



Document de référence 2008

| | Page | | Page |
|-----------|---|------------|------|
| 1 | IDENTITÉ DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES | 3 | |
| | 1.1 Responsable du document de référence | 4 | |
| | 1.2 Responsables du contrôle des comptes | 5 | |
| | 1.3 Politique de l'information | 6 | |
| 2 | INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE GROUPE | 9 | |
| | 2.1 Présentation du Groupe | 10 | |
| | 2.2 Un marché résistant aux cycles économiques et à potentiel de croissance | 10 | |
| | 2.3 Legrand : des fondamentaux uniques | 11 | |
| | 2.4 Stratégie | 14 | |
| | 2.5 Informations financières sélectionnées | 14 | |
| 3 | FACTEURS DE RISQUE | 19 | |
| | 3.1 Risques liés à l'activité de Legrand | 20 | |
| | 3.2 Risques juridiques | 22 | |
| | 3.3 Risques financiers | 23 | |
| 4 | INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE | 25 | |
| | 4.1 Histoire et évolution | 26 | |
| | 4.2 Investissements | 27 | |
| | 4.3 Organigramme | 29 | |
| 5 | INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DU GROUPE | 33 | |
| | 5.1 Présentation du Groupe | 34 | |
| | 5.2 Principales activités | 43 | |
| 6 | DÉVELOPPEMENT DURABLE | 53 | |
| | 6.1 Engagement Développement Durable | 54 | |
| | 6.2 Intégration du titre Legrand dans les indices boursiers développement durable | 54 | |
| | 6.3 Legrand membre du Pacte Mondial | 55 | |
| | 6.4 Démarche environnementale : politique et résultats 2008 | 56 | |
| | 6.5 Engagement social et sociétal : politique et résultats 2008 | 61 | |
| 7 | RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008 | 67 | |
| | 7.1 Note préliminaire | 68 | |
| | 7.2 Présentation générale et événements marquants de l'exercice | 68 | |
| | 7.3 Résultat opérationnel | 69 | |
| | 7.4 Comparaison des résultats annuels | 74 | |
| | 7.5 Liquidités et ressources en capital | 83 | |
| | 7.6 Investissements industriels | 86 | |
| | 7.7 Engagements hors bilan | 86 | |
| | 7.8 Récapitulatif des engagements | 87 | |
| | 7.9 Variation des taux de change | 87 | |
| | 7.10 Informations quantitatives et qualitatives concernant les risques financiers | 88 | |
| | 7.11 Résumé des principes comptables significatifs | 88 | |
| | 7.12 Nouvelles publications relatives aux normes IFRS | 89 | |
| | 7.13 Information sur les tendances et perspectives d'avenir | 89 | |
| | 7.14 Résultats financiers consolidés au cours des cinq derniers exercices | 90 | |
| 8 | GOVERNEMENT D'ENTREPRISE | 91 | |
| | 8.1 Administration et Direction de la Société | 92 | |
| | 8.2 Rémunération et avantages | 94 | |
| | 8.3 Fonctionnement des organes d'administration et de Direction | 100 | |
| | 8.4 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne | 107 | |
| 9 | SALARIÉS | 119 | |
| | 9.1 Nombre et répartition des salariés | 120 | |
| | 9.2 Options de souscription ou d'achat d'actions | 120 | |
| | 9.3 Attributions gratuites d'actions | 126 | |
| | 9.4 Participation, intéressement, plan épargne entreprise et fonds commun de placement d'entreprise | 127 | |
| 10 | ACTIONNARIAT | 129 | |
| | 10.1 Principaux actionnaires | 130 | |
| | 10.2 Pacte d'actionnaires et accords particuliers | 132 | |
| | 10.3 Opérations avec des apparentés | 134 | |
| 11 | INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE | 135 | |
| | 11.1 États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 | 136 | |
| | 11.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 | 188 | |
| | 11.3 Honoraires des commissaires aux comptes | 190 | |
| | 11.4 Politique de distribution de dividendes | 190 | |
| | 11.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage | 191 | |
| | 11.6 Changement significatif de la situation financière et commerciale | 192 | |
| 12 | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | 193 | |
| | 12.1 Capital social | 194 | |
| | 12.2 Acte constitutif et statuts | 197 | |
| 13 | CONTRATS IMPORTANTS | 203 | |
| | TABLES DE CONCORDANCES | 205 | |
| | Table de concordance – Rapport financier annuel (article 222-3 du règlement général de l'AMF) | 206 | |
| | Table de concordance – Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 | 206 | |
| | ANNEXES | 211 | |
| | Annexe 1 - Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (comptes sociaux) | 212 | |
| | Annexe 2 - Rapport de gestion du Conseil d'administration du 10 février 2009 à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2009 | 228 | |
| | Annexe 3 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (comptes sociaux) | 243 | |
| | Annexe 4 - Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2009 | 245 | |
| | Annexe 5 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 253 | |

Document de référence 2008

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A



En application de l'article 212-13 de son règlement général, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 22 avril 2009 sous le numéro R. 09-025. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. L'enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la Société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

NOTE

Les termes « Groupe » et « Legrand » renvoient à la Société, ses filiales consolidées et ses participations minoritaires. Les références à « Legrand France » visent Legrand France, la filiale de la Société, anciennement dénommée Legrand SA et dont la dénomination a été modifiée par l'Assemblée générale des actionnaires du 14 février 2006, à l'exclusion de ses filiales. Les références à « Legrand SAS » visent Legrand SAS, dissoute sans liquidation par décision du Conseil d'administration de la Société du 8 février 2006, anciennement filiale directe de la Société.

Dans le présent document de référence, le terme « KKR » signifie l'ensemble des sociétés de droit luxembourgeois Financière Light Sàrl, Financière Light II Sàrl, Financière Light III Sàrl et Financière Light IV Sàrl détenues et contrôlées par des fonds dont Kohlberg Kravis Roberts & Co., L.P. est le gestionnaire.

Dans le présent document de référence, le terme « Wendel » signifie, sauf indication contraire, la société Wendel et/ou une ou plusieurs de ses filiales.

Les états financiers consolidés de la Société figurant dans le présent document de référence pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été préparés conformément aux normes d'information financière internationales (*International Financial Reporting Standards*, « IFRS ») telles qu'adoptées dans l'Union européenne. Le Groupe n'appliquant pas les dispositions proposées par l'Union européenne dans le cadre du *carve out* de la norme IAS 39, ces états financiers sont également préparés en conformité avec les normes IFRS telles qu'é émises par l'IASB. Dans l'ensemble du présent document de référence, le terme « normes IFRS » renvoie donc indifféremment aux normes internationales telles qu'adoptées dans l'Union européenne ou telles qu'é émises par l'IASB. Conformément à la réglementation qui lui est applicable, la Société prépare et présente ses états financiers consolidés selon les normes IFRS qui peuvent présenter des différences significatives avec les principes comptables français. Les comptes sociaux de la Société sont présentés conformément aux principes comptables français.

Le présent document de référence contient des informations sur les marchés de Legrand et sa position concurrentielle sur ceux-ci, y compris des informations relatives aux tailles et parts de marché. À la connaissance de Legrand, il n'existe aucun rapport exhaustif sur l'industrie ou le marché couvrant ou traitant du marché des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations dans les bâtiments. En conséquence, Legrand réunit des données sur ses marchés par l'intermédiaire de ses filiales qui compilent annuellement des données sur les marchés concernés. Les filiales de Legrand tirent des informations de contacts formels et informels avec les professionnels de l'industrie (notamment les associations professionnelles), de données relatives aux ventes réalisées par les distributeurs de produits électriques, de statistiques du bâtiment et de données macroéconomiques. Legrand estime sa position sur ses marchés sur la base des données précitées et sur la base du chiffre d'affaires réel réalisé sur les marchés concernés.

Legrand estime que les informations sur les parts de marché contenues dans le présent document de référence donnent des

estimations fidèles et adéquates de la taille de ses marchés et reflètent fidèlement sa position concurrentielle sur ses marchés. Toutefois, les études internes, estimations, recherches effectuées sur les marchés et informations publiquement disponibles, que Legrand considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant et Legrand ne peut pas garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les marchés obtiendrait les mêmes résultats. En outre, les concurrents de Legrand peuvent définir les marchés de Legrand d'une manière différente. Dans la mesure où les données relatives aux tailles et parts de marché sont des estimations de Legrand, elles ne constituent pas des données issues des comptes consolidés et Legrand recommande aux lecteurs de ne pas se fonder de manière induite sur ces informations.

Le présent document de référence contient des informations prospectives. Ces informations prospectives comprennent tous les éléments qui ne correspondent pas à des données historiques. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du présent document de référence et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de Legrand concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de Legrand.

Les informations prospectives recèlent par nature des risques et des incertitudes dans la mesure où elles se réfèrent à des événements et dépendent de circonstances qui pourraient ou non se produire à l'avenir. Les informations prospectives ne constituent pas des garanties quant aux performances futures de Legrand. La situation financière, les résultats et les *cash flows* réels de la Société ainsi que le développement du secteur industriel dans lequel Legrand opère peuvent différer de manière significative des informations prospectives mentionnées dans le présent document de référence ou, même si ces éléments sont conformes aux informations prospectives mentionnées dans le présent document de référence, ils pourraient ne pas être représentatifs des résultats ou développements des périodes ultérieures. Les facteurs qui pourraient être à l'origine de ces écarts incluent notamment les facteurs de risque décrits au chapitre 3 du présent document de référence. En conséquence, toutes les informations prospectives doivent être considérées en tenant compte de l'incertitude qui leur est inhérente.

Les informations prospectives mentionnées dans le présent document de référence sont données uniquement à la date du présent document de référence. Le Groupe mettra à jour ces informations si nécessaire dans le cadre de sa communication financière. Legrand opère dans un environnement concurrentiel et en évolution rapide. Legrand peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous ces risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait conduire à des résultats réels significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une prévision ou garantie de résultats réels.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

1

IDENTITÉ DES PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

| | | |
|------------|---|----------|
| 1.1 | RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE | 4 |
| 1.1.1 | Nom et fonction du responsable du document de référence | 4 |
| 1.1.2 | Attestation du responsable du document de référence contenant un rapport financier annuel | 4 |
| 1.1.3 | Incorporation par référence | 4 |
| 1.2 | RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES | 5 |
| 1.2.1 | Commissaires aux comptes titulaires | 5 |
| 1.2.2 | Commissaires aux comptes suppléants | 5 |
| 1.3 | POLITIQUE DE L'INFORMATION | 6 |
| 1.3.1 | Responsable de l'information | 6 |
| 1.3.2 | Documents accessibles au public | 6 |
| 1.3.3 | Calendrier indicatif de la communication financière | 7 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

1.1 - RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

1.1.1 - Nom et fonction du responsable du document de référence

Monsieur Gilles Schnepf, Président Directeur général de Legrand, société anonyme dont le siège social est situé 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 87000 Limoges et dont le numéro unique d'identification est le 421 259 615 RCS Limoges, ci-après la « Société ».

1.1.2 - Attestation du responsable du document de référence contenant un rapport financier annuel

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapports de gestion figurant en page 67 et à l'annexe 2 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentés dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant au chapitre 11.3 dudit document, qui contient une observation relative à l'application par anticipation de la norme IFRS 8 portant sur l'information sectorielle.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence. »

Gilles Schnepf
Président Directeur général

1.1.3 - Incorporation par référence

Le présent document incorpore par référence les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 et le rapport de ses contrôleurs légaux y afférents, tels que présentés dans le document de référence enregistré auprès de l'AMF le 23 avril 2007 sous le numéro R. 07-0038, ainsi que les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 et le rapport de ses contrôleurs légaux y afférents, tels que présentés dans le document de référence enregistré auprès de l'AMF le 23 avril 2008 sous le numéro R. 08-029.

■ 1.2 - RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

1.2.1 - Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de la Compagnie régionale de Versailles
Représenté par Gérard Morin
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2003, devenu commissaire aux comptes titulaire à la suite de la fusion entre Pricewaterhouse et Coopers & Lybrand Audit et renouvelé en tant que commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2004 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Deloitte & Associés

Membre de la Compagnie régionale de Versailles
Représenté par Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
BP 136 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé commissaire aux comptes titulaire par l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2010.

1.2.2 - Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur **Yves Nicolas**

Membre de la Compagnie régionale de Versailles
Crystal Park
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 2 mars 2004 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

BEAS

Membre de la Compagnie régionale de Versailles
7-9, Villa Houssay
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommé commissaire aux comptes suppléant par l'Assemblée générale ordinaire du 21 décembre 2005 pour une durée de six exercices. Ce mandat expire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2010.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

1.3 - POLITIQUE DE L'INFORMATION

1.3.1 - Responsable de l'information

Monsieur **Antoine Burel**

Adresse : 82, rue Robespierre, 93170 Bagnolet
Téléphone : + 33 (0)1 49 72 52 00
Télécopie : + 33 (0)1 43 60 54 92

1.3.2 - Documents accessibles au public

Les documents juridiques relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable ainsi que les informations financières historiques du Groupe peuvent être consultés au siège social de la Société.

En application de l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la liste suivante présente les informations publiées ou rendues publiques par Legrand au cours des douze derniers mois.

Liste des communiqués de presse

Les communiqués de presse sont disponibles sur le site de la Société (www.legrandelectric.com).

| Date | Intitulé |
|----------------|---|
| Avril 2008 | Legrand accélère son développement dans les pays émergents et sur le marché des portiers audio et vidéo avec l'acquisition de HDL au Brésil |
| | Mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2008 |
| Mai 2008 | Bonne résistance des marges au premier trimestre 2008 |
| | Descriptif de programme de rachat d'actions propres |
| | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – avril 2008 |
| Juin 2008 | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – mai 2008 |
| | Bilan semestriel du contrat de liquidité – juin 2008 |
| Juillet 2008 | Croissance du chiffre d'affaires et bonne tenue des marges au premier semestre 2008 |
| | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – juin 2008 |
| | Bilan semestriel du contrat de liquidité – juin 2008 |
| Août 2008 | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – juillet 2008 |
| Septembre 2008 | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – août 2008 |
| Octobre 2008 | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – septembre 2008 |
| Novembre 2008 | Résultats des neuf premiers mois 2008 : doté de solides fondamentaux, Legrand est en ordre de marche dans un environnement dégradé |
| | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – octobre 2008 |
| Décembre 2008 | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – novembre 2008 |
| | Communiqué relatif aux recommandations Afep/Medef du 6 octobre 2008 |
| Janvier 2009 | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – décembre 2008 |
| | Bilan semestriel du contrat de liquidité – décembre 2008 |
| Février 2009 | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – janvier 2009 |
| | Résultats annuels 2008 conformes aux objectifs – Adaptation structurelle des coûts |
| Mars 2009 | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – février 2009 |
| | Information relative au contrat de liquidité – 19 mars 2009 |
| Avril 2009 | Nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social – mars 2009 |

Liste des publications au BALO

| Date | Nature de l'information |
|------------|--|
| 14/05/2008 | Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (chiffres d'affaires et situations trimestrielles) |
| 25/06/2008 | Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (comptes annuels) |
| 04/08/2008 | Publications périodiques – Sociétés commerciales et industrielles (chiffres d'affaires et situations trimestrielles) |

Informations déposées au greffe du Tribunal de Limoges (www.infogreffe.fr)

| Date | Type de document |
|------------|---|
| 03/01/2008 | Procès-verbal du Conseil d'administration Statuts à jour |
| 22/04/2008 | Procès-verbal du Conseil d'administration Statuts à jour |
| 04/12/2008 | Procès-verbal du Conseil d'administration Statuts à jour |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

1.3.3 - Calendrier indicatif de la communication financière

Les informations financières communiquées au public par la Société seront disponibles sur le site Internet de la Société (www.legrandelectric.com).

À titre indicatif, le calendrier de la communication financière de la Société jusqu'au 31 décembre 2009 devrait être le suivant :

Résultats du premier trimestre 2009 : 6 mai 2009

Résultats du premier semestre 2009 : 29 juillet 2009

Résultats des neuf premiers mois de l'année 2009 : 5 novembre 2009

Le Conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 4 mars 2009 a convoqué pour le 26 mai 2009 l'Assemblée générale mixte

◀ SOMMAIRE ▶

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

2

INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE GROUPE

| | | | |
|------------|--|-----------|----------|
| 2.1 | PRÉSENTATION DU GROUPE | 10 | |
| 2.2 | UN MARCHÉ RÉSISTANT AUX CYCLES ÉCONOMIQUES ET À POTENTIEL DE CROISSANCE | 10 | 1 |
| 2.2.1 | Le marché accessible | 10 | 2 |
| 2.2.2 | Marché résistant | 10 | |
| 2.2.3 | Marché attractif | 11 | 3 |
| 2.3 | LEGRAND : DES FONDAMENTAUX UNIQUES | 11 | 4 |
| 2.3.1 | <i>Pure Player</i> mondial | 11 | |
| 2.3.2 | Positionnement de premier plan | 12 | 5 |
| 2.3.3 | Acquisitions ciblées | 12 | |
| 2.3.4 | Une équipe dirigeante expérimentée et motivée | 13 | 6 |
| 2.3.5 | Un modèle économique efficace de croissance rentable | 13 | |
| 2.4 | STRATÉGIE | 14 | 7 |
| 2.5 | INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES | 14 | 8 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ 2.1 - PRÉSENTATION DU GROUPE

Legrand est le spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'information pour les lieux de vie et de travail. Le Groupe conçoit, produit et commercialise une offre complète de produits et systèmes de contrôle et commande, cheminement de câbles, distribution d'énergie et « Voix-Données-Images » (« VDI »). Legrand commercialise ses produits sous des marques généralistes de renommée internationale, notamment *Legrand* et *Bticino*, ainsi que des

marques locales ou spécialistes reconnues. Legrand dispose d'implantations commerciales et industrielles dans plus de 70 pays et commercialise une large gamme de produits, comprenant près de 170 000 références, dans près de 180 pays. En 2008, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élevait à 4 202,4 millions d'euros, dont 76 % hors de France. En outre, sa présence dans les zones Reste du Monde et Reste de l'Europe s'est significativement renforcée au cours des dernières années.

■ 2.2 - UN MARCHÉ RÉSISTANT AUX CYCLES ÉCONOMIQUES ET À POTENTIEL DE CROISSANCE

2.2.1 - Le marché accessible

Le marché accessible, correspondant à l'ensemble des ventes de produits identiques ou comparables à ceux de Legrand réalisées à l'échelle mondiale par Legrand et ses concurrents, est estimé par Legrand à environ 60 milliards d'euros.

2.2.2 - Marché résistant

■ 2.2.2.1 - CAPACITÉ DE RÉSISTANCE AUX CYCLES ÉCONOMIQUES

Le marché accessible couvre tant la construction neuve que la rénovation, se répartit en trois secteurs (tertiaire, résidentiel et industriel) et est de dimension mondiale. En 2007 et 2008, 60 % du chiffre d'affaires de Legrand a été réalisé sur le marché de la rénovation et 40 % sur le marché de la construction neuve. Legrand exploite ces caractéristiques et bénéficie d'une structure multipolaire et d'une exposition équilibrée, du fait de sa présence sur chacune de ces segmentations de marché.

En outre, le marché accessible est principalement diffus, moins sensible aux effets de cycle que ne le sont les marchés de la haute et de la moyenne tension ou des infrastructures dans la mesure où il se caractérise par une activité de flux alimentée par une multitude de donneurs d'ordre, contrairement aux industries plus dépendantes de grands projets privés ou publics.

■ 2.2.2.2 - FORTES BARRIÈRES À L'ENTRÉE

L'accès au marché est rendu difficile par de nombreuses barrières à l'entrée, notamment :

- la nécessité de mettre à disposition une gamme étendue de produits et systèmes offrant de multiples fonctionnalités ;
- les différences entre les standards électriques nationaux, les normes et réglementations locales et les choix esthétiques, imposant aux nouveaux entrants un investissement initial élevé ; et
- la nécessité d'établir préalablement des relations privilégiées avec les nombreux intervenants du secteur (distributeurs, installateurs électriques, prescripteurs) ou utilisateurs finaux.

Ainsi, le marché n'a pas observé l'émergence d'un nouvel acteur de taille significative au cours des vingt dernières années.

2.2.3 - Marché attractif

■ 2.2.3.1 - POTENTIEL DE CROISSANCE RÉGULIÈRE

Le marché se caractérise par une demande régulière de nouveaux produits et fonctionnalités découlant d'une dynamique globale d'innovation tout au long des cycles économiques. Il présente également à long terme un potentiel de croissance naturelle lié à l'intérêt grandissant pour les produits à plus forte valeur ajoutée tant sur le plan esthétique que fonctionnel et appelé « montée en gamme ». À ce titre, l'attention constante de Legrand apportée à l'innovation technologique lui offre la possibilité d'exploiter de façon optimale ces gisements de croissance.

Par ailleurs, dans des pays émergents tels que le Brésil, la Chine, l'Inde et la Russie, le développement à long terme des installations électriques et des réseaux d'informations génère une demande tant pour des produits d'entrée de gamme que pour des produits haut de gamme. Enfin, compte tenu du fait que près du quart de la population mondiale ne bénéficie pas encore de l'accès à un réseau électrique, Legrand considère que le marché présente à long terme un potentiel de croissance significatif au fur et à mesure que les infrastructures se développeront.

De plus, les bâtiments représentant 40 % de l'énergie totale consommée, Legrand observe sur l'ensemble de ses marchés une demande grandissante pour des produits et systèmes permettant de réduire les consommations d'énergie et leur impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité de l'électricité. Legrand répond à cette demande en proposant un ensemble de solutions efficaces et adaptées à ces nouveaux besoins.

■ 2.2.3.2 - OPPORTUNITÉS D'ACQUISITIONS FACILITÉES PAR UN MARCHÉ FRAGMENTÉ

Le marché accessible demeure fortement fragmenté puisqu'environ 50 % du chiffre d'affaires mondial est réalisé par de petites et moyennes entreprises, souvent locales, dont la part de marché mondiale est généralement marginale. La fragmentation du marché tient en partie aux différences de standards et de normes techniques applicables et aux habitudes des utilisateurs finaux dans chaque pays. En conséquence, une part significative du marché des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations reste traditionnellement détenue par des fabricants locaux de taille modeste, dont l'acquisition peut représenter une opportunité de croissance.

■ 2.2.3.3 - INDUSTRIE NON DÉFLATIONNISTE

Alors que certaines industries voient le prix de leurs produits s'éroder, le marché de Legrand montre une tendance générale différente. Globalement, la chaîne économique de production et de distribution des produits du Groupe bénéficie d'une capacité établie à augmenter régulièrement ses prix de vente sur longue période. De plus, la sensibilité des utilisateurs finaux au prix des produits est atténuée par le fait que l'installation électrique représente généralement dans un projet moyen de construction neuve résidentielle ou tertiaire, environ 5 % du coût total du projet. En outre, Legrand dispose d'une certaine maîtrise de sa tarification soutenue par sa forte position commerciale et sa capacité d'innovation régulière.

■ 2.3 - LEGRAND : DES FONDAMENTAUX UNIQUES

2.3.1 - *Pure Player* mondial

Legrand se concentre sur le développement, la production et la commercialisation d'une offre complète de produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations. Cette spécialisation dans son domaine d'activité, sans diversification, a permis à Legrand d'acquérir une expertise technique et commerciale spécifique couvrant l'ensemble de son secteur d'activité.

Cette spécialisation est conduite à l'échelle mondiale et assurée par la présence du Groupe dans plus de 70 pays par l'intermédiaire de ses filiales, succursales ou bureaux de représentation ainsi que par une commercialisation de ses produits dans près de 180 pays. Le chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève ainsi à 76 % du total des ventes en 2008. En particulier, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents représente près de 29 % de l'activité totale du Groupe en 2008.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

2.3.2 - Positionnement de premier plan

■ 2.3.2.1 - POSITIONS DE LEADER MONDIALES ET LOCALES

Legrand considère être le leader mondial dans le segment de l'appareillage électrique avec une part de marché d'environ 19 % en 2008. Sur le segment du cheminement de câbles, Legrand estime également avoir une position de leader mondial avec une part de marché d'environ 15 %.

Plus globalement, Legrand bénéficie également de positions de leader pour une ou plusieurs gammes de produits dans plusieurs pays. Le total des ventes des produits de Legrand bénéficiant d'une position de leader sur leurs marchés respectifs représente environ 48 % du chiffre d'affaires de la Société. Legrand considère que ce positionnement concurrentiel de premier plan en fait la référence des clients distributeurs, des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux et renforce la demande de ses produits, tout en contribuant à assurer la stabilité de ses marges.

■ 2.3.2.2 - STRUCTURE MULTIPOLAIRE

Le Groupe améliore depuis plusieurs années la répartition de ses forces commerciales et industrielles à l'échelle mondiale. Legrand devient ainsi un groupe multipolaire caractérisé par l'émergence de pôles de développement de taille significative comme le Mexique, le Brésil, l'Inde, la Chine et la Russie.

Plus généralement, Legrand a largement investi pour améliorer la couverture des zones Reste de l'Europe et Reste du Monde et augmenter la contribution de ces zones au chiffre d'affaires du Groupe. Ainsi, 66 % de ses effectifs marketing et commerciaux couvrent les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde en 2008 contre 51 % en 2003. En 2008, Legrand a réalisé 46 % de son chiffre d'affaires dans les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde contre 33 % en 2003.

■ 2.3.2.3 - EXPERTISE TECHNOLOGIQUE

Legrand bénéficie d'un historique reconnu d'innovation, de développement de nouveaux produits, d'amélioration des fonctionnalités et de la fiabilité de ses produits ainsi que d'un

savoir-faire important en matière d'intégration de technologies innovantes dans son offre de produits et de solutions. Legrand élargit ainsi régulièrement sa gamme à des produits à plus forte valeur ajoutée ainsi qu'à des solutions nouvelles à fort contenu technologique pour alimenter sa croissance organique.

Ainsi, 4 à 5 % des ventes sont allouées chaque année à la recherche et au développement tout au long des cycles économiques. Legrand détient à ce jour 5 000 brevets actifs. En 2008, les nouveaux produits – produits de moins de cinq ans – ont représenté environ 38 % des ventes du Groupe.

■ 2.3.2.4 - PORTEFEUILLE DE MARQUES DE QUALITÉ ET STRATÉGIE PERMANENTE DE « PUSH AND PULL »

Avec des marques généralistes de notoriété mondiale telles que *Legrand et Bticino* et un portefeuille étendu de marques locales ou spécialistes, le Groupe estime offrir une gamme de produits à laquelle les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux associent une image de grande qualité et à laquelle ils restent fidèles. En particulier, Legrand estime que les installateurs électriques et les prescripteurs, qui sont les moteurs principaux de la demande, font confiance aux marques, produits et systèmes du Groupe pour leur sécurité, leur fiabilité et leur facilité d'installation et d'utilisation depuis de nombreuses années. Ce portefeuille de marques est continuellement exploité auprès du marché par une stratégie permanente de « *push and pull* » visant à proposer l'offre Legrand aux distributeurs et à en susciter la demande auprès des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux.

■ 2.3.2.5 - CATALOGUES DE PRÈS DE 170 000 RÉFÉRENCES

Legrand estime que ses catalogues, qui comprennent près de 170 000 références réparties en environ 95 familles de produits pouvant être intégrés en système, sont parmi les plus riches du marché.

2.3.3 - Acquisitions ciblées

■ 2.3.3.1 - HISTORIQUE DES ACQUISITIONS

Depuis 1954, Legrand a acquis et intégré dans son périmètre au niveau mondial 125 sociétés, la croissance par acquisitions ciblées et autofinancées faisant de manière récurrente partie de son modèle de développement. Depuis janvier 2005, 19 acquisitions d'entreprises dont les chiffres d'affaires annuels étaient compris entre 10 et 100 millions d'euros ont été réalisées, représentant un total de chiffre d'affaires acquis de plus de 600 millions d'euros.

■ 2.3.3.2 - EXPERTISE

En raison de la nature fragmentée du marché sur lequel il opère, Legrand a, par le passé, démontré sa capacité à identifier et réaliser des acquisitions de petites et moyennes sociétés répondant à des critères de complémentarité technologique, géographique, de marché ou de produits. En outre, historiquement Legrand a exploité avec succès les synergies commerciales (complémentarité des catalogues, des produits et des réseaux commerciaux) ou de coûts permettant ainsi d'améliorer la rentabilité des sociétés acquises dont la marge opérationnelle est en général initialement inférieure à celle du Groupe.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ **2.3.3.3 - UNE SÉLECTION RIGOUREUSE DES CIBLES**

Legrand continue d'analyser les opportunités de croissance externe à travers un processus rigoureux permettant de s'assurer que l'acquisition augmente ses parts de marché locales ou élargit sa gamme de produits et son portefeuille de technologies ou encore renforce sa présence sur des marchés à fort potentiel de croissance.

Par ailleurs, Legrand s'assure que l'acquisition est réalisée en conformité avec ses critères financiers (principalement un prix d'acquisition correspondant en moyenne à des multiples de valorisation inférieurs ou égaux à ceux appliqués à la même période à Legrand et à des sociétés du même secteur,

comparables en termes de positionnement de marché et de potentiel de croissance).

Le rythme des acquisitions tient compte de la conjoncture économique et de l'évolution des multiples de valorisation.

■ **2.3.3.4 - AUTOFINANCEMENT**

La capacité de Legrand à générer des *cash flows* libres structurellement élevés représentant environ 10 % du chiffre d'affaires sur les huit dernières années et tels que définis au paragraphe 2.5 du présent document de référence a permis au Groupe d'autofinancer ses acquisitions dans un processus vertueux et récurrent de création de valeur.

2.3.4 - Une équipe dirigeante expérimentée et motivée

La plupart des membres de l'équipe dirigeante du Groupe ont, en moyenne, une vingtaine d'années d'expérience dans l'industrie des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations. Leur expérience et leur implication dans la Société ont permis de créer et de maintenir une culture d'entreprise unique qui inspire et récompense le talent et l'initiative.

Par ailleurs, les principaux cadres du Groupe (environ 200 personnes) détiennent une participation, directe ou indirecte,

et des titres donnant accès au capital, représentant environ 5 % du capital de la Société et ont, en conséquence, une forte incitation à créer de la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe a également mis en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions dans le but de motiver et de fidéliser plus largement son encadrement (voir paragraphes 9.2 et 9.3 du présent document de référence).

2.3.5 - Un modèle économique efficace de croissance rentable

Fort de ses atouts, Legrand a développé un modèle économique efficace de croissance rentable :

- *croissance organique*. Avec un taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires d'environ 5 % par an entre 1988 et 2008 ainsi qu'un taux moyen de croissance totale du chiffre d'affaires d'environ 8 % par an sur la même période, les performances de Legrand ont été particulièrement satisfaisantes ;
- *croissance externe*. En complément de sa croissance organique, Legrand a démontré une capacité à croître de façon récurrente par acquisitions ciblées, autofinancées et créatrices de valeur. La Société estime qu'environ la moitié de sa croissance entre 1988 et 2008 provient d'acquisitions et entend continuer à se développer par croissance externe ;

■ *rentabilité élevée*. Legrand a historiquement maintenu des marges opérationnelles parmi les plus élevées de son secteur. À titre d'exemple, entre 1988 et 2008, le résultat opérationnel ajusté rapporté au chiffre d'affaires a représenté en moyenne 15 % ;

■ *forte génération de cash flow*. Historiquement, Legrand a fait preuve d'une capacité à générer un *cash flow* élevé et régulier, qui lui a permis de bénéficier d'une flexibilité financière et opérationnelle significative pour soutenir le développement de son activité. Entre 2002 et 2008 le *cash flow* libre a représenté en moyenne 69 % du résultat opérationnel ajusté et environ 10 % du chiffre d'affaires – contre respectivement 39 % et 6 % entre 1990 et 2001 – traduisant bien l'amélioration structurelle de la capacité de Legrand à convertir son résultat opérationnel ajusté en cash et à générer de façon récurrente un niveau de *cash flow* libre significatif.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A



INFORMATIONS GÉNÉRALES CONCERNANT LE GROUPE

Informations financières sélectionnées

■ 2.4- STRATÉGIE

La stratégie de Legrand à long terme et hors effet de cycle consiste, en poursuivant l'optimisation de son modèle économique à travers les initiatives sur la croissance, les coûts et les capitaux employés, à poursuivre son développement

notamment par le biais de l'innovation et d'acquisitions ciblées et autofinancées ainsi qu'à augmenter sa génération de *cash flow*, tout en maintenant ou en améliorant le niveau des marges.

■ 2.5- INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Les informations financières sélectionnées pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 ont été établies sur la base des états financiers consolidés préparés conformément aux normes IFRS figurant au chapitre 11 du présent document de référence et certifiés par PricewaterhouseCoopers Audit et Deloitte & Associés.

Les lecteurs sont invités à lire les informations financières sélectionnées présentées ci-dessous avec les informations contenues dans le chapitre 7 du présent document de référence, les états financiers consolidés du Groupe, les notes annexées aux états financiers consolidés mentionnés au chapitre 11 du présent document de référence et toute autre information financière mentionnée dans une autre section du présent document de référence.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 4 202,4 | 4 128,8 | 3 736,8 |
| croissance totale | + 1,8 % | + 10,5 % | + 15,1 % |
| croissance à périmètre et taux de change constants | (0,1) % | + 8,6 % | + 7,8 % |
| EBITDA ⁽¹⁾ | 859,9 | 877,4 | 773,0 |
| en pourcentage du chiffre d'affaires | 20,5 % | 21,3 % | 20,7 % |
| EBITDA récurrent ⁽²⁾ | 907,5 | 885,6 | 796,6 |
| en pourcentage du chiffre d'affaires | 21,6 % | 21,4 % | 21,3 % |
| Résultat opérationnel ajusté ⁽³⁾ | 697,9 | 724,0 | 616,2 |
| en pourcentage du chiffre d'affaires | 16,6 % | 17,5 % | 16,5 % |
| Résultat opérationnel ajusté récurrent ⁽²⁾ | 745,5 | 732,2 | 639,8 |
| en pourcentage du chiffre d'affaires | 17,7 % | 17,7 % | 17,1 % |
| Résultat net ⁽⁴⁾ | 351,5 | 422,6 | 255,2 |
| Cash flow libre ⁽⁵⁾ | 429,6 | 552,9 | 456,1 |
| en pourcentage du chiffre d'affaires | 10,2 % | 13,4 % | 12,2 % |
| Dettes financières nettes ⁽⁶⁾ | 1 862 | 1 798 | 1 676 |

(1) L'EBITDA est défini comme le résultat opérationnel majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur des Goodwills. L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de Legrand, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de Legrand à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. Legrand considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle de Legrand et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de référence afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de Legrand à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de référence pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

(2) L'EBITDA récurrent et le résultat opérationnel ajusté récurrent permettent d'apprécier l'EBITDA et le résultat opérationnel ajusté hors incidence des charges de restructuration et plus ou moins-values de cession d'actifs.

(3) Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France en 2002 et des pertes de valeur des Goodwills.

(4) Le résultat net correspond au résultat net publié (avant intérêts minoritaires).

(5) Le cash flow libre se définit comme les flux de trésorerie issus des opérations courantes, majorés de la trésorerie nette provenant des cessions d'actifs, minorés des investissements et des frais de développement capitalisés. Le cash flow libre ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de Legrand à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. Legrand considère que le cash flow libre est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de sa capacité à assurer le service de la dette, à financer des acquisitions et à verser un dividende. En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de référence afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la capacité de Legrand à assurer le service de la dette, à financer des acquisitions et à verser un dividende. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas le cash flow libre de la même manière, la présentation du cash flow libre dans le présent document de référence pourrait ne pas être comparable au cash flow libre communiqué par d'autres sociétés.

(6) La dette financière nette est définie comme la somme les emprunts courants, des emprunts non courants et des TSDI minorée de la trésorerie, des valeurs mobilières de placement et des comptes courants bloqués.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation de l'EBITDA et de l'EBITDA récurrent avec le résultat opérationnel et le résultat net :

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Résultat net de l'exercice | 351,5 | 422,6 | 255,2 |
| Impôts sur les résultats | 143,4 | 175,0 | 82,9 |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 0,0 | (2,0) | (0,8) |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | 0,0 | 109,0 |
| (Gains) Pertes de change | 25,3 | (44,0) | (40,4) |
| Produits financiers | (29,1) | (42,5) | (33,7) |
| Charges financières | 151,7 | 152,4 | 157,4 |
| Résultat opérationnel | 642,8 | 661,5 | 529,6 |
| Amortissement des actifs corporels | 136,1 | 131,5 | 142,0 |
| Amortissements des actifs incorporels | 81,0 | 84,4 | 101,4 |
| EBITDA | 859,9 | 877,4 | 773,0 |
| Charges liées aux restructurations | 47,6 | 8,2 | 23,6 |
| EBITDA récurrent | 907,5 | 885,6 | 796,6 |

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation du résultat opérationnel ajusté et du résultat opérationnel ajusté récurrent avec le résultat opérationnel et le résultat net :

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Résultat net de l'exercice | 351,5 | 422,6 | 255,2 |
| Impôt sur les résultats | 143,4 | 175,0 | 82,9 |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 0,0 | (2,0) | (0,8) |
| Perte sur extinction de la dette | 0,0 | 0,0 | 109,0 |
| (Gains) Pertes de change | 25,3 | (44,0) | (40,4) |
| Produits financiers | (29,1) | (42,5) | (33,7) |
| Charges financières | 151,7 | 152,4 | 157,4 |
| Résultat opérationnel | 642,8 | 661,5 | 529,6 |
| Amortissements liés à l'acquisition de Legrand France ⁽¹⁾ | 55,1 | 62,5 | 86,6 |
| Pertes de valeur des <i>Goodwills</i> | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Résultat opérationnel ajusté | 697,9 | 724,0 | 616,2 |
| Charges liées aux restructurations | 47,6 | 8,2 | 23,6 |
| Résultat opérationnel ajusté récurrent | 745,5 | 732,2 | 639,8 |

(1) Les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France concernent les éléments d'actifs amortissables corporels ou incorporels auxquels a été affectée une partie du prix de l'acquisition de Legrand France en 2002.

Le tableau ci-dessous présente une réconciliation du *cash flow* libre et des flux de trésorerie issus des opérations courantes :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|--------------|--------------|--------------|
| Flux de trésorerie issus des opérations courantes | 577,5 | 685,5 | 581,5 |
| Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles | 12,5 | 38,8 | 27,5 |
| Investissements | (131,0) | (149,4) | (130,8) |
| Frais de développement capitalisés | (29,4) | (22,0) | (22,1) |
| Cash flow libre | 429,6 | 552,9 | 456,1 |

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres de Legrand :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| Capital social | 1 051,3 | 1 083,9 | 1 078,8 |
| Réserves | 1 378,3 | 1 238,4 | 1 217,6 |
| Réserves de conversion | (249,4) | (194,0) | (136,6) |
| Capitaux propres revenant au Groupe | 2 180,2 | 2 128,3 | 2 159,8 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

◀ SOMMAIRE ▶

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

3

FACTEURS DE RISQUE

| | | |
|------------|---|-----------|
| <u>3.1</u> | <u>RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LEGRAND</u> | <u>20</u> |
| <u>3.2</u> | <u>RISQUES JURIDIQUES</u> | <u>22</u> |
| <u>3.3</u> | <u>RISQUES FINANCIERS</u> | <u>23</u> |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

À la date du présent document de référence, les risques décrits ci-dessous sont ceux identifiés par la Société comme susceptibles d'avoir un effet défavorable sur la situation du Groupe. D'autres risques, non identifiés à la date d'enregistrement du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir

un effet défavorable significatif sur le Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement, peuvent exister. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques pourrait également entraîner un effet défavorable sur la situation du Groupe.

3.1 - RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE LEGRAND

Risques liés aux changements de conditions économiques affectant le secteur du bâtiment

L'activité de Legrand pourrait être affectée par les changements des conditions économiques, générales ou locales, dans le secteur du bâtiment. Les ventes des produits de Legrand dépendent principalement de la demande des installateurs électriques et des entreprises du bâtiment. Cette demande est essentiellement fonction du niveau d'activité des secteurs de la rénovation et de la construction neuve des bâtiments résidentiels, tertiaires et industriels. Ainsi à titre d'exemple, le marché français du bâtiment dans son ensemble a baissé de 2,3 % en 2008 contre une hausse de 2,6 % en 2007 (source Euroconstruct décembre 2008). Dans le même temps, le chiffre d'affaires de Legrand en France a diminué à structure et taux de change constants de 1,0 % en 2008 contre une hausse de 6,3 % en 2007. À des degrés divers, le niveau d'activité dans ces secteurs est sensible aux fluctuations de la situation économique générale et locale. L'impact de ces variations peut fluctuer dans le temps ou dans son importance selon les marchés et zones géographiques où Legrand opère. Comme il est d'usage dans son secteur d'activité, Legrand ne dispose pas d'un carnet de commandes clients lui permettant d'estimer précisément le volume des demandes futures pour ses produits. En cas de baisse des volumes de vente, la rentabilité de Legrand pourrait être affectée compte tenu du caractère de fixité à court terme de certains coûts.

En conséquence, une détérioration économique locale ou générale dans les pays dans lesquels Legrand commercialise ses produits pourrait avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

Afin d'anticiper au mieux ces risques, le Groupe suit de manière détaillée et permanente l'évolution de l'activité et la rentabilité par zone géographique en liaison avec les responsables locaux (voir paragraphe 5.1.6.2 du présent document de référence).

Risques liés à la concurrence

Le marché des produits de Legrand est concurrentiel en termes de prix, de qualité de produits et de services, de développement et de délai de lancement de nouveaux produits.

Les principaux concurrents de Legrand, mentionnés au paragraphe 5.1.3 du présent document de référence, pourraient, en raison de leur taille, disposer de ressources financières et commerciales supérieures à celles de Legrand. Les concurrents

de Legrand pourraient être capables de lancer des produits présentant des caractéristiques supérieures ou à des prix inférieurs, d'intégrer des produits et systèmes plus efficacement, de conclure des contrats de longue durée avec certains des clients de Legrand ou encore d'acquérir des sociétés constituant également des cibles potentielles pour Legrand. Legrand pourrait perdre des parts de marché s'il ne parvenait pas à proposer des prix, une technologie ou une qualité au moins comparable à celle de ses concurrents ou à tirer avantage des nouvelles opportunités commerciales offertes par des acquisitions. Son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés. En outre, Legrand, pour préserver sa compétitivité, effectue régulièrement des lancements de nouveaux produits qui, à défaut de rencontrer le succès attendu, pourraient impacter défavorablement l'activité de Legrand.

Les concurrents locaux plus petits pourraient quant à eux bénéficier d'une meilleure connaissance des marchés nationaux et de leurs relations de longue date avec les installateurs électriques et, ainsi, profiter d'un avantage concurrentiel. En outre, dans le cadre de l'évolution du marché des produits de Legrand vers des systèmes combinant des équipements traditionnels et des systèmes informatisés, l'augmentation de la concurrence liée à de nouveaux entrants sur le marché peut conduire à une baisse des ventes, une perte de parts de marché ou encore une augmentation des coûts du Groupe, du fait des dépenses commerciales et de marketing ou des frais de recherche et développement.

Par ailleurs, sur les marchés où l'utilisateur final est particulièrement sensible au prix plutôt qu'à l'attrait du produit ou à ses fonctionnalités, les importations de produits bon marché fabriqués dans des pays à bas coûts et vendus à des prix inférieurs, y compris des produits contrefaits, pourraient entraîner une diminution des parts de marché et/ou une diminution du prix moyen de vente des produits du Groupe.

Legrand, conscient de ces risques, a engagé des efforts soutenus en matière de recherche et développement et de marketing afin d'augmenter la valeur-produit tout en maîtrisant ses coûts (voir paragraphes 5.1.6.1.2 et 5.1.6.2 du présent document de référence).

Risques liés aux produits vendus

En dépit des tests auxquels ils sont soumis, les produits de Legrand pourraient ne pas fonctionner correctement ou présenter des erreurs et défauts, en particulier lors du lancement d'une

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

nouvelle gamme de produits ou de produits améliorés. Ces erreurs et défauts pourraient causer des dommages corporels et/ou matériels. Ces accidents ont entraîné dans le passé et pourraient entraîner à l'avenir des actions en responsabilité du fait des produits, des pertes de revenus, des actions en garantie, des coûts de retrait du marché, des contentieux, des retards dans l'acceptation des produits sur le marché ou encore nuire à la réputation de sécurité et de qualité de Legrand. Toutefois, la mise en place d'un service client très structuré a permis d'accélérer les délais d'identification des défaillances produit et l'engagement des actions correctives appropriées. Toutes les réclamations clients sont systématiquement enregistrées et qualifiées en temps réel. En cas de nécessité, une procédure d'alerte instantanée est enclenchée vis-à-vis des interlocuteurs industriels et de l'équipe en charge de l'expertise produit. Entre 2004 et 2008, le taux annuel moyen de retour sous garantie de produits de Legrand était inférieur à 0,5 %. Legrand ne peut pas garantir qu'il ne sera pas exposé à l'avenir à des actions importantes en responsabilité du fait de ses produits ou à des obligations de retrait de produits du marché ou qu'il sera capable de régler avec succès ces actions, ou d'effectuer ces retraits de produits du marché à des coûts acceptables. En outre, toute action en responsabilité du fait des produits ou tout retrait de produits du marché, même en cas d'issue favorable à un coût symbolique, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la réputation de sécurité et de qualité de Legrand, ainsi que sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

Risques liés à la capacité de recruter et fidéliser des collaborateurs qualifiés

Les collaborateurs clés de Legrand ont une ancienneté élevée au sein du Groupe et ont une excellente connaissance des activités de Legrand et, plus généralement, de l'ensemble du secteur. Le départ de l'un de ces collaborateurs clés pourrait entraîner la perte d'un savoir-faire, d'une connaissance du secteur et du Groupe et la possibilité pour les concurrents de Legrand d'obtenir des informations sensibles. La perte de collaborateurs clés pourrait également affecter la capacité de Legrand à conserver ses clients distributeurs les plus importants, à poursuivre le développement de ses produits ou à mettre en œuvre sa stratégie. La réussite future de Legrand dépend donc en partie de la fidélité de ses cadres dirigeants et autres collaborateurs clés et de sa capacité à continuer d'attirer, motiver et garder un personnel hautement qualifié. Pour relever ce défi, Legrand a notamment mis en place certains mécanismes de motivation et de fidélisation (voir paragraphe 5.1.4.7 du présent document de référence). Des efforts en matière de développement des ressources humaines sont également menés (voir paragraphe 6.5.1 du présent document de référence). Si toutefois Legrand ne parvenait pas à conserver ses collaborateurs clés, ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows* pourraient être défavorablement affectés.

Risques liés à la croissance externe

La stratégie de croissance de Legrand repose notamment sur l'acquisition de fabricants locaux qui offrent de nouvelles technologies, de nouvelles lignes de produits, l'accès à de nouveaux marchés et/ou des synergies avec les activités existantes de Legrand. Legrand pourrait ne pas être en mesure de réaliser des transactions ou de disposer de financement à des conditions satisfaisantes, réussir à intégrer les entreprises, technologies

ou produits acquis, gérer efficacement les nouvelles branches d'activité acquises, ou encore réaliser les économies de coûts escomptées. Legrand pourrait également rencontrer d'autres problèmes lors de l'intégration des entreprises acquises, en particulier de possibles incompatibilités dans les systèmes, les procédures (notamment les systèmes et contrôles comptables), les politiques et les cultures d'entreprise, une moindre attention de la Direction portée à la gestion quotidienne, le départ de collaborateurs clés et la prise en charge de passifs, notamment de passifs environnementaux. Tous ces risques pourraient avoir un impact défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats et les *cash flows* de Legrand. Afin d'en minimiser l'impact, une équipe dédiée coordonne à la fois les actions de détection des cibles en liaison avec les responsables pays du Groupe ainsi que les processus d'acquisition avec les fonctions centrales (finance, juridique, industriel, logistique, marketing...) (voir paragraphe 5.1.4.6 du présent document de référence). L'intégration des acquisitions est supervisée par un Comité de pilotage auquel participe la Direction générale.

Enfin, ces acquisitions entraînent, lors de leur première consolidation, la comptabilisation de valeurs de *Goodwill* ou de marques qui peuvent être significatives. Une revue annuelle de la valeur de ces actifs incorporels est effectuée (voir note 1 (g) aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence). Une baisse significative du résultat de ces sociétés pourrait entraîner la constatation d'une perte de valeur pouvant avoir un impact défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de Legrand. Les hypothèses retenues pour le calcul des tests de dépréciation des écarts d'acquisition l'ont été en tenant compte de l'évolution connue et prévisible des ventes et des résultats par UGT à la date du calcul. D'une année à l'autre, les taux d'actualisation peuvent varier en fonction des conditions de marché (prime de risque, taux d'intérêts). Comme précisé à la note 3 annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence, Legrand n'a pas constaté de perte de valeur au 31 décembre 2008.

Risques clients

Une partie significative des revenus de Legrand résulte des ventes réalisées auprès de ses deux plus grands clients distributeurs, Sonepar et Rexel. Les ventes réalisées auprès de Sonepar et Rexel ont représenté environ 28 % du chiffre d'affaires de Legrand en 2008 et environ 26 % du chiffre d'affaires de Legrand en 2007. Par ailleurs, la part du chiffre d'affaires réalisée avec les 10 premiers clients du Groupe (Sonepar et Rexel inclus) n'excède pas environ 35 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2008 et 35 % en 2007.

Legrand conclut des contrats à court terme avec ses clients distributeurs qui n'ont, en conséquence, aucune obligation contractuelle de longue durée d'acheter ses produits. En raison de la nature des relations avec ses clients distributeurs, Legrand peut détenir sur ses clients distributeurs un encours de créances significatif soumis au risque de cessation des paiements ou de faillite de ceux-ci. Legrand poursuit une gestion attentive de son besoin en fonds de roulement (voir paragraphe 5.1.5.3 du présent document de référence) mais il ne peut pas garantir qu'il continuera de maintenir ses relations avec ses clients distributeurs ou, dans le cas où ces relations seraient suspendues ou résiliées, que les installateurs électriques et les utilisateurs

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

finaux continueront d'acheter les produits de Legrand auprès d'autres distributeurs. L'interruption, temporaire ou définitive, des relations avec ses clients distributeurs pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

Risques liés aux moyens d'exploitation

Dépendance fournisseurs

Les achats auprès des 10 principaux fournisseurs de Legrand représentent en 2008 14 % du montant total des consommations (matières premières et composants), aucun d'entre eux considéré individuellement n'atteint le seuil de 3 %.

De plus, afin de sécuriser ses approvisionnements, Legrand poursuit une politique de diversification de ses sources chaque fois qu'un risque de dépendance avéré est décelé. À cette fin, Legrand intègre dans sa démarche d'analyse du risque fournisseur la recherche de fournisseurs alternatifs.

Arrêt de site industriel

La nature industrielle de l'activité de Legrand implique la survenance éventuelle d'événements de nature ou d'origine diverses (incendie, catastrophes naturelles, défaillance machines, etc.) qui seraient susceptibles de perturber ou d'interrompre l'activité d'un site.

Toutefois, une démarche active de prévention des risques industriels et la permanence des investissements consacrés à l'entretien et à la modernisation de l'outil de production permettent de limiter la probabilité de survenance d'un tel risque. Legrand mène par exemple des audits conjoints avec les experts des compagnies d'assurance du Groupe pour évaluer le niveau des installations de prévention contre les incendies et engage les actions jugées nécessaires.

Par ailleurs, Legrand a souscrit un programme mondial d'assurance pour couvrir les dommages matériels directs ainsi que les pertes d'exploitation consécutives liés aux sinistres d'origine accidentelle (voir paragraphe 5.2.8 du présent document de référence).

Systèmes d'information

Les opérations et le profil international de Legrand requièrent des systèmes d'information multiples reliés entre eux avec des volumes d'échanges croissants. Legrand, en dépit des efforts consacrés à la protection de ses systèmes et réseaux, notamment par le biais de la création d'une équipe dédiée à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des systèmes d'information, pourrait être la cible de virus ou de tentatives d'intrusion malveillante pouvant pénaliser la bonne marche de l'entreprise et la qualité de service à ses clients.

■ 3.2 - RISQUES JURIDIQUES

Risques liés aux réglementations existantes ou futures et au respect des normes nationales et internationales

Les produits de Legrand, vendus dans près de 180 pays, sont soumis à de nombreuses réglementations, notamment commerciales, douanières et fiscales en vigueur dans chacun de ces pays et à l'échelle internationale. Tout changement de l'une de ces réglementations et de leurs modalités d'application à l'activité de Legrand pourrait entraîner une baisse des ventes ou une hausse des coûts d'exploitation et par voie de conséquence une baisse de la rentabilité et des résultats du Groupe.

En outre, les produits de Legrand sont soumis à des contrôles et réglementations en matière de qualité et de sécurité, résultant de normes nationales et internationales, telles que les directives de l'Union européenne, et de normes adoptées par des organismes internationaux tels que le Comité européen pour la normalisation électrotechnique et la Commission électrotechnique internationale. La modification ou l'application plus stricte de l'une de ces normes de qualité et de sécurité pourrait contraindre Legrand à engager des dépenses d'investissement ou prendre d'autres mesures afin de garantir le respect de ces normes dont les coûts pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les activités du Groupe, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

Legrand ne peut donner l'assurance d'avoir été, ou d'être à l'avenir, en toutes circonstances en conformité avec de telles normes ou réglementations, qu'il n'encourra aucun coût ou responsabilité significatif afin d'assurer à l'avenir la conformité à ces réglementations ni qu'il sera en mesure de financer ces éventuelles responsabilités futures.

Afin de suivre les évolutions réglementaires, Legrand a mis en place une Direction de la normalisation dont la mission est de gérer les risques y afférents.

Risques liés à la propriété intellectuelle

La réussite future de Legrand repose en partie sur le développement et la protection de ses droits de propriété intellectuelle, en particulier des marques *Legrand* et *Bticino*. Afin de minimiser ce risque, Legrand apporte une attention particulière à la défense de sa propriété intellectuelle en s'appuyant sur une équipe dédiée au sein de la Direction technique. Cette dernière est en particulier en charge du suivi des brevets et des marques, de la lutte contre la contrefaçon et des démarches conjointes avec les autres acteurs du marché au sein d'organismes professionnels (Gimmelec, ASEC...). Legrand pourrait engager des dépenses importantes pour surveiller, protéger ou faire respecter ses droits. Si Legrand n'y parvenait pas de façon satisfaisante, sa position concurrentielle pourrait être affectée, ce qui pourrait avoir un effet

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*.

En outre, Legrand ne peut garantir que ses activités ne porteront pas atteinte aux droits de tiers. Dans une telle hypothèse, Legrand pourrait faire l'objet d'actions en dommages et intérêts et pourrait être contraint de cesser l'utilisation des droits de propriété intellectuelle contestés.

Risques liés à l'environnement

Les activités de Legrand, comme celles d'entreprises similaires, sont soumises à des lois et réglementations environnementales étendues et de plus en plus strictes concernant notamment les émissions atmosphériques, l'amiante, le bruit, l'hygiène et la sécurité, l'utilisation et la manipulation de déchets ou matériaux dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et les mesures de dépollution destinées à remédier à une contamination environnementale.

Legrand pourrait être tenu de payer des amendes ou dommages et intérêts potentiellement importants au titre de violations passées, présentes ou futures des lois et réglementations environnementales même si ces violations ont été commises avant l'acquisition de sociétés ou de branches d'activité par Legrand. Des tribunaux, des autorités réglementaires ou des tiers pourraient également imposer ou chercher à imposer à Legrand, d'une part, d'entreprendre des investigations et/ou de mettre en œuvre des mesures de dépollution relatives à une contamination actuelle ou passée d'installations actuelles ou anciennes ou encore d'installations de traitement de déchets hors site et, d'autre part, de réduire son activité ou de fermer temporairement ou définitivement des installations conformément aux lois et réglementations environnementales applicables. Legrand pourrait en outre faire l'objet de plaintes pour violation de la législation environnementale. Notamment, il existe des demandes de dépollution en cours qui concernent

un site à Pont-à-Mousson (France) et un site à Syracuse (États-Unis) et qui font l'objet de provisions d'un montant total d'environ 3 millions d'euros. Toutes ces actions pourraient nuire à la réputation de Legrand et avoir un effet défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats et ses *cash flows*. Legrand a réalisé et continuera de réaliser des dépenses d'investissement afin de se conformer aux lois et réglementations environnementales applicables, au fur et à mesure de leur évolution. Si Legrand ne parvient pas à récupérer ces dépenses en augmentant ses prix, ses résultats et ses *cash flows* pourraient s'en trouver affectés.

En outre, si Legrand ne se conforme pas aux réglementations en vigueur, les autorités pourraient suspendre ses activités et/ou ne pas renouveler les permis ou autorisations dont Legrand a besoin pour exercer ses activités. Elles pourraient également imposer des travaux de modernisation ou de modification des installations de production qui pourraient entraîner des coûts significatifs pour Legrand.

Legrand a élaboré et développé une politique de prévention et de mesure des risques environnementaux, notamment par la conduite d'audits environnementaux qui sont ensuite revus et analysés par un service dédié à la gestion des risques environnementaux. La mise en œuvre de cette politique, destinée à évaluer les risques qui peuvent être évités et à adopter les actions nécessaires pour les maîtriser, participe à l'objectif de Legrand de se conformer aux législations applicables, notamment dans le cadre des lois sur la protection de l'environnement et la prévention contre la pollution. Ainsi, Legrand a défini, dans le cadre de la certification ISO 14001, une politique d'identification des risques environnementaux (voir chapitre 6 du présent document de référence). Des provisions sont comptabilisées lorsque des évaluations sont disponibles ou que la réalisation des travaux correctifs est probable et que leur coût peut être raisonnablement estimé.

3.3 - RISQUES FINANCIERS

Risque de taux

Legrand est exposé aux risques de variations des taux d'intérêt (voir note 23 a des états financiers annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence). Le Groupe gère ce risque en combinant des dettes à taux fixe et à taux variable et en ayant recours à des techniques de couverture du risque de taux d'intérêt. L'utilisation d'instruments dérivés entraîne notamment des risques de défaillance des contreparties au titre de leurs obligations et de résiliation de contrat par les contreparties. En outre, Legrand pourrait être contraint de constituer des dépôts sur un compte nanti ou bloqué à hauteur de ses engagements découlant des variations des taux d'intérêt et de payer des frais, tels que des commissions d'opérations ou de courtage, en cas de dénouement de ces opérations de couverture.

Des contrats de *swap* conclus entre Legrand et des établissements de crédit pourraient prévoir que la contrepartie à l'opération exige de Legrand que soit déposé sur un compte nanti ou bloqué un montant égal à ses engagements nets, déterminés selon une méthode de valorisation à la valeur de marché, conformément aux stipulations des contrats de couverture financière concernés.

Les détails relatifs au risque de taux sont traités dans la note 23 a annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence.

Risque de change

Une part des actifs, des passifs, des revenus et des charges de Legrand est libellée en devises autres que l'euro et le dollar. Ces autres devises sont notamment le rouble russe, le real brésilien,

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

le RMB chinois, le dollar australien, la livre anglaise, le peso mexicain, la livre turque et le zloty polonais. L'établissement des états financiers consolidés de la Société (libellés en euros) requiert la conversion en euros de ces actifs, passifs, revenus et charges, aux taux de change alors applicables. En conséquence, les variations des taux de change de l'euro par rapport aux autres devises affecteraient le montant des postes concernés dans les états financiers consolidés même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine. Ces conversions ont entraîné dans le passé et pourraient entraîner à l'avenir des variations significatives des résultats et des *cash flows* du Groupe d'une période à l'autre.

En outre, dans la mesure où le Groupe encourt des charges dans une devise différente de celle dans laquelle les ventes correspondantes sont réalisées, des fluctuations des taux de change pourraient entraîner une augmentation des charges, exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires, ce qui affecterait la rentabilité et les *cash flows* du Groupe. Les détails relatifs au risque de change sont traités dans la note 23 b annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence.

Risque de liquidité

L'endettement bancaire et financier du Groupe est décrit au paragraphe 7.5.2 du présent document de référence ainsi qu'aux notes 14 et 17 annexées aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence. Le Groupe, qui bénéficie d'une notation de catégorie *investment grade* de la part des principales agences de notation, pourrait être désavantagé par rapport à des concurrents qui ne connaîtraient pas une situation d'endettement comparable durant la même période. Par ailleurs, la capacité du Groupe à respecter les obligations contractuelles contenues dans certains emprunts (notamment le Contrat de Crédit 2006 défini au paragraphe 7.5.2.1 et l'emprunt bancaire défini au paragraphe 7.5.2.2 du présent document de référence), à refinancer ou rembourser ses emprunts selon les modalités qui y sont prévues, dépendra de ses performances opérationnelles futures et pourrait être affectée par de nombreux facteurs indépendants de sa volonté (conjoncture économique, conditions du marché de la dette, évolutions réglementaires, etc.). Le mode de calcul du ratio au titre de ces obligations contractuelles est mentionné à la note 23 e annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence.

Legrand pourrait ainsi être amené à consacrer une part significative de sa trésorerie au paiement du principal et des intérêts de sa dette, ce qui pourrait avoir pour conséquence de réduire les fonds disponibles pour financer son activité courante, ses investissements, sa croissance externe ou le paiement des dividendes.

La gestion du risque de liquidité est traitée à la note 23 e annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence.

Par ailleurs, le lecteur est invité à se référer au paragraphe 19.9 de l'Annexe 2 (rapport de gestion) relatif aux accords conclus par la Société qui pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Risque de matières premières

Legrand est exposé au risque généré par les modifications des prix des matières premières.

Les instruments financiers utilisés par Legrand afin de gérer son exposition au risque de matières premières sont décrits à la note 23 c annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence.

Legrand pourrait ne pas être en mesure de répercuter, immédiatement ou à terme, les hausses du coût des matières premières et composants sur ses clients sous forme de hausses de prix de ses produits. Les coûts du Groupe pourraient donc augmenter sans progression équivalente des ventes, ce qui pourrait affecter la rentabilité et les *cash flows* du Groupe.

Risques liés aux engagements de retraite

Dans la majorité des pays où Legrand opère, ses filiales sont tenues à des obligations envers leurs salariés au titre d'engagements de retraites. Ces engagements peuvent être financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies (voir note 16 annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence).

Les régimes à cotisations définies sont les régimes au titre desquels le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Le Groupe n'a alors aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Les régimes à prestations définies précisent le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite. Le Groupe a alors une obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures. L'évolution des marchés boursiers à la hausse ou à la baisse peut faire varier la valeur des actifs placés en titres. En 2008, l'évolution actuarielle de ces actifs s'est traduite par une baisse de 32 millions d'euros.

Si les montants dus au titre des prestations consécutives au départ à la retraite devenaient exigibles et payables, et si les contrats d'assurance et de rente conclus et les autres placements constitués en garantie de ces engagements par Legrand s'avéraient insuffisants pour couvrir ces engagements, Legrand pourrait alors être obligé d'effectuer des versements significatifs au titre des prestations de retraite. Ces versements pourraient avoir un effet défavorable sur les activités, la situation financière, les résultats et les *cash flows* de Legrand.

| |
|-----|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 5 |
| 6 |
| 7 |
| 8 |
| 9 |
| 10 |
| 11 |
| 12 |
| 13 |
| TDC |
| A |

4

INFORMATIONS CONCERNANT LE GROUPE

| | | |
|------------|---|-----------|
| 4.1 | HISTOIRE ET ÉVOLUTION | 26 |
| 4.1.1 | Dénomination sociale | 26 |
| 4.1.2 | Lieu et numéro d'enregistrement | 26 |
| 4.1.3 | Constitution et durée de vie | 26 |
| 4.1.4 | Siège social | 26 |
| 4.1.5 | Forme juridique et législation applicable | 26 |
| 4.1.6 | Événements importants dans le développement des activités | 27 |
| 4.2 | INVESTISSEMENTS | 27 |
| 4.2.1 | Investissements industriels et frais de développement capitalisés | 27 |
| 4.2.2 | Investissements en titres de participation : principales acquisitions réalisées par le Groupe | 27 |
| 4.2.3 | Principaux investissements en cours de réalisation | 28 |
| 4.2.4 | Principaux investissements pour l'avenir et politique de croissance externe | 28 |
| 4.3 | ORGANIGRAMME | 29 |
| 4.3.1 | Organigramme | 29 |
| 4.3.2 | Filiales et participations | 30 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ 4.1 - HISTOIRE ET ÉVOLUTION

4.1.1 - Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « Legrand ».

4.1.2 - Lieu et numéro d'enregistrement

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 421 259 615.

4.1.3 - Constitution et durée de vie

La Société a été initialement constituée le 22 décembre 1998 sous la forme d'une société anonyme. La Société a été transformée en société par actions simplifiée par une Assemblée générale extraordinaire en date du 5 décembre 2001. La Société a de nouveau été transformée en société anonyme par une décision unanime des actionnaires en date du 4 novembre 2002.

La durée de vie de la Société a été prolongée jusqu'au 24 février 2105, sauf dissolution anticipée ou nouvelle prorogation.

4.1.4 - Siège social

Le siège social de la Société est sis 128, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 87000 Limoges, France.

Le numéro de téléphone du siège social est + 33 (0)5 55 06 87 87.

4.1.5 - Forme juridique et législation applicable

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société est principalement soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

4.1.6 - Événements importants dans le développement des activités

En 2008, les équipes de recherche et développement de Legrand ont travaillé sur de nombreux nouveaux développements, et ainsi contribué au lancement de plus de vingt nouvelles gammes de produits parmi lesquelles :

- les gammes d'appareillage *Art*, destinée aux projets de prestige en France et à l'international, et *Nepteo* ;
- une offre de portier audio et vidéo dédiée aux pays émergents d'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Europe de l'Est ;
- une offre de portier audio et vidéo Legrand destinée au marché chinois ;
- la solution *Light Saver* de gestion d'éclairage à faible consommation d'énergie aux États-Unis ;
- la nouvelle offre de goulottes à clippage direct *Mosaic* en France qui vient idéalement compléter le programme d'appareillage *Mosaic* dédié aux applications tertiaires ;
- la nouvelle gamme de boîtes de sol *Evolution* aux États-Unis ;
- l'offre d'éclairage de sécurité *Uralight* ; et
- l'offre Voix-Données-Images *Power Commander IQ PDU* pour les datacenters aux États-Unis.

■ 4.2 - INVESTISSEMENTS

4.2.1 - Investissements industriels et frais de développement capitalisés

Au titre de 2008, les investissements et les frais de développement capitalisés se sont élevés à 160,4 millions d'euros (171,4 millions d'euros au titre de 2007 et 152,9 millions au titre de 2006), représentant 3,8 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe (4,2 % et 4,1 % respectivement au titre de 2007 et 2006).

La part consacrée aux produits nouveaux a représenté 41,3 % de ce montant (33 % en 2007 et 51 % en 2006).

4.2.2 - Investissements en titres de participation : principales acquisitions réalisées par le Groupe

Au cours de l'exercice 2008 (plus précisément au premier semestre), Legrand a réalisé des acquisitions pour un montant global de 123,6 millions d'euros (sous déduction de la trésorerie acquise) et en particulier, Legrand a réalisé l'acquisition autofinancée de quatre sociétés, possédant toutes de très fortes positions sur leur marché :

- PW Industries, spécialiste nord-américain du cheminement de câbles sous plafond destiné aux secteurs tertiaires et industriels. Legrand, leader incontesté du cheminement de câbles aux États-Unis et dans le monde renforce ainsi ses positions en complétant son offre et accélère son développement dans le marché industriel. PW industries a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 32 millions de dollars ;
- Estap, le numéro 1 des armoires et coffrets VDI en Turquie. Le Groupe renforce ainsi ses positions en Turquie où il est déjà un acteur de premier plan en appareillage et en distribution d'énergie. En outre, avec près de 60 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'export, notamment en Europe de l'Est et au Moyen-Orient, Estap vient compléter les belles positions qu'occupe Legrand sur ces zones. Basé à Istanbul avec un site de fabrication à Eskisehir, Estap a généré plus de 22 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007 ;
- HDL, leader des portiers audio et vidéo au Brésil, qui vient compléter les fortes positions de Legrand sur ce marché où il est déjà leader dans de nombreux domaines, notamment en appareillage et en disjoncteurs divisionnaires. HDL a généré en 2007 un chiffre d'affaires de près de 20 millions d'euros et possède deux sites de fabrication à Manaus et Itu ;
- Electrak, un des leaders britanniques du cheminement de câbles par le sol destiné au secteur tertiaire. Legrand, qui dispose de solides positions en cheminement de câbles sous plafond au Royaume-Uni, complète ainsi son offre produits et se renforce sur le segment non-résidentiel. Electrak a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de près de 20 millions d'euros.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Au cours de l'exercice 2007, Legrand a réalisé des acquisitions pour un montant global de 265,1 millions d'euros (sous déduction de la trésorerie acquise) et en particulier, Legrand a réalisé l'acquisition autofinancée des six sociétés suivantes, possédant généralement de très fortes positions sur leur marché :

- HPM, n° 2 de l'appareillage électrique en Australie et en Nouvelle-Zélande. Legrand renforce ainsi significativement ses positions en Asie Pacifique et dans le domaine de l'appareillage, dont il est le leader mondial. HPM a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 100 millions d'euros en 2006 avec un effectif de l'ordre de 875 personnes ;
- UStec, spécialiste américain des solutions globales pour la distribution des réseaux « Voix Données Images » dans le logement, basé dans l'état de New York. Cette acquisition vient compléter l'offre de Legrand dans le domaine en très forte croissance des automatismes résidentiels. UStec a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 12 millions de dollars en 2006 avec un effectif de 36 personnes ;
- Kontaktor, leader russe des disjoncteurs ouverts et des disjoncteurs boîtier moulé. En renforçant sa présence en Russie, où le Groupe occupe déjà des positions de premier plan en appareillage, cheminement de câbles et disjoncteur modulaire, Legrand devient un acteur incontournable de ce marché en très forte croissance et poursuit son rapide développement dans les pays émergents. Kontaktor a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 35 millions d'euros avec un effectif de plus de 2 400 personnes ;
- Macse, leader du cheminement de câbles métallique au Mexique. Legrand renforce ainsi sa présence au Mexique, marché en forte croissance où le Groupe occupe déjà des positions de premier plan en appareillage et distribution d'énergie. Macse a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros avec un effectif de l'ordre de 140 personnes ;

- TCL Wuxi, spécialiste chinois des disjoncteurs modulaires et des disjoncteurs de puissance, destinés aux marchés résidentiel, commercial et industriel. Legrand renforce ainsi sa présence en Chine, marché à très forte croissance. TCL Wuxi a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 20 millions d'euros avec un effectif de l'ordre de 700 personnes ;
- Alpes Technologies, un des leaders français des systèmes d'optimisation et de mesure de la qualité de l'énergie électrique pour les bâtiments tertiaires et industriels. Legrand poursuit son développement dans la distribution de puissance en complétant son offre et en accédant à de nouveaux marchés. Alpes Technologies a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires d'environ 10 millions d'euros avec un effectif de l'ordre de 40 personnes.

Au cours de l'exercice 2006, Legrand a réalisé des acquisitions pour un montant global de 85,9 millions d'euros (sous déduction de la trésorerie acquise) et en particulier, Legrand a réalisé l'acquisition autofinancée des quatre sociétés suivantes, possédant toutes de très fortes positions sur leur marché :

- Shidean, le N° 1 des portiers audio et vidéo en Chine. En 2005, Shidean a réalisé environ 15 millions d'euros de chiffre d'affaires avec un effectif d'environ 900 personnes ;
- Cemar, le N° 1 au Brésil des coffrets de distribution et des enveloppes industrielles. En 2005, Cemar a réalisé environ 28 millions d'euros de chiffre d'affaires avec un effectif de l'ordre de 400 personnes ;
- RM Kabelbaner, le leader danois du cheminement de câbles métallique qui réalisait en 2005 un chiffre d'affaires annuel supérieur à 5 millions d'euros ;
- Vantage, n° 2 américain du contrôle d'éclairage haut de gamme et spécialiste des automatismes résidentiels. En 2005, Vantage a réalisé environ 20 millions de dollars de chiffre d'affaires annuel.

4.2.3 - Principaux investissements en cours de réalisation

Le Groupe estime qu'il n'y a pas d'investissement significatif en cours de réalisation qui justifie une information détaillée.

4.2.4 - Principaux investissements pour l'avenir et politique de croissance externe

La Société entend poursuivre à long terme sa politique d'acquisitions ciblées et d'investissement notamment en matière de recherche et développement, conformément à la stratégie et aux principes décrits dans le présent document de référence (voir notamment paragraphe 5.1.5 du présent document de référence).

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

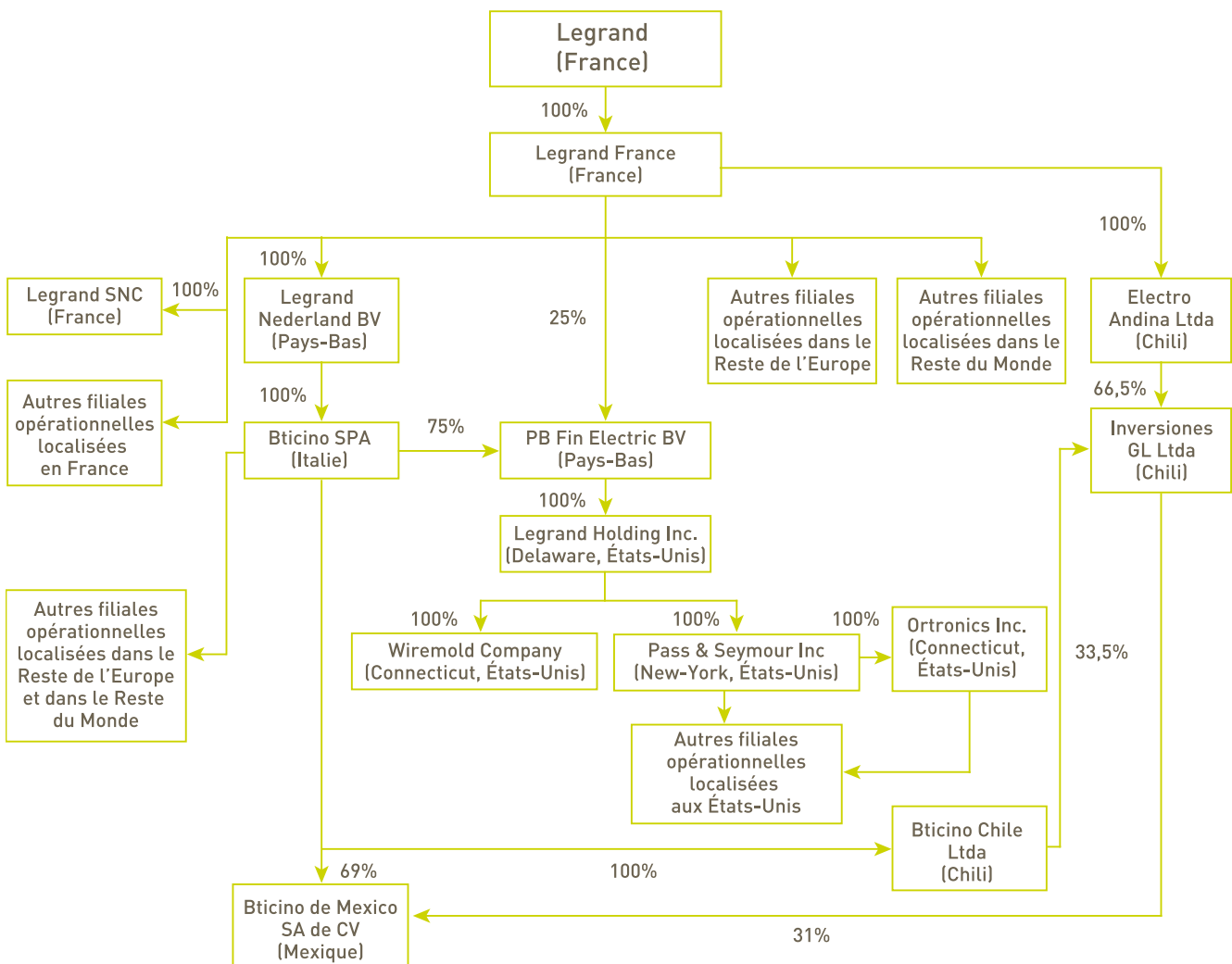
4.3- ORGANIGRAMME

Le Groupe comprend la Société et les 146 filiales qu'elle contrôle au 31 décembre 2008. La Société est la société tête de groupe de Legrand. Son activité consiste en la fourniture de prestations de services de Direction générale et de Direction financière permettant de gérer les activités du Groupe.

La principale filiale d'exploitation consolidée, Legrand France, est détenue à 100 % par la Société. Legrand France contrôle directement ou indirectement la totalité des filiales du Groupe.

Le versement de dividendes par les principales filiales de Legrand relève des décisions de leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumis aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. À la date d'enregistrement du présent document de référence, Legrand n'a pas identifié de restriction limitant de manière significative son accès à la trésorerie de ces filiales ou aux dividendes mis en distribution par ces dernières.

4.3.1 - Organigramme



- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

4.3.2 - Filiales et participations

Les principales filiales détenant des participations dans le Groupe sont décrites ci-dessous. Pour une description des opérations avec des apparentés, les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 10.3 du présent document de référence. Pour une description du périmètre de consolidation et des liens de détention, les lecteurs sont invités à se référer au sous-paragraphe « Informations générales » figurant au paragraphe 11.1.2 du présent document de référence (Notes annexes aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence).

■ BTICINO CHILE LTDA (CHILI)

Bticino Chile Ltda est une société à responsabilité limitée de droit chilien, dont le siège social est situé Vicuna Mackenna #1292, Santiago du Chili. Bticino Chile Ltda a pour principale activité la fabrication et la commercialisation de produits et systèmes électriques. En outre, Bticino Chile Ltda exploite la marque Bticino au Chili. Société constituée le 1^{er} juin 1968, Bticino Chile Ltda est entrée dans le Groupe le 1^{er} juillet 1989. Bticino Chile Ltda est détenue à hauteur de 100 % par Bticino SpA.

■ BTICINO DE MEXICO SA DE CV (MEXIQUE)

Bticino de Mexico SA de CV est une société anonyme à capital variable de droit mexicain, dont le siège social est situé Carretera 57, Qro a S.L.P Km 22.7, Santa Rosa de Jauregui, 76220 Queretaro. Bticino de Mexico SA de CV a pour principale activité la conception, la fabrication et la commercialisation de produits et systèmes électriques. Société constituée le 30 janvier 1952, Bticino de Mexico SA de CV est entrée dans le Groupe le 15 août 1989. Bticino de Mexico SA de CV est détenue à hauteur de 69 % par Bticino SpA et de 31 % par Inversiones GL Ltda.

■ BTICINO SPA (ITALIE)

Bticino SpA est une société anonyme de droit italien, dont le siège social est situé Via Messina 38, 20154 Milan. Bticino SpA a pour principale activité la fabrication et la commercialisation de produits et systèmes électriques. Bticino SpA est entrée dans le Groupe le 1^{er} juillet 1989. Bticino SpA est détenue à hauteur de 100 % par Legrand Nederland BV.

■ ELECTRO ANDINA LTDA (CHILI)

Electro Andina Ltda est une société à responsabilité limitée de droit chilien, dont le siège social est situé Vicuna Mackenna #1292, Santiago du Chili. Electro Andina Ltda a pour principale activité la fabrication et la commercialisation de produits et systèmes électriques. En outre, Electro Andina Ltda exploite la marque *Legrand* au Chili. Electro Andina Ltda a été constituée et est entrée dans le Groupe le 5 novembre 1985. Electro Andina Ltda est détenue à hauteur de 100 % par Legrand France.

■ INVERSIONES GL LTDA (CHILI)

Inversiones GL Ltda est une société à responsabilité limitée de droit chilien, dont le siège social est situé à Santiago du Chili. Inversiones GL Ltda a pour principal objet la prise de participations dans d'autres sociétés. Inversiones GL Ltda a été constituée et est entrée dans le Groupe le 26 décembre 2001. Inversiones GL Ltda est détenue à hauteur de 66,5 % par Electro Andina Ltda et à hauteur de 33,5 % par Bticino Chile Ltda.

■ LEGRAND FRANCE (FRANCE)

Anciennement dénommée Legrand SA, Legrand France est la principale filiale opérationnelle du Groupe en France. Legrand France est une société anonyme de droit français, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 758 501 001, dont le siège social est situé 128, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 87000 Limoges. Legrand France a pour principale activité la fabrication de produits et systèmes pour installations électriques et de leurs composants. Legrand France a été constituée le 21 juillet 1953. Legrand France est détenue à hauteur de 100 % par la Société. Legrand France détient des participations dans d'autres sociétés opérationnelles du Groupe localisées en France, dans le Reste de l'Europe et dans le Reste du Monde. Monsieur Gilles Schnepf est Président du Conseil d'administration, Directeur général, et administrateur de Legrand France. Monsieur Olivier Bazil est Directeur général délégué, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur de Legrand France. Monsieur François Grappotte est Président d'honneur du Conseil d'administration et administrateur de Legrand France.

■ LEGRAND HOLDING INC. (ÉTATS-UNIS)

Legrand Holding Inc. est une société de droit américain, enregistrée au Delaware, dont le siège social est situé 60, Woodlawn Street, West Hartford, CT 06110. Legrand Holding Inc. a pour principale activité la prise de participations dans d'autres sociétés. Legrand Holding Inc. a été constituée le 18 juillet 1984 et est entrée dans le Groupe le 31 octobre 1984. Legrand Holding Inc. est détenue à hauteur de 100 % par PB Fin Electric BV.

■ LEGRAND NEDERLAND BV (PAYS-BAS)

Legrand Nederland BV est une société par actions simplifiée de droit néerlandais, dont le siège social est situé Van Salmstraat, 76, Boxel 5281 RS. Legrand Nederland BV a pour principale activité la fabrication et la commercialisation de chemins de câbles métalliques aux Pays-Bas et en Autriche. Legrand Nederland BV est détenue à 100 % par Legrand France.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ **LEGRAND SNC (FRANCE)**

Legrand SNC est une société en nom collectif de droit français, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Limoges sous le numéro 389 290 586, dont le siège social est situé 128, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, 87000 Limoges. Legrand SNC a pour principale activité la commercialisation et la distribution de produits de marque Legrand. Legrand SNC a été constituée et est entrée dans le Groupe le 8 décembre 1992. Legrand SNC est détenue à hauteur de 100 % par Legrand France.

■ **ORTRONICS INC. (ÉTATS-UNIS)**

Ortronics Inc. est une société de droit américain, enregistrée au Connecticut, dont le siège social est situé 125, Eugene O'Neill Drive, New London, CT 06320. Ortronics Inc. a pour principale activité la conception et la commercialisation de produits Voix-Données-Images. Ortronics Inc. est entrée dans le Groupe le 2 janvier 1998. Ortronics Inc. est détenue à 100 % par Pass & Seymour Inc. En outre, *Ortronics* détient des participations dans d'autres sociétés opérationnelles du Groupe localisées aux États-Unis.

■ **PASS & SEYMOUR INC. (ÉTATS-UNIS)**

Pass & Seymour Inc. est une société de droit américain, enregistrée à New York, dont le siège social est situé 50, Boyd Avenue, Syracuse, NY 13221. Pass & Seymour a pour principale activité la conception, la fabrication et la commercialisation d'appareillages électriques. Pass & Seymour a été constituée le 23 juillet 1984 et est entrée dans le Groupe le 31 octobre 1984. Pass & Seymour est détenue à hauteur de 100 % par Legrand Holding Inc. En outre, Pass & Seymour détient des participations dans d'autres sociétés opérationnelles du Groupe localisées aux États-Unis.

■ **PB FINELECTRIC BV (PAYS-BAS)**

PB Finelectric BV est une société par actions simplifiée de droit néerlandais, dont le siège social est situé Van Salmstraat 76, 5281 RS Boxtel. PB Finelectric BV a pour principale activité la prise de participations dans d'autres sociétés. PB Finelectric BV a été constituée et est entrée dans le Groupe le 19 décembre 1991. PB Finelectric BV est détenue à hauteur de 75 % par Bticino SpA et à hauteur de 25 % par Legrand France.

■ **THE WIREMOLD COMPANY (ÉTATS-UNIS)**

The Wiremold Company est une société de droit américain, enregistrée au Connecticut, dont le siège social est situé 60, Woodlawn Street, West Hartford, CT USA 06110. The Wiremold Company a pour principale activité la conception, la fabrication et la commercialisation de chemins de câbles. The Wiremold Company est entrée dans le Groupe le 8 janvier 2000. The Wiremold Company est détenue à hauteur de 100 % par Legrand Holding Inc.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

◀ SOMMAIRE ▶

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

5

INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITÉ DU GROUPE

| | | |
|------------|---|-----------|
| 5.1 | PRÉSENTATION DU GROUPE | 34 |
| 5.1.1 | Introduction | 34 |
| 5.1.2 | Le marché de Legrand et son positionnement | 35 |
| 5.1.3 | Concurrents | 37 |
| 5.1.4 | Atouts concurrentiels | 37 |
| 5.1.5 | Stratégie | 39 |
| 5.1.6 | Structure opérationnelle | 41 |
| 5.2 | PRINCIPALES ACTIVITÉS | 43 |
| 5.2.1 | Informations financières par secteur géographique | 43 |
| 5.2.2 | Produits | 44 |
| 5.2.3 | Recherche et développement | 45 |
| 5.2.4 | Distribution, clients et marketing | 46 |
| 5.2.5 | Fournisseurs et matières premières | 48 |
| 5.2.6 | Propriété intellectuelle | 49 |
| 5.2.7 | Propriétés immobilières, usines et équipements | 49 |
| 5.2.8 | Assurances | 51 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ 5.1 - PRÉSENTATION DU GROUPE

5.1.1 - Introduction

■ 5.1.1.1 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Legrand est le spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'information pour les lieux de vie et de travail. Le Groupe conçoit, produit et commercialise une offre complète de produits et systèmes de contrôle et commande, cheminement de câbles, distribution d'énergie et « Voix-Données-Images » (« VDI »). Legrand commercialise ses produits sous des marques généralistes de renommée internationale, notamment *Legrand et Bticino*, ainsi que des marques locales ou spécialistes reconnues. Legrand dispose d'implantations commerciales et industrielles dans plus de 70 pays et commercialise une large gamme de produits, comprenant près de 170 000 références, dans près de 180 pays. En 2008 le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élevait à 4 202,4 millions d'euros, dont plus de 76 % hors de France. En outre, sa présence dans les zones Reste du Monde et Reste de l'Europe s'est significativement renforcée au cours des dernières années.

■ 5.1.1.2 - HISTORIQUE

Fondée en 1926, Legrand France, anciennement dénommée Legrand SA, a été transformée en société anonyme en 1953. En 1970, les actions de Legrand France ont été admises aux négociations sur la Bourse de Paris, aujourd'hui Euronext Paris, et ses titres sont restés cotés jusqu'à leur radiation le 2 octobre 2003 à la suite de l'acquisition de Legrand France par le Consortium (voir ci-dessous).

Le début de l'expansion de Legrand hors de la France vers les autres marchés européens et internationaux date des années 1960 et du début des années 1970 grâce à l'ouverture de filiales commerciales et de production et à l'acquisition d'entreprises locales. En 1989, Legrand a racheté Bticino, un important producteur italien d'appareillage électrique basse tension disposant d'un solide positionnement sur les marchés italien, mexicain, chilien, vénézuélien et thaïlandais. En 2000, Legrand a racheté Wiremold, le spécialiste américain du cheminement de câbles, également présent sur les marchés canadien, britannique et polonais, ainsi que plusieurs entreprises de taille moyenne implantées en Europe, aux États-Unis et au Brésil. Enfin, depuis janvier 2005, Legrand a réalisé 19 acquisitions localisées en Europe, aux États-Unis, en Chine, au Brésil, au Mexique, en Russie, en Turquie et en Australie. Depuis 1954, le Groupe a acquis 125 sociétés.

Offre publique d'échange Schneider

En août 2001, Schneider Electric SA (« Schneider ») a acquis environ 98 % du capital de Legrand France dans le cadre d'une offre publique d'échange. En octobre 2001, considérant que

l'opération portait atteinte à la concurrence, la Commission européenne s'est opposée à l'acquisition de Legrand France par Schneider, obligeant Schneider à se retirer du capital de Legrand France.

Acquisition de Legrand France

Le 10 décembre 2002, un consortium d'investisseurs financiers dirigé par Wendel et KKR et comprenant d'autres investisseurs institutionnels ou privés (notamment les familles fondatrices de Legrand France, les familles Verspieren et Decoster et les cadres dirigeants) (le « Consortium ») a acquis environ 98 % du capital social de Legrand France (encore dénommée lors de l'acquisition Legrand SA) auprès de Schneider (l'« Acquisition »).

Le 2 octobre 2003, les actions de Legrand France ont été radiées de la cotation sur Euronext Paris à la suite de la réalisation d'une garantie de cours et d'une offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Legrand France encore en circulation conformément à la réglementation française.

Restructuration de la dette

La Société a conclu le 10 janvier 2006 une convention de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros (le « Contrat de Crédit 2006 ») afin (i) de refinancer en totalité un contrat de prêt syndiqué de 1,4 milliards d'euros conclu en décembre 2004, (ii) de refinancer le montant nominal total des obligations seniors à haut rendement (*High Yield*) émis en février 2003 (350 millions de dollars portant intérêt au taux de 10,5 % arrivant à échéance en 2013 et 277,5 millions d'euros portant intérêt au taux de 11,0 % arrivant à échéance en 2013), et (iii) de procéder au remboursement partiel de la partie du prêt d'actionnaires représenté par des obligations subordonnées correspondant au crédit vendeur consenti par Schneider lors de l'acquisition de Legrand France et rendu exigible par le remboursement des obligations à haut rendement (*High Yield*). Enfin, le Contrat de Crédit 2006 devait également permettre de satisfaire aux besoins généraux de la Société et, le cas échéant, de réaliser des acquisitions.

Par ailleurs, dans le cadre de l'émission des obligations seniors à haut rendement (*High Yield*), Legrand s'était contractuellement engagé à respecter les obligations d'information des sociétés enregistrées auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») aussi longtemps que les obligations seniors à haut rendement seraient en circulation. Le 15 février 2006, Legrand a procédé au remboursement de la totalité de ses obligations seniors à haut rendement. En février 2006, après le remboursement, Legrand a déposé un *Form 15* auprès de la SEC en vue de suspendre son obligation d'information auprès de la SEC et n'est dès lors plus tenue aux obligations en découlant.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Augmentation de capital de la Société par appel public à l'épargne

En avril 2006, Legrand, anciennement dénommée Legrand Holding et société mère de Legrand France depuis l'Acquisition, a procédé à l'admission aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris des actions composant son capital social. À cette occasion, la Société a procédé à une augmentation de capital par appel public à l'épargne de 862,9 millions d'euros par émission de 43 689 298 actions. En outre, la Société a permis aux salariés du Groupe de participer à l'introduction en bourse de Legrand en souscrivant, à des conditions préférentielles, à une augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant de 36,4 millions d'euros (après prise en compte des

frais de décote pour 9,1 millions d'euros) par émission de 2 303 439 actions.

Évolution de la structure du capital

Lors de l'introduction en bourse en avril 2006, le flottant représentait 20 % du capital du Groupe. En novembre 2006, Goldman Sachs Capital Partners, Montagu Private Equity et WestLuxcon Holdings SA (filiale de West LB AG), actionnaires historiques de Legrand, ont cédé sur le marché un total d'environ 40 millions d'actions Legrand. Les lecteurs sont invités à se référer à la note 10 annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence pour l'actualisation des informations concernant le capital social de la Société.

5.1.2 - Le marché de Legrand et son positionnement

Legrand conçoit, fabrique et commercialise des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations, sans étendre son activité à la production ou au transport d'énergie, à la production de sources d'éclairage et de câbles électriques. Sur la base des ventes réalisées à l'échelle mondiale par Legrand et ses concurrents pour des produits identiques ou comparables à ceux de Legrand (le « marché accessible »), Legrand évalue la taille du marché accessible à environ 60 milliards d'euros.

■ 5.1.2.1 - UN MARCHÉ BÉNÉFICIAIRE D'UNE CAPACITÉ DE RÉSISTANCE AUX CYCLES ÉCONOMIQUES

L'évolution du marché des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations utilisés dans les secteurs du bâtiment dépend naturellement de la conjoncture économique. Ce marché offre une bonne résistance aux effets de cycles économiques en raison de sa diversité :

- le marché couvre la construction neuve et la rénovation de bâtiments, ce dernier segment est toutefois moins sensible aux cycles que la construction neuve car nécessitant des investissements plus faibles et bénéficiant d'un flux d'activité récurrent (exigence d'une maintenance ou modernisation régulière) ;
- le marché se répartit en trois secteurs, selon les catégories de bâtiments et d'utilisateurs finaux : tertiaire, résidentiel et industriel, répondant chacun à une dynamique de croissance propre ;
- le marché se caractérise par une activité principalement de flux alimentée par une multitude de commandes de faible valeur contrairement aux industries plus dépendantes de grands projets privés ou publics. Le marché est donc principalement diffus et pérenne, moins sensible aux effets de cycle que ne le sont notamment les marchés de la haute et de la moyenne tension ou des infrastructures.

■ 5.1.2.2 - UN MARCHÉ CARACTÉRISÉ PAR DE FORTES BARRIÈRES À L'ENTRÉE

Legrand considère que l'accès au marché par de nouveaux concurrents est rendu difficile par l'existence d'importantes barrières à l'entrée. À titre d'illustration, le marché n'a observé l'émergence d'aucun nouvel acteur de taille significative au cours des vingt dernières années. Ces barrières à l'entrée comprennent notamment :

- la nécessité de mettre à disposition une gamme étendue de produits et systèmes offrant de multiples fonctionnalités ;
- les différences de standards électriques nationaux, les normes et réglementations locales et les choix esthétiques, imposant aux nouveaux entrants un investissement initial élevé ; et
- la nécessité d'établir préalablement des relations privilégiées avec les nombreux intervenants du secteur, qu'il s'agisse des distributeurs locaux, des installateurs électriques, des prescripteurs ou des utilisateurs finaux.

■ 5.1.2.3 - UN MARCHÉ OFFRANT UN POTENTIEL DE CROISSANCE À LONG TERME

Sous l'effet de plusieurs facteurs, le marché des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations offre d'attrayantes perspectives de croissance à long terme.

Innovation et montée en gamme

Le marché se caractérise par une demande régulière et grandissante de nouveaux produits et fonctionnalités. Il présente en particulier des opportunités de croissance découlant d'une dynamique globale d'innovation permanente. À ce titre, l'attention constante de Legrand à l'innovation technologique lui offre la possibilité d'exploiter de façon optimale ces gisements de croissance.

Le marché de Legrand présente également à long terme un potentiel de croissance naturelle lié à l'intérêt grandissant pour les produits à forte valeur ajoutée, tant au plan des fonctionnalités (nouveau et facilité d'utilisation) que de l'esthétisme, appelé

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

« montée en gamme ». Par exemple, Legrand bénéficie de l'effet positif sur ses ventes du lancement commercial réussi de *Céliane* en France et de l'offre haut de gamme *Axolute* en Italie qui combinent appareillage, contrôle d'accès et automatismes résidentiels.

De même, Legrand décèle un fort potentiel de croissance dans les systèmes intégrés et les produits à forte valeur ajoutée aux États-Unis (économie d'énergie, contrôle d'éclairage haut de gamme).

Pays émergents

Par ailleurs, dans des pays émergents comme le Brésil, l'Inde, la Chine, le Mexique et la Russie, le développement à long terme des installations électriques et des réseaux d'informations génère une demande tant pour des produits d'entrée de gamme que pour des produits haut de gamme. Enfin, compte tenu du fait que près du quart de la population mondiale ne bénéficie pas encore de l'accès à un réseau électrique, Legrand considère que le marché présente à long terme un potentiel de croissance significatif au fur et à mesure que les infrastructures se développeront. En 2008, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents représente environ 29 % de l'activité totale du Groupe.

L'efficacité énergétique

Les bâtiments représentent 40 % de l'énergie totale consommée. Legrand observe sur l'ensemble de ses marchés une demande grandissante pour des produits et systèmes permettant de réduire les consommations d'énergie et leur impact sur l'environnement et d'améliorer la qualité de l'électricité.

Legrand répond à cette demande en proposant un ensemble de solutions dans les domaines du contrôle d'éclairage et de chauffage, du contrôle des volets roulants, des automatismes résidentiels, de la gestion des modes de veille, de la gestion des chauffe-eau ainsi que de l'amélioration et du contrôle de la qualité de l'électricité (inversion de source, compensation de l'énergie réactive, transformation de courant à forte efficacité énergétique, protection contre la foudre). Ainsi, la mise en place de détecteurs de présence dans une salle de classe permet de réduire la consommation d'énergie d'environ 52 % avec un retour sur investissement de moins d'un an.

Les ventes de solutions d'efficacité énergétique représentent environ 5 % du chiffre d'affaires total de Legrand en 2008, en progression de 10 % par rapport à 2007 à structure et taux de change constants.

L'efficacité énergétique représente un véritable axe de développement pour Legrand du fait de la mise en place de nouvelles réglementations et d'une demande croissante pour des produits respectueux de l'environnement et à faible consommation énergétique. Par exemple, en France, les accords du Grenelle de l'environnement prévoient le lancement d'un programme de rénovation du bâtiment qui vise à généraliser la construction de bâtiments passifs ou à énergie positive.

■ 5.1.2.4 - UN MARCHÉ FRAGMENTÉ

Le marché accessible demeure fortement fragmenté puisqu'environ 50 % du chiffre d'affaires mondial est réalisé par

de petites et moyennes entreprises, souvent locales, dont la part de marché mondiale est généralement marginale. Avec une part du marché accessible mondial de l'ordre de 7 % en 2008, Legrand est à la fois l'un des leaders et l'acteur de référence du marché. La fragmentation du marché tient en partie aux différences de standards et de normes techniques applicables et aux habitudes des utilisateurs finaux dans chaque pays. Historiquement, les tentatives d'harmonisation des normes pour rendre les produits utilisables à très large échelle ont échoué, même au sein de l'Union européenne, en raison notamment de l'importance des investissements nécessaires au remplacement des réseaux électriques existants pour une valeur ajoutée limitée. En conséquence, une part significative du marché des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations reste traditionnellement détenue par des fabricants locaux de taille modeste, dont l'acquisition éventuelle peut représenter une opportunité de croissance.

■ 5.1.2.5 - UN MARCHÉ MARQUÉ PAR UNE ÉVOLUTION FAVORABLE DES PRIX

Le marché est globalement caractérisé par une absence relative de banalisation de l'offre. Les installateurs électriques, prescripteurs ou utilisateurs finaux attachent une attention particulière aux caractéristiques techniques des produits sans nécessairement considérer le prix comme l'élément déterminant. Ainsi, par exemple, les installateurs électriques tendent à privilégier les produits assurant une mise en œuvre efficace (qualité, fiabilité, facilité et rapidité d'installation, compatibilité avec des produits connexes, disponibilité du produit sur le long terme, assistance commerciale et technique, sécurité) et offrant les qualités attendues par l'utilisateur final (fonctionnalité, esthétique et facilité d'usage).

Ainsi, selon une étude réalisée par Sonepar, le prix ne figurerait qu'au septième rang des priorités des installateurs électriques, derrière la qualité, les délais de livraison, la disponibilité, la réponse aux demandes dans les délais, la documentation relative aux produits et la facilité d'installation.

Alors que certaines industries déflationnistes voient le prix des produits s'éroder, le marché de Legrand montre une tendance générale différente. Globalement, la chaîne économique de production et de distribution des produits du Groupe bénéficie d'une capacité établie à augmenter régulièrement ses prix de vente sur longue période. De plus, la sensibilité des utilisateurs finaux au prix des produits est atténuée par le fait que l'installation électrique représente généralement dans un projet moyen de construction neuve tertiaire ou résidentielle, environ 5 % du coût total du projet.

En outre, Legrand dispose d'une certaine maîtrise de sa tarification soutenue par ses positions de leadership et sa capacité d'innovation régulière. En particulier, en 2008, environ 48 % du chiffre d'affaires a été réalisé avec des produits leaders sur leur marché.

De façon historique, les prix de vente de Legrand ont augmenté en moyenne de 2 % par an sur l'ensemble de ses marchés entre 1991 et 2008.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

5.1.3- Concurrents

Legrand dispose de positions de marché établies en France, en Italie et dans de nombreux autres pays européens, ainsi qu'en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Asie. Les principaux concurrents directs de Legrand sont notamment :

- des sociétés spécialisées intervenant essentiellement au niveau national ou régional telles que Deltadore en France, Hager Tehalit en Allemagne et en France, Gewiss et Vimar en Italie, Niko en Belgique, Jung en Allemagne, Simon en

Espagne, Leviton, Panduit, Thomas & Betts, Hubbell et Cooper Industries aux États-Unis et au Canada ; et

- les divisions de grandes sociétés multinationales qui concurrencent Legrand sur de nombreux marchés nationaux, mais sur une partie seulement des produits offerts par Legrand, tels que Schneider Electric, ABB, Siemens, General Electric, Matsushita Group, Eaton et Honeywell International.

5.1.4- Atouts concurrentiels

Outre le profil attractif de son marché, Legrand considère que ses principaux atouts concurrentiels sont les suivants :

■ 5.1.4.1 - UN SPÉCIALISTE (PURE PLAYER) MONDIAL

À la différence des grandes sociétés multinationales concurrentes, Legrand se concentre sur le développement, la production et la commercialisation d'une gamme complète de produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'informations. Cette spécialisation dans son domaine d'activité, sans diversification, a permis à Legrand d'acquérir une expertise technique et commerciale spécifique couvrant l'ensemble de son secteur d'activité.

Cette spécialisation est conduite à l'échelle mondiale et assurée par la présence du Groupe dans plus de 70 pays au travers de filiales, succursales ou bureaux de représentation ainsi que par une commercialisation de ses produits dans près de 180 pays. Le chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève ainsi à 76 % du total des ventes en 2008. En particulier, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents représente 29 % de l'activité totale du Groupe en 2008.

Tirant parti de sa forte présence locale, Legrand a établi des relations commerciales privilégiées et pérennes avec des distributeurs locaux et des installateurs électriques clés, ainsi qu'avec des prescripteurs qui lui apportent une bonne connaissance de l'évolution des tendances et de la demande du marché.

■ 5.1.4.2 - UN LEADER BÉNÉFICIAIRE DE PARTS DE MARCHÉ DE PREMIER PLAN

Legrand considère être le leader mondial dans le segment de l'appareillage électrique avec une part de marché d'environ 19 % en 2008. Sur le segment du cheminement de câbles, Legrand estime également être le leader mondial avec une part de marché d'environ 15 % en 2008.

Plus globalement, Legrand bénéficie également de positions de leader pour un ou plusieurs produits dans plusieurs pays clés (cheminement de câbles aux États-Unis, en France et dans de nombreux autres pays européens, appareillage électrique en France, en Italie, en Russie, au Brésil, au Mexique et en

Chine, blocs d'éclairage de sécurité en Espagne, en France et en Australie, protection modulaire en Pologne, au Brésil et en Inde, par exemple). Le total des ventes des produits de Legrand bénéficiant d'une position de leader sur leurs marchés respectifs a représenté environ 48 % du chiffre d'affaires de la Société en 2008. Legrand considère que ce positionnement concurrentiel de premier plan en fait la référence des clients distributeurs, des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux et renforce la demande de ses produits, tout en contribuant à assurer la stabilité de ses marges.

■ 5.1.4.3 - UNE STRUCTURE MULTIPOLAIRE ET UN POSITIONNEMENT ÉQUILIBRÉ RÉSISTANT AUX CYCLES

Legrand considère que son exposition aux cycles économiques est atténuée par trois facteurs importants :

- environ 60 % du chiffre d'affaires de Legrand en 2008 et en 2007 a été réalisé sur le marché de la rénovation, moins sensible aux cycles économiques que le marché de la construction neuve qui a représenté environ 40 % du chiffre d'affaires en 2008 et en 2007 ;
- Legrand opère sur trois marchés aux dynamiques distinctes : le marché tertiaire (47 % du chiffre d'affaires en 2008, 46 % en 2007), le marché résidentiel (42 % du chiffre d'affaires en 2008, 42 % en 2007) et le marché industriel (11 % du chiffre d'affaires en 2008, 12 % en 2007) ; et
- une présence géographique fortement diversifiée limite la dépendance du Groupe à la performance particulière d'un ou plusieurs pays. Legrand devient ainsi un groupe multipolaire caractérisé par l'émergence de pôles de développement de taille significative comme le Mexique, le Brésil, l'Inde et la Russie. Ainsi, le nombre de pays réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 50 millions d'euros s'élevait à 16 en 2008 (16 en 2007). Plus généralement, Legrand a renforcé ses positions dans les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde où le Groupe a réalisé 46 % de ses ventes en 2008 (43 % en 2007) contre 33 % en 2002.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ 5.1.4.4 - UNE EXPERTISE TECHNOLOGIQUE AVÉRÉE

Legrand bénéficie d'un historique reconnu d'innovation et de développement de nouveaux produits ainsi que d'amélioration des fonctionnalités et de la fiabilité de ses produits. Par ailleurs, Legrand élargit régulièrement sa gamme à des produits à plus forte valeur ajoutée avec notamment l'utilisation de matériaux comme le cuir, le bois, l'acier ainsi qu'à des solutions nouvelles à fort contenu technologique, comme par exemple la prise media universelle, la première borne murale wi-fi intégrée à une gamme d'appareillage électrique, le disjoncteur à réarmement automatique et les offres domotiques *In One By Legrand, My Home, Lubnet*, et *Miro*, qui gèrent simultanément l'éclairage, la sécurité, le chauffage et la diffusion sonore de façon simple et ergonomique dans les bâtiments résidentiels. Le Groupe a par ailleurs développé une expertise particulière en termes de réduction des consommations d'énergie avec notamment les systèmes développés par Watt Stopper (détecteurs de présence, détecteurs de mouvement, gestion de l'éclairage dans le tertiaire).

Legrand a développé un savoir-faire important en matière d'intégration de technologies innovantes dans son offre de produits et de solutions. Cette compétence constitue pour le Groupe un facteur de croissance des ventes en permettant aux utilisateurs finaux de toujours bénéficier du choix technologique le plus large possible.

■ 5.1.4.5 - UN PORTEFEUILLE DE MARQUES DE QUALITÉ OFFRANT UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS ET SYSTÈMES

Avec des marques généralistes de notoriété mondiale telles que *Legrand et Bticino* et un portefeuille étendu de 31 marques locales ou spécialistes à forte notoriété, le Groupe estime offrir une gamme de produits à laquelle les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux associent une image de grande qualité et à laquelle ils restent fidèles. En particulier, Legrand estime que les installateurs électriques et les prescripteurs, qui sont les moteurs principaux de la demande, font confiance depuis de nombreuses années aux marques, produits et systèmes du Groupe pour leur sécurité, leur fiabilité et leur facilité d'installation et d'utilisation.

Legrand estime que ses catalogues, qui comprennent près de 170 000 références réparties en environ 95 familles de produits, sont parmi les plus riches du marché. En outre, Legrand considère être le seul acteur à disposer d'une offre de produits d'appareillage électrique conformes à la plupart des standards internationaux et répondant aux attentes des installateurs électriques et des utilisateurs finaux, notamment par leur faculté d'intégration en systèmes.

Le portefeuille de marques de Legrand est continuellement exploité auprès du marché par une stratégie permanente de « *push and pull* » visant à proposer l'offre Legrand auprès des distributeurs et à en susciter la demande auprès des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux.

■ 5.1.4.6 - UNE EXPÉRIENCE RECONNUE DE CROISSANCE PAR ACQUISITIONS CIBLÉES

Dans un contexte de marché fragmenté sur lequel Legrand opère, le Groupe a, par le passé, démontré sa capacité à identifier et réaliser des acquisitions de petites et moyennes

entreprises, généralement leader sur leurs marchés locaux et disposant d'une forte notoriété, répondant à des critères de complémentarité technologique, géographique, de marché ou de produits. En outre, historiquement Legrand a exploité avec succès les synergies commerciales (complémentarité des catalogues, des produits et des réseaux commerciaux) ou de coûts permettant ainsi d'améliorer la rentabilité des sociétés acquises dont la marge opérationnelle est en général initialement inférieure à celle du Groupe.

Depuis 1954, Legrand a ainsi acquis et intégré dans son périmètre au niveau mondial 125 sociétés, la croissance par acquisitions ciblées et autofinancées faisant de manière récurrente partie de son modèle de développement. Depuis janvier 2005, 19 acquisitions d'entreprises dont les chiffres d'affaires annuels étaient compris entre 10 et 100 millions d'euros ont été réalisées représentant un total de chiffre d'affaires acquis de plus de 600 millions d'euros.

Plus généralement, le rythme des acquisitions tient compte de la conjoncture économique et de l'évolution des multiples de valorisation. Dans ce cadre, Legrand applique une approche financière disciplinée, fondée sur une analyse multicritères. Legrand utilise notamment une grille d'analyse permettant de s'assurer que chaque acquisition :

- augmente ses parts de marché locales ;
- élargit sa gamme de produits et son portefeuille de technologies ;
- renforce sa présence sur des marchés à fort potentiel de croissance ; et
- est réalisée en conformité avec ses critères financiers (principalement un prix d'acquisition correspondant en moyenne à des multiples de valorisation inférieurs ou égaux à ceux appliqués à la même période à Legrand et aux sociétés du même secteur comparables (en termes de positionnement de marché et de potentiel de croissance) ; en outre le Groupe n'intègre dans son analyse que des montants de synergies réalisables à court terme et ne portant, sauf exception justifiée, que sur les coûts opérationnels).

L'équipe dirigeante de Legrand, qui dispose d'une très bonne connaissance des acteurs locaux, a développé des relations étroites avec les acteurs du marché et entretient des contacts réguliers avec les sociétés identifiées comme cibles potentielles. Une cellule de *corporate development* dédiée est responsable du suivi de l'ensemble du processus d'acquisition et est en particulier en charge de coordonner l'action des différentes équipes du Groupe pouvant être impliquées dans une opération de rachat.

La capacité de Legrand à générer des *cash flows* élevés représentant environ 10 % du chiffre d'affaires sur les huit dernières années a permis au Groupe d'autofinancer ses acquisitions dans un processus vertueux et récurrent de création de valeur.

■ 5.1.4.7 - DES DIRIGEANTS ET UN ENCADREMENT EXPÉRIMENTÉS ET MOTIVÉS

La plupart des membres de l'équipe dirigeante du Groupe ont, en moyenne, une vingtaine d'années d'expérience dans l'industrie des installations électriques basse tension. Par ailleurs, les

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

principaux cadres du Groupe (environ 200 personnes) détiennent une participation, directe ou indirecte et souscrite ou à souscrire, d'environ 5 % du capital de la Société et ont, en conséquence, une forte incitation à créer de la valeur pour les actionnaires.

Leur expérience et leur implication dans la Société ont permis de créer et de maintenir une culture d'entreprise unique qui inspire et récompense le talent et l'initiative. Sous l'influence de l'équipe dirigeante, Legrand a enregistré une croissance organique soutenue et une performance financière élevée et a également réalisé de nombreuses acquisitions ciblées.

Le Groupe a également mis en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions dans le but de motiver et de fidéliser plus largement son encadrement (voir paragraphes 9.2 et 9.3 du présent document de référence).

■ 5.1.4.8 - UN MODÈLE ÉCONOMIQUE EFFICACE DE CROISSANCE RENTABLE AU COURS DES CYCLES

Fort de ses atouts, Legrand a développé un modèle économique efficace de croissance rentable :

- *croissance organique.* Avec un taux moyen de croissance organique du chiffre d'affaires d'environ 5 % par an entre 1988 et 2008

ainsi qu'un taux moyen de croissance totale du chiffre d'affaires d'environ 8 % par an sur la même période, les performances de Legrand ont été particulièrement satisfaisantes ;

- *croissance externe.* En complément de sa croissance organique, Legrand a démontré une capacité à croître de façon récurrente par acquisitions ciblées, autofinancées et créatrices de valeur. La Société estime qu'environ la moitié de sa croissance entre 1988 et 2008 provient d'acquisitions et entend continuer à se développer par croissance externe ;
- *rentabilité élevée.* Legrand a historiquement maintenu des marges opérationnelles parmi les plus élevées *de son secteur*. À titre d'exemple, entre 1988 et 2008, le résultat opérationnel ajusté rapporté au chiffre d'affaires a représenté en moyenne 15 % ;
- *forte génération de cash flow.* Historiquement, Legrand a fait preuve d'une capacité à générer un *cash flow* élevé et régulier, qui lui a permis de bénéficier d'une flexibilité financière et opérationnelle significative pour soutenir le développement de son activité. Entre 2002 et 2008 le *cash flow* libre a représenté en moyenne 69 % du résultat opérationnel ajusté et environ 10 % du chiffre d'affaires – contre respectivement 39 % et 6 % entre 1990 et 2001 – traduisant bien l'amélioration structurelle de la capacité de Legrand à convertir son résultat opérationnel ajusté en cash et à générer de façon récurrente un niveau de *cash flow* libre significatif.

5.1.5 - Stratégie

La stratégie de Legrand à long terme et hors effet de cycle consiste, en poursuivant l'optimisation de son modèle économique à travers les initiatives sur la croissance, les coûts et les capitaux employés, à poursuivre son développement notamment par le biais de l'innovation et d'acquisitions ciblées et autofinancées ainsi qu'à augmenter sa génération de *cash flow*, tout en maintenant ou en améliorant le niveau des marges.

■ 5.1.5.1 - POURSUIVRE LA CROISSANCE A LONG TERME

Afin de poursuivre et consolider sa croissance, Legrand entend sur le long terme :

- *innover pour élargir et renouveler ses gammes de produits.* Afin d'alimenter la demande du marché pour ses produits, Legrand entend lancer régulièrement des gammes de produits renouvelées proposant de nouvelles fonctionnalités et à plus forte valeur ajoutée. À cet égard, Legrand investit chaque année de 4 à 5 % de son chiffre d'affaires en recherche et développement. Legrand concentre ses efforts en matière de recherche et développement sur des produits à plus forte valeur ajoutée technique, tels que la domotique, le contrôle d'éclairage tertiaire, les produits VDI et le développement de solutions pouvant être intégrées en systèmes. Par ailleurs, le Groupe privilégie la conception de produits partageant une même plateforme, permettant ainsi de rationaliser la production des composants et de réduire les coûts de production. D'autre part, Legrand anticipe le déploiement

à l'international de ses produits dès leur conception. En moyenne sur les cinq dernières années, plus de 30 nouvelles gammes de produits ont été mises sur le marché par an, couvrant les différents domaines d'activités du Groupe et accordant une large place aux produits haut de gamme et aux solutions intégrées ;

- *étendre la couverture de ses marchés et améliorer sa performance commerciale.* La relation de Legrand avec les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux constitue une priorité stratégique du Groupe. Legrand dispose de plus de 70 showrooms et de 15 centres de formation, dont Innoval à Limoges qui a accueilli plus de 60 000 visiteurs dont 26 000 clients parmi lesquels 12 000 en formation depuis sa création en 1999. Parallèlement, Legrand étend la couverture commerciale de ses marchés en privilégiant les domaines offrant de forts potentiels de croissance à long terme, tels que les pays émergents, les produits Voix-Données-Images, la domotique ou l'efficacité énergétique ;
- *se concentrer sur les marchés à fort potentiel de croissance.* Les efforts commerciaux et marketing de Legrand sont concentrés sur les segments de marché qui offrent le plus fort potentiel de croissance, en particulier, l'efficacité énergétique, les programmes d'appareillage haut de gamme ou encore les applications tertiaires et industrielles comme la protection de puissance, le contrôle d'éclairage, les réseaux Voix-Données-Images et le cheminement de câbles en fil. En

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

particulier, une équipe dédiée (IKAP : *International Key Accounts and Projects*) aux grands projets internationaux tertiaires et industriels (hôtels, hôpitaux, usines, aéroports, bureaux) accompagne les clients, de la définition de leurs besoins à la proposition de solutions clés en main ;

- **accroître sa présence géographique.** Legrand souhaite continuer à étendre à long terme sa présence géographique dans les pays à fort potentiel de croissance pour poursuivre son développement international. Le Groupe a ainsi créé plus de 25 bureaux ou filiales depuis 2002 et se concentre notamment sur les pays émergents d'Europe de l'Est, du Moyen-Orient et d'Asie. Le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents représente 29 % de l'activité totale du Groupe en 2008 ;
- **poursuivre sa croissance par des acquisitions ciblées et récurrentes en fonction des conditions de marché.** Legrand entend continuer à long terme à procéder à des acquisitions ciblées afin de poursuivre sa croissance. En raison de la nature fragmentée du marché sur lequel Legrand opère, le Groupe continuera de privilégier l'acquisition de petites et moyennes entreprises. En outre, l'équipe dirigeante de Legrand, qui dispose d'une très bonne connaissance des acteurs locaux, a développé des relations étroites avec les acteurs du marché et entretient des contacts réguliers avec les sociétés identifiées comme cibles potentielles. Les opportunités de croissance externe sont analysées comme décrit au paragraphe 5.1.4.6 ;
- **développer les services à la clientèle à forte valeur ajoutée.** Legrand cherche également à exploiter de façon optimale ses marques en élargissant son offre de services à la clientèle. Ainsi, Legrand développe un certain nombre de services à valeur ajoutée tels que des centres d'appel pour les particuliers, les distributeurs et les installateurs électriques en France ainsi que des programmes de formation des clients distributeurs et des installateurs électriques visant à les familiariser avec les offres de nouveaux produits en particulier ceux à fort contenu technologique, à accroître leur expertise et à présenter les méthodes d'installation. Par ailleurs, des guides techniques détaillés et pratiques relatifs aux produits sont également disponibles, notamment par l'intermédiaire de sites Internet et de logiciels spécialisés.

■ **5.1.5.2 - OPTIMISER LA STRUCTURE DE COÛTS POUR AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ ET LA FLEXIBILITÉ ET ADAPTER LES COÛTS AUX TENDANCES DE MARCHÉ**

Poursuivant les initiatives de centralisation, de standardisation et d'internationalisation de sa fonction achats, lancées en 2003, Legrand entend continuer à optimiser le coût de ses approvisionnements.

Afin d'améliorer sa productivité et la flexibilité de sa structure de coûts, Legrand entend poursuivre les initiatives opérationnelles mises en œuvre ces dernières années. En particulier, en s'appuyant sur l'organisation de ses activités de production et de développement de produits en quatre divisions industrielles, le Groupe cherche à accélérer la spécialisation de ses sites de

production, le transfert de certaines activités vers des sites ou des pays à moindres coûts, le recours à la sous-traitance et la réalisation d'économies d'échelle. Cette stratégie a notamment permis d'augmenter la part des effectifs de production situés dans les pays à bas coûts de 31 % de l'effectif total de production en 2002 à 57 % en 2008. Ces initiatives ont permis au Groupe d'améliorer la flexibilité de sa structure de coûts en augmentant la part variable de ses coûts opérationnels, qui représentent environ 55 % des charges totales.

En 2008, Legrand a fait preuve de réactivité et a démontré sa capacité à adapter rapidement ses coûts administratifs, commerciaux et de production au changement de tendance de ses marchés. Ainsi au quatrième trimestre 2008 les charges de production et les frais administratifs et commerciaux ont baissé respectivement de 13,3 % et 3,3 % à structure et taux de change constants. Legrand entend poursuivre ses efforts d'adaptation durant l'année 2009.

■ **5.1.5.3 - AUGMENTER LA GÉNÉRATION DE SON CASH FLOW ET OPTIMISER LES CAPITAUX EMPLOYÉS SUR LE LONG TERME**

En associant la croissance de son chiffre d'affaires, la réduction de ses coûts, l'optimisation de ses investissements et la maîtrise de son besoin en fonds de roulement, Legrand a structurellement amélioré sa capacité à générer des *cash flows* sur le long terme.

Grâce à l'application systématique à tout projet d'investissement d'une approche « *make or buy* », du transfert de certaines productions vers des pays à faible intensité capitalistique et par la réduction des besoins d'investissement en raison de la spécialisation des sites de production, le ratio d'investissement rapporté au chiffre d'affaires a atteint 4 % au cours des cinq dernières années contre 9 % entre 1990 et 2001. Legrand considère que l'évolution de son modèle économique et l'amélioration de sa structure opérationnelle devraient lui permettre de maintenir ce ratio à un niveau normalisé ne dépassant pas 4 % à 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

Par ailleurs, après avoir diminué son ratio de besoin en fonds de roulement rapporté au chiffre d'affaires d'une moyenne de 21 % entre 1990 et 2001 à une moyenne de 13 % entre 2003 et 2008, Legrand entend poursuivre une gestion attentive de son besoin en fonds de roulement afin de le maintenir entre 12 et 14 % du chiffre d'affaires en fonction de l'environnement économique.

Historiquement, Legrand a fait preuve d'une capacité à générer un *cash flow* élevé et régulier, qui lui a permis de bénéficier d'une flexibilité financière et opérationnelle significative pour soutenir le développement de son activité notamment par croissance externe. Entre 2002 et 2008 le *cash flow* libre a représenté 69 % du résultat opérationnel ajusté et environ 10 % du chiffre d'affaires – contre respectivement 39 % et 6 % entre 1990 et 2001 – traduisant bien l'amélioration structurelle de la capacité de Legrand à convertir son résultat opérationnel ajusté en cash et à générer de façon récurrente un niveau de *cash flow* libre significatif.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

5.1.6 - Structure opérationnelle

Legrand dispose de sites et filiales de fabrication et de commercialisation dans plus de 70 pays et commercialise ses produits dans près de 180 pays différents. À la fin de l'année 2001, Legrand a pris un certain nombre d'initiatives opérationnelles et organisationnelles destinées à accélérer la croissance, améliorer les marges, optimiser les capitaux employés et augmenter sa capacité d'adaptation et sa réactivité. Au terme de cette réorganisation, Legrand déploie son activité autour de deux pôles aux responsabilités bien distinctes : ses activités commerciales et de marketing (le *Front Office*), d'une part, et ses activités de production, d'achat, de logistique et d'administration générale (le *Back Office*), d'autre part.

- Le *Back Office*, organisé sur une base centralisée, comprend les départements consacrés à la fabrication des produits, à la recherche et développement, aux achats, à la logistique et à l'administration générale. La part du *Back Office* consacrée à la fabrication des produits et à la recherche et développement est organisée en quatre divisions industrielles qui ont pour objectif l'optimisation de la production industrielle, le développement de nouveaux produits par le biais d'une intensification des efforts de recherche et développement, la réduction des coûts et l'optimisation des capitaux employés à un niveau global. Les responsables des différentes divisions industrielles, ainsi que le responsable de chacun des principaux départements fonctionnels rendent compte directement au Directeur général de Legrand. Cette structure opérationnelle a permis la rationalisation des activités de production et plus généralement l'adaptation des coûts des départements du *Back Office* à l'évolution des ventes, notamment en période de ralentissement de l'activité.
- Le *Front Office* regroupe le marketing stratégique ainsi que les fonctions relatives à la relation avec les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux. Celles-ci sont organisées sur une base décentralisée et dirigées par les responsables locaux avec pour objectifs de développer les ventes, d'accroître la rentabilité commerciale et de réduire les besoins en fonds de roulement par pays.

■ 5.1.6.1 - BACK OFFICE

Le *Back Office*, organisé de manière centralisée au niveau du Groupe, a pour vocation de développer de nouveaux produits, de réduire les coûts et d'optimiser les capitaux employés. Le *Back Office* assure la gestion de la production, de la recherche et développement, des achats, de la logistique et de l'administration générale.

5.1.6.1.1 - Production

En raison de la relation étroite entre la production et la technologie utilisée, Legrand a réorganisé en 2001 ses activités de production et de développement de produits en cinq divisions industrielles qui regroupent l'expertise de production spécifique aux processus industriels de fabrication de ses produits.

Afin de tenir compte de l'évolution de ses marchés et des opportunités de croissance qui se présentent à long terme notamment dans les domaines tertiaire et industriel, Legrand a décidé en 2007 d'aligner cette organisation sur la structure de ses marchés et de désormais s'appuyer sur une organisation industrielle regroupée en quatre divisions :

- la Division Appareillage et Systèmes Résidentiels qui a pour objectif le développement d'offres combinant des fonctions de confort, de sécurité et de communication, et apportant une dimension esthétique forte aux produits ;
- la Division Distribution d'énergie et Applications Industrielles ayant pour vocation de développer un portefeuille de produits et systèmes plus large pour mieux répondre aux besoins tertiaires et industriels ;
- la Division Gestion du bâtiment qui a pour objectif le développement d'une offre dédiée aux bâtiments tertiaires (gestion de l'éclairage, Voix-Données-Images, sécurité et économie d'énergie) ;
- la Division Cheminement de câbles dédiée au développement et à la production de l'ensemble des dispositifs permettant la distribution sécurisée de l'électricité et de l'information dans les bâtiments.

Chaque division industrielle est en charge, en ce qui la concerne :

- du développement de nouveaux produits ;
- de la définition et de la mise en œuvre de son projet industriel ;
- de l'accroissement de sa rentabilité industrielle ; et
- de la réduction des capitaux employés.

Plus spécifiquement, les divisions industrielles ont pour objectif permanent l'augmentation de leur rentabilité industrielle et la réduction des capitaux employés en :

- rationalisant et optimisant les sites industriels ;
- spécialisant les sites par ligne de produits ou par technologie pour atteindre une taille critique. Ces sites spécialisés permettent de centraliser le savoir-faire et constituent une référence pour le reste du Groupe en fonction de leur processus industriel spécifique ;
- appliquant de manière systématique à tout nouveau projet une approche « *make or buy* » afin de décider entre l'investissement dans de nouveaux actifs de production ou le recours à la sous-traitance ;
- réalisant des chantiers de « *lean manufacturing* » visant à optimiser la productivité et les capitaux employés ; et
- transférant la production à d'autres unités du Groupe dont les coûts de production sont plus faibles. En 2008, 57 % des effectifs de production sont localisés dans des pays à bas coûts contre 31 % en 2002.

Dans le cadre de la politique d'optimisation continue mise en œuvre par les divisions industrielles du Groupe, Legrand a procédé à la fermeture ou à la cession de plus de 25 sites (notamment

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

en Autriche, au Brésil, en Corée du Sud, en France, en Italie, au Maroc, au Mexique, aux Pays-Bas, au Pérou, au Royaume-Uni et aux États-Unis) au cours des cinq dernières années.

5.1.6.1.2 - Recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement (hors amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et en prenant en compte les frais de développement capitalisés) représentent sur une base récurrente entre 4 % et 5 % du chiffre d'affaires. En moyenne sur les cinq dernières années, plus de 30 nouvelles gammes de produits ont été mises sur le marché par an, couvrant les différents domaines d'activités du Groupe (voir paragraphe 5.1.5 du présent document de référence).

5.1.6.1.3 - Achats

Dans le cadre de sa réorganisation industrielle, Legrand a mis en place à partir de 2003 une politique d'achats davantage centralisée afin d'optimiser les achats et d'en réduire le coût. Désormais placée sous la responsabilité d'un responsable des achats, l'organisation des achats Groupe est caractérisée par :

- une structure adaptée à l'organisation globale de ses fournisseurs, permettant à Legrand de négocier avec ceux-ci à un niveau identique (local ou par zone géographique) et ainsi de réaliser des économies d'échelle ;
- une gestion des achats, sous la direction d'équipes constituées d'utilisateurs et d'acheteurs, destinée à optimiser la valeur des achats du Groupe par l'intégration du facteur prix dans les critères de choix d'approvisionnement ; et
- l'implication des acheteurs dans le processus de recherche et développement afin de réaliser des économies dès la conception des produits.

Par l'intermédiaire de cette nouvelle organisation, les achats sont optimisés grâce aux moyens suivants :

- globalisation des achats pour l'ensemble des divisions du Groupe ;
- achat des matières premières et composants dans des pays où les coûts sont moindres. Depuis 2003, Legrand a ouvert trois bureaux d'achats internationaux en Asie, en Amérique latine et en Europe de l'Est qui lui permettent d'acheter des matières premières et composants dans des pays où les coûts sont moindres et, pour certains de ces matières premières et composants, d'approvisionner l'ensemble du Groupe à un niveau global ;
- adaptation de la consommation des matières premières et composants à la disponibilité de ceux-ci sur le marché ;
- optimisation continue des spécifications des matières premières et composants afin de répondre aux besoins réels de Legrand ;
- adaptation des processus industriels pour optimiser leur structure de coût ; et
- adaptation des pratiques de la Société, notamment en matière de gestion des transports (personnes et matériel), d'équipements des bureaux et des systèmes informatiques, afin de minimiser les coûts tout en les maintenant en conformité avec les besoins du Groupe.

5.1.6.1.4 - Logistique et gestion des stocks

Le principal objectif de Legrand en matière de logistique est d'assurer une livraison des produits à ses clients distributeurs dans les délais prescrits en adaptant le volume et la nature des expéditions aux coûts de stockage, de préparation et de transport les plus faibles. Des initiatives récentes destinées à rationaliser la gestion des stocks ont permis à Legrand de réduire le ratio de valeur des stocks rapporté au chiffre d'affaires consolidé d'un niveau historique de 17 % en moyenne entre 1990 et 2001 à moins de 15 % en moyenne entre 2002 et 2008. À cette fin, Legrand a affiné et développé ses méthodes de gestion industrielle comme par exemple son système de gestion de production « juste-à-temps » (Kanban), qui gère les quantités de composants requises pour l'assemblage des produits, et son système de gestion de la production, dénommé Manufacturing Resources Planning 2, qui permet d'optimiser l'utilisation de toutes les capacités de fabrication.

Sur chaque marché dans lequel Legrand distribue ses produits, la Société dispose de systèmes logistiques, de gestion des stocks et de distribution adaptés aux conditions du marché local. Les filiales opérationnelles du Groupe prennent des commandes et expédient des produits provenant de leurs stocks propres. Ces stocks comprennent à la fois des produits fabriqués localement et des produits fabriqués dans d'autres pays. Legrand a mis en place des systèmes automatisés et informatisés pour la plupart de ses entrepôts. Les principaux entrepôts du Groupe, situés en France et en Italie et qui approvisionnent la plupart des pays dans lesquels Legrand est présent, sont équipés d'un système avancé de gestion de magasin, le Warehouse Management System (WMS). Ce système permet à Legrand de connaître précisément ses stocks et d'organiser la préparation des produits pour une livraison en temps réel. Ce système a permis à Legrand d'améliorer la qualité de ses livraisons en garantissant fiabilité et ponctualité.

Legrand dispose d'un outil de gestion de la distribution, de type Distribution Resources Planning (DRP), qui enregistre chaque nuit les stocks, les prévisions et les commandes clients locales pour planifier l'approvisionnement au niveau mondial. Aux États-Unis, les stocks sont gérés par l'intermédiaire du logiciel PKMS.

Legrand considère que son organisation logistique lui permet de garantir un service de grande qualité à ses clients distributeurs, aussi bien en termes de disponibilité, que de flexibilité, rapidité et adaptabilité.

■ 5.1.6.2 - FRONT OFFICE

Le *Front Office* assure la relation avec les clients distributeurs de Legrand, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux. Dans chaque pays, les activités de *Front Office* sont placées sous la responsabilité d'un responsable local qui rend compte directement à la Direction générale du Groupe et qui a la charge :

- de la croissance des ventes ;
- de l'augmentation de la rentabilité commerciale ; et
- de la réduction des besoins en fonds de roulement grâce à une gestion efficace des stocks et des comptes clients.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

Dans chaque pays, les filiales de Legrand bénéficient d'une large délégation dans la gestion de leur activité et de leur personnel. Les responsables locaux sont encouragés à conduire les activités locales selon une approche définie parfois par la formule « gérer la Société comme s'il s'agissait de votre propre Société ». Cette approche permet à Legrand de motiver ses équipes et ses dirigeants locaux tout en accroissant sa réactivité aux besoins et aux évolutions des marchés locaux.

Les activités locales sont relayées par une équipe marketing au niveau du Groupe qui est responsable de la définition de la stratégie marketing du Groupe, de l'évolution de l'offre produits et d'actions spécifiques pour des marchés à fort potentiel de croissance, ainsi que du développement des programmes marketing pour les produits de Legrand.

Une initiative importante depuis le printemps 2006 est la mise en place d'une cellule *pricing* en charge d'ajuster nos prix de vente, par famille de produits voire par référence. Leur but est de compenser la hausse des coûts des matières premières et des composants par le *pricing* power de Legrand.

L'objectif de cette cellule de plus de 40 personnes en contact quotidien avec les équipes locales est de traduire en prix l'innovation apportée au marché par les produits Legrand. Le *pricing* détermine les prix des produits en les harmonisant sur l'ensemble des pays de commercialisation et s'assure de la mise en œuvre efficace de ces prix de référence.

Enfin, la cellule assure la répercussion des variations des cours des matières premières sur les prix de ventes. Ainsi, à l'occasion de revues trimestrielles – voire mensuelles en cas de forte volatilité des marchés – menées avec les équipes achats et finance, la cellule *pricing* propose des ajustements de prix en fonction de l'évolution des indices d'achats sur les matières pour les produits les plus exposés.

Legrand a constitué une équipe Grands Comptes, dédiée au suivi de ses principaux clients internationaux mettant en œuvre des projets tertiaires de dimension mondiale, qui assure la commercialisation de l'ensemble de ses gammes de produits sur tous ses marchés géographiques.

■ 5.2- PRINCIPALES ACTIVITÉS

5.2.1 - Informations financières par secteur géographique

Le reporting financier de Legrand est organisé en cinq zones géographiques. Les effectifs mentionnés sont des effectifs moyens.

Le lecteur est invité à se référer aux paragraphes 7.3.2.9 et 7.3.2.10 du présent document de référence pour le détail de l'évolution de l'activité par zone géographique au cours des trois dernières années.

■ 5.2.1.1 - LA FRANCE

Les ventes réalisées en France représentaient 24 % du chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2008.

En France, Legrand commercialise ses produits principalement sous les marques *Legrand*, *Ortronics*, *Planet Wattohm*, *Arnould*, *Bticino*, *Cofrel*, *Sarlam*, *Cablofil*, *Zucchini*, *URA* et *Alpes Technologies*. En France, Legrand est implanté dans une quinzaine de sites principaux et emploie 8 004 personnes, dont environ 14 % au *Front Office* et 86 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

■ 5.2.1.2 - L'ITALIE

L'Italie représentait, en 2008, 17 % du chiffre d'affaires du Groupe.

En Italie, Legrand commercialise principalement ses produits sous les marques *Bticino*, *Legrand*, *Zucchini* et *Ortronics*.

En Italie, Legrand est implanté dans une dizaine de sites principaux et emploie 3 490 personnes, dont environ 17 % au *Front Office* et environ 83 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

■ 5.2.1.3 - LE RESTE DE L'EUROPE

La zone Reste de l'Europe est constituée de l'Europe hors France et Italie. La majorité du chiffre d'affaires provient de l'Espagne, du Royaume-Uni et de la Russie. Les ventes dans la zone Reste de l'Europe représentaient, en 2008, 23 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans la zone Reste de l'Europe, Legrand commercialise ses produits principalement sous les marques *Legrand*, *Ortronics*, *Bticino*, *Quintela*, *Tegui*, *Van Geel*, *Kontaktor*, *Tenby* et *Baco*. La présence de Legrand dans la zone Reste de l'Europe a été renforcée par l'acquisition des sociétés Estap en Turquie et Electrak au Royaume-Uni en 2008.

Dans cette zone, Legrand emploie 7 222 personnes, dont environ 21 % au *Front Office* et environ 79 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ 5.2.1.4 - LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

Les États-Unis et le Canada représentaient, en 2008, 13 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Aux États-Unis et au Canada, Legrand commercialise ses produits sous les marques adossées à la marque *Legrand* telles que *Ortronics*, *Wiremold*, *Pass & Seymour*, *Watt Stopper*, *OnQ*, *Cablofil* et *Vantage*. La présence de Legrand aux États-Unis a été renforcée par l'acquisition de la société PW Industries en 2008.

Aux États-Unis et au Canada, Legrand est implanté dans une dizaine de sites principaux et emploie 2 588 personnes, dont environ 20 % au *Front Office* et environ 80 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

■ 5.2.1.5 - LE RESTE DU MONDE

La zone Reste du Monde comprend principalement le Brésil, le Mexique, le Chili, le Costa Rica, le Venezuela, la Colombie, l'Inde, la Corée du Sud, l'Australie, l'Égypte et la Chine. Cette zone représentait 23 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2008.

Dans la zone Reste du Monde, Legrand commercialise ses produits sous les marques *Legrand*, *Bticino*, *Ortronics*, *Luminex*, *Legrand*, *TCL Legrand*, *Shidean*, *Anam Legrand*, *Lorenzetti*, *Pial Legrand*, *Cemar*, *Tenby*, *HPM*, et *Baco*. La présence de Legrand dans la zone Reste du Monde a été renforcée par l'acquisition de la société HDL au Brésil en 2008.

Dans la zone Reste du Monde, Legrand emploie 13 526 personnes, dont environ 21 % au *Front Office* et environ 79 % au *Back Office* (voir paragraphes 5.1.6 et 5.2.7 du présent document de référence).

5.2.2 - Produits

Les catalogues du Groupe proposent près de 170 000 références, réparties en 95 familles de produits pouvant elles-mêmes être regroupées en quatre grands groupes :

- contrôle et commande de l'énergie électrique ;
- cheminement de câbles ;
- distribution d'énergie ; et
- Voix-Données-Images (« VDI »).

Chaque groupe de produits est commercialisé sur les principaux marchés géographiques de Legrand. Les caractéristiques techniques et l'aspect des produits de Legrand diffèrent selon leur destination vers des bâtiments tertiaires, résidentiels ou industriels.

Legrand vend ses produits sous deux marques globales internationales clés, *Legrand* et *Bticino*, une marque internationale spécialisée VDI, *Ortronics*, et plusieurs marques locales de premier plan telles que *Wiremold*, *Watt Stopper* et *Pass & Seymour* aux États-Unis, *TCL Legrand* et *Shidean* en Chine, *URA*, *Arnould* et *Cablofil* en France, *HPM* en Australie, ainsi que de nombreuses autres marques qui bénéficient d'une forte notoriété sur plusieurs marchés locaux.

Les produits et systèmes de commande et contrôle, de cheminement de câbles, de distribution d'énergie ainsi que VDI et produits associés représentent respectivement environ 42 %, 21 %, 25 % et 12 % du chiffre d'affaires de Legrand en 2008 (respectivement 43 %, 21 %, 24 % et 12 % du chiffre d'affaires en 2007).

■ 5.2.2.1 - CONTRÔLE ET COMMANDE DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Les produits et systèmes de contrôle et commande de l'énergie électrique permettent l'interface entre les utilisateurs finaux et leur installation électrique, leur assurant ainsi l'accès aux

fonctions de confort, de sécurité et de communication dans leur résidence ou sur leur lieu de travail :

- les systèmes de confort recouvrent notamment la commande de l'éclairage, le contrôle de la température, la diffusion sonore ou la fermeture automatisée des volets. Ces produits vont des simples interrupteurs standards « marche arrêt » et prises murales aux thermostats, interrupteurs-variateurs, interrupteurs activés par détecteur de présence à infrarouge, interrupteurs horaires électromécaniques et électroniques et autres produits automatisés qui permettent aux utilisateurs finaux de contrôler les flux d'électricité et d'information ;
- les systèmes de sécurité regroupent notamment l'éclairage de secours, les alarmes intrusion, les alarmes incendie et le contrôle d'accès aux bâtiments. Dans le domaine de la sécurité, Legrand propose un grand nombre de produits tels que les systèmes d'alarme incendie et intrusion, les détecteurs de fumée, d'inondation, de chaleur et de mouvements ainsi que les blocs d'éclairage de sécurité pour les résidences, les bureaux et bâtiments commerciaux. Ces systèmes de sécurité sont conçus afin de permettre une mise en service rapide par les installateurs électriques et d'offrir un maximum de souplesse, de commodité et de sécurité aux utilisateurs finaux. Legrand propose également une gamme étendue de produits de communication tels que des portiers audio et vidéo et des sonneries électriques pour un usage résidentiel ;
- les systèmes de communication concernent notamment les réseaux vidéo, téléphonique et informatique. Dans le domaine de la communication, Legrand a développé un savoir-faire important en matière de systèmes de gestion « intelligente » de la maison connus sous le nom de « domotique » ou automatismes résidentiels. Tous les appareils ménagers et réseaux électriques du logement sont connectés, ce qui permet à l'utilisateur final de contrôler la sécurité, le confort et la consommation d'énergie sur place ou à distance. Ces systèmes permettent à Legrand de commercialiser une offre intégrée comprenant non seulement le serveur central mais

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

également tous les chemins de câbles et les appareillages électriques accessoires.

Legrand conçoit des produits et des systèmes de contrôle et commande de l'énergie électrique depuis sa création et dispose d'une expérience unique qui le distingue de ses concurrents les plus importants dans ce domaine qui se concentrent principalement sur le marché de la distribution d'énergie. Legrand estime avoir une position de premier plan sur le marché mondial de la conception de produits de contrôle et commande de l'énergie électrique et considère être le leader mondial de l'appareillage électrique (principalement les interrupteurs et les prises de courant) avec une part de marché estimée à environ 19 % sur la base de son chiffre d'affaires en 2008. Il est l'un des seuls fabricants à offrir des appareillages électriques adaptés aux principaux standards électriques en vigueur dans le monde.

■ 5.2.2.2 - CHEMINEMENT DE CÂBLES

Les chemins de câbles comprennent des moulures et des conduits, des mini-colonnes, des systèmes de routage de câbles, des boîtes de sol, des canalisations, des boîtiers de câbles électriques et divers dispositifs permettant une distribution sécurisée de l'électricité et de l'information dans les bâtiments. Ces équipements sont conçus pour prévenir tout contact accidentel entre les fils et câbles électriques et les autres équipements électriques ou mécaniques ou toute exposition de ces fils et câbles qui pourrait être dangereuse pour les utilisateurs finaux. Les chemins de câbles comprennent des produits variés conçus spécifiquement pour les besoins d'une industrie ou d'une activité particulière, tels que la gamme de plinthes et goulottes pour les hôpitaux.

Legrand estime être le leader mondial sur le marché du cheminement de câbles, avec une part de marché estimée sur le marché accessible à environ 15 %, sur la base du chiffre d'affaires du Groupe pour l'année 2008.

■ 5.2.2.3 - DISTRIBUTION D'ÉNERGIE

Les produits de distribution d'énergie comprennent des disjoncteurs, des tableaux de distribution, des boîtiers de protection pour les bâtiments tertiaires, résidentiels et industriels, des disjoncteurs différentiels et différents autres composants visant à protéger les utilisateurs, les appareils et les installations électriques contre les déperditions de courant et les risques d'électrocution jusqu'à 4 000 ampères ainsi que les surtensions.

5.2.3 - Recherche et développement

Legrand bénéficie d'une longue expérience en matière de développement de nouveaux produits et de modernisation des produits par l'ajout de fonctionnalités améliorées. Chaque année, hors incidence des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et en prenant en compte les frais de développement capitalisés, en moyenne 4 à 5 % du chiffre d'affaires de Legrand

Sur le marché des disjoncteurs, Legrand développe sans cesse sa gamme de produits et sa position sur le marché en proposant des disjoncteurs dont les performances électriques (performance technique et régulation électronique) et l'installation (facilité d'utilisation et facilité d'installation) ont été améliorées. Dans le cadre de sa stratégie d'adaptation d'une même plateforme produits à plusieurs marchés, Legrand a élargi la conformité aux standards français et italiens des gammes *Lexic* et *Btdin* aux normes électriques de la plupart des marchés sur lesquels il opère. En outre, conformément à une stratégie de commercialisation de produits ayant des fonctionnalités à forte valeur ajoutée, ces gammes ont été complétées avec des produits dont les caractéristiques ont été sans cesse améliorées, tels que des disjoncteurs ouverts, qui protègent les circuits jusqu'à 4 000 ampères.

Legrand considère être l'un des principaux fabricants de produits de distribution d'énergie et figurer parmi les cinq premiers acteurs sur les marchés européen, asiatique et sud-américain de produits de distribution d'énergie.

■ 5.2.2.4 - VDI

Sur le segment VDI, Legrand offre une gamme étendue de systèmes complets de pré-câblage pour réseaux informatiques, téléphoniques et vidéo tels que la prise murale à taux de transmission élevé *RJ45* pour applications de transfert de données, des branchements pour fibre optique, des panneaux de connexion pour fibre optique et cuivre, des armoires et coffrets et accessoires de gestion de câblage VDI, des câbles VDI en fibre optique et cuivre, permettant et facilitant l'organisation des réseaux téléphoniques et d'informations dans les bâtiments.

Legrand estime être l'un des quatre principaux fabricants d'un certain nombre d'applications VDI (hors câbles).

■ 5.2.2.5 - RÉGLEMENTATIONS ET NORMES APPLICABLES

Les produits de Legrand sont soumis à des contrôles et réglementations en matière de qualité et de sécurité. Ils sont régis par des normes nationales et internationales, telles que les directives européennes, et par des normes adoptées par des organismes internationaux tels que le Comité européen pour la normalisation électrotechnique et la Commission électrotechnique internationale. Les modifications des standards et des normes sont progressives et entraînent un développement des standards de qualité et de performance, augmentant ainsi les barrières à l'entrée pour les nouveaux acteurs sur le marché.

a été dépensé et investi dans le domaine de la recherche et développement. En 2008, 38 % du chiffre d'affaires du Groupe a été généré par des produits commercialisés depuis moins de cinq ans, le chiffre d'affaires de ces produits représentant environ 31 % du chiffre d'affaires du Groupe en Espagne, 47 % du chiffre d'affaires du Groupe aux États-Unis, 34 % du chiffre

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

d'affaires du Groupe au Brésil et 54 % du chiffre d'affaires du Groupe en France.

Legrand développe ses produits en se focalisant essentiellement sur les priorités suivantes :

- qualité, fiabilité et sécurité générale ;
- simplicité, facilité et rapidité d'installation ;
- intégration dans l'offre des produits Legrand de nouvelles technologies ;
- capacité des lignes de produits de Legrand à fonctionner ensemble dans un système intégré ;

- fonctionnalité des produits ; et
- nouveaux designs.

Certaines usines du Groupe disposent d'équipes dédiées à la recherche et développement. Toutefois, une part significative du travail de recherche et développement est réalisée à en France, en Italie, aux États-Unis et en Chine. Au 31 décembre 2008, 1 849 salariés répartis dans environ 17 pays exerçaient une activité de recherche et développement. Environ 69 % de ces salariés étaient basés en France et en Italie, 9 % aux États-Unis, 9 % en Chine, le solde étant réparti dans les autres pays.

5.2.4 - Distribution, clients et marketing

Legrand conçoit des produits pour les utilisateurs finaux sur les marchés tertiaire, résidentiel et industriel.

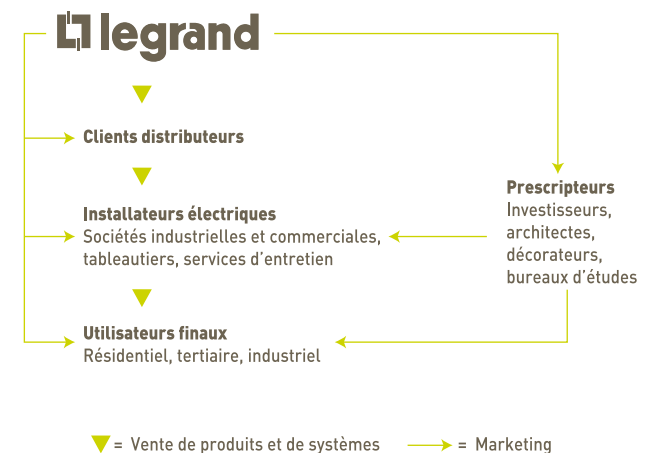
- Le marché tertiaire, qui représentait environ 47 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'année 2008 est constitué des produits électriques utilisés dans la construction neuve et la rénovation de bâtiments commerciaux variés, tels que les hôtels, les bureaux et les commerces, et de bâtiments publics, tels que les écoles ou les hôpitaux.
- Le marché résidentiel, qui représentait environ 42 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'année 2008, concerne les produits électriques utilisés dans la construction neuve et la rénovation des maisons et des appartements.
- Le marché industriel, qui représentait environ 11 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'année 2008, comprend les produits électriques utilisés dans la construction neuve et la rénovation des usines, installations et autres sites industriels.

Dans le cadre de son activité, Legrand distingue les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux.

- Les clients distributeurs de Legrand sont les distributeurs de matériels et équipements électriques. Ils représentaient plus de 95 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe pour l'année 2008.
- Les installateurs électriques sont les professionnels ou les particuliers qui achètent, installent et utilisent les produits électriques de Legrand. La catégorie des professionnels comprend les électriciens, les entrepreneurs, les tableautiers et les sociétés industrielles et commerciales ayant une activité relative à l'installation de produits et systèmes électriques.
- Les prescripteurs sont les architectes, les décorateurs et les bureaux d'études qui alimentent la demande des produits de Legrand en recommandant leur utilisation aux utilisateurs finaux ou en les prescrivant dans la conception de certains projets de construction.
- Les utilisateurs finaux sont les personnes qui utilisent les produits de Legrand dans l'environnement dans lequel ceux-ci sont finalement installés ou utilisés.

Les relations de Legrand avec ses clients distributeurs sont généralement régies par des conditions générales de vente spécifiques à chaque marché local.

Le tableau ci-dessous décrit la chaîne de distribution dont Legrand fait partie dans laquelle les fabricants tels que Legrand commercialisent leurs produits, principalement auprès des clients distributeurs qui, à leur tour, vendent les produits aux installateurs électriques chargés de les installer dans les bâtiments des utilisateurs finaux. Les prescripteurs jouent un rôle actif dans cette chaîne en conseillant les installateurs électriques et les utilisateurs finaux sur le choix des produits et des applications.



Les ventes et le marketing sont réalisés par le *Front Office*, qui représentait 19 % de l'effectif mondial de Legrand en 2008 contre 18 % en 2007 et 17 % en 2006 (voir paragraphe 9.1 du présent document de référence). Depuis 2001, Legrand a créé plus de 20 nouveaux bureaux de vente ou filiales, localisés principalement en Europe de l'Est, en Asie et au Moyen-Orient, afin d'augmenter sa couverture géographique. Les efforts marketing sont dirigés vers chaque échelon de la chaîne de distribution (les clients distributeurs, les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux) selon la stratégie dite « *push and pull* » dont l'objectif est décrit ci-dessous. Ils visent notamment à fournir aux acteurs du marché, en accompagnement des ventes, des informations, des

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

formations et divers autres services pour l'ensemble des gammes de produits et systèmes de Legrand. Legrand considère que faciliter l'accès et l'utilisation de ses produits aux clients distributeurs, aux installateurs électriques et aux utilisateurs finaux permet de créer une fidélité importante à l'égard de ses produits et marques et de générer une demande pour ses produits et systèmes à chaque échelon de la chaîne de distribution.

Vendre les produits de Legrand aux distributeurs de matériel électrique (« push »)

Dans le cadre de la stratégie « push », Legrand maintient des relations étroites avec ses clients distributeurs de matériel électrique en se concentrant sur la disponibilité des produits et les livraisons dans les délais ainsi qu'en simplifiant et en accélérant les commandes, le stockage et l'expédition des produits. La stratégie « push » repose également sur la fourniture d'un catalogue de près de 170 000 références incluant des produits nouveaux et innovants. En outre, Legrand facilite l'accès et l'utilisation de son catalogue par une mise à disposition d'une version électronique, la standardisation de la taille et de l'apparence des emballages ainsi que par l'introduction de caractéristiques innovantes telles que des livraisons pré-triées.

La stratégie « push » de Legrand comprend notamment :

- *des stocks prioritaires.* En France, de nombreux clients distributeurs ont accepté de constituer des stocks permanents pour certains produits prioritaires de Legrand. En retour, Legrand assure le stockage de quantités importantes de produits finis non-prioritaires qui, conjugué à une gestion électronique des niveaux de stocks, lui permet de satisfaire rapidement les commandes des clients distributeurs. En cas d'urgence, les produits qui ne sont pas stockés par les distributeurs peuvent être livrés dans un délai de 48 heures partout en France grâce au service interne « Dispo-Express » ;
- *la gestion des stocks.* Aux États-Unis, Pass & Seymour, une des filiales américaines du Groupe, centralise les situations de stocks fournies quotidiennement par certains de ses principaux distributeurs. Si les niveaux de stocks tombent en dessous d'un seuil prédéfini, de nouveaux stocks sont préparés et expédiés immédiatement. Pass & Seymour a également mis en place un programme de livraison de produits prioritaires aux distributeurs en cas de catastrophe naturelle ;
- *la réalisation d'un tri intelligent.* Avant de les expédier à ses clients distributeurs en France, Legrand pré-trie ses produits en anticipant les étapes que les distributeurs de matériel électrique devront suivre pour distribuer eux-mêmes les produits à leurs agences et à leurs clients. Ce service à valeur ajoutée réduit les opérations de préparation auxquelles les distributeurs de matériel électrique doivent eux-mêmes procéder, diminue les erreurs d'expédition et réduit les coûts de manutention, ce qui confère à Legrand un avantage concurrentiel apprécié par ses clients ;
- *la mise en place de plates-formes logistiques.* Legrand augmente le nombre de plates-formes logistiques à partir desquelles sont expédiés ses produits. En réduisant la distance entre les produits et les clients, Legrand améliore les services fournis et réduit significativement ses délais de livraison. Après avoir

réalisé l'installation de plateformes logistiques en Asie et au Moyen-Orient, Legrand envisage de mettre en place une plateforme similaire en Europe de l'Est ;

- *l'optimisation des stocks.* Sur la base des données statistiques internes et de sa connaissance des meilleures pratiques en matière de gestion des stocks, Legrand met actuellement en place un programme de partage d'expérience avec ses clients distributeurs pour les assister dans l'optimisation de la gestion de leurs stocks afin de mieux répondre aux besoins de leurs propres clients.

Legrand bénéficie de relations commerciales fortes et de longue durée avec ses clients distributeurs de matériel électrique, en particulier avec ses deux clients distributeurs les plus importants, les groupes de distribution de produits électriques Sonepar et Rexel. En 2008 les ventes à Sonepar et Rexel ont représenté approximativement 28 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, ce pourcentage variant toutefois d'un pays à l'autre (voir le chapitre 2 du présent document de référence). Legrand estime qu'aucun autre client distributeur isolé ou groupe ne représentait plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé mondial du Groupe en 2008. Les autres principaux clients de Legrand sont notamment FinDea, Graybar, Wesco, Home Depot et Anixter.

La structure de distribution des produits et systèmes électriques dans la plupart des pays permet à Legrand de diriger ses produits vers les systèmes de distribution centraux de ses clients distributeurs et de bénéficier ainsi de leur présence sur le marché et de leur infrastructure de points de vente. Cette organisation limite également les coûts de logistique et le risque de crédit que Legrand devrait supporter s'il devait négocier directement avec les installateurs électriques et les utilisateurs finaux.

Stimuler la demande parmi les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux (« pull »)

Dans le cadre de sa stratégie « pull », Legrand estime que la demande de ses produits est en grande partie déterminée par les besoins exprimés par les installateurs électriques, les prescripteurs et les utilisateurs finaux auprès des clients distributeurs. En conséquence, Legrand concentre l'essentiel de ses efforts marketing vers le développement et le soutien de la demande pour ses produits en assurant activement leur promotion auprès des installateurs électriques, des prescripteurs et des utilisateurs finaux. Legrand se concentre sur la fourniture de formations, de guides techniques et de logiciels professionnels ainsi que sur la mise à disposition fiable et rapide de ses produits.

Legrand propose des formations aux distributeurs et aux installateurs électriques locaux, notamment dans son centre de formation international Innoval situé à Limoges, en France. Ces formations visent à élargir le savoir-faire et l'offre de services des installateurs électriques (formations techniques : tableautiers,...) en les familiarisant avec les dernières innovations produits (formations innovation : économie d'énergie,...) et les méthodes d'installation du Groupe (formations pédagogiques). Le centre de formation Innoval propose ainsi environ 30 stages pratiques dans des domaines variés qui vont de la domotique, du câblage des armoires électriques et des câblages fibres optiques, à l'installation des systèmes d'éclairage de secours ou la formation

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

aux réglementations et normes techniques en vigueur. Entre 1999 et 2008, Innoval a accueilli plus de 60 000 visiteurs dont environ 26 000 clients parmi lesquels 12 000 en formation.

En outre, Legrand organise des formations locales dans de nombreux pays et notamment en Italie, au Brésil ou au Royaume-Uni. Sur le modèle d'Innoval, Legrand a ouvert en 2006 Innoval au Chili, destiné à présenter les offres Legrand et à former les installateurs à la pose des produits Legrand ; un nouveau centre de formation a également ouvert à Dubai en février 2009.

En France, Legrand a conçu de nombreux sites Internet dédiés aux professionnels de l'industrie électrique et destinés à chaque segment professionnel, des architectes aux artisans. À l'aide d'un mot de passe, les utilisateurs bénéficient d'un accès rapide et facile à des données régulièrement mises à jour concernant par exemple les tableaux de section électrique, les catalogues, les logiciels de conception et les historiques des commandes. Les catalogues électroniques de Legrand sont équipés des bases de données E-catalog – également téléchargeables sur les assistants personnels PDA – et SpecPartner, un service fourni par Pass & Seymour aux États-Unis. Les services de manuels et logiciels en ligne sont coordonnés par une unité multimédia commune à l'ensemble du Groupe.

Legrand propose différents logiciels professionnels dont XL-Pro2, qui concerne le câblage des armoires électriques, et LabelMo, une suite logicielle d'établissements de devis pour les artisans.

Legrand effectue la promotion de ses produits par l'intermédiaire notamment d'initiatives marketing orientées vers les installateurs électriques. Legrand cherche également à stimuler la demande auprès des utilisateurs finaux grâce à une promotion active de ses produits à travers des campagnes publicitaires et des actions commerciales ciblées mettant en avant l'esthétique et les fonctionnalités de ses produits. Les centres d'appels qui fournissent une information complète sur les nouvelles applications contribuent également à cette promotion. En France par exemple, Legrand a récemment organisé les relations avec ses clients en mettant en place des centres d'appels à trois niveaux fournissant, au premier niveau, des informations générales sur les produits de Legrand, au second niveau, des informations détaillées sur les standards applicables aux produits et, au troisième niveau, des informations permettant d'accéder à des solutions personnalisées à partir du portefeuille de produits de Legrand.

5.2.5 - Fournisseurs et matières premières

Legrand ne dépend pas d'un fournisseur unique de matières premières et de composants utilisés dans la production de ses produits. Il estime que les matières premières et les composants nécessaires à ses activités demeureront disponibles sur tous ses principaux marchés.

En 2008, les plastiques ont représenté environ 32 % des matières premières utilisées pour la fabrication des produits Legrand, les métaux 52 % environ, le solde concernant essentiellement les matériaux d'emballage (environ 16 %). Dans la conception de ses produits, Legrand utilise plus de 50 types de matières plastiques différentes, de composants et couleurs variés, sélectionnées

selon leurs propriétés physiques et leur capacité à satisfaire certaines exigences telles que la durabilité, la résistance à la chaleur et aux chocs ou la facilité de moulage, d'injection ou de soudure avec d'autres composants. En 2008, environ 54 % en moyenne des achats de métaux par Legrand concernaient des aciers utilisés dans les mécanismes et structures, et environ 35 % concernaient du laiton et du cuivre, utilisés essentiellement pour leurs propriétés conductrices. Legrand achète également certains composants électromécaniques et électroniques finis et semi-finis destinés à être intégrés dans ses produits tels que les systèmes de communication vidéo et les systèmes de diffusion sonore.

Le tableau ci-dessous présente la part relative en pourcentage du chiffre d'affaires du Groupe des achats de matières premières et de composants pour les exercices 2006, 2007 et 2008 :

| (% du chiffre d'affaires consolidé) | 2008 | 2007 | 2006 |
|-------------------------------------|---------------|---------------|---------------|
| Matières premières | 11,5 % | 11,6 % | 12,2 % |
| Composants | 18,9 % | 18,8 % | 17,8 % |
| TOTAL | 30,4 % | 30,4 % | 30,0 % |

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

5.2.6 - Propriété intellectuelle

Le portefeuille de marques et de noms commerciaux de Legrand compte plus de 100 marques ou noms commerciaux de renommée internationale (notamment *Legrand* et *Bticino*), locaux de premier plan (notamment *Wiremold*, *Watt Stopper*, *Pass & Seymour*, *URA*, *Zucchini*, *Planet Wattohm*, *Cablofil*, *HPM*, *TCL Legrand*, HDL ou *Arnould*) ou encore spécialisés dans certains produits ou systèmes (*Ortronics* en matière de produits VDI par exemple), protégés sur la plupart des marchés sur lesquels Legrand opère. En règle générale, Legrand accorde exceptionnellement des licences sur ses marques à des tiers et exploite peu de licences portant sur des marques appartenant à des tiers, à l'exception notamment de la marque TCL exploitée par Legrand sous licence.

La protection accordée aux marques de Legrand repose sur leur enregistrement ou sur leur utilisation. Les marques font l'objet de dépôts nationaux, communautaires ou internationaux et sont enregistrées pour des durées variables (10 ans en France et 20 ans aux États-Unis par exemple), sous réserve des lois conditionnant le maintien de la protection à une utilisation continue des marques.

En outre, le Groupe détient 5 000 brevets actifs dans près de 80 pays, certains concernant la protection d'une même technologie ou la protection de technologies similaires sur plusieurs marchés. La ventilation géographique du portefeuille de brevets du Groupe est diversifiée avec environ 17 % des brevets en France, 10 % aux États-Unis, 10 % en Italie, 6 % en Allemagne, 6 % en Espagne et 4 % au Royaume-Uni, les autres pays regroupant les 47 % restant.

Les brevets du Groupe couvrent environ 1 700 systèmes et technologies différents. En 2008, Legrand a déposé plus de 100 nouveaux brevets. La durée de vie moyenne du portefeuille de brevets du Groupe est d'environ huit ans, ce qui correspond également à la durée de vie moyenne des brevets des concurrents de Legrand. En règle générale, Legrand accorde rarement des licences d'exploitation sur ses produits à des tiers et exploite peu de licences portant sur des technologies appartenant à des tiers.

Compte tenu des efforts de recherche et développement réalisés par le Groupe, Legrand estime ne pas être dépendant à l'égard des brevets pour son activité.

5.2.7 - Propriétés immobilières, usines et équipements

Legrand entend optimiser ses processus de production, améliorer son efficacité et réduire ses coûts de production en augmentant le niveau de spécialisation industrielle relatif à une technologie ou une famille de produits particulière au sein de chaque site, en optimisant le choix des sites de production en privilégiant la production dans les régions à moindre coût de main-d'œuvre, en appliquant de manière systématique une approche « *make or buy* » à l'échelle du Groupe (Legrand envisage de sous-traiter davantage sa production si elle permet de réaliser des économies

de coûts tout en préservant ses brevets, son savoir-faire et la qualité de ses produits) et en réalisant des chantiers de « *lean manufacturing* » visant à optimiser la productivité et les capitaux employés. Les usines de production et le siège social constituent l'essentiel des immobilisations corporelles du Groupe. Legrand exploite plus de 50 sites et complexes industriels (en incluant les acquisitions) dans plus de 20 pays qui emploient en moyenne entre 200 et 500 personnes par site.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Le tableau ci-dessous présente la localisation, la taille et la principale activité des sites immobilisés les plus importants du Groupe. Tous sont détenus en pleine propriété, à l'exception notamment :

- du site de Saint-Marcellin et du site d'Ospedaletto (Bticino) détenus en crédit-bail ; et
- des sites de Pyong Taek, Dongguan, Huizhou, Shenzhen, Wuxi, Eskisehir et Scarborough qui sont loués.

À la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe aucune charge significative pesant sur les immobilisations corporelles décrites ci-dessous.

| Site ou filiale | Taille <i>(en milliers de m²)</i> | Activité principale | Localisation |
|------------------------|---|---|---|
| France | | | |
| Legrand Limoges | 210 | Siège social/Production/Distribution/ Services administratifs/Stockage | Limoges et sa région |
| Legrand Normandie | 78 | Production/Services administratifs | Malaunay |
| Inovac/Planet Wattohm | 43 | Production/Services administratifs | Sillé-le-Guillaume, Senlis |
| Legrand Isère | 59 | Production/Services administratifs | Saint-Marcellin |
| Legrand Antibes | 14 | Production/Services administratifs | Antibes |
| Legrand Strasbourg | 15 | Production | Strasbourg |
| Verneuil | 72 | Stockage | Verneuil-en-Halatte |
| Bagnolet | 10 | Distribution/Services administratifs | Bagnolet |
| Italie | | | |
| Bticino Italie | 235 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Varèse, Bodio, Erba, Naples, Bergame, Tradate, Ospedaletto, Alessandria |
| Portugal | | | |
| Legrand Electrica | 25 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Carcavelos |
| Royaume-Uni | | | |
| Legrand Electric | 26 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Scarborough |
| Espagne | | | |
| Legrand España | 40 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Madrid, Barcelone |
| Pologne | | | |
| Legrand Polska | 44 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Zabkovice |
| Hongrie | | | |
| Legrand Zrt | 33 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Szentes |
| Allemagne | | | |
| Legrand-Bticino | 19 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Soest |
| États-Unis | | | |
| Wiremold North America | 39 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | West Hartford, Philadelphia, Williamstown |
| Pass & Seymour | 81 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Concord, Greensboro, Syracuse |
| Mexique | | | |
| Bticino de Mexico | 44 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Queretaro |

| |
|-----|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 5 |
| 6 |
| 7 |
| 8 |
| 9 |
| 10 |
| 11 |
| 12 |
| 13 |
| TDC |
| A |

| Site ou filiale | Taille <i>(en milliers de m²)</i> | Activité principale | Localisation |
|--|---|--|--|
| Brésil | | | |
| Legrand Brasil, Cemar | 74 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Campo Largo, Caxias do Sul |
| Chine | | | |
| Rocom, Legrand Beijing, TCL, Shidean, Wuxi | 140 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Dongguan, Beijing, Huizhou, Shenzhen, Wuxi |
| Russie | | | |
| Kontaktor | 88 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Oulyanovsk |
| Australie | | | |
| HPM | 47 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Sydney, Melbourne |
| Corée du Sud | | | |
| Anam Legrand | 36 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Pyong Taek |
| Inde | | | |
| Legrand India | 13 | Production/Distribution/Services administratifs/Stockage | Jalgaon, Nashik, Sinnar |
| Pays-Bas | | | |
| Legrand Nederland | 16 | Production/Services administratifs/Stockage | Boxtel |
| Turquie | | | |
| Legrand Elektrik, Estap | 35 | Production/Stockage | Gebze, Eskisehir |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

5.2.8 - Assurances

Legrand a mis en place avec ses courtiers d'assurances, des programmes mondiaux d'assurances pour couvrir ses risques majeurs dans le cadre d'une politique de gestion des risques et des assurances qui est centralisée au siège du Groupe.

Legrand considère que les garanties offertes par ces programmes d'assurances qui bénéficient à la totalité des filiales du Groupe sont en adéquation avec les principaux risques qui pèsent sur le Groupe. Les programmes sont placés auprès de compagnies d'assurances de premier plan sans faire appel à un montage captif. Ces polices assurent une couverture globale du Groupe au niveau des « polices mères » qui tient compte des exigences particulières liées aux risques et aux activités du Groupe notamment les dommages matériels et les pertes d'exploitation en résultant, la responsabilité civile des dirigeants et la responsabilité civile du fait des produits.

Legrand a l'intention de poursuivre sa politique consistant à maintenir des polices d'assurances mondiales quand cela reste possible, en augmentant les garanties dans les domaines qui l'exigent et en réduisant les coûts d'assurance par la prévention et la protection des risques et par le biais de l'auto-assurance (franchises adaptées).

Dans un contexte de marché de l'assurance relativement stable, les niveaux de couverture mis en place en 2008 sont restés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

■ RESPONSABILITÉ CIVILE ET ENVIRONNEMENT

Les principaux programmes d'assurance du Groupe concernent la responsabilité civile avant et après livraison ainsi que l'environnement et couvrent (sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles) les dommages corporels, les dommages matériels et immatériels, les frais de dépose/repose, les frais de retrait de marché, les dommages aux biens confiés et les frais de dépollution. Le plafond de cette garantie responsabilité civile et environnement est fixé à 60 millions d'euros par sinistre et en ce qui concerne la responsabilité civile produits après livraison 90 millions par sinistre et par année d'assurance.

Ces programmes sont composés d'une police mère établie en France et des polices locales dans les pays où le Groupe est présent.

■ ASSURANCE DOMMAGES/PERTES D'EXPLOITATION

L'assurance dommages/pertes d'exploitation couvre (sous réserve des franchises, exclusions et limites de couvertures usuelles) les dommages matériels directs pouvant affecter les différents sites qui ont tous fait l'objet d'une estimation préalable pour valeur d'assurance et les pertes d'exploitation consécutives à tout événement d'origine soudaine et accidentelle (tels qu'incendie, tempête, explosion, dommages électriques, dégâts des eaux, etc.). Ce programme est également composé d'une police mère et de polices locales dans les pays où le Groupe est présent.

Il offre une limitation contractuelle globale d'indemnités adéquate par événement (combinée dommages directs/pertes d'exploitation) de 500 millions d'euros avec des sous limitations pour certains événements tels que les événements naturels ou certaines garanties spécifiques telles que le bris de machine et les risques informatiques et électriques.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

6

DÉVELOPPEMENT DURABLE

| | | |
|------------|---|-----------|
| 6.1 | ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE | 54 |
| 6.2 | INTÉGRATION DU TITRE LEGRAND DANS LES INDICES BOURSIERS DÉVELOPPEMENT DURABLE | 54 |
| 6.3 | LEGRAND MEMBRE DU PACTE MONDIAL | 55 |
| 6.3.1 | Confirmation de l'engagement du Groupe dans le Pacte Mondial | 55 |
| 6.3.2 | Table de Correspondance avec les principes du Pacte Mondial | 55 |
| 6.4 | DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE : POLITIQUE ET RÉSULTATS 2008 | 56 |
| 6.4.1 | Gestion environnementale des sites | 56 |
| 6.4.2 | Prise en compte de l'environnement dans les produits | 57 |
| 6.4.3 | Des organisations Logistique et Achats respectueuses de l'environnement et des Hommes | 58 |
| 6.4.4 | Synthèse des indicateurs et objectifs | 59 |
| 6.5 | ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL : POLITIQUE ET RÉSULTATS 2008 | 61 |
| 6.5.1 | Développer la gestion des compétences et favoriser la mobilité | 61 |
| 6.5.2 | Lutter contre la discrimination et favoriser la diversité | 61 |
| 6.5.3 | Prévention et Sécurité | 62 |
| 6.5.4 | Promouvoir les Droits de l'Homme et maîtriser l'impact local | 63 |
| 6.5.5 | Synthèse des indicateurs et objectifs | 64 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

6.1 - ENGAGEMENT DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique de développement durable de Legrand s'appuie sur quatre valeurs fondamentales définies et présentées au sein de la Charte des fondamentaux du Groupe Legrand : éthique du comportement, écoute clients, valorisation des ressources et innovation. Elle est mise en œuvre par le pôle développement durable du Groupe à travers l'expertise et le savoir-faire des équipes du Groupe et des filiales.

Elle se décline en :

- *une dimension économique.* Le Groupe entend assurer une croissance rentable, pérenne et responsable de ses activités et répondre au mieux aux attentes de ses distributeurs, des installateurs électriques, des prescripteurs, des utilisateurs finaux, de ses salariés et de ses actionnaires en termes de choix économiques ;
- *une dimension sociale.* Avec près de 35 000 collaborateurs dans le monde et des implantations commerciales et industrielles dans plus de 70 pays, Legrand poursuit son développement en portant une attention particulière aux conditions de travail de ses salariés et à ses responsabilités en tant qu'employeur et qu'acteur social. Legrand appuie sa politique de ressources humaines et sociales sur les axes suivants :
 - développer les compétences et les parcours professionnels des salariés de Legrand,
 - lutter contre toute forme de discrimination,
 - promouvoir une politique active de prévention des risques et de la sécurité,
 - respecter les Droits de l'Homme ;

- *une dimension environnementale.* Le respect de l'environnement constitue un enjeu important pour le Groupe Legrand. Ce principe s'applique à tous ses métiers, de la conception des produits à leur commercialisation en passant par la fabrication ou la gestion des achats. Les différents leviers d'action prioritaires pour le Groupe sont les suivants :

- développer la gestion de l'environnement sur les sites du Groupe,
- prendre en compte l'environnement dans la conception des produits notamment par la réduction de l'impact du produit sur l'environnement et fournir aux clients les informations pertinentes sur ce sujet,
- proposer aux clients des solutions pour concevoir des installations respectant l'environnement. Ainsi, Legrand propose des solutions innovantes pour réduire la consommation d'énergie (gestion de l'éclairage, du chauffage ou pilotage des ouvrants), mais aussi pour prévenir et protéger contre les risques électriques,
- intégrer l'environnement dans les organisations logistiques et achats.

Ces axes structurants de la démarche Développement Durable du Groupe se déclinent en priorité et actions. L'avancement et l'évaluation des actions menées sont consolidés par le suivi d'indicateurs fondés pour la plupart sur les recommandations de la *Global Reporting Initiative* (GRI), initiative mondiale posant les bases d'un référentiel de reporting Développement Durable pour les entreprises.

6.2 - INTÉGRATION DU TITRE LEGRAND DANS LES INDICES BOURSIERS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le titre Legrand a intégré en 2007 l'indice FTSE4Good. Créé par le London Stock Exchange en partenariat avec le Financial Times et géré par l'agence de notation britannique EIRIS (*Ethical Investment Research Service*), cet indice financier regroupe des entreprises cotées jugées éthiques et responsables, satisfaisant un ensemble de critères sociaux et environnementaux. La famille d'indices FTSE4Good offre en effet aux investisseurs la possibilité d'investir dans des sociétés qui répondent aux normes mondialement reconnues en matière de responsabilité sociale et environnementale : relations positives avec les parties prenantes, promotion et respect des Droits de l'Homme et protection durable de l'environnement.

Début 2009, l'action Legrand a de plus intégré l'indice ASPI (*Advanced Sustainable Performance Indices*) Eurozone constitué de 120 valeurs de l'indice Dow Jones Euro STOXX ayant les meilleures performances selon les critères de développement durable.

À la suite de l'analyse de la démarche développement durable du Groupe, l'agence suisse SAM (Sustainable Asset Management Indexes GmbH) a intégré Legrand dans son classement annuel identifiant les entreprises les plus performantes dans ce domaine : « The Sustainability Yearbook 2009 ». Legrand est ainsi classé parmi les sept entreprises mondiales du secteur « Composants Électriques et Équipements ».

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

6.3 - LEGRAND MEMBRE DU PACTE MONDIAL

6.3.1 - Confirmation de l'engagement du Groupe dans le Pacte Mondial

« Le Groupe Legrand renouvelle son engagement vis-à-vis des dix principes du Pacte Mondial.

Depuis 2006, date de notre adhésion au Pacte Mondial, nous avons cherché à faire progresser dans notre périmètre d'action les Droits de l'Homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption. Ces principes, en parfaite ligne avec la Charte des Fondamentaux du Groupe, sont intégrés, via notre démarche de Développement Durable, à la stratégie de notre société.

Il en découle un modèle de développement fondé sur des valeurs sociétales, sociales et environnementales que nous nous efforçons de promouvoir dans l'ensemble de nos filiales et auprès de nos parties prenantes à l'échelle mondiale.

Dans une volonté de transparence et de progrès continu, nous communiquons donc dans ce document de référence un point d'avancement de la démarche du Groupe Legrand. »

Gilles Schnepf
Président Directeur général du Groupe Legrand

6.3.2 - Table de Correspondance avec les principes du Pacte Mondial

| Principes du Pacte Mondial | Engagement & Avancement |
|---|---|
| 1. Promouvoir et Respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur secteur d'influence | 6.5.3 Prévention et Sécurité 6.5.4.2 Relations avec les Fournisseurs |
| 2. Veiller à ce que leurs propres sociétés ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme | 6.5.2 Lutter contre la discrimination et favoriser la diversité 6.5.4.1 Éthique |
| 3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective | |
| 4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire | 6.5.4.1 Éthique |
| 5. L'abolition effective du travail des enfants | |
| 6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession | 6.5.2 Lutter contre la discrimination et favoriser la diversité |
| 7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement | 6.4.1 Gestion environnementale des sites |
| 8. Entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement | 6.4.2 Prise en compte de l'environnement dans les produits 6.4.3 Des organisations logistique et achats respectueuses de l'environnement et des Hommes |
| 9. Favoriser la mise au point de technologies respectueuses de l'environnement | |
| 10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin | 6.5.4.1 Éthique |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

6.4 - DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE : POLITIQUE ET RÉSULTATS 2008

Dans ses sites industriels comme dans ses produits, Legrand privilégie les matériaux et les procédés respectueux de l'Homme et de son environnement. Ce faisant, le Groupe réduit l'impact de ses activités sur l'écosystème, tout en renforçant sa performance économique et l'attrait de ses offres.

Des responsables Environnement sont nommés dans chaque entité du Groupe. Ils sont notamment chargés de mettre en œuvre des diagnostics environnementaux avant de procéder à l'établissement d'un plan d'actions approprié, sous la coordination du pôle environnement Groupe.

La mobilisation des équipes sur l'engagement environnemental passe aussi par le lancement de projets transversaux comme :

- « Legrand Climact » qui a pour objectif la réduction des gaz à effet de serre induits par les activités du Groupe par le biais de trois leviers d'action : la maîtrise de l'énergie, l'éco-conception et le transport des biens et des personnes ;
- « Let's Go Green ! » programme environnemental partagé par toutes les équipes de Legrand North America. En complète cohérence avec les démarches internes (gestion des sites, conception des produits, logistique...), des offres pour supprimer les gaspillages énergétiques dans les bâtiments sont également proposées aux acteurs du marché, en particulier l'offre de gestion de l'éclairage Watt Stopper.

6.4.1 - Gestion environnementale des sites

6.4.1.1 - PRÉVENTION DES RISQUES ET AMÉLIORATION CONTINUE DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES

Prévenir et contrôler les risques environnementaux est une priorité pour le Groupe Legrand.

Dans cette optique, l'une des premières étapes opérationnelles est de procéder à l'évaluation du risque environnemental de chacun des sites du Groupe. Cela consiste d'une part à s'assurer que l'exploitation du site se fait dans le respect des règles applicables et d'autre part à réaliser un état des lieux du risque industriel sur l'environnement.

Si nécessaire, des mesures correctives sont lancées pour améliorer ces aspects. Chaque site peut bénéficier de l'appui et de l'expertise du pôle environnement Groupe pour l'accompagner dans cette démarche.

Ensuite, le système de management environnemental des sites industriels et logistiques est évalué avec la réalisation d'un diagnostic et la mise en œuvre d'un plan d'actions. L'objectif visé est l'amélioration continue des performances environnementales, ce qui débouche le plus souvent sur une certification ISO 14001.

Depuis de nombreuses années, le Groupe affiche des avancées significatives par rapport à ce qu'exigerait le respect strict de la réglementation en vigueur. En 2008, 81 % des sites industriels sont certifiés ISO 14001. Cette année, 5 nouveaux sites font partie du palmarès. Cette augmentation de plus de 11 % des sites certifiés par rapport à 2007 atteste de la qualité du management environnemental du Groupe.

6.4.1.2 - FORMATION DES ÉQUIPES

Chaque entité ou zone mène de plus des programmes de sensibilisation environnementale, dans un effort d'appropriation des enjeux de Développement Durable du Groupe. Ainsi près de 22 500 heures de formation et de sensibilisation ont été consacrées à l'environnement en 2008, partout dans le Groupe. Pour citer quelques exemples :

- au Brésil avec plus de 2 500 heures consacrées à l'ensemble du personnel, portant notamment sur la mise en œuvre de la charte environnement selon ses 3 axes : intégrer le management environnemental dans les sites industriels, prendre en compte l'environnement dans la conception des produits et proposer à nos clients des solutions pour diminuer les consommations d'énergie ;
- dans le cadre du projet « Let's Go Green ! » aux USA, des formations ont permis d'impliquer l'ensemble des collaborateurs en les invitant à prendre conscience de leur rôle et de leur impact sur l'environnement. Au travail comme à la maison, tous sont invités à changer leurs comportements et habitudes comme par exemple limiter les impressions, préférer les conférences téléphoniques et vidéo conférences aux déplacements. Des formations spécifiques sur la maîtrise des risques, la valorisation des déchets et la diminution des consommations d'énergie ont aussi été réalisées. Au final, la démarche « Let's Go Green ! » cherche à combiner les efforts de tous au quotidien pour un impact global positif ;
- des formations sont dédiées à l'éco-conception des produits, comme sur le site de Sillé Le Guillaume avec plus de 700 heures sur ce sujet. À l'issue de ces formations, les acteurs Marketing, Bureaux d'Etude, Industrialisation, Achats

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

ou Qualité sont capables de mettre en œuvre l'éco-conception dans le développement des produits.

■ 6.4.1.3 - MAITRISE DE L'ÉNERGIE SUR LES SITES

Le Groupe réduit sa consommation d'énergie tout en contribuant à l'augmentation de sa performance industrielle par des investissements rentables. La sensibilisation du personnel, associée à la mise en œuvre de solutions notamment de gestion de l'éclairage, permet aux sites de faire des économies significatives. Entre 2006 et 2008, le projet Legrand Climact a permis d'économiser, à périmètre constant, 14 774 teq. CO₂ sur les sites soit une diminution de 6,4 %.

Généralisée à l'ensemble du Groupe, la démarche Kaizen (ou « *lean manufacturing* ») sensibilise les collaborateurs

à l'amélioration continue des process, à chaque étape de la chaîne et à chaque niveau de compétence. En Chine, par exemple, un chantier Kaizen lié à l'énergie a été ouvert en 2008. L'amélioration de l'isolation, l'utilisation optimisée des équipements de production ainsi qu'une gestion plus efficace de l'éclairage ont permis une économie de 600 000 kWh, soit plus de 6 % de la consommation annuelle du site.

Aux États-Unis, la consommation d'électricité a pu être diminuée de 5,8 millions de kWh – en comparaison de la consommation de 2007 – grâce à des actions menées sur l'isolation, l'installation de contrôle d'éclairage, le re-engineering du système de refroidissement des eaux sur les lignes de peinture et les machines de moulage, la mise en place d'un système permettant d'adapter le chauffage en fonction des saisons été/hiver et l'amélioration des programmes de recyclage.

6.4.2 - Prise en compte de l'environnement dans les produits

■ 6.4.2.1 - CONFORMITÉ AUX RÈGLEMENTATIONS

L'objectif de Legrand est de se conformer à toutes les obligations qui lui incombent dans le cadre des lois sur la protection de l'environnement et la prévention contre la pollution. Le Groupe respecte très largement les directives sur la restriction de l'utilisation des substances dangereuses (RoHS) et la gestion des déchets (DEEE). Depuis juillet 2006, la directive européenne sur la restriction de l'utilisation de substances dangereuses (RoHS) interdit pour certains équipements électriques et électroniques l'utilisation de produits comme le plomb. Le Groupe Legrand a anticipé l'élimination de toutes les substances visées par la directive dès 2004, y compris dans les équipements n'entrant pas dans le champ d'application de la directive, et a pour objectif d'étendre l'application de la directive européenne à tous les produits du Groupe commercialisés en Europe.

Legrand s'implique également dans la collecte et le recyclage des équipements arrivés en fin de vie. Dans chaque pays de l'Union européenne, le Groupe met en œuvre des solutions répondant aux attentes des clients et conformes à la directive DEEE.

De plus, le Groupe a pris en compte le règlement européen REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation of Chemicals*). Ce règlement vise à améliorer les connaissances sur les substances produites et importées en Europe ainsi que l'usage qui en est fait afin de soumettre les plus dangereuses à autorisation voire restriction.

Ainsi, Legrand a lancé le « projet REACH » avec un réseau interne de correspondants européens piloté par un chef de projet. À ce jour ce projet a permis à Legrand de :

- lancer une consultation méthodique de ses fournisseurs de substances et préparations afin de s'assurer que Legrand n'utilise que des substances réglementaires au sens de REACH ;
- répondre aux interrogations du marché, partout en Europe et pour toutes les marques du Groupe, au fur et à mesure de l'avancée de sa démarche.

Legrand a aussi activement participé à l'échange de pratiques au sein de son secteur professionnel notamment en participant à la réalisation d'un mémo intitulé « REACH – Articles : obligations et communication amont & aval » dédié notamment au secteur des équipements électriques.

■ 6.4.2.2 - ÉCO-CONCEPTION

Depuis 2001, le Groupe s'engage à mieux prendre en compte les enjeux liés à l'environnement dans le développement de ses produits. Cette démarche d'éco-conception intègre 11 paramètres dont la consommation totale d'énergie, l'impact sur l'effet de serre et le choix des matériaux.

Toutes les phases du cycle de vie des produits sont prises en compte : la fabrication (matériaux/composants, procédés) ; la phase de distribution (transport et emballage) ; l'utilisation (maintenance et consommation d'énergie) ; le traitement en fin de vie (valorisation/recyclage).

Pour prendre en compte l'environnement dès la conception de ses produits, Legrand utilise le logiciel EIME (*Environmental Impact and Management Explorer*), basé sur l'Analyse du Cycle de Vie des Produits telle que décrite par la série de normes ISO 14040.

Ainsi, l'éco-conception de la nouvelle gamme d'armoires Altis a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière d'impact environnemental : moins 60 % d'utilisation de ressources naturelles, 32 % d'économies d'énergie et moins 25 % d'émissions de gaz à effet de serre.

De même, le bloc autonome d'éclairage de sécurité Slide Connect™ G2 de Legrand a reçu le Prix de l'Excellence en matière de Conception Durable, lors de la cérémonie annuelle des Prix du Design International en Australie. Cette référence constitue le premier exemple de bloc d'éclairage de sécurité à fonctionner avec une seule LED haute brillance (HB-LED), tout en offrant un éclairage d'une très grande qualité. Conçu et fabriqué en Australie, ce bloc autonome de sécurité consomme jusqu'à

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

70 % d'énergie de moins qu'un système classique fonctionnant avec des lampes fluorescentes.

Enfin, des efforts particuliers sont mis en œuvre pour réduire la consommation d'énergie de nos produits sur tout leur cycle de vie. Ainsi le Groupe Legrand a décidé d'éco-concevoir tous ses projets majeurs depuis juin 2007.

■ 6.4.2.3 - OFFRES LEGRAND EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les bâtiments sont à l'origine de 40 % de la consommation d'énergie dans le monde. Legrand observe sur l'ensemble de ses marchés une demande grandissante pour des produits et systèmes permettant de réduire les consommations d'énergie et leur impact sur l'environnement ainsi que d'améliorer la qualité de l'électricité.

Afin de promouvoir une offre durable auprès de ses clients, le Groupe conduit une action à trois niveaux :

■ la conception de solutions qui favorisent les économies d'énergie

C'est notamment le cas de Watt Stopper qui est l'une des marques de référence aux États-Unis pour l'efficacité énergétique et le contrôle d'éclairage sur les applications tertiaires ou résidentielles. Par exemple, l'utilisation de détecteurs de présence Watt Stopper permet de réaliser des économies significatives, jusqu'à 52 % pour certaines applications (Sources : D. Maniccia, A. Bierman, A. Tweed, B. Von Neida, JIES 2001). Autre exemple, Alpes Technologies, filiale du Groupe Legrand, qui conçoit, fabrique et commercialise des batteries de condensateurs. Utilisés dans les bâtiments industriels et tertiaires, ces condensateurs permettent de compenser l'énergie réactive de l'installation tout en réduisant sa consommation d'énergie : ils abaissent ainsi de près de 20 % la Puissance Apparente (VA) requise par l'installation et diminuent de près de 3 % les pertes d'énergie dans les câbles de l'installation.

■ la communication environnementale claire et transparente

Le Groupe s'attache à impliquer ses clients dans une démarche de consommation électrique plus responsable.

Tel est le sens de la campagne de communication « 1+ 1+ 1+ 1+ 1= Moins » lancée en 2008. Un logo commun valorise les économies d'énergie obtenues grâce aux solutions Legrand.

Par ailleurs, et à destination de ses clients, Legrand établit des PEP (Profils Environnementaux Produits) qui précisent les caractéristiques environnementales de chaque produit. Cette « éco-déclaration » est décisive pour orienter le choix des acteurs du bâtiment impliqués dans une démarche de qualité environnementale. Répondant aux critères de choix de nombreuses démarches de « Green Building », ces PEP renforcent les atouts des produits Legrand sur le marché mondial.

Des sites internet dédiés sont mis en place. Ils permettent d'identifier les principaux enjeux environnementaux et Développement Durable du marché, ainsi que les réponses produits et services du Groupe.

Enfin, des centres de formation/information proposent des séminaires sur les réglementations environnementales et énergétiques, ainsi que sur les constructions Green Building afin de permettre une appropriation aisée de ses notions.

Watt Stopper va même plus loin en proposant des formations gratuites en ligne.

■ l'implication dans les démarches de constructions environnementales

Legrand est membre du Green Building Council (GBC) aux États-Unis depuis 2004 et aux Émirats arabes unis depuis 2007. L'objectif du GBC est de concevoir et promouvoir des bâtiments efficaces, respectueux de l'environnement et des Hommes. Legrand North America a contribué à la mission de cette organisation, non seulement par le biais de fonds financiers, mais aussi grâce à la mise à disposition de l'expertise de ses compétences.

6.4.3 - Des organisations Logistique et Achats respectueuses de l'environnement et des Hommes

■ 6.4.3.1 - GESTION LOGISTIQUE

L'effort logistique du Groupe se poursuit pour optimiser les flux de produits induits par l'activité de Legrand. Différents leviers d'action sont utilisés.

Le premier est de favoriser autant que faire se peut la proximité entre les sites de production et de stockage des zones de vente afin de réduire les distances parcourues par les produits et composants. Ainsi, lors de l'étude de différents scénarios d'industrialisation, l'analyse d'un « coût global », incluant des aspects environnementaux se systématise.

Différentes actions ont été menées en ce sens en 2008, notamment :

- la production d'une gamme de produits de cheminement de câble a été transférée de France en Russie, premier marché de la gamme, permettant ainsi de réduire de 30 % les expéditions entre les deux pays ;
- un centre de distribution a été déplacé au Chili, les distances parcourues pour l'approvisionnement du magasin ont ainsi été réduites ;
- un transfert de production au Brésil a permis de même de réduire les distances parcourues pour l'approvisionnement du magasin de distribution.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

La réflexion sur les modes de transport et l'organisation des flux logistiques est un second axe d'amélioration. Parmi les différentes actions menées en ce sens en 2008 on peut citer :

- l'utilisation d'un transport combiné rail-route pour l'approvisionnement de la filiale grecque depuis la France ;
- le passage de route en rail d'une partie des flux aux États-Unis (200 containers/ans) ;
- la prise en charge par un prestataire extérieur des flux de distribution au Royaume-Uni, ce qui a permis l'optimisation des véhicules utilisés et moins de transports à vide.

D'autres types d'action sont menés, notamment à destination des fournisseurs et prestataires logistiques du Groupe. Ainsi en 2008 les cahiers des charges transport ont été revus en France afin de formaliser l'engagement environnement de Legrand et préciser que la contribution des transporteurs vis-à-vis de cet engagement est prise en compte dans les processus d'homologation et de suivi de performance. Toujours en France, six transporteurs correspondant à 30 % des coûts de transport de distribution en France sont signataires de la charte d'engagement volontaire sur la réduction des émissions de CO₂.

■ 6.4.3.2 - RELATION AVEC LES FOURNISSEURS

Au-delà des prestataires de transport, les exigences du Groupe en matière sociale et environnementale s'appliquent à d'autres partenaires, sous-traitants et fournisseurs de matières, composants ou produits finis. Les cahiers des charges pour les fournisseurs stratégiques ont ainsi été revus en ce sens et acceptés contractuellement par plus de 400 fournisseurs – ce qui représente plus de la moitié du montant des achats de Legrand.

L'adhésion au Pacte Mondial est de plus l'un des critères d'appréciation de la performance des fournisseurs. À ce jour 55 % du montant des achats est réalisé auprès de fournisseurs ayant adhéré au Pacte Mondial ; Legrand poursuit son effort de sensibilisation sur ce sujet auprès de ses partenaires.

Les acheteurs du Groupe sont associés à l'ensemble de la démarche sur ces sujets. La session de formation des nouveaux acheteurs inclut des aspects environnementaux, éthiques, culturels. L'intervention d'Hubert Reeves au séminaire achat 2008 est un autre exemple de sensibilisations menées sur les thématiques du développement durable.

6.4.4 - Synthèse des indicateurs et objectifs

Indicateurs environnementaux – sites

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs environnementaux suivis par le Groupe. Les données indiquées sont à périmètre courant.

| | 2006 | 2007 ⁽¹⁾ | 2008 | Objectifs 2010 |
|---|-----------|---------------------|-------------------|--|
| Sites certifiés ISO 14001 (%) | 72 % | 73 % | 81 % | Maintenir un taux supérieur à 70 % |
| Déchets produits (en milliers de tonnes) | 44 | 52 | 54 | |
| Déchets valorisés (%) | 78 % | 83 % | 84 % | Maintenir un taux supérieur à 80 % |
| Consommation d'énergie (MWh) | 543 436 | 527 861 | 543 219 | Legrand Climact : - 10 % d'émissions à périmètre constant par rapport à 2006 |
| Emissions de CO ₂ liées aux consommations d'énergie (milliers teq. CO ₂) | 216 | 210 | 216 | |
| Consommation d'eau (m ³) | 1 481 246 | 1 677 063 | 1 477 814 | |
| Formations et sensibilisations à l'environnement (heures) | 16 322 | 17 516 | 22 547 | |
| Nombre de personnes en charge de l'environnement | 62 | 67 | 68 | |
| Émissions de composants organiques volatils (COV) (tonnes) | 83 | 43 | 51 ⁽²⁾ | Réduire de 20 % par rapport à 2006 |

(1) Avec 8 sites supplémentaires par rapport à 2006

(2) Soit une diminution de 38 % par rapport à 2006

Indicateurs environnementaux – produits

| | 2006 | 2007 | 2008 | Objectifs 2010 |
|--|--|--|--|---|
| Part des bureaux d'études du Groupe déployant une démarche d'éco-conception | 15 % Groupe 25 % France, Italie et USA | 57 % Groupe 38 % France, Italie et USA | 63 % Groupe 59 % France, Italie et USA | 60 % au niveau mondial 100 % pour France, Italie et USA |
| Part du chiffre d'affaires réalisé avec des produits éco-conçus | - | 1,5 % du CA Groupe | 3,2 % du CA Groupe | - |
| Part du chiffre d'affaires réalisé en France, en Italie et aux USA avec des produits comportant des profils environnementaux | 3 % du CA France, Italie et USA 7,5 % marque Legrand France | 7,5 % du CA France, Italie et USA 17 % du CA marque Legrand France | 9 % du CA France, Italie et USA 20 % du CA marque Legrand France | 50 % pour France, Italie et USA |

Indicateurs projet Legrand Climact

Les résultats obtenus en termes d'économies de CO₂ sont présentés dans le tableau ci-dessous.

| Domaine | Action | Résultats en tonnes équivalent CO ₂ (teq. CO ₂)* |
|------------------------------------|---|---|
| Transport de produits finis | proximité entre les sites de production et de stockage des zones de vente ; modes de transport et l'organisation des flux logistiques | - 1 550 teq. CO ₂ pour 2008 (vs 2007) – soit environ 2 % des émissions totales de CO ₂ de l'activité transport Groupe en 2008 |
| | Eco-conception de gammes de produits | - 5 850 teq. CO ₂ pour 2008 |
| Démarche d'éco-conception | Nouveaux emballages | - 22 teq. CO ₂ pour 2008 |
| | Réduction de la consommation électrique (hors chauffage) | - 7516 teq. CO ₂ pour 2008 par rapport à 2006 soit une réduction de 8 % |
| Économie d'énergie sur les sites** | Réduction de la consommation d'énergie pour le chauffage | - 7 258 teq. CO ₂ pour 2008 par rapport à 2006 soit une réduction de 5 % |

* Les économies exprimées en tonnes équivalent CO₂ dans le cadre du transport de produits finis ont été déterminées selon la méthode Bilan Carbone® élaborée pour l'ADEME. Les économies exprimées en tonnes équivalent CO₂ dans le cadre de la démarche d'éco-conception et d'économie d'énergie sur les sites ont été déterminées en utilisant le logiciel EIME [Environmental Impact and Management Explorer].

** Entre 2006 et 2008, le projet a donc permis d'économiser, à périmètre constant, 14 774 teq. CO₂ sur les sites soit une diminution de 6,4 %. Notre objectif 2010 est de diminuer de 10 % nos émissions de CO₂ issues de la consommation d'énergie de nos sites industriels par rapport à 2006.

En outre, le Groupe s'efforce de contribuer à la suppression des gaspillages énergétiques dans les bâtiments. Des systèmes de gestion de l'éclairage sont ainsi mis à disposition des clients pour leur permettre de consommer l'énergie juste nécessaire.

Ainsi en 2008, plus de 2 millions de détecteurs ont été vendus aux États-Unis dans les bâtiments tertiaires. Par rapport à l'utilisation de systèmes de commande d'éclairage classique, cela représente une économie de :

- 208 000 tonnes de CO₂ ;
- 319 millions de kWh ;
- 32 millions de dollars sur la facture d'électricité.

De façon plus générale, les ventes de solutions d'efficacité énergétique représentent environ 5 % du chiffre d'affaires total de Legrand en 2008, en progression de 10 % par rapport à 2007 à structure et taux de change constants.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

6.5 - ENGAGEMENT SOCIAL ET SOCIÉTAL : POLITIQUE ET RÉSULTATS 2008

Avec près de 35 000 collaborateurs dans le monde et des implantations commerciales et industrielles dans plus de 70 pays, Legrand poursuit son développement en portant une

attention particulière aux conditions de travail de ses salariés et à ses responsabilités en tant qu'employeur et qu'acteur social.

6.5.1 - Développer la gestion des compétences et favoriser la mobilité

Le processus de revue de personnel et des organisations a été déployé sur un nombre élargi de filiales (31 à ce jour) ; il permet d'identifier les talents, d'envisager leur potentiel d'évolution et de préparer leur succession au sein du Groupe. Cette démarche a été systématisée grâce à l'implication et à la formation des acteurs Ressources Humaines ainsi que des managers.

Le dispositif de gestion des carrières est également complété par d'autres types de démarches tels que les entretiens individuels annuels qui permettent aux managers de piloter la performance et de développer leurs équipes.

Les entretiens de carrières ont été systématisés dans un objectif d'anticipation. Ils permettent d'identifier le socle de compétences sur lequel le Groupe pourra s'appuyer pour ses besoins futurs, de recueillir les souhaits des individus et de s'interroger sur leur parcours professionnel.

L'ensemble de ces dispositifs nécessite la professionnalisation des différents acteurs pour lesquels des actions de formation sont menées (formation *e-learning* à l'entretien individuel annuel, formation « recruter développer, fidéliser » pour les managers...). Ils visent à la fois le développement et l'employabilité des personnes ainsi que leur fidélisation.

La mobilité professionnelle est pour Legrand un gage d'efficacité et de réactivité. Les plateformes de mobilité permettent de gérer à l'échelle du Groupe l'évolution des cadres talentueux occupant des postes clés, et de les inscrire dans une politique dynamique de développement professionnel. La publication des postes ouverts sur Dialeq, l'intranet du Groupe, participe aussi au dynamisme de la mobilité géographique et professionnelle au sein de l'entreprise.

La gestion de la mobilité s'appuie notamment sur un outil de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et sur des analyses d'évolutions prospectives des métiers afin de favoriser l'équilibre optimum entre les ressources et les activités.

Pour supporter les processus du développement Ressources Humaines cités ci-dessus, le Groupe a mis à disposition de ses filiales un outil informatisé de gestion dédié partagé par les équipes Ressources Humaines et par les managers. Ce système appelé Talents, a reçu le prix intranet 2008 décerné par Entreprise et Carrières, la Cegos et lesechos.fr. « pour son utilité, son efficacité, sa rentabilité et son caractère innovant ».

6.5.2 - Lutter contre la discrimination et favoriser la diversité

6.5.2.1 - ENGAGEMENT DU GROUPE

Lutter contre toute forme de discrimination au sein de nos unités et processus Ressources Humaines est un engagement fort du Groupe que chaque entité partage dans le respect de ses spécificités

Ainsi aux États-Unis, des statistiques précises permettent de suivre l'équilibre ethnique des différentes organisations locales. Par ailleurs, en Afrique du Sud, Legrand a obtenu en 2008 un certificat BEE – *Black Economic Empowerment* – attestant notamment de sa prise en compte effective des populations historiquement désavantagées dans la gestion de son équipe.

Pour accompagner cette prise en compte de la diversité, des actions de sensibilisation sont menées en interne. Cela se traduit

par exemple par la formation systématique des managers – comme aux États-Unis avec les formations « *Managing Inclusion* » ou au niveau Groupe avec les formations managériales internationales « Tremplin » –, informations via les sites intranet, le journal interne etc. Ces informations internes mettent notamment en avant l'égalité professionnelle Hommes/Femmes.

6.5.2.2 - INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES

L'insertion des personnes handicapées est un autre axe essentiel de l'engagement du Groupe.

En France, Legrand a ainsi fait de l'insertion des personnes handicapées un élément fort de sa politique sociale. Alors qu'un

premier accord formalisant l'implication de Legrand dans ce domaine avait été passé dès 1993 dans le Limousin, un premier accord national a été signé en 2006. Cet accord Groupe France, en cours de renouvellement en 2009, permet de sensibiliser l'ensemble des sites français à la question du handicap et de mettre en œuvre les différentes actions.

Celles-ci concernent notamment :

- le recrutement des Travailleurs Handicapés en œuvrant conjointement avec les organismes ou associations reconnues en France ;
- le partenariat avec le milieu protégé (CAT) ;
- le maintien dans l'emploi des salariés déjà reconnus handicapés, d'une part en aménageant leurs postes de travail et l'accessibilité à celui-ci, d'autre part en développant des plans de formation adaptés.

De plus, en tant qu'industriel, Legrand se positionne dans une démarche de « conception accessible ». Les nouvelles

fonctionnalités des produits Legrand apportent plus de confort pour l'ensemble des usagers et facilitent la vie quotidienne des personnes en situation de handicap. Cette spécificité permet aussi de créer des synergies entre les produits Legrand et les actions de partenariat avec le milieu du handicap prévues par l'accord d'entreprise sur « l'insertion et la prévention du handicap ».

La poursuite de ces actions montre la volonté de Legrand de mener à bien une politique volontariste qui s'inscrit dans la durée. Ainsi Bticino Italie mène depuis 1987 des actions en faveur de l'insertion des jeunes travailleurs handicapés psychophysiques. Sur la base d'une convention établie entre Bticino et le Centre de Formation Professionnelle de la Province de Varese, un atelier dédié à l'insertion professionnelle de ces personnes a été créé au sein de l'entreprise. Près de 300 jeunes apprentis ont ainsi été accueillis pour une formation professionnelle de deux ans. Chacun d'eux a bénéficié d'un poste de travail personnel adapté et de l'accompagnement d'un tuteur dédié durant toute la durée de son apprentissage.

6.5.3 - Prévention et Sécurité

La politique de prévention du Groupe Legrand continue de progresser. Revue et inscrite dans la Charte de la Prévention en juin 2004, elle met en œuvre trois principes : la conformité aux législations et réglementations nationales, l'intégration de la sécurité et de l'environnement à la démarche industrielle, l'harmonisation des stratégies de prévention.

Lancé en 2005, le projet « Esculape » met progressivement en œuvre dans tout le Groupe un système de gestion de la sécurité, basé sur le référentiel ILO-OSH 2001 du Bureau International du Travail. Il affiche plusieurs réalisations significatives :

- **assurer le respect des réglementations.** Le logiciel « SécuRisk », qui permet de réaliser des diagnostics de conformité réglementaire, est utilisé en France et en Italie et sera progressivement mis en œuvre dans l'ensemble des pays où le Groupe est présent. Il est associé à une veille réglementaire et jurisprudentielle afin de maintenir à jour le référentiel d'audit ;
- **favoriser l'intégration de la sécurité à la démarche industrielle.** Au fur et à mesure du déploiement du projet « Esculape », des délégations de pouvoir sont mises en place pour formaliser la responsabilité, notamment en matière de prévention des risques professionnels, des dirigeants de chaque unité du Groupe. Pour l'ensemble de la ligne hiérarchique, les définitions de fonction contiennent les informations permettant de faire de la sécurité et de la santé au travail une responsabilité connue et acceptée de chacun, quels que soient son niveau hiérarchique et sa fonction. En particulier, le cahier des charges Achats du Groupe a été modifié pour prendre en compte les exigences de Legrand en matière de développement durable. Il comporte notamment le principe de ne pas introduire de nouvelle substance classée CMR (cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction) dans les processus de fabrication ;

- **harmoniser les stratégies de prévention.** Le système d'information de la Direction des ressources humaines permet d'intégrer à chaque définition de fonction, une description de la responsabilité du salarié. Cet outil favorise aussi la gestion globale des habilitations spécifiques liées à la sécurité. Des bases de données partagées permettent en outre la consolidation des données statistiques, avec pour objectif de promouvoir les meilleures pratiques de prévention à travers le Groupe.

L'avancement de la démarche en 2008 s'articule principalement autour des volets suivants :

- **santé au travail.** Une directive Groupe a été rédigée concernant les aspects de « Santé au Travail ». Elle organise la surveillance de la santé du personnel du Groupe en demandant, lorsque ce n'est pas déjà une obligation et que le droit local n'y est pas opposé, de mettre en place des entretiens paramédicaux à l'embauche puis périodiques. Un indicateur est désormais consolidé au niveau du Groupe sur ce thème : il s'agit du pourcentage de l'effectif du Groupe qui a eu un entretien paramédical depuis moins de 5 ans ;
- **comités de Sécurité et de Santé.** Une directive Groupe a été rédigée afin de mettre en place, y compris dans des pays où le droit local ne l'impose pas, des Comités de Sécurité et de Santé. Cela permet d'organiser formellement la participation active du personnel. La directive décrit la composition des Comités et les moyens dont ils disposent (formations, visites de sites, réunions avec la Direction) ;
- **prévention des risques psychosociaux.** Le Groupe Legrand a entamé une démarche de prévention des risques psychosociaux. Cette démarche s'articule autour de 3 axes majeurs :

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

- identification d'indicateurs pertinents en partenariat avec la médecine du travail,
 - formation de l'encadrement afin de sensibiliser les managers à cette problématique mais aussi pour faciliter l'identification de problèmes individuels dans leur périmètre de responsabilité,
 - création d'un Groupe de travail lorsqu'un périmètre apparaît comme « sensible ». Il s'agit ici d'une commission pluridisciplinaire qui vise à identifier les problèmes avec toutes les parties prenantes et à proposer des solutions d'amélioration partagées ;
 - **équipements de travail.** Les équipements de travail peuvent être à l'origine d'accidents du travail. Afin de prévenir ces accidents, une directive Groupe a été rédigée. Elle prévoit d'intégrer des clauses dans les contrats d'achat pour garantir la conformité au droit applicable des machines nouvellement acquises. Elle exige aussi qu'un contrôle de conformité soit réalisé systématiquement lors de tout transfert d'un équipement de travail, y compris au sein du Groupe. Elle définit enfin un certain nombre de règles à respecter afin de garantir le maintien en état des machines en cours d'utilisation (notamment la vérification périodique du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité).
- D'autres exemples illustrent la concrétisation de la démarche au sein des entités du Groupe :
- au Brésil, des « dialogues de sécurité » ont été organisés sur le site de Campo Largo. L'objectif de cette activité est de sensibiliser le personnel à l'importance de la sécurité, de réduire le nombre et la gravité des accidents du travail et d'améliorer la qualité de vie au travail. Sur ce même site, un « théâtre de la sécurité » a été proposé en parallèle avec l'intervention d'une école spécialisée en gymnastique professionnelle ;
 - aux États-Unis, des audits de sécurité hebdomadaires ont été mis en place sur l'un des sites. Ces audits sont conduits par des membres du Comité de Sécurité et par l'encadrement. Ils permettent de formaliser un plan d'amélioration continue. De plus, l'intervention chaque semaine d'un médecin et d'un kinésithérapeute permet d'améliorer la prévention et d'analyser tous les accidents du travail ;
 - en Italie, l'atelier de traitement de surface de l'usine de Varese a été entièrement refait. La solution technique retenue est parfaitement conforme aux exigences réglementaires de sécurité et de santé. Elle permet en outre de réduire les risques auxquels les salariés sont exposés pour ce type d'activité. Les peintures aux solvants utilisées pour peindre les plaques d'appareillage sur le site de Bodio en Italie sont progressivement remplacées par des peintures à l'eau (plus de 70 % à ce jour) ;
 - en Chine, les nouveaux embauchés de l'usine de Huizhou en Chine ont reçu une formation à la sécurité de plus de 10 heures. Cette formation est axée sur les risques spécifiques des postes de travail occupés et sur la connaissance des dispositifs de protection. Elles permettent aussi d'augmenter la sensibilité du personnel pour les questions de sécurité. En outre, les animateurs sécurité réalisent des inspections mensuelles ainsi qu'avant chaque période de congés importante. D'autres visites sont organisées de manière inopinée afin de vérifier que les règles de sécurité sont parfaitement appliquées ;
 - en France, la division Appareillage et Systèmes Résidentiels met en œuvre des projets « ergonomie » sur chacun de ses sites de production. L'objectif de cette démarche est d'améliorer l'ergonomie des postes de travail et de veiller à ce que les capacités physiques des opérateurs soient en adéquation avec les exigences du poste de travail.

| |
|-----|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 5 |
| 6 |
| 7 |
| 8 |
| 9 |
| 10 |
| 11 |
| 12 |
| 13 |
| TDC |
| A |

6.5.4 - Promouvoir les Droits de l'Homme et maîtriser l'impact local

■ 6.5.4.1 - ÉTHIQUE

Dans le prolongement des quatre valeurs du Groupe – éthique du comportement, écoute clients, valorisation des ressources et innovation – toutes les entités Legrand partagent une Charte des Fondamentaux qui précise les règles de comportement et de conduite des affaires que chacun se doit d'observer. Cette charte est consultable sur le site www.legrandelectric.com.

Elle insiste notamment sur l'honnêteté et la transparence demandées aux équipes en termes de pratiques, notamment commerciales. Des formations spécifiques détaillent ces messages auprès des fonctions les plus concernées.

Ces règles éthiques s'appliquent aux normes du travail. Le travail forcé et le travail des enfants, prohibés au sein du Groupe et chez ses prestataires, sont fermement combattus.

Le département d'audit interne du Groupe s'assure de la prise en compte effective des principes de cette Charte au sein des différentes entités. Une procédure d'alerte accessible à chaque salarié du Groupe est de plus prévue dans le cadre de la Charte des Fondamentaux.

■ 6.5.4.2 - RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

De la même manière que le Groupe formalise ses exigences en termes d'environnement, Legrand demande aux fournisseurs stratégiques de respecter des critères sociaux, de santé et de sécurité (voir paragraphe 6.4.3.2 du présent document du présent document de référence).

■ **6.5.4.3 - SOUTIEN AUX POPULATIONS DÉFAVORISÉES (MÉCÉNAT)**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec Électriciens Sans Frontières, et par le biais de dons de matériels ou de financement, Legrand est intervenu dans le cadre de huit projets différents en Argentine, Laos, Haïti, Madagascar, Togo, République Démocratique du Congo, Burkina Faso et Mauritanie.

Du ressort de chaque filiale, les actions de mécénat du Groupe Legrand se concentrent en priorité sur l'humanitaire et l'éducation.

Parmi quelques exemples d'actions, on peut citer :

- le Brésil qui aura été particulièrement actif en soutenant des actions en faveur de l'éducation d'enfants défavorisés ; – l'Inde, Legrand finance en partie l'association « Mobile Crèches » qui agit en faveur de la santé et de l'éducation d'enfants dont les parents travaillent et vivent des chantiers de construction ;
- la Colombie où deux fondations ont reçu une aide financière de la part de Legrand : « Fundea » qui soutient les adolescentes enceintes et « Cardioinfantil » qui prend en charge les interventions d'enfants atteints de problèmes cardiaques et dont les familles ont de trop faibles revenus.

6.5.5 - Synthèse des indicateurs et objectifs

Les informations ci-dessous présentent les principaux indicateurs du Groupe en termes de répartition des effectifs :

Périmètre monde – par âge

| % de femmes < 26 ans | | % de femmes < 26 ans – 35 ans > | | % de femmes < 36 ans – 45 ans > | | % de femmes < 46 ans – 55 ans > | | % de femmes < 56 ans > | |
|----------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|-----|
| % d'hommes < 26 ans | % d'hommes < 26 ans – 35 ans > | % d'hommes < 26 ans – 35 ans > | % d'hommes < 36 ans – 45 ans > | % d'hommes < 36 ans – 45 ans > | % d'hommes < 46 ans – 55 ans > | % d'hommes < 46 ans – 55 ans > | % d'hommes < 56 ans > | % d'hommes < 56 ans > | |
| 7 % | 7 % | 12 % | 18 % | 9 % | 19 % | 9 % | 12 % | 3 % | 4 % |

Périmètre monde – par ancienneté

| % de femmes > 5 ans d'ancienneté | | % de femmes < 6 ans – 15 ans > d'ancienneté | | % de femmes < 16 ans – 25 ans > d'ancienneté | | % de femmes < 26 ans – 35 ans > d'ancienneté | | % de femmes < 26 ans – 36 ans > d'ancienneté | |
|----------------------------------|---------------------------------|---|--|--|---|--|---|--|------------------------------------|
| % d'hommes > 5 ans d'ancienneté | % d'hommes > 5 ans d'ancienneté | % d'hommes < 6 ans – 15 ans > d'ancienneté | % d'hommes < 6 ans – 15 ans > d'ancienneté | % d'hommes < 16 ans – 25 ans > d'ancienneté | % d'hommes < 16 ans – 25 ans > d'ancienneté | % d'hommes < 26 ans – 35 ans > d'ancienneté | % d'hommes < 26 ans – 35 ans > d'ancienneté | % d'hommes < 36 ans > d'ancienneté | % d'hommes < 36 ans > d'ancienneté |
| 17 % | 23 % | 12 % | 19 % | 5 % | 11 % | 4 % | 5 % | 2 % | 2 % |

Âge moyen 38 ans, 33 ans dans les pays émergents.

Périmètre monde – par catégorie professionnelle

| | Non-managers | Managers |
|----------|--------------|----------|
| % femmes | 42,6 % | 24,2 % |
| % hommes | 57,4 % | 75,8 % |

Périmètre monde – taux de travailleurs handicapés

- 2,2 %.

NB – Le handicap doit avoir fait l'objet d'une reconnaissance par un organisme local habilité.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

Recrutement 2008

| % de femmes recrutées | % d'hommes recrutés |
|-----------------------|---------------------|
| 52,7 % | 47,3 % |

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs du Groupe en termes de santé et sécurité :

| | 2006 | 2007 | 2008 | Objectif 2010 |
|--|-------|-------|------|------------------------------------|
| Évaluation des risques : (Proportion (en %) des effectifs du Groupe faisant l'objet d'une évaluation des risques formalisée) | 71 % | 77 % | 88 % | Maintenir un taux supérieur à 80 % |
| Maîtrise des risques : (Proportion (en %) des effectifs du Groupe pour lesquels les indicateurs de risque sont consolidés) | 91 % | 91 % | 93 % | Atteindre un taux supérieur à 95 % |
| Comités de Sécurité et de Santé (CSS) : (Proportion (en %) des effectifs du Groupe représentés par un CSS) | 82 % | 86 % | 86 % | Maintenir un taux supérieur à 85 % |
| Taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt (Nombre d'accidents x 1 000 000)/(Nombre d'heures travaillées) | 12,08 | 13,81 | 8,95 | - |
| Taux de gravité des accidents du travail (Nombre de jours d'arrêt x 1 000)/(Nombre d'heures travaillées) | 0,25 | 0,22 | 0,24 | - |
| Indice de fréquence des accidents des sous-traitants (Nombre d'accidents des sous-traitants survenant sur un site du Groupe Legrand x 1 000)/(Nombre de salariés du site Legrand concerné) | - | - | 2,36 | - |
| Santé au travail (nb de personnes ayant eu un entretien (para) médical depuis moins de 5 ans) | - | - | 80 % | - |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

◀ SOMMAIRE ▶

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

7

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

| | | |
|-------------|---|-----------|
| 7.1 | NOTE PRÉLIMINAIRE | 68 |
| 7.2 | PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE | 68 |
| 7.3 | RÉSULTAT OPÉRATIONNEL | 69 |
| 7.3.1 | Introduction | 69 |
| 7.3.2 | Facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe | 69 |
| 7.4 | COMPARAISON DES RÉSULTATS ANNUELS | 74 |
| 7.4.1 | Comparaison de l'année 2008 par rapport à l'année 2007 | 74 |
| 7.4.2 | Comparaison de l'année 2007 par rapport à l'année 2006 | 79 |
| 7.5 | LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL | 83 |
| 7.5.1 | Flux de trésorerie | 83 |
| 7.5.2 | Endettement | 85 |
| 7.6 | INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS | 86 |
| 7.7 | ENGAGEMENTS HORS BILAN | 86 |
| 7.8 | RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS | 87 |
| 7.9 | VARIATION DES TAUX DE CHANGE | 87 |
| 7.10 | INFORMATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES CONCERNANT LES RISQUES FINANCIERS | 88 |
| 7.11 | RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS | 88 |
| 7.12 | NOUVELLES PUBLICATIONS RELATIVES AUX NORMES IFRS | 89 |
| 7.13 | INFORMATION SUR LES TENDANCES ET PERSPECTIVES D'AVENIR | 89 |
| 7.14 | RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES | 90 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

7.1 - NOTE PRÉLIMINAIRE

Les lecteurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives à la situation financière et au résultat opérationnel de la Société avec les états financiers consolidés de la Société et les notes annexées aux états financiers consolidés mentionnés au chapitre 11 du présent document de référence. Les états financiers de la Société ont été préparés conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Les informations qui suivent contiennent également des éléments

prévisionnels reposant sur des estimations concernant l'activité future de Legrand et qui pourraient se révéler significativement différents des résultats réels.

Les pourcentages peuvent être calculés à partir de chiffres non entiers et peuvent, en conséquence, être différents des pourcentages calculés à partir de chiffres entiers.

7.2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE ET ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Legrand est le spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'information pour les lieux de vie et de travail. Le Groupe conçoit, produit et commercialise une offre complète de produits et systèmes de contrôle et commande, cheminement de câbles, distribution d'énergie et « Voix-Données-Images » (« VDI »). Legrand commercialise ses produits sous des marques généralistes de renommée internationale, notamment *Legrand* et *Bticino*, ainsi que sous des marques locales ou spécialistes reconnues. Legrand dispose d'implantations commerciales et industrielles dans plus de 70 pays et commercialise une large gamme de produits, comprenant près de 170 000 références, dans près de 180 pays. En 2008, le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'élevait à 4 202,4 millions d'euros, dont 76 % hors de France. En outre, sa présence dans les zones Reste du Monde et Reste de l'Europe s'est significativement renforcée au cours des dernières années.

Au cours du premier semestre de l'exercice 2008, Legrand a réalisé l'acquisition autofinancée de quatre sociétés, possédant toutes de très fortes positions sur leur marché :

- en février, PW Industries, spécialiste nord-américain du cheminement de câbles sous plafond destiné aux secteurs tertiaires et industriels. Legrand, leader incontesté du cheminement de câbles aux États-Unis et dans le monde renforce ainsi ses positions en complétant son offre et

accélère son développement dans le marché industriel. PW industries a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 32 millions de dollars ;

- en avril, Estap, le numéro 1 des armoires et coffrets VDI en Turquie. Le Groupe renforce ainsi ses positions en Turquie où il est déjà un acteur de premier plan en appareillage et en distribution d'énergie. En outre, avec près de 60 % de son chiffre d'affaires réalisé à l'export, notamment en Europe de l'Est et au Moyen Orient, Estap vient compléter les belles positions qu'occupe Legrand sur ces zones. Basé à Istanbul avec un site de fabrication à Eskisehir, Estap a généré plus de 22 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2007 ;
- en avril, HDL, leader des portiers audio et vidéo au Brésil, qui vient compléter les fortes positions de Legrand sur ce marché où il est déjà leader dans de nombreux domaines, notamment en appareillage et en disjoncteurs divisionnaires. HDL a généré en 2007 un chiffre d'affaires de près de 20 millions d'euros et possède deux sites de fabrication à Manaus et Itu ;
- en mai, Electrak, un des leaders britanniques du cheminement de câbles par le sol destiné au secteur tertiaire. Legrand, qui dispose de solides positions en cheminement de câbles sous plafond au Royaume-Uni, complète ainsi son offre produits et se renforce sur le segment non-résidentiel. Electrak a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de près de 20 millions d'euros.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

7.3 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

7.3.1 - Introduction

Le reporting de la situation financière et du résultat opérationnel du Groupe est ventilé en cinq zones géographiques correspondant aux régions d'origine de facturation. Les informations concernant le résultat opérationnel et la situation financière de chacune des cinq zones géographiques sont présentées pour les années 2008, 2007 et 2006 à la note 25 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au chapitre 11 du présent document de référence. Une zone correspond soit à un seul pays ou consolide les résultats de plusieurs pays et marchés distincts. Ces cinq zones géographiques sont :

- la France ;
- l'Italie ;
- le Reste de l'Europe (qui comprend principalement l'Espagne, le Portugal, la Grèce, la Turquie, le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne et la Russie) ;
- les États-Unis et le Canada ; et

- le Reste du Monde (qui comprend principalement le Brésil, le Mexique, le Chili, le Venezuela, la Colombie, la Chine, l'Inde, la Corée du Sud, l'Égypte et l'Australie).

Les caractéristiques des marchés locaux étant les facteurs déterminants du chiffre d'affaires par zone et de la performance de Legrand, l'information financière consolidée des zones multi-pays ne présente pas une image exacte des performances financières de chaque marché national. En effet, les activités au sein des zones géographiques varient significativement d'un pays à l'autre. De plus, les produits sont fabriqués et vendus localement ou sont importés d'une autre entité du Groupe ou sont encore exportés vers une autre entité du Groupe. Ces facteurs peuvent rendre difficile la comparaison des résultats des différentes zones géographiques entre eux. Par conséquent, hors les informations et données relatives aux chiffres d'affaires, l'analyse des résultats exposée ci-dessous reflète essentiellement les résultats consolidés du Groupe. En outre, des références aux marchés nationaux sont présentées lorsque ceux-ci ont une forte incidence sur les comptes.

7.3.2 - Facteurs ayant une incidence sur les résultats du Groupe

7.3.2.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Les pays et régions dans lesquels Legrand opère présentent des caractéristiques de marché différentes, principalement en raison des conditions économiques locales et des modes de vie locaux qui influent sur l'importance des travaux de rénovation, de construction de logements, de locaux commerciaux et d'immeubles de bureaux ainsi que sur les niveaux d'investissement des entreprises dans les installations industrielles. La demande sous-jacente est également liée à l'importance des transactions immobilières dans la mesure où les immeubles nouvellement acquis sont fréquemment rénovés ou modernisés. Legrand estime que, pour les exercices analysés, environ 60 % de son chiffre d'affaires consolidé a été généré par le marché de la rénovation, ce qui, selon lui, limite son exposition au caractère plus cyclique du secteur de la construction, qui a représenté environ 40 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Les variations du chiffre d'affaires consolidé tiennent principalement aux facteurs suivants :

- les variations du volume de ventes (c'est-à-dire le nombre de produits vendus au cours de chaque période) en raison des

variations de la demande de produits et des niveaux d'activité sur les marchés ;

- le « mix » de produits vendus ;
- la variation des prix de ventes des produits (y compris les remises et rabais, les escomptes pour paiement rapide, les variations générales des prix liées aux conditions de marché locales et les variations spécifiques de prix, telles que celles visant à répercuter les variations des prix des matières premières) ;
- les variations des taux de change entre l'euro et les différentes devises de facturation, qui affectent le montant du chiffre d'affaires consolidé après conversion ; et
- les modifications du périmètre de consolidation, principalement liées aux acquisitions ou aux cessions (définies comme « changements dans le périmètre de consolidation »).

Le tableau ci-dessous présente une répartition par zone géographique du chiffre d'affaires consolidé (par zone de destination) de la Société pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006. Le chiffre d'affaires par zone de destination recouvre toutes les ventes de Legrand à des tiers sur un marché géographique déterminé.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

| | Legrand | | | | | |
|---|------------------------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | Exercice clos le 31 décembre | | | | | |
| | 2008 | | 2007 | | 2006 | |
| (en millions d'euros, à l'exception des pourcentages) | € | % | € | % | € | % |
| Chiffre d'affaires par zone de destination | | | | | | |
| France | 1 000,9 | 23,8 | 1 009,9 | 24,5 | 949,8 | 25,4 |
| Italie | 714,7 | 17,0 | 716,3 | 17,3 | 672,4 | 18,0 |
| Reste de l'Europe | 955,0 | 22,7 | 910,6 | 22,1 | 806,2 | 21,6 |
| États-Unis et Canada | 574,3 | 13,7 | 624,0 | 15,1 | 643,2 | 17,2 |
| Reste du Monde | 957,5 | 22,8 | 868,0 | 21,0 | 665,2 | 17,8 |
| TOTAL | 4 202,4 | 100,0 | 4 128,8 | 100,0 | 3 736,8 | 100,0 |

■ 7.3.2.2 - COÛT DES VENTES

Le coût des ventes comprend essentiellement les éléments suivants :

Coût des matières premières et des composants. Le coût des matières premières et des composants représente en moyenne environ 61 % du coût des ventes consolidé sur les trois derniers exercices. En moyenne, environ 63 % de ce coût provient des composants et produits semi-finis et environ 37 % des matières premières. La répartition entre matières premières et composants et produits semi-finis varie en fonction du mix de production, de l'évolution des prix de marché et des choix d'organisation industrielle notamment avec l'application systématique à tout projet de l'approche « *make or buy* ».

Legrand achète localement la plupart des matières premières et composants. Toutefois, la Société maintient sa politique d'augmentation de la part des matières premières et composants achetés au niveau du Groupe afin de profiter d'économies d'échelle. En outre, les prix des matières premières et des composants peuvent aussi évoluer en raison des variations macroéconomiques, telle que l'augmentation à l'échelle mondiale des prix des matières premières sur la période 2005-2008.

Coûts salariaux et charges sociales des salariés affectés à la production. En règle générale, ces coûts augmentent sur une base globale proportionnellement à la progression des volumes des ventes et de production et baissent, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, du fait des actions de productivité et des économies d'échelles liées à la croissance des volumes de production. En outre, certains coûts salariaux et certaines charges sociales du *Back Office* peuvent diminuer en raison d'un recours plus important à la sous-traitance dans le cadre de l'application systématique à tout projet de l'approche « *make or buy* ». Les coûts salariaux et les charges sociales représentent en moyenne environ 23 % du coût des ventes pour les trois derniers exercices.

Les autres coûts des ventes incluent :

- l'amortissement des immobilisations ;
- les coûts de sous-traitance, qui peuvent augmenter en raison du transfert de certaines activités de production à des sous-traitants ayant des coûts de production moins élevés ; et

- d'autres frais généraux de fabrication tels que les dépenses liées à la consommation d'énergie.

Les principaux facteurs qui influent sur le coût des ventes, exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, sont notamment :

- les évolutions du chiffre d'affaires ;
- les volumes de production, dans la mesure où Legrand réalise des économies d'échelle grâce à la croissance des volumes de production du fait de l'amortissement des coûts fixes de production sur un plus grand nombre d'unités produites ;
- le « mix » de produits, dans la mesure où les coûts de consommation et de production varient selon le coût de la technologie en question, des matières premières et des autres composants nécessaires à la production d'un produit donné ;
- les initiatives ayant pour objectif d'améliorer l'efficacité opérationnelle du Groupe, avec la mise en œuvre de mesures visant à améliorer la productivité et réduire les coûts fixes de production (notamment grâce à des actions de « *lean manufacturing* »), la rationalisation des capacités de production par la spécialisation des sites de production, l'automatisation des processus de fabrication, le recours à la sous-traitance et les transferts de certaines productions vers des pays à moindres coûts, l'application systématique de l'approche « *make or buy* », et l'optimisation de la gestion des stocks ;
- l'efficacité de la fonction achats dans la mise en œuvre de la politique visant à réduire les coûts en centralisant les achats au niveau du Groupe, et en internationalisant et standardisant ces derniers ;
- le cycle de vie d'un produit, dans la mesure où Legrand supporte des coûts de production plus élevés du fait de surcapacités de fabrication lors des phases initiales de lancement d'un nouveau produit et de retrait progressif d'un produit du catalogue ; et
- les variations des prix des matières premières, composants et produits semi-finis en raison des conditions économiques locales ou globales.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

■ 7.3.2.3 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux de la Société comprennent essentiellement les éléments suivants :

- les coûts salariaux et charges sociales du personnel administratif et commercial qui ont représenté en moyenne environ 48 % des frais administratifs et commerciaux au cours des trois derniers exercices ;
- les charges administratives diverses, notamment les dépenses relatives à la logistique et aux systèmes d'informations ;
- les frais de publicité ; et
- les autres charges commerciales telles que les coûts d'impression des catalogues, les frais de déplacement et de communication.

■ 7.3.2.4 - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement de la Société correspondent principalement :

- aux coûts salariaux et charges sociales du personnel affecté à la recherche et au développement ;
- aux frais d'amortissement des brevets et autres actifs réévalués enregistrés dans le cadre des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France. En particulier, la valeur comptable de certains brevets a été augmentée et est amortie selon une méthode dégressive. Chaque année, les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France sont ainsi moins élevés, ce qui diminue les frais de recherche et développement ;
- à divers autres frais liés à la recherche et développement, tels que les frais de logiciels, de prototypes et les frais liés aux dépôts de brevets ;
- aux dépenses liées à l'utilisation et l'entretien de bureaux administratifs, ainsi que les dépenses liées aux systèmes d'informations, dans chaque cas affectées aux activités de recherche et développement ; et
- à l'amortissement des frais de développement capitalisés. Les coûts encourus au titre des projets importants de développement pour la conception et l'essai des produits nouveaux ou améliorés étant traités comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable que le projet, en raison de sa faisabilité commerciale et technologique, sera un succès, et dès lors que les coûts peuvent être quantifiés de manière fiable, une partie des frais de développement est capitalisée. Ces frais sont amortis de manière linéaire, à compter de la commercialisation des produits, sur la période du bénéfice attendu qui ne saurait dépasser dix ans.

Au cours des trois derniers exercices, hors amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et en ajoutant les frais de développement capitalisés nets de la dotation aux amortissements, les frais et investissements de recherche et développement ont représenté en moyenne 178,1 millions d'euros par an, soit 4,4 % du chiffre d'affaires.

■ 7.3.2.5 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

Les autres produits et charges opérationnels comprennent l'intéressement et la participation, les frais de restructuration et divers autres frais et provisions. Au cours des trois derniers exercices, Legrand a consacré en moyenne 26,5 millions d'euros en dépenses de restructuration.

■ 7.3.2.6 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel est égal au chiffre d'affaires après déduction du coût des ventes, des frais administratifs et commerciaux, des frais de recherche et développement et des autres frais opérationnels. Le résultat opérationnel ne tient pas compte des coûts financiers (décrits ci-dessous).

■ 7.3.2.7 - CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes correspondent principalement aux produits financiers provenant du placement des disponibilités et des équivalents de trésorerie après déduction des frais financiers, correspondant notamment aux intérêts payés sur les sommes empruntées au titre des Contrats de Crédit 2004 puis 2006, des TSDI, des Obligations *Yankee*, des obligations seniors à haut rendement (*High Yield*) et des autres emprunts bancaires (voir paragraphe 5 du présent document).

■ 7.3.2.8 - ANALYSE DE LA VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires est analysée ci-après en distinguant l'évolution due au changement du périmètre de consolidation, la croissance organique (variation du chiffre d'affaires « à périmètre et taux de change constants ») et l'effet des variations de change entre l'euro et les autres devises. La Société considère en effet que cette analyse est utile pour comprendre les variations et les tendances de son chiffre d'affaires historique consolidé sur plusieurs exercices. Les données de croissance organique sont calculées après avoir procédé, le cas échéant, aux cinq ajustements suivants.

7.3.2.8.1 - Sociétés acquises lors de la période en cours

Pour toute société acquise pendant la période en cours, la Société intègre dans son compte de résultat consolidé le chiffre d'affaires de la Société ainsi acquise depuis la date de sa première consolidation. Le calcul de la variation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant prend en compte le chiffre d'affaires de l'entité acquise, établi à partir du chiffre d'affaires de celle-ci préparé dans le respect des règles de comptabilité internes du Groupe, réalisé sur la période de l'exercice précédent correspondant à celle de l'exercice en cours pendant laquelle la Société procède à l'intégration de l'entité acquise dans son périmètre de consolidation.

| |
|----------|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 5 |
| 6 |
| 7 |
| 8 |
| 9 |
| 10 |
| 11 |
| 12 |
| 13 |
| TDC |
| A |

7.3.2.8.2 - Sociétés acquises au cours d'une période précédente

Pour toute société acquise au cours de la période précédente, la Société intègre dans son compte de résultat consolidé le chiffre d'affaires de la Société ainsi acquise pour la totalité de la période en cours alors qu'elle n'intègre le chiffre d'affaires de l'exercice précédent que depuis la date de sa première consolidation. Le calcul de la variation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant prend en compte le chiffre d'affaires de l'entité acquise, établi à partir du chiffre d'affaires de l'entité acquise préparé dans le respect des règles de comptabilité internes du Groupe, réalisé sur la période de l'exercice précédent antérieure à celle pendant laquelle le Groupe a procédé à l'intégration de l'entité acquise dans son périmètre de consolidation.

7.3.2.8.3 - Cessions effectuées au cours de la période en cours

Pour toute société cédée lors de la période en cours, la Société intègre dans son compte de résultat consolidé le chiffre d'affaires de la Société ainsi cédée pour la période en cours jusqu'à la date de cession et de sortie de la consolidation. Le calcul de la variation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant ne prend pas en compte le chiffre d'affaires de l'entité cédée réalisé sur la période de l'exercice précédent correspondant à celle de l'exercice en cours postérieure à la cession de l'entité considérée.

7.3.2.8.4 - Cessions effectuées au cours d'une période précédente

Pour toute société cédée lors de la période précédente, la Société n'intègre pas dans son compte de résultat consolidé le chiffre d'affaires de la Société ainsi cédée pour la période en cours. Le calcul de la variation du chiffre d'affaires consolidé à périmètre constant ne prend pas en compte le chiffre d'affaires de l'entité cédée pour l'exercice précédent.

7.3.2.8.5 - Taux de change constants

Le chiffre d'affaires historique consolidé tient compte des variations de change entre l'euro et les autres devises. Afin d'analyser la variation du chiffre d'affaires consolidé hors effet des variations des taux de change, la Société utilise des taux de change constants (calculés en retraitant le chiffre d'affaires publié d'un exercice donné en appliquant les taux de change de l'exercice précédent) afin de comparer les variations annuelles du chiffre d'affaires.

■ 7.3.2.9 - ANALYSE DE LA VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2007 ET 2008

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de la variation du chiffre d'affaires publié par zone de **destination** (marché de localisation du client tiers final) entre 2007 et 2008.

| Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros sauf %)</i> | Exercices clos le 31 décembre | | | | | |
|---|-------------------------------|----------------|------------------|------------------------|----------------------|----------------|
| | 2007 | 2008 | Variation totale | Variation de périmètre | Croissance organique | Effet change |
| France | 1 009,9 | 1 000,9 | (0,9) % | 0,1 % | (1,0) % | 0,0 % |
| Italie | 716,3 | 714,7 | (0,2) % | 0,5 % | (0,7) % | 0,0 % |
| Reste de l'Europe | 910,6 | 955,0 | 4,9 % | 9,2 % | (2,2) % | (1,8) % |
| USA/Canada | 624,0 | 574,3 | (8,0) % | 3,8 % | (5,1) % | (6,6) % |
| Reste du Monde | 868,0 | 957,5 | 10,3 % | 7,1 % | 7,3 % | (4,0) % |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 4 128,8 | 4 202,4 | 1,8 % | 4,2 % | (0,1) % | (2,3) % |

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de la variation du chiffre d'affaires publié par zone d'**origine** de facturation entre 2007 et 2008.

| Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros sauf %)</i> | Exercices clos le 31 décembre | | | | | |
|---|-------------------------------|----------------|------------------|------------------------|----------------------|----------------|
| | 2007 | 2008 | Variation totale | Variation de périmètre | Croissance organique | Effet change |
| France | 1 203,2 | 1 146,3 | (4,7) % | (3,6) % | (1,1) % | 0,0 % |
| Italie | 769,0 | 765,8 | (0,4) % | (0,3) % | (0,1) % | 0,0 % |
| Reste de l'Europe | 829,8 | 894,7 | 7,8 % | 12,5 % | (2,1) % | (2,1) % |
| USA/Canada | 639,7 | 581,5 | (9,1) % | 2,7 % | (5,2) % | (6,6) % |
| Reste du Monde | 687,1 | 814,1 | 18,5 % | 14,6 % | 8,2 % | (4,4) % |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 4 128,8 | 4 202,4 | 1,8 % | 4,2 % | (0,1) % | (2,3) % |

La variation de périmètre négative sur la France s'explique essentiellement par la création à la fin de l'année 2007 d'une filiale à Dubai qui procède dorénavant à la facturation des ventes à destination de la plupart des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique de l'Est.

■ 7.3.2.10 - ANALYSE DE LA VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE 2006 ET 2007

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de la variation du chiffre d'affaires publié par zone de **destination** (marché de localisation du client tiers final) entre 2006 et 2007.

| Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros sauf %)</i> | Exercices clos le 31 décembre | | | | | |
|---|-------------------------------|----------------|------------------|------------------------|----------------------|----------------|
| | 2006 | 2007 | Variation totale | Variation de périmètre | Croissance organique | Effet change |
| France | 949,8 | 1 009,9 | 6,3 % | 0,0 % | 6,3 % | 0,0 % |
| Italie | 672,4 | 716,3 | 6,5 % | (1,5) % | 8,2 % | 0,0 % |
| Reste de l'Europe | 806,2 | 910,6 | 12,9 % | 0,1 % | 12,8 % | 0,0 % |
| USA/Canada | 643,2 | 624,0 | (3,0) % | 4,1 % | 1,6 % | (8,3) % |
| Reste du Monde | 665,2 | 868,0 | 30,5 % | 17,6 % | 13,2 % | (2,0) % |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 3 736,8 | 4 128,8 | 10,5 % | 3,6 % | 8,6 % | (1,8) % |

Le tableau ci-dessous présente l'analyse de la variation du chiffre d'affaires publié par zone d'**origine** de facturation entre 2006 et 2007.

| Chiffre d'affaires <i>(en millions d'euros sauf %)</i> | Exercices clos le 31 décembre | | | | | |
|---|-------------------------------|----------------|------------------|------------------------|----------------------|----------------|
| | 2006 | 2007 | Variation totale | Variation de périmètre | Croissance organique | Effet change |
| France | 1 108,7 | 1 203,2 | 8,5 % | 0,0 % | 8,5 % | 0,0 % |
| Italie | 713,8 | 769,0 | 7,7 % | (1,5) % | 9,3 % | 0,0 % |
| Reste de l'Europe | 748,6 | 829,8 | 10,8 % | 0,0 % | 10,8 % | 0,0 % |
| USA/Canada | 653,7 | 639,7 | (2,1) % | 4,6 % | 2,1 % | (8,3) % |
| Reste du Monde | 512,0 | 687,1 | 34,2 % | 22,5 % | 12,1 % | (2,3) % |
| TOTAL CONSOLIDÉ | 3 736,8 | 4 128,8 | 10,5 % | 3,6 % | 8,6 % | (1,8) % |

■ 7.3.2.11 - AUTRES FACTEURS QUI AFFECTENT LES RÉSULTATS DU GROUPE

L'acquisition de Legrand France en 2002 ainsi que les retraitements comptables et les transactions qui y sont associées ont affecté l'évolution du résultat net du Groupe. En particulier :

- de 2002 à 2005, l'importance de l'endettement contracté par le Groupe pour financer l'acquisition de Legrand France, a maintenu les frais financiers du Groupe à un niveau élevé. Toutefois, les opérations de refinancement réalisées en février 2006 et le remboursement de certaines dettes grâce

aux sommes levées dans le cadre de l'introduction en bourse ont permis de réduire les frais financiers à partir de l'exercice 2006 ; et

- les immobilisations incorporelles significatives enregistrées à l'occasion de l'acquisition de Legrand France ont augmenté les charges d'amortissement du Groupe. Les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France s'expliquent essentiellement par la réévaluation des marques amorties linéairement et des brevets amortis selon une méthode dégressive. En conséquence, ces éléments auront un effet significatif sur le résultat opérationnel jusqu'en 2011.



7.4 - COMPARAISON DES RÉSULTATS ANNUELS

7.4.1 - Comparaison de l'année 2008 par rapport à l'année 2007

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand Exercice clos le 31 décembre | |
|--|---|----------------|
| | 2008 | 2007 |
| Chiffre d'affaires | 4 202,4 | 4 128,8 |
| Charges opérationnelles | | |
| Coût des ventes | (2 070,0) | (2 060,5) |
| Frais administratifs et commerciaux | (1 144,6) | (1 081,8) |
| Frais de recherche et développement | (208,3) | (219,5) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (136,7) | (105,5) |
| Résultat opérationnel | 642,8 | 661,5 |
| Charges financières | (151,7) | (152,4) |
| Produits financiers | 29,1 | 42,5 |
| Gains (Pertes) de change | (25,3) | 44,0 |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | 0,0 |
| Charges financières nettes | (147,9) | (65,9) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 0,0 | 2,0 |
| Résultat avant impôts | 494,9 | 597,6 |
| Impôts sur les résultats | (143,4) | (175,0) |
| Résultat net de l'exercice | 351,5 | 422,6 |
| Résultat net revenant à : | | |
| - Legrand | 349,9 | 421,0 |
| - Intérêts minoritaires | 1,6 | 1,6 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et des pertes de valeur des *Goodwills*.

| (en millions d'euros) | 2008 | 2007 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net de l'exercice | 351,5 | 422,6 |
| Impôts sur les résultats | 143,4 | 175,0 |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | (0,0) | (2,0) |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | 0,0 |
| (Gains) Pertes de change | 25,3 | (44,0) |
| Produits financiers | (29,1) | (42,5) |
| Charges financières | 151,7 | 152,4 |
| Résultat opérationnel | 642,8 | 661,5 |
| Amortissements liés à l'acquisition de Legrand France | 55,1 | 62,5 |
| Pertes de valeur des <i>Goodwills</i> | 0,0 | 0,0 |
| Résultat opérationnel ajusté | 697,9 | 724,0 |
| Charges liées aux restructurations | 47,6 | 8,2 |
| Résultat opérationnel ajusté récurrent | 745,5 | 732,2 |

■ 7.4.1.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 1,8 % à 4 202,4 millions d'euros en 2008, contre 4 128,8 millions d'euros en 2007, en raison :

- d'une diminution de 0,1 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 4,2 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2008 par rapport à 2007, avec en particulier la consolidation de Kontaktor, Macse, Alpes Technologies, TCL Wuxi sur 12 mois ainsi que de PW Industries sur 11 mois et de Estap, HDL et Electrak sur 9 mois ;
- d'une diminution de 2,3 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change en 2008 par rapport à 2007.

La diminution du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants tient à une dégradation marquée des conditions de marché et a concerné toutes les zones à l'exception de la zone Reste du Monde où la progression des ventes sur l'ensemble de l'année ressort à + 7,3 %.

À périmètre de consolidation et taux de change constants, l'évolution du chiffre d'affaires par zone de destination entre 2008 et 2007 était la suivante (le chiffre d'affaires par zone de destination correspond aux ventes de Legrand à des tiers sur une zone géographique donnée) :

| | |
|----------------------|----------------|
| France | (1,0) % |
| Italie | (0,7) % |
| Reste de l'Europe | (2,2) % |
| États-Unis et Canada | (5,1) % |
| Reste du Monde | + 7,3 % |
| TOTAL | (0,1) % |

France. Le chiffre d'affaires en France a diminué de 0,9 % en 2008 à 1 000,9 millions d'euros contre 1 009,9 millions d'euros en 2007. Cette légère diminution tient à une baisse du chiffre d'affaires de 1,0 % à périmètre constant lié à l'impact du ralentissement général du marché. Certains segments affichent toutefois une bonne progression comme les Voix-Données-Images, le cheminement de câbles, le programme d'appareillage *Céliane* et la distribution de puissance.

Italie. Le chiffre d'affaires en Italie a très légèrement diminué de 0,2 % à 714,7 millions d'euros en 2008 contre 716,3 millions d'euros en 2007. Le chiffre d'affaires à périmètre constant ressort en baisse de 0,7 %, pénalisé par la dégradation du marché résidentiel et le ralentissement des activités tertiaires. Les segments cheminement de câbles en fil et transformateurs restent bien orientés de même que l'offre appareillage haut de gamme *Axolute* et les solutions d'automatismes résidentiels *My Home*.

Reste de l'Europe. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste de l'Europe a augmenté de 4,9 %, à 955,0 millions d'euros en 2008 contre 910,6 millions d'euros en 2007. Cette progression provient de l'impact positif de la consolidation de Kontaktor sur 12 mois ainsi que de Estap et d'Electrak sur 9 mois alors que le chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants ressort en baisse de 2,2 % et que l'effet de change a été défavorable à hauteur de 1,8 %. La croissance constatée dans plusieurs pays tels que Belgique et Pays-Bas en Europe de l'Ouest ou Pologne, Roumanie et Russie en Europe de l'Est n'a pu compenser le recul constaté sur le reste de la zone, en particulier en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni.

États-Unis et Canada. Le chiffre d'affaires dans la zone États-Unis et Canada a diminué de 8,0 %, à 574,3 millions d'euros en 2008 contre 624,0 millions en 2007. Cette diminution résulte à la fois d'un chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants en retrait de 5,1 % en lien avec une baisse du marché résidentiel et d'un effet de change très défavorable de 6,6 %, alors que la variation de périmètre a apporté une contribution positive de 3,8 % avec la consolidation de PW Industries sur 11 mois.

Toutefois, la dynamique des ventes reste très bonne pour Watt Stopper, leader du contrôle d'éclairage à forte efficacité énergétique, et pour PW Industries et Cablofil, spécialistes du cheminement de câbles.

Reste du Monde. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste du Monde a augmenté de 10,3 %, à 957,5 millions d'euros en 2008 contre 868,0 millions d'euros en 2007. Cette progression résulte d'une augmentation de 7,3 % du chiffre d'affaires, à périmètre et taux de change constants ainsi que de l'impact des consolidations de Macse et TCL Wuxi sur 12 mois, de HDL sur 9 mois et de HPM sur 12 mois en 2008 (11 mois en 2007). L'effet de change a été défavorable de 4,0 %. L'Amérique Latine avec en particulier le Brésil et le Chili ainsi que l'Afrique/Moyen-Orient avec notamment l'Égypte ou encore l'Inde en Asie présentent une croissance à périmètre et taux de change constants supérieure à 10 %. Cette bonne dynamique compense partiellement au quatrième trimestre la baisse d'autres marchés comme la Chine, le Mexique et la Corée du Sud.

■ 7.4.1.2 - COÛT DES VENTES

Le coût des ventes consolidé a augmenté de 0,5 % à 2 070,0 millions d'euros en 2008 contre 2 060,5 millions d'euros en 2007. Le coût des ventes en pourcentage du chiffre d'affaires a diminué à 49,3 % en 2008 contre 49,9 % en 2007.

L'augmentation du coût des ventes en valeur résulte principalement des augmentations :

- du volume des matières premières et composants consommés en raison de l'intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés nouvellement acquises ; et
- des prix des matières premières et des composants.

L'impact de ces augmentations a été compensé par une diminution des coûts de production en pourcentage du chiffre d'affaires, tant en ce qui concerne les coûts salariaux (avec une diminution, hors impact des changements de périmètre de consolidation de 6,7 % des effectifs de production totaux du Groupe, cette baisse ayant affecté toutes les zones et plus particulièrement la France et les USA) qu'en ce qui concerne les autres frais généraux de fabrication, ceci en raison :

- des mesures de réduction des coûts mises en œuvre dès le début de l'année 2008 pour s'adapter à la dégradation des conditions de marché dans la plupart des pays ;
- des opérations de restructuration ; et
- des efforts de productivité et d'optimisation des moyens de production notamment au travers d'actions de « *lean manufacturing* ».

Par ailleurs, la hausse des prix de ventes a notamment permis de compenser l'augmentation des prix des matières premières et des composants.

■ 7.4.1.3 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 5,8 % à 1 144,6 millions d'euros en 2008 (27,2 % du chiffre d'affaires) contre 1 081,8 millions d'euros en 2007 (26,2 % du chiffre d'affaires).

Cette augmentation provient notamment :

- de l'intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés nouvellement acquises ; et
- de l'impact en début d'année 2008 du renforcement de la présence commerciale principalement sur les marchés émergents tels que l'Europe de l'Est, l'Amérique latine ou l'Asie. Cette tendance a été inversée sur la deuxième partie de l'année, dès qu'il est apparu que la conjoncture économique devenait moins favorable sur ces marchés. Les effectifs marketing et commerciaux moyens pondérés ont augmenté, hors impact des changements de périmètre de consolidation de 3,8 % en 2008 par rapport à 2007 ;

partiellement compensés par :

- la mise en place de plans d'actions vigoureux visant à adapter la structure du Groupe aux nouvelles conditions de marché. À structure comparable et change constants, la variation des frais administratifs et commerciaux entre 2007 et 2008 a ainsi été de - 3,3 % au quatrième trimestre alors qu'elle était ressortie à + 7,9 % au premier semestre.

■ 7.4.1.4 - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2008, les équipes de recherche et développement de Legrand ont travaillé sur de nombreux nouveaux développements, et ainsi contribué au lancement de plus de vingt nouvelles gammes de produits parmi lesquelles :

- les gammes d'appareillage *Art*, destinée aux projets de prestige en France et à l'international, et *Nepteo* ;
- une offre de portier audio et vidéo dédiée aux pays émergents d'Amérique latine, du Moyen-Orient et de l'Europe de l'Est ;
- une offre de portier audio et vidéo Legrand destinée au marché chinois ;
- la solution *Light Saver* de gestion d'éclairage à faible consommation d'énergie aux États-Unis ;
- la nouvelle offre de goulottes à clippage direct *Mosaic* en France qui vient idéalement compléter le programme d'appareillage *Mosaic* dédié aux applications tertiaires ;
- la nouvelle gamme de boîtes de sol *Évolution* aux États-Unis ;
- l'offre d'éclairage de sécurité *Uralight* ; et
- l'offre Voix-Données-Images *Power Commander IQ PDU* pour les datacenters aux États-Unis.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles », le Groupe a mis en œuvre un système interne de mesure et de comptabilisation des immobilisations incorporelles liés à des frais de développement immobilisables. À ce titre, 29,4 millions d'euros de frais de développement ont été capitalisés en 2008 contre 22,0 millions d'euros en 2007. Les charges d'amortissement de frais de développement capitalisés enregistrées au titre de 2008 s'élevaient à 9,2 millions d'euros contre 8,2 millions d'euros en 2007.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

Les frais de recherche et développement ont atteint 208,3 millions d'euros en 2008 et 219,5 millions d'euros en 2007, comprenant notamment les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France.

En retraitant l'impact de la capitalisation des frais de développement et hors incidence des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France, les dépenses de recherche et développement ont augmenté à 182,9 millions d'euros en 2008 (soit 4,4 % du chiffre d'affaires) contre 175,9 millions d'euros en

2007 (soit 4,2 % du chiffre d'affaires). Cette hausse s'explique essentiellement par un effort accru de développement de nouvelles gammes de produits pour enrichir et compléter l'offre du Groupe sur l'ensemble de ses marchés.

En 2008, les activités de recherche et développement ont employé 1 849 salariés dans environ seize pays, dont 68,9 % en France et en Italie. En 2007, les activités de recherche et de développement avaient employé 1 794 salariés dans environ seize pays, dont 71,0 % en France et en Italie.

| (en millions d'euros) | Calcul des dépenses de recherche et développement | |
|--|---|----------------|
| | 2008 | 2007 |
| Frais de recherche et développement | (208,3) | (219,5) |
| Écritures comptables d'acquisition | 45,6 | 57,4 |
| Dotation aux amortissements des frais de développement capitalisés | 9,2 | 8,2 |
| FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT HORS AMORTISSEMENT ET AMORTISSEMENTS LIÉS À L'ACQUISITION DE LEGRAND FRANCE | (153,5) | (153,9) |
| Frais de développement capitalisés | (29,4) | (22,0) |
| DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE | (182,9) | (175,9) |

■ 7.4.1.5 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En 2008, les autres produits et charges opérationnels ont augmenté de 29,6 % et s'élevaient à 136,7 millions d'euros contre 105,5 millions d'euros en 2007. Cette augmentation est due à une hausse de 39,4 millions d'euros des charges liées aux restructurations, notamment du fait des mesures prises pour adapter les structures du Groupe à la dégradation des conditions de marché. Les coûts de restructuration ont concerné un nombre important de pays en 2008, en particulier l'Australie, la Corée du Sud, l'Espagne, les États-Unis et la Russie.

■ 7.4.1.6 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Dans un contexte économique défavorable, le résultat opérationnel du Groupe a démontré une bonne résistance, atteignant 15,3 % du chiffre d'affaires en 2008. Il s'établit à 642,8 millions d'euros en 2008 contre 661,5 millions d'euros en 2007. Cette variation résulte principalement :

- d'une augmentation de 0,5 % du coût des ventes qui, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, est cependant en baisse à 49,3 % en 2008 contre 49,9 % en 2007 ;
- d'une hausse de 5,8 % des frais administratifs et commerciaux ; et
- d'une augmentation de 29,6 % des autres frais opérationnels du fait de charges de restructuration en hausse ;

partiellement compensées par :

- une hausse de 1,8 % du chiffre d'affaires ;
- une diminution de 5,1 % des frais de recherche et développement tenant à la baisse des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France ainsi qu'à l'augmentation des frais de développement capitalisés.

■ 7.4.1.7 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et des pertes de valeur des *Goodwills*. Le résultat opérationnel ajusté a également bien résisté et ressort à 697,9 millions d'euros en 2008 (soit 16,6 % du chiffre d'affaires) contre 724,0 millions d'euros en 2007 (soit 17,5 % du chiffre d'affaires).

Cette variation s'explique par :

- une baisse aux États-Unis et Canada de 28,4 % pour atteindre 56,7 millions d'euros en 2008 contre 79,2 millions d'euros en 2007 et représenter 9,8 % du chiffre d'affaires en 2008 par rapport à 12,4 % en 2007. L'impact de la baisse du dollar par rapport à l'euro sur le résultat opérationnel ajusté en valeur et l'importance des charges de restructuration expliquent cette forte diminution. Hors charges liées aux restructurations, le résultat opérationnel ajusté a représenté 12,7 % du chiffre d'affaires en 2008 contre 12,8 % en 2007, cette stabilité démontrant la très bonne résistance de la performance opérationnelle récurrente dans des conditions de marché toujours difficiles ;
- une légère diminution en Italie de 3,3 % pour atteindre 222,9 millions d'euros en 2008 contre 230,4 millions d'euros en 2007 et représenter 29,1 % du chiffre d'affaires en 2008 par rapport à 30,0 % en 2007 ; et
- une situation contrastée dans la zone Reste du Monde, avec d'une part des évolutions défavorables notamment en Corée du Sud, en Australie, en Inde, en Thaïlande et au Mexique et d'autre part des améliorations constatées au Brésil, en Colombie, en Égypte et en Chine. ;

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A



partiellement compensées par :

- une augmentation en France de 3,6 % pour atteindre 240,2 millions d'euros en 2008 contre 231,8 millions d'euros en 2007 et représenter 21,0 % du chiffre d'affaires en 2008 par rapport à 19,3 % en 2007 ; et
- une amélioration sur la zone Reste de l'Europe, l'augmentation des résultats dans certains pays notamment aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Turquie et en Hongrie compensant des évolutions défavorables en Espagne, au Portugal ou en Russie du fait de conditions de marché dégradées ou de charges de restructuration.

■ 7.4.1.8 - CHARGES FINANCIÈRES NETTES

Les charges financières nettes ont augmenté de 11,6 % à 122,6 millions d'euros en 2008 contre 109,9 millions d'euros en 2007. Les charges financières nettes se sont élevées à 2,9 % du chiffre d'affaires en 2008 contre 2,7 % en 2007. L'augmentation des charges financières nettes tient à un niveau d'endettement moyen plus élevé en 2008 et à la hausse des taux d'intérêt en moyenne sur l'année.

■ 7.4.1.9 - GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les pertes de change s'élèvent à 25,3 millions d'euros en 2008, contre des gains de change de 44,0 millions d'euros en 2007. Comme en 2007, ce résultat s'explique essentiellement par l'impact de l'évolution du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro sur la dette nette du Groupe.

■ 7.4.1.10 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

En 2008, Legrand a enregistré un résultat avant impôts de 494,9 millions d'euros, en baisse par rapport à 2007 où il était ressorti à 597,6 millions d'euros du fait principalement d'un résultat opérationnel en légère baisse et d'un résultat de change nettement moins favorable. La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 143,4 millions d'euros en 2008 contre 175,0 millions d'euros en 2007. Elle reflète en 2008 la diminution du résultat avant impôts.

■ 7.4.1.11 - RÉSULTAT NET

Le résultat net consolidé ressort à 351,5 millions d'euros en 2008 par rapport à 422,6 millions d'euros en 2007 et résulte principalement :

- d'une diminution de 18,7 millions d'euros du résultat opérationnel ;
- d'une augmentation de 12,7 millions d'euros des coûts financiers ; et
- d'une diminution de 69,3 millions d'euros du résultat de change ;

partiellement compensées par :

- une diminution de 31,6 millions d'euros du montant de l'impôt sur les bénéfices.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7**
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

7.4.2 - Comparaison de l'année 2007 par rapport à l'année 2006

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand Exercice clos le 31 décembre | |
|--|---|----------------|
| | 2007 | 2006 |
| Chiffre d'affaires | 4 128,8 | 3 736,8 |
| Charges opérationnelles | | |
| Coût des ventes | (2 060,5) | (1 881,7) |
| Frais administratifs et commerciaux | (1 081,8) | (977,7) |
| Frais de recherche et développement | (219,5) | (237,9) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (105,5) | (109,9) |
| Résultat opérationnel | 661,5 | 529,6 |
| Charges financières | (152,4) | (157,4) |
| Produits financiers | 42,5 | 33,7 |
| Gains (Pertes) de change | 44,0 | 40,4 |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | (109,0) |
| Charges financières nettes | (65,9) | (192,3) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 2,0 | 0,8 |
| Résultat avant impôts | 597,6 | 338,1 |
| Impôts sur les résultats | (175,0) | (82,9) |
| Résultat net de l'exercice | 422,6 | 255,2 |
| Résultat net revenant à : | | |
| - Legrand | 421,0 | 252,0 |
| - Intérêts minoritaires | 1,6 | 3,2 |

Le tableau ci-dessous présente le calcul détaillé du résultat opérationnel ajusté défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France e,ertes de valeur des *Goodwills*.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2007 | 2006 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat net de l'exercice | 422,6 | 255,2 |
| Impôts sur les résultats | 175,0 | 82,9 |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | (2,0) | (0,8) |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | 109,0 |
| (Gains) Pertes de change | (44,0) | (40,4) |
| Produits financiers | (42,5) | (33,7) |
| Charges financières | 152,4 | 157,4 |
| Résultat opérationnel | 661,5 | 529,6 |
| Amortissements liés à l'acquisition de Legrand France | 62,5 | 86,6 |
| Pertes de valeur des <i>Goodwills</i> | 0,0 | 0,0 |
| Résultat opérationnel ajusté | 724,0 | 616,2 |
| Charges liées aux restructurations | 8,2 | 23,6 |
| Résultat opérationnel ajusté récurrent | 732,2 | 639,8 |

■ 7.4.2.1 - CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé a augmenté de 10,5 % à 4 128,8 millions d'euros en 2007, contre 3 736,8 millions d'euros en 2006, en raison :

- d'une augmentation de 8,6 % du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants ;
- d'une augmentation de 3,6 % du chiffre d'affaires due aux changements du périmètre de consolidation en 2007 par rapport à 2006, avec en particulier la consolidation de Vantage, UStec, HPM pour 11 mois et de Cemar pour 6 mois ;
- d'une diminution de 1,8 % du chiffre d'affaires imputable à l'évolution défavorable des taux de change en 2007 par rapport à 2006.

La progression du chiffre d'affaires à périmètre de consolidation et taux de change constants tient à une augmentation du chiffre d'affaires sur toutes les zones et plus particulièrement dans les zones Reste de l'Europe et Reste du Monde ainsi qu'en Italie.

À périmètre de consolidation et taux de change constants, l'évolution du chiffre d'affaires par zone de destination entre 2007 et 2006 était la suivante (le chiffre d'affaires par zone de destination correspond aux ventes de Legrand à des tiers sur une zone géographique donnée) :

| | |
|----------------------|----------------|
| France | + 6,3 % |
| Italie | + 8,2 % |
| Reste de l'Europe | + 12,8 % |
| États-Unis et Canada | + 1,6 % |
| Reste du Monde | + 13,2 % |
| TOTAL | + 8,6 % |

France. Le chiffre d'affaires en France a augmenté de 6,3 % en 2007 à 1 009,9 millions d'euros contre 949,8 millions d'euros en 2006. Cette progression tient à une augmentation du chiffre d'affaires de 6,3 % à périmètre constant lié notamment au succès des nouveaux programmes d'appareillage Céliane, Mosaic et Batibox et aux très bonnes performances réalisées en distribution de puissance.

Italie. Le chiffre d'affaires en Italie a augmenté de 6,5 % à 716,3 millions d'euros en 2007 contre 672,4 millions d'euros en 2006 grâce à une progression des ventes toujours très soutenue sur la gamme Axolute et à de très belles performances dans le secteur industriel. Cette progression provient d'une augmentation du chiffre d'affaires de 8,2 % à périmètre constant et d'un impact négatif de - 1,5 % de la variation de périmètre dû à un reclassement comptable.

Reste de l'Europe. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste de l'Europe a augmenté de 12,9 %, à 910,6 millions d'euros en 2007 contre 806,2 millions d'euros en 2006. Cette progression provient d'une augmentation de 12,8 % du chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants avec notamment la poursuite de performances remarquables en Europe de l'Est (très forte progression en Russie, Pologne, Slovaquie et Ukraine) et une croissance à deux chiffres en Grèce et en Turquie.

États-Unis et Canada. Le chiffre d'affaires dans la zone États-Unis et Canada a diminué de 3,0 %, à 624,0 millions d'euros en 2007 contre 643,2 millions en 2006. Cette diminution résulte essentiellement d'un effet de change très défavorable de 8,3 %, alors que le chiffre d'affaires à périmètre et taux de change constants a augmenté de 1,6 % grâce à la poursuite d'une croissance modérée dans le secteur tertiaire et aux très bonnes performances des activités à forte valeur ajoutée. Par ailleurs, la variation de périmètre a contribué pour 4,1 % à l'augmentation du chiffre d'affaires avec la consolidation de Vantage et de Ustec.

Reste du Monde. Le chiffre d'affaires dans la zone Reste du Monde a augmenté de 30,5 %, à 868,0 millions d'euros en 2007 contre 665,2 millions d'euros en 2006. Cette progression résulte d'une augmentation de 13,2 % du chiffre d'affaires, à périmètre et taux de change constants, avec d'excellentes performances sur l'ensemble des pays émergents de cette zone (particulièrement au Moyen-Orient et en Amérique Latine) ainsi que de l'impact des consolidations de HPM Industries depuis le 1^{er} février 2007 et de Cemar sur 12 mois en 2007 contre 6 mois en 2006, alors que l'effet de change a été défavorable de 2,0 %.

Plus généralement, le chiffre d'affaires réalisé dans les pays émergents qui représente près de 25 % de l'activité totale du Groupe a progressé en 2007 de plus de 18 % à périmètre et taux de change constants. Legrand améliore ainsi son profil de croissance et diversifie ses positions de marché en alignant son exposition aux pays émergents sur celle de l'économie mondiale.

■ 7.4.2.2 - COÛT DES VENTES

Le coût des ventes consolidé a augmenté de 9,5 % à 2 060,5 millions d'euros en 2007 contre 1 881,7 millions d'euros en 2006. Le coût des ventes en pourcentage du chiffre d'affaires a diminué à 49,9 % en 2007 contre 50,4 % en 2006.

L'augmentation du coût des ventes en valeur résulte principalement des augmentations :

- du volume des matières premières et composants consommés en raison d'un chiffre d'affaires consolidé plus élevé ;
- des prix des matières premières et des composants ; et
- des coûts de production liés à la sous-traitance en raison du transfert de certaines activités de fabrication à des producteurs à moindre coût ;
- ainsi que de l'intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés nouvellement acquises.

L'impact de ces augmentations a été compensé par :

- une diminution des coûts de production en pourcentage du chiffre d'affaires, tant en ce qui concerne les coûts salariaux (avec une diminution, hors impact des changements de périmètre de consolidation de 1,9 % des effectifs de production totaux du Groupe et notamment des baisses en France, au Royaume-Uni, aux USA, au Brésil et en Corée) qu'en ce qui concerne les autres frais généraux de fabrication, ceci en raison :

- de la poursuite des opérations de restructuration, notamment dans les pays cités ci-dessus, et
- des efforts de productivité et d'optimisation des moyens de production notamment au travers d'actions de « lean manufacturing » ;

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

- une diminution des charges d'amortissement résultant de l'application de l'approche « *make or buy* » et de la localisation de certaines productions dans des pays où les besoins d'investissement sont moindres.

Par ailleurs, la hausse des prix de ventes a permis de compenser l'augmentation des prix des matières premières et des composants.

■ 7.4.2.3 - FRAIS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Les frais administratifs et commerciaux ont augmenté de 10,6 % à 1 081,8 millions d'euros en 2007 contre 977,7 millions d'euros en 2006. Cette augmentation provient notamment :

- du maintien de la politique de renforcement de la présence commerciale du Groupe, notamment sur les marchés émergents tels que l'Europe de l'Est, l'Amérique du Sud ou l'Asie, mais également aux USA. Les effectifs marketing et commerciaux moyens pondérés ont ainsi augmenté, hors impact des changements de périmètre de consolidation de 3,6 % en 2007 par rapport à 2006 ;
- de l'intégration dans le périmètre de consolidation de sociétés nouvellement acquises ; et
- de dépenses commerciales variables plus élevées en lien avec un chiffre d'affaires plus important, comme les commissions sur ventes ou les frais de transports.

Les frais commerciaux ont ainsi significativement augmenté dans la zone Reste du Monde, notamment au Brésil, en Colombie, en Inde et en Australie, ainsi que dans certains pays de la zone Reste de l'Europe comme la Russie et la Pologne. Toutefois, l'augmentation des frais commerciaux est restée globalement en ligne avec celle des ventes.

Les frais administratifs ont progressé en général de façon modérée et moins rapidement que le chiffre d'affaires en France, en Italie et dans la zone Reste de l'Europe. Des actions particulières dans le domaine de la logistique dans certains pays de la zone Reste du Monde, visant à poursuivre l'amélioration du service aux clients, ont contribué de manière ponctuelle et non récurrente à leur augmentation.

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les frais administratifs et commerciaux sont ainsi restés stables en 2007 à 26,2 % comme en 2006.

■ 7.4.2.4 - FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

En 2007, les équipes de recherche et développement de Legrand ont travaillé sur de nombreux nouveaux développements, et ainsi contribué au lancement de plus de cinquante nouvelles gammes de produits parmi lesquelles :

- pour le contrôle et commande : les programmes Céliane, Mosaic et Batibox en France, les gammes Mallia en Asie et au Moyen-Orient, Signature aux États-Unis, Zunis en Corée du Sud et une offre de gestion optimisée d'éclairage de sécurité aux États-Unis permettant de réduire les consommations d'énergie ;
- pour la distribution d'énergie : le système de répartition optimisée XL Part au Portugal, l'offre de disjoncteurs à réarmement automatique Stop & Go en France, en Italie et en Espagne, l'offre de disjoncteurs boîtier moulé DRX en Inde et en Amérique Latine ;
- pour le cheminement de câbles : l'offre de boîte de sol Mosaic en France, l'offre Datamatix en Espagne, la gamme de boîtes de sol résidentielle WMFB et l'offre de connexion modulaire Walkerflex aux États-Unis ;
- pour le VDI : la nouvelle gamme d'armoire Mighty Mo, l'offre 10 gigas Clarity, une offre de panneaux de brassage haute densité (catégorie 5 et 6) et une nouvelle offre de connexion en fibre optique.

Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations Incorporelles », le Groupe a mis en œuvre un système interne de mesure et de comptabilisation des immobilisations incorporelles liés à des frais de développement immobilisables. À ce titre, 22,0 millions d'euros de frais de développement ont été capitalisés en 2007 contre 22,1 millions d'euros en 2006. Les charges d'amortissement de frais de développement capitalisés enregistrés au titre de 2007 s'élevaient à 8,2 millions d'euros.

Les frais de recherche et développement ont atteint 219,5 millions d'euros en 2007 et 237,9 millions d'euros en 2006, comprenant notamment les amortissements liés à l'acquisition de Legrand France.

En retraitant l'impact de la capitalisation des frais de recherche et développement et hors incidence des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France, les dépenses de recherche et développement sont restées stables et s'élevaient à 175,9 millions d'euros en 2007 (soit 4,3 % du chiffre d'affaires) contre 175,6 millions d'euros en 2006 (soit 4,7 % du chiffre d'affaires). Cette stabilité s'explique essentiellement par l'importance des dépenses engagées en 2006 en France pour le développement des nouvelles gammes d'appareillage.

En 2007, hors acquisitions de Kontaktor, Macse, Wuxi et Alpes Technologies, les activités de recherche et développement ont employé 1 794 salariés dans environ seize pays, dont 71,0 % en France et en Italie. En 2006, les activités de recherche et de développement avaient employé 1 807 salariés dans environ seize pays, dont 71,2 % en France et en Italie.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

| (en millions d'euros) | Calcul des dépenses de recherche et développement | |
|--|---|----------------|
| | 2007 | 2006 |
| Frais de recherche et développement | (219,5) | (237,9) |
| Écritures comptables d'acquisition | 57,4 | 81,0 |
| Dotation aux amortissements des frais de développement capitalisés | 8,2 | 3,4 |
| FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT HORS AMORTISSEMENT ET AMORTISSEMENTS LIÉS À L'ACQUISITION DE LEGRAND FRANCE | (153,9) | (153,5) |
| Frais de développement capitalisés | (22,0) | (22,1) |
| DÉPENSES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT DE L'EXERCICE | (175,9) | (175,6) |

■ 7.4.2.5 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

En 2007, les autres produits et charges opérationnels ont diminué de 4,0 % et s'élevaient à 105,5 millions d'euros contre 109,9 millions d'euros en 2006. Cette diminution est due à une hausse de 12,1 millions d'euros des profits de cession d'actifs réalisés grâce à la vente de plusieurs bâtiments industriels, notamment en Corée, au Brésil et au Pérou, partiellement compensée par une hausse de la participation et de certaines provisions. Les coûts de restructuration ont concerné principalement en 2007 l'Italie, les États-Unis et l'Australie.

■ 7.4.2.6 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel du Groupe a augmenté de 24,9 % à 661,5 millions d'euros en 2007 contre 529,6 millions d'euros en 2006. Cette progression résulte principalement :

- d'une hausse de 10,5 % du chiffre d'affaires ;
- d'une diminution de 7,7 % des frais de recherche et développement tenant essentiellement à la baisse des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France ; et
- d'une diminution de 4,0 % des autres frais opérationnels ;

partiellement compensée par :

- une augmentation de 9,5 % du coût des ventes qui, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, est cependant en baisse à 49,9 % en 2007 contre 50,4 % en 2006 ; et
- une hausse de 10,6 % des frais administratifs et commerciaux ;

Au total, le résultat opérationnel consolidé exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires a augmenté pour représenter 16,0 % en 2007 contre 14,2 % en 2006.

■ 7.4.2.7 - RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AJUSTÉ

Le résultat opérationnel ajusté est défini comme le résultat opérationnel retraité des amortissements liés à l'acquisition de Legrand France et des pertes de valeur des *Goodwills*. Le résultat opérationnel ajusté a augmenté de 17,5 % à 724,0 millions d'euros en 2007 contre 616,2 millions d'euros en 2006 du fait :

- d'une augmentation en France de 9,5 % pour atteindre 231,8 millions d'euros en 2007 contre 211,6 millions d'euros

en 2006 et représenter 19,3 % du chiffre d'affaires en 2007 par rapport à 19,1 % en 2006 ;

- d'une augmentation en Italie de 24,7 % pour atteindre 230,4 millions d'euros en 2007 contre 184,7 millions d'euros en 2006 et représenter 30,0 % du chiffre d'affaires en 2007 par rapport à 25,9 % en 2006 ;
- d'une augmentation dans la plupart des pays de la zone Reste de l'Europe, notamment l'Espagne, le Royaume-Uni, la Grèce, la Turquie, la Pologne et la Russie, faisant plus que compenser des résultats moins favorables aux Pays-Bas ;
- d'une augmentation aux États-Unis et Canada de 8,0 % pour atteindre 79,2 millions d'euros en 2007 contre 73,3 millions d'euros en 2006 et représenter 12,4 % du chiffre d'affaires en 2007 par rapport à 11,2 % en 2006, démontrant ainsi la remarquable capacité de résistance et d'adaptation de Legrand sur cette zone où les très bonnes performances des activités à forte valeur ajoutée ont plus que compensé le ralentissement de l'activité résidentielle ; et
- d'une augmentation dans la grande majorité des pays de la zone Reste du Monde, notamment les pays d'Amérique latine, l'Inde, la Corée et la Chine, faisant plus que compenser des coûts de restructuration en Australie.

■ 7.4.2.8 - CHARGES FINANCIÈRES (NETTES)

Les charges financières nettes ont diminué de 11,2 % à 109,9 millions d'euros en 2007 contre 123,7 millions d'euros en 2006. Les charges financières nettes se sont élevées à 2,7 % du chiffre d'affaires en 2007 contre 3,3 % en 2006. La diminution des charges financières nettes tient à un plus faible niveau d'endettement moyen en 2007, à l'impact sur année pleine des conditions plus favorables obtenues suite aux opérations de refinancement de la dette réalisées au cours du premier trimestre 2006 et à des opérations de couverture limitant l'effet négatif de la hausse des taux d'intérêts de marché.

■ 7.4.2.9 - GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains de change s'élèvent à 44,0 millions d'euros en 2007, contre des gains de change de 40,4 millions d'euros en 2006. Comme en 2006, ces gains s'expliquent essentiellement par l'évolution du taux de change du dollar américain par rapport à l'euro.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

■ 7.4.2.10 - IMPÔT SUR LES RÉSULTATS

La charge d'impôt sur les résultats consolidés s'élève à 175,0 millions d'euros en 2007 contre 82,9 millions d'euros en 2006. En 2007, la charge d'impôt prend en compte l'effet de la baisse du taux d'impôt en Italie sur les actifs et passifs d'impôts différés. En 2006, la charge d'impôt a été impactée par la constatation d'une partie des actifs d'impôts différés en France. En 2007, Legrand a enregistré un résultat avant impôts de 597,6 millions d'euros tenant principalement à un résultat opérationnel en hausse et à des frais financiers moins élevés. En 2006, Legrand a enregistré un résultat avant impôts de 338,1 millions d'euros tenant principalement à un résultat opérationnel en hausse et à des frais financiers moins élevés, partiellement compensés par une perte sur extinction de dette de 109,0 millions d'euros essentiellement liée au remboursement anticipé des obligations à haut rendement (*High Yield*).

■ 7.4.2.11 - RÉSULTAT NET

Le résultat net consolidé s'est élevé à 422,6 millions d'euros en 2007 par rapport à 255,2 millions d'euros en 2006 et résulte principalement :

- d'une augmentation de 131,9 millions d'euros du résultat opérationnel ;
 - d'une diminution de 13,8 millions d'euros des coûts financiers ;
 - d'une augmentation de 3,6 millions d'euros du résultat de change ; et
 - d'une perte de 109,0 millions d'euros en 2006 due au remboursement anticipé des obligations à haut rendement ;
- partiellement compensées par :
- une augmentation de 92,1 millions d'euros du montant de l'impôt sur les bénéfices.

■ 7.5 - LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Pour une description du capital de la Société, les investisseurs sont invités à se référer aux notes 10 et 12 annexées aux états financiers consolidés.

Le Groupe a mis en œuvre un programme de rachat d'actions portant sur un montant maximum de 650,0 millions d'euros dont le descriptif a été publié le 23 mai 2008.

Au 31 décembre 2008, le Groupe détient 4 884 873 actions pour une valeur d'acquisition de 109 926 422 euros. Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a acheté 2 754 403 actions pour une valeur d'acquisition de 56 450 008 euros.

Par ailleurs, le Groupe a confié le 29 mai 2007 à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires et pour lequel au 31 décembre 2008 un montant de 45,0 millions d'euros est affecté sur un compte de liquidité.

Au titre de ce contrat, le solde des mouvements de l'exercice 2008 correspond à des achats, nets de cession, de 1 744 577 actions pour une valeur nette de cession de 29 073 134 euros. Au 31 décembre 2008, le Groupe détient 1 861 000 actions pour une valeur moyenne d'acquisition de 26 057 773 euros.

7.5.1 - Flux de trésorerie

■ 7.5.1.1 - FLUX DE TRÉSORERIE HISTORIQUES

Le tableau ci-dessous résume les flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 2007 et 2006 :

| (en millions d'euros) | Legrand | | |
|---|------------------------------|---------|---------|
| | Exercice clos le 31 décembre | | |
| | 2008 | 2007 | 2006 |
| Flux de trésorerie issus des opérations courantes | 577,5 | 685,5 | 581,5 |
| Flux de trésorerie employés dans ou générés par les opérations d'investissement | (280,5) | (403,2) | (213,7) |
| Flux de trésorerie employés dans ou générés par les opérations financières | (256,3) | (234,2) | (312,3) |
| Variation de la trésorerie | 33,3 | 42,2 | 45,7 |
| Dépenses d'investissement et frais de développement capitalisés | (160,4) | (171,4) | (152,9) |

Pour une description des flux de trésorerie, les lecteurs sont invités à se référer au tableau des flux de trésorerie consolidés figurant dans les états financiers consolidés de la Société mentionnés au chapitre 11 du présent document de référence.

■ 7.5.1.2 - FLUX DE TRÉSORERIE ISSUS DES OPÉRATIONS COURANTES

Les flux de trésorerie issus des opérations courantes ont diminué à 577,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 685,5 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette diminution de 108,0 millions d'euros en 2008 est essentiellement due à une baisse de 10,8 % de la marge brute d'autofinancement (définie comme les flux de trésorerie issus des opérations courantes moins la variation des autres actifs et passifs opérationnels) qui s'élève à 596,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 668,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 et à une augmentation de la variation du besoin en fonds de roulement de 36,0 millions d'euros.

Les flux de trésorerie issus des opérations courantes ont augmenté pour s'établir à 685,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 581,5 millions d'euros au 31 décembre 2006. Cette hausse de 104,0 millions d'euros en 2007 est due à une hausse de 8,0 % de la marge brute d'autofinancement (définie comme les flux de trésorerie issus des opérations courantes moins la variation des autres actifs et passifs opérationnels) qui s'élève à 668,0 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 618,7 millions d'euros au 31 décembre 2006 et à une diminution de la variation du besoin en fonds de roulement de 54,7 millions d'euros.

■ 7.5.1.3 - FLUX DE TRÉSORERIE EMPLOYÉS DANS OU GÉNÉRÉS PAR LES OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie employés dans les opérations d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 se sont élevés à 280,5 millions d'euros, contre 403,2 millions d'euros employés dans les opérations d'investissement pendant l'exercice clos le 31 décembre 2007. Cette diminution est essentiellement due à une baisse des investissements en participations consolidées et des investissements industriels, en partie compensée par une augmentation des frais de développement capitalisés et une baisse des produits de cession des immobilisations.

Les investissements et les frais de développement capitalisés se sont élevés à 160,4 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (dont 29,4 millions d'euros liés aux

frais de développement capitalisés), soit une diminution de 6,4 % par rapport aux investissements et aux frais de développement capitalisés de 171,4 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (dont 22,0 millions d'euros liés aux frais de développement capitalisés).

Les flux de trésorerie employés dans les opérations d'investissement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 se sont élevés à 403,2 millions d'euros, contre 213,7 millions d'euros employés dans les opérations d'investissement pendant l'exercice clos le 31 décembre 2006. Cette augmentation est essentiellement due à une hausse des investissements en participations consolidées et à une augmentation des investissements et frais de développement capitalisés, en partie compensée par une augmentation des produits de cessions des immobilisations.

Les investissements et les frais de développement capitalisés se sont élevés à 171,4 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 (dont 22,0 millions d'euros liés aux frais de développement capitalisés), soit une augmentation de 12,1 % par rapport aux investissements et aux frais de développement capitalisés de 152,9 millions d'euros au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 (dont 22,1 millions d'euros liés aux frais de développement capitalisés).

■ 7.5.1.4 - FLUX DE TRÉSORERIE EMPLOYÉS DANS OU GÉNÉRÉS PAR LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les flux de trésorerie employés dans les opérations financières se sont élevés à 256,3 millions d'euros en 2008 contre 234,2 millions d'euros de flux de trésorerie générés en 2007. Cette augmentation des flux de trésorerie employés dans les opérations financières tient essentiellement à l'acquisition de valeurs mobilières de placement (Bons du Trésor français), ainsi qu'à une augmentation des dividendes payés, en partie compensée par une diminution des rachats d'actions propres et une augmentation de l'utilisation des lignes de crédit.

Les flux de trésorerie employés dans les opérations financières se sont élevés à 234,2 millions d'euros en 2007 contre 312,3 millions d'euros de flux de trésorerie employés dans les opérations financières en 2006. Cette diminution des flux de trésorerie employés dans les opérations financières tient essentiellement à une augmentation des emprunts avec l'émission d'un nouvel emprunt bancaire structuré et l'utilisation des lignes de crédit mises en place en 2006, en partie compensée par une augmentation des dividendes payés et la mise en œuvre d'un plan de rachat d'actions propres.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

7.5.2- Endettement

L'endettement brut total du Groupe (défini comme la somme du prêt d'actionnaires représenté par des obligations subordonnées, des emprunts à long terme et à court terme, y compris les TSDI, les billets de trésorerie et les concours bancaires courants) s'élevait à 2 421,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 2 019,1 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 1 855,7 millions d'euros au 31 décembre 2006. La trésorerie et les valeurs mobilières de placement s'élevaient à 559,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, dont 304,9 millions d'euros de Bons du Trésor français contre 221,3 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 179,3 millions d'euros au 31 décembre 2006. L'endettement net total (défini comme l'endettement brut après déduction de la trésorerie, des valeurs mobilières de placement et des dépôts bloqués) s'élevait à 1 861,8 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 1 797,8 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 1 676,4 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Le ratio de l'endettement net rapporté aux capitaux propres consolidés était de 85 % au 31 décembre 2008 contre 84 % au 31 décembre 2007 et 77 % au 31 décembre 2006.

Au 31 décembre 2008, l'endettement brut total comprenait principalement :

- 1 352,9 millions d'euros au titre du Contrat de Crédit 2006 (Voir paragraphe 7.5.2.1 du présent document) ;
- 220,0 millions d'euros au titre de l'emprunt bancaire émis en mai 2007 (Voir paragraphe 7.5.2.2 du présent document) ;
- 279,2 millions d'euros au titre des Obligations *Yankee* (Voir paragraphe 7.5.2.3 du présent document) ; et
- 569,4 millions d'euros au titre des autres dettes au 31 décembre 2008, se répartissant essentiellement entre des billets de trésorerie et d'autres emprunts.

L'échéancier de remboursement de la partie non courante de ces emprunts figure à la note 14 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au chapitre 11 du présent document de référence.

La trésorerie et équivalents de trésorerie (254,4 millions d'euros au 31/12/2008 et 221,1 millions d'euros au 31/12/2007) correspondent à des dépôts bancaires de moins de 3 mois placés auprès de banques de premier plan.

Les lecteurs sont invités à se référer à la note 23 e annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 du présent document de référence pour une description des covenants financiers figurant dans les différents contrats de financement du Groupe.

Par ailleurs, le lecteur est invité à se référer au paragraphe 19.9 de l'Annexe 2 (rapport de gestion) relatif aux accords conclus par la Société qui pourraient être modifiés ou prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.

■ 7.5.2.1 - CONTRAT DE CRÉDIT 2006

La Société a conclu le 10 janvier 2006 avec cinq arrangeurs mandatés une nouvelle convention de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros (le « Contrat de Crédit 2006 ») afin de

refinancer en totalité le Contrat de Crédit 2004 à concurrence de 1,4 milliard d'euros, le montant nominal total des obligations seniors à haut rendement (*High Yield*) à concurrence de 574,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts courus et le coût de leur remboursement anticipé, ainsi que le remboursement partiel pour un montant de 177,9 millions d'euros de la partie du prêt d'actionnaires représenté par des obligations subordonnées correspondant au crédit vendeur consenti par Schneider lors de l'acquisition de Legrand France et rendu exigible par le remboursement des obligations à haut rendement (*High Yield*).

Lors de sa conclusion, le Contrat de Crédit 2006 se décomposait en une tranche A d'un montant de 700,0 millions d'euros constituant une facilité multidevises à terme amortissable semestriellement par tranches de 10 % du nominal à partir du 10 janvier 2007 jusqu'au 10 juillet 2010 et une dernière échéance de 20 % le 10 janvier 2011, une tranche B d'un montant de 1,2 milliard d'euros constituant une facilité multidevises renouvelable par tirages successifs et une tranche C d'un montant de 300,0 millions d'euros constituant une facilité multidevises à court terme. Les tranches A et B avaient à l'origine une échéance de cinq ans (chacune avec une option de renouvellement de deux fois un an) et la tranche C avait une échéance de 364 jours (avec une option de renouvellement pour une période de 364 jours). La tranche C a été intégralement remboursée en avril 2006 suite à l'introduction en bourse de la Société.

En mars 2007 puis en novembre 2007, le Groupe a exercé son option d'extension de deux fois un an sur le Contrat, ainsi les amortissements semestriels de la tranche A sont de 6,22 % du nominal d'origine à partir du 10 janvier 2008 jusqu'au 10 juillet 2011, de 7,12 % du nominal d'origine le 10 janvier 2012, de 6,02 % du nominal d'origine le 10 juillet 2012 et de 19,32 % le 10 janvier 2013.

■ 7.5.2.2 - EMPRUNT BANCAIRE ÉMIS EN MAI 2007

Le 21 mai 2007, le Groupe a contracté un emprunt pour un montant total de 220,0 millions d'euros auprès d'institutions financières françaises. Cet emprunt bancaire a été conclu pour une durée de 6 ans et 4 mois, soit à échéance du 21 septembre 2013. Ce prêt porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois majoré de 45 points de base.

■ 7.5.2.3 - EMPRUNT OBLIGATAIRE AMÉRICAIN A 8,5 % (OBLIGATIONS YANKEE)

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025 (les « Obligations *Yankee* »). Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Les obligations ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts. Si Legrand France n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations deviendrait généralement obligatoire ; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand France pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité – et l'intégralité seulement – des obligations. Chaque porteur d'obligations peut aussi, à sa demande, exiger de Legrand France le remboursement anticipé des titres qu'il détient en cas de changement hostile du contrôle de la Société.

Simultanément à l'émission des obligations, Legrand France avait conclu un contrat de *swap* de taux d'intérêt, lequel a pris fin en février 2008.

■ 7.5.2.4 - LIGNES DE CRÉDIT NON UTILISÉES

Au 31 décembre 2008, le Groupe a la possibilité :

- de tirer un montant additionnel de 323,9 millions d'euros au titre de la tranche B (crédit revolver) du Contrat de Crédit 2006 en tenant compte de la ligne de substitution (*swingline facility*) destinée à couvrir l'encours de billets de trésorerie qui s'élève à 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 ;
- de tirer 2 nouvelles lignes de crédit mises en place au cours du 4^e trimestre 2008 pour un montant de :
 - 125,0 millions d'euros à échéance 2 ans, et
 - 50,0 millions d'euros à échéance 1 an, éventuellement renouvelable pour 1 an.

■ 7.6 - INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

De 1990 à 2003, Legrand a consacré un montant moyen d'environ 8 % du chiffre d'affaires annuel consolidé aux investissements industriels (ce chiffre ne comprend pas les frais de développement capitalisés qui n'étaient pas capitalisés à cette date). Historiquement, les dépenses annuelles d'investissement industriel ont varié entre 4 % et 12 % du chiffre d'affaires consolidé au cours des 20 dernières années, les variations annuelles résultant du caractère cyclique des besoins d'investissement. En 2008, les investissements et les frais de développement capitalisés ont représenté 3,8 % du chiffre d'affaires consolidé (contre 4,2 % en 2007 et 4,1 % en 2006). La diminution des dépenses d'investissement industriel par rapport aux niveaux historiques résulte d'un changement structurel qui s'est traduit en 2008 par la poursuite des initiatives

visant à optimiser la productivité et les capitaux employés, consistant notamment dans l'application systématique à tout projet de l'approche « *make or buy* », le transfert de certaines productions vers des pays à coûts moindres et dont l'intensité capitalistique est moins importante, l'internationalisation des achats, l'optimisation des sites de production et le recours à la sous-traitance. Les effets de ces mesures ont été partiellement compensés par la capitalisation d'un certain nombre de frais de développement conformément à la norme IAS 38. Ainsi en 2008, les dépenses d'investissement industriel ont atteint un niveau historiquement bas en raison du changement structurel mentionné ci-dessus, du caractère cyclique du lancement de nouveaux produits et de l'incidence des initiatives en matière de restructuration.

■ 7.7 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le Groupe n'a contracté aucun engagement hors bilan qui a ou pourrait raisonnablement avoir un effet présent ou futur sur sa situation financière, la modification de sa situation financière, de ses revenus et dépenses, ses résultats, son résultat opérationnel, ses liquidités, ses dépenses d'investissement industriel ou

ses réserves et qui pourrait présenter un risque pour les investisseurs (Voir la note 22 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au chapitre 11 du présent document de référence). Il n'existe par ailleurs aucun engagement hors-bilan significatif lié à la croissance externe.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

7.8- RÉCAPITULATIF DES ENGAGEMENTS

Le tableau ci-dessous résume les obligations contractuelles, engagements commerciaux et principales échéances de paiement de la Société sur une base consolidée au 31 décembre 2008.

| Au 31 décembre 2008 <i>(en millions d'euros)</i> | Échéancier de paiement par période | | | | |
|---|------------------------------------|--------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| | Total | À moins d'un an | Entre 1 et 3 ans | Entre 4 et 5 ans | Au-delà de 5 ans |
| Emprunts | 2 397,5 | 398,8 | 324,0 | 1 351,8 | 322,9 |
| Engagements de crédit-bail | 24,0 | 2,5 | 4,7 | 3,8 | 13,0 |
| TOTAL DES ENGAGEMENTS | 2 421,5 | 401,3 | 328,7 | 1 355,6 | 335,9 |

7.9- VARIATION DES TAUX DE CHANGE

Un grand nombre de filiales étrangères du Groupe opère dans des pays qui ne font pas partie de la zone euro. Près de 43 % du chiffre d'affaires en 2008 a été réalisé dans des devises autres que l'euro (notamment le dollar US). En conséquence, le résultat opérationnel consolidé du Groupe a été et pourra être significativement affecté par les variations du taux de change entre l'euro et ces autres devises.

Pour préparer ses états financiers consolidés, la Société doit convertir en euros les actifs et passifs ainsi que les produits et charges qui sont comptabilisés dans d'autres devises. En conséquence, les variations du taux de change des devises étrangères affectent le montant de ces postes dans les états financiers consolidés, même si leur valeur reste inchangée dans leur devise d'origine. Dans la mesure où le Groupe encourt des dépenses qui ne sont pas libellées dans la même devise que celle dans laquelle les produits correspondants sont réalisés, les variations du taux de change peuvent entraîner une augmentation du niveau des dépenses exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires affectant la rentabilité et les *cash flows*.

Le bilan est converti en utilisant le taux de change à la clôture de la période et le compte de résultat et les données de trésorerie en utilisant le taux de change moyen sur la période. La conversion des états financiers des filiales opérant dans des économies soumises à inflation est réalisée en enregistrant les stocks et les immobilisations aux taux de change historiques et les profits et pertes résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont comptabilisés au compte de résultat consolidé dans la rubrique « Gains (pertes) de change ».

Le tableau ci-dessous présente, pour les périodes et dates indiquées, certaines informations relatives au taux de change euro/dollar US à l'achat en milieu de journée de 2004 à 2008, exprimées en euro par rapport au dollar US. Ces informations sont communiquées à titre indicatif et ne sont pas représentatives des taux de change utilisés par Legrand pour préparer ses états financiers consolidés :

| <i>(euro par dollar US)</i> | Taux de clôture | Taux moyen ⁽¹⁾ | Plus haut | Plus bas |
|-----------------------------|-----------------|---------------------------|-----------|----------|
| 2004 | 0,74 | 0,80 | 0,85 | 0,73 |
| 2005 | 0,84 | 0,80 | 0,86 | 0,74 |
| 2006 | 0,76 | 0,80 | 0,85 | 0,75 |
| 2007 | 0,68 | 0,73 | 0,78 | 0,67 |
| 2008 | 0,71 | 0,68 | 0,76 | 0,63 |

(1) Le taux moyen de l'euro est calculé sur la moyenne des données de fin de mois pour la période annuelle concernée ou sur la moyenne des taux à l'achat en milieu de journée de chaque jour ouvré de la période mensuelle concernée.

Des couvertures naturelles sont recherchées, lorsque la Direction le juge approprié, en faisant correspondre les coûts de financement aux revenus dans chacune des principales devises dans lesquelles Legrand opère.

La Société conclut périodiquement des contrats en devises étrangères afin de couvrir certains engagements, transactions

ou revenus étrangers. Ces dernières années, ces opérations de couverture ont principalement concerné certaines ventes intra-groupes réalisées entre les principales filiales étrangères, libellées dans les devises locales respectives de ces filiales. La Société ne réalise pas d'opération de couverture sur les actifs monétaires nets de ses filiales.

7.10 - INFORMATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES CONCERNANT LES RISQUES FINANCIERS

L'exposition aux risques financiers de Legrand concerne principalement les domaines suivants :

- risque de taux ;
- risque de change ;
- risque de matières premières ;
- risque de crédit ;
- risque de liquidité.

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies opérationnelles spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé financier de nature spéculative en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions

à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de la couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financement et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation de la Direction financière et la Direction générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers.

Une description détaillée de ces risques et de leur gestion par Legrand figure à la note 23 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au chapitre 11 du présent document de référence.

7.11 - RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

Les règles comptables que la Société considère comme étant sensibles dans la préparation des comptes consolidés portent sur les éléments suivants :

- les immobilisations incorporelles ;
- la juste valeur des instruments financiers ;
- les instruments dérivés financiers et sur matières premières ;
- les plans d'options sur actions ;
- les avantages du personnel ;

- les impôts différés ; et
- l'utilisation de jugement et d'estimations.

Ces règles comprennent des estimations significatives faites par la Direction de la Société en utilisant l'information disponible au moment où de telles estimations sont faites. Une description détaillée des règles comptables significatives que la Société utilise dans la préparation de ses états financiers consolidés figure dans la note 1 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au chapitre 11 du présent document de référence.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ 7.12 - NOUVELLES PUBLICATIONS RELATIVES AUX NORMES IFRS

En 2008, les normes et interprétations publiées par l'IASB et non encore applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2008 ont concerné les normes suivantes :

- IFRS 8 – Information sectorielle ;
- IAS 23 – Coûts d'emprunt ;
- IFRS 2 amendée – Paiement fondé sur des actions ;
- IAS 1 révisée – Présentation des états financiers ;
- IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises ;

- IAS 27 révisée – États financiers consolidés et individuels ; et
- IAS 32 amendée – Instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation.

Une description synthétique de ces publications et de leurs éventuelles conséquences sur les informations financières communiquées par le Groupe figure dans la note 1 annexée aux états financiers consolidés mentionnés au chapitre 11 du présent document de référence.

■ 7.13 - INFORMATION SUR LES TENDANCES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2008 la réactivité des équipes Legrand a permis d'enregistrer des résultats solides. Sur l'ensemble de l'exercice, le chiffre d'affaires progresse de 1,8 % soit 4,1 % hors effets de change et la marge opérationnelle ajustée ressort à 16,6 % des ventes, soit 17,7 % hors charges de restructuration, niveau identique à celui de 2007.

Les actions mises en place dès le début de l'année 2008 afin d'adapter la structure du Groupe aux nouvelles conditions de marché ont conduit à :

- ajuster les effectifs totaux de - 4 % à structure comparable ;
- poursuivre l'adaptation des capacités de production et inverser l'évolution des frais administratifs et commerciaux d'une hausse au 1^{er} semestre 2008 à une baisse de 3,3 % au 4^e trimestre 2008 à structure et taux de change constants ;
- optimiser la génération de *cash flow* libre qui s'élève à 430 millions d'euros en 2008, soit 10,2 % du chiffre d'affaires.

Par ailleurs, le Groupe double le rythme annuel de son programme de réduction de coûts, le portant de 23 millions d'euros à 48 millions d'euros.

Il peut de plus compter sur les fondamentaux de son modèle économique :

- une exposition de 60 % de son chiffre d'affaires au marché de la maintenance et de la rénovation, par nature moins erratique que l'activité liée aux grands projets ;
- une capacité avérée à maîtriser ses prix de ventes ;
- une bonne génération de cash et un financement sécurisé à long terme.

Pour 2009, dans un environnement très incertain où la forte réactivité du Groupe constituera un atout déterminant, Legrand vise – hors charges de restructuration estimées à 40 millions d'euros – une marge opérationnelle ajustée comprise entre 14 % et 16 % de ses ventes. Cet objectif intègre une amélioration brute de marge équivalente à 4 points dont la moitié résulte d'une réduction des coûts fixes. Le point haut de la fourchette (16 %) correspond à la poursuite du rythme d'activité constaté au dernier trimestre 2008 soit - 6,3 % à structure et taux de change constants et le point bas (14 %) à un doublement du rythme de décélération soit - 13 %.

Legrand reste confiant dans l'attractivité structurelle de ses marchés et poursuit donc son effort d'innovation travaillant ainsi au renforcement durable de ses positions commerciales.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

7.14 - RÉSULTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

| <i>(en millions d'euros sauf nombre d'actions, résultats par action et nombre de salariés)</i> | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| CAPITAL EN FIN D'EXERCICE | | | | | |
| Capital social | 759,4 | 759,4 | 1 078,8 | 1 083,9 | 1 051,3 |
| Nombre d'actions ⁽¹⁾ | 759 350 900 | 759 350 900 | 269 693 376 | 270 975 739 | 262 815 128 |
| RÉSULTATS GLOBAUX | | | | | |
| Chiffre d'affaires | 2 926,3 | 3 247,9 | 3 736,8 | 4 128,8 | 4 202,4 |
| Résultat avant impôt et amortissements | 350,0 | 449,0 | 581,5 | 813,5 | 712,0 |
| Impôt sur les résultats | (46,6) | (89,8) | (82,9) | (175,0) | (143,4) |
| Résultat net | 28,0 | 103,8 | 255,2 | 422,6 | 351,5 |
| Montant des dividendes versés | | | 110,6 | 133,1 | 180,0 |
| RÉSULTATS PAR ACTION | | | | | |
| Résultat avant impôt et amortissements ⁽²⁾ | 0,46 | 0,59 | 2,35 | 3,06 | 2,77 |
| Résultat net ⁽²⁾ | 0,04 | 0,14 | 1,03 | 1,59 | 1,37 |
| Dividende versé par action ordinaire | | | 0,41 | 0,50 | 0,70 |
| PERSONNEL | | | | | |
| Nombre de salariés en fin d'exercice | 24 775 | 30 237 | 30 706 | 33 656 | 31 596 |
| Charges de personnel | 860,6 | 920,3 | 1 007,4 | 1 066,9 | 1 082,0 |

(1) Lors de l'Assemblée générale du 24 février 2006, les actionnaires ont décidé le regroupement des actions à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes.

(2) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, soit 759 350 900 actions en 2004 et 2005, 247 218 622 actions en 2006, 265 729 265 actions en 2007 et 256 389 092 actions en 2008.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

8

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

| | | |
|------------|--|------------|
| 8.1 | ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ | 92 |
| 8.1.1 | Conseil d'administration | 92 |
| 8.1.2 | Direction générale de la Société | 94 |
| 8.1.3 | Absence de conflits d'intérêts | 94 |
| 8.1.4 | Contrats de services | 94 |
| 8.2 | RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES | 94 |
| 8.2.1 | Rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la Société | 94 |
| 8.2.2 | Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants | 98 |
| 8.2.3 | Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société | 100 |
| 8.2.4 | Autres avantages accordés aux mandataires sociaux | 100 |
| 8.2.5 | Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 100 |
| 8.3 | FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 100 |
| 8.3.1 | Fonctionnement des organes d'administration | 100 |
| 8.3.2 | Fonctionnement de la Direction générale | 106 |
| 8.3.3 | Charte de déontologie boursière | 106 |
| 8.4 | RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE | 107 |
| 8.4.1 | Composition du Conseil d'administration | 107 |
| 8.4.2 | Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil | 108 |
| 8.4.3 | Limitations des pouvoirs du Directeur général | 112 |
| 8.4.4 | Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux | 112 |
| 8.4.5 | Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale | 114 |
| 8.4.6 | Informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique | 114 |
| 8.4.7 | Définitions, objectifs et organisation du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du Groupe | 114 |
| 8.4.8 | Notation financière de la Société | 116 |
| 8.4.9 | Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce | 117 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A



8.1 - ADMINISTRATION ET DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ

8.1.1 - Conseil d'administration

La Société est administrée par un Conseil d'administration actuellement composé de 11 membres dont les mandats sont d'une durée de six années. La Société comprend trois Comités spécialisés qui ont pour mission d'assister le Conseil

d'administration à préparer ses délibérations : le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité stratégique.

8.1.1.1 - MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les informations concernant les administrateurs de la Société figurent ci-dessous. La liste des mandats de chaque administrateur, à la date d'enregistrement du présent document de référence, figure à la page 236 du présent document de référence.

| | |
|--|---|
| Gilles Schnepf 50 ans 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges | Gilles Schnepf est administrateur de la Société depuis 2002 et Président du Conseil d'administration et Directeur général depuis 2006. Il est également Président du Conseil d'administration et Directeur général de Legrand France. Après avoir été diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (« HEC »), il a débuté sa carrière chez Merrill Lynch France dont il est devenu Vice-Président. Il a ensuite rejoint Legrand en 1989 en tant qu'adjoint au Directeur financier. Il est devenu Secrétaire général de Legrand France en 1993, Directeur financier en 1996 et Directeur général délégué en 2000. |
| Olivier Bazil 62 ans 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges | Olivier Bazil est administrateur de Legrand France depuis 1988 et de la Société depuis 2002. Après avoir terminé ses études à l'École des Hautes Études Commerciales (« HEC ») et la Harvard Business School, il a rejoint la Société en 1973 en tant qu'adjoint du Secrétaire général, responsable de l'information financière et du développement de la stratégie de croissance du Groupe. Il est devenu Directeur financier de Legrand France en 1979, Directeur général adjoint en 1993 et Vice-Président du Conseil d'administration et Directeur général délégué en 2000. |
| Mattia Caprioli 35 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni | Mattia Caprioli est administrateur de Kohlberg Kravis Roberts & Co., basé à Londres. Il a été activement impliqué dans les investissements d'Alliance Boots, AVR/Van Gansewinkel, Legrand, Pages Jaunes Groupe, Selenia et Toys R Us. Il est membre du Conseil d'administration d'Alliance Boots. Il est responsable du développement des activités de KKR en Italie. Avant de rejoindre KKR en 2001, il a travaillé chez Goldman Sachs International à Londres en charge des fusions, acquisitions et financements à travers une variété d'industries. Il est titulaire d'un MSc, Summa Cum Laude, de l'Université L. Bocconi à Milan, Italie. Il est administrateur de la Société depuis 2007. |
| Arnaud Fayet 67 ans 89, rue Taitbout 75009 Paris | Arnaud Fayet a rejoint le groupe Wendel en 1995 et a occupé les fonctions de Directeur responsable du développement des affaires. Il est membre du Conseil d'administration de Stallergènes. Entre 1991 et 1995, Arnaud Fayet a occupé les fonctions de Directeur général, Vice-Président exécutif et administrateur de Carnaud Metalbox. Arnaud Fayet a occupé les fonctions de Directeur exécutif au sein de DMC et de la Société Générale de Fonderie après avoir passé cinq ans chez McKinsey. Arnaud Fayet est diplômé de l'École Centrale et est titulaire d'un MSc de l'Université de Stanford. Il est administrateur de la Société depuis 2002. |
| Jacques Garaïalde 52 ans Flat 2 25 The Little Boltons Londres SW10 9LL Royaume-Uni | Jacques Garaïalde est membre de l'équipe dirigeante de KKR depuis 2003. Depuis le 1 ^{er} janvier 2004, il est associé de la société de gestion de KKR. Avant de rejoindre KKR, Monsieur Garaïalde était associé de Carlyle, en charge du fonds Europe Venture Partners. Entre 1982 et 2000, il a travaillé au sein du Boston Consulting Group, dont il a été associé en charge de la Belgique (1992-1995) puis de la France et de la Belgique (1995-2000). Entre 1979 et 1981, il a occupé différentes fonctions au sein de Esso France. Jacques Garaïalde est également administrateur de Nexans, de Pages Jaunes Groupe, de Tarkett, de la Société d'Investissement Familiale (SIF) et de Médiannuaire Holding. Monsieur Garaïalde est titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Fontainebleau) et est ancien élève de l'École Polytechnique. Il est administrateur de la Société depuis 2003. |
| Edward A. Gilhuly 49 ans 245 Lytton Avenue Suite 250 Palo Alto, CA 94301 États-Unis | Edward A. Gilhuly est partenaire de Sageview Capital LP dont il est un des fondateurs. Il a été membre de l'équipe dirigeante de KKR entre 1986 et 2005 et associé de la société de gestion de KKR entre 1996 et 2005. Il est administrateur de MedCath Corporation, de Duke Management Company et de la California Academy of Sciences. Monsieur Gilhuly est titulaire d'un B.A. de l'Université de Duke et d'un M.B.A. de l'Université de Stanford. Il est administrateur de la Société depuis 2002. |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

François Grappotte

72 ans
128, avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration (« ENA »), Monsieur Grappotte a débuté sa carrière au Ministère de l'Industrie et à la Direction du Trésor du Ministère de l'Économie et des Finances. En 1970, il a rejoint la Banque Rothschild où il a occupé les fonctions de Sous-Directeur, Directeur adjoint et Directeur. En 1973, il a rejoint la Compagnie Electro Mécanique en tant que Secrétaire général, puis en a été nommé Directeur général et Vice-Président Directeur général. Monsieur Grappotte a rejoint Legrand en 1983 en tant que Directeur général et est devenu Président Directeur général en 1988. Monsieur Grappotte exerce également les fonctions d'administrateur de BNP Paribas (France), de membre du Conseil de surveillance des Établissements Michelin (France). Il est administrateur de la Société depuis 2002.

Gérard Lamarche

47 ans
16 rue de la Ville l'Évêque
75008 Paris

Monsieur Gérard Lamarche a été nommé Directeur général adjoint en charge des Finances du Groupe GDF Suez en juillet 2008. Il a débuté sa carrière professionnelle en 1983 chez Deloitte Haskins & Sells en Belgique puis devient Consultant en Fusions/Acquisitions en Hollande en 1987. En 1988, Monsieur Gérard Lamarche intègre la Société Générale de Belgique en qualité de Gestionnaire d'investissements, contrôleur de 1989 à 1991, conseiller pour les opérations stratégiques de 1992 à 1995. Il entre à la Compagnie Financière de Suez en qualité de Chargé de mission auprès du Président et Secrétaire du Comité de Direction (1995-1997), puis participe à la fusion entre la Compagnie de Suez et Lyonnaise des Eaux devenue Suez Lyonnaise des Eaux (1997) avant de se voir confier le poste de Directeur délégué en charge du Plan, du Contrôle et des Comptabilités et secrétaire du Comité des investissements (1997-2000). Monsieur Gérard Lamarche poursuit son parcours par un volet industriel en rejoignant en 2000 NALCO (filiale américaine du groupe Suez – leader mondial du traitement de l'eau industrielle) en qualité de Directeur général chargé des Finances. En mars 2004, il est nommé Directeur général en charge de Finances du groupe Suez, responsable des Opérations Financières, de la Trésorerie, de la Fiscalité, du Plan, de la Comptabilité et du Contrôle. Monsieur Gérard Lamarche est diplômé en Sciences Économiques de l'université de Louvain-La-Neuve et l'Institut du Management de l'INSEAD (Advanced Management Program for Suez Executive). Il a également reçu une formation du Wharton International (Forum-Global Leadership Series). Il est administrateur de la Société depuis 2006.

Jean-Bernard Lafonta*

47 ans
89, rue Taitbout
75009 Paris

Jean-Bernard Lafonta est Président du Directoire de Wendel depuis 2005. Il est entré dans le groupe Wendel en 2001. Jean-Bernard Lafonta a occupé différentes fonctions dans l'administration française, notamment au sein de cabinets ministériels. Il a travaillé au sein de l'équipe fusion et acquisitions de Lazard. En 1996, il a travaillé en tant que Directeur Stratégie, avant de devenir Directeur des marchés de capitaux chez BNP Paribas puis Président et Directeur général de la Banque Directe et membre du Comité exécutif de BNP Paribas. Il est également Président du Conseil de surveillance de Bureau Veritas. Jean-Bernard Lafonta est ancien élève de l'École Polytechnique. Il est administrateur de la Société depuis 2002.

Thierry de La Tour d'Artaise

54 ans
Chemin du Petit-Bois – BP 172
69134 Ecully Cedex

Entre 1979 et 1983, Thierry de La Tour d'Artaise a exercé les fonctions de Manager d'audit au sein du cabinet Coopers & Lybrand. En 1983, il a été nommé Responsable de l'Audit Interne du Groupe Chargeurs SA. Monsieur Thierry de La Tour d'Artaise a exercé ensuite les fonctions de Directeur Administratif et Financier (1984-1986) et de Directeur général (1986-1993) des Croisières Paquet puis entre dans le Groupe SEB comme Directeur général (1994-1996) et Président Directeur général (1996-1998) de Calor SA. Il est nommé Vice-Président Directeur général du Groupe SEB en 1999 et est Président Directeur général du Groupe SEB depuis 2000. Monsieur Thierry de La Tour d'Artaise est diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et est Expert Comptable. Il est administrateur de la Société depuis 2006.

Ernest-Antoine Seillière

71 ans
89, rue Taitbout
75009 Paris

Ernest-Antoine Seillière est Président du Conseil de surveillance de Wendel. En 1969, Ernest-Antoine Seillière a été membre du cabinet du Premier ministre Jacques Chaban-Delmas. Il a ensuite fait partie des cabinets de Pierre Messmer, Maurice Schumann et Robert Galley. Il a rejoint Wendel en 1976. Ernest-Antoine Seillière est administrateur, Président d'honneur du Conseil d'administration de la société SLPS qui rassemble les membres de la famille Wendel, Président du Conseil de surveillance de Oranje Nassau et membre du Conseil de surveillance de Bureau Veritas. Il a été Président du Medef (Mouvement des Entreprises de France) de 1997 à 2005. Il est aujourd'hui Président de BusinessEurope. Ernest-Antoine Seillière est ancien élève de l'École Nationale d'Administration (« ENA »), et a enseigné pendant un an au sein du Center for International Affairs de l'Université de Harvard. Il est administrateur de la Société depuis 2002.

* Monsieur Jean-Bernard Lafonta a informé Legrand de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur avec effet au 5 mai 2009. Le Conseil d'administration qui se tiendra à cette date prévoit de coopter en qualité d'administrateur Monsieur Frédéric Lemoine, Président du Directoire de Wendel, en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Lafonta. Il sera proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2009, de ratifier la cooptation de Monsieur Frédéric Lemoine.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs de la Société.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation au cours des cinq dernières années ;

- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A



8.1.2 - Direction générale de la Société

La Direction générale de la Société est confiée à Monsieur Gilles Schnepf qui est par ailleurs Président du Conseil d'administration de la Société. Sa nomination est intervenue le 17 mars 2006.

Voir paragraphe 8.1.1.1 du présent document de référence pour les informations concernant Monsieur Gilles Schnepf.

8.1.3 - Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil ne sont pas en situation de conflit d'intérêts vis-à-vis de celle-ci.

Monsieur Ernest-Antoine Seillière et Monsieur Jean-Bernard Lafonta sont administrateurs de la Société et de Wendel, l'un des principaux actionnaires de la Société. À la connaissance de la Société, Monsieur Ernest-Antoine Seillière et Monsieur Jean-Bernard Lafonta ne sont pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats.

Monsieur Mattia Caprioli, Monsieur Jacques Garaïalde et Monsieur Edward Gilhuly, administrateurs représentant KKR, Monsieur Arnaud Fayet, administrateur représentant Wendel, et Monsieur François Grappotte sont administrateurs de la Société.

À la connaissance de la Société, Monsieur Mattia Caprioli, Monsieur Arnaud Fayet, Monsieur Jacques Garaïalde, Monsieur Edward Gilhuly et Monsieur François Grappotte ne sont pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de ces mandats.

Messieurs Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise satisfont aux critères d'indépendance et à ce titre ne sont pas en situation de conflit d'intérêts relativement à l'exercice de leur mandat d'administrateur.

À la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre situation pouvant donner lieu à un conflit entre les intérêts personnels des administrateurs de la Société et l'intérêt social.

8.1.4 - Contrats de services

À la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant les membres des organes d'administration ou de

Direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

8.2 - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES

8.2.1 - Rémunération et avantages des dirigeants mandataires sociaux de la Société

Les tableaux récapitulatifs de l'ensemble des éléments de rémunérations dues et versées au titre des exercices 2008 et 2007 à Monsieur Gilles Schnepf, Président Directeur général, et à Monsieur Olivier Bazil, Vice-Président Directeur général délégué, sont présentés ci-dessous.

Il est précisé que les détails de la référence par la Société au Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef et en particulier aux recommandations d'octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux sont exposés au paragraphe 8.4 du présent document de référence.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

■ 8.2.1.1 - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Tableau 1 – Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

| | 2007 | 2008 |
|--|-----------|---------|
| Gilles Schnepf, Président Directeur général | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2 ci-dessous) | 1 115 600 | 962 500 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4 ci-dessous) | 367 927 | 377 432 |
| Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6 ci-dessous) | 326 375 | 455 573 |
| Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4 ci-dessous) | 377 432 | 140 553 |
| Valorisation des actions gratuites attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6 ci-dessous) | 455 573 | 142 002 |
| Olivier Bazil, Vice-Président Directeur général délégué | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2 ci-dessous) | 1 061 400 | 917 200 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4 ci-dessous) | 347 980 | 356 970 |
| Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6 ci-dessous) | 308 665 | 430 887 |
| Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 4 ci-dessous) | 356 970 | 132 882 |
| Valorisation des actions gratuites attribuées au titre de l'exercice (détaillées au tableau 6 ci-dessous) | 430 887 | 134 252 |

Tableau 2 – Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

| | 2007 | | 2008 | |
|--|-----------------|------------------|------------------|----------------|
| | Montants versés | Montants dus | Montants versés | Montants dus |
| Gilles Schnepf, Président Directeur général | | | | |
| Rémunération fixe | 498 000 | 498 000 | 550 000 | 550 000 |
| Rémunération variable ⁽¹⁾ | 416 294 | 597 600 | 597 600 | 392 500 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 |
| Avantages en nature ⁽²⁾ | 3 808 | - | 3 919 | - |
| TOTAL | 938 102 | 1 115 600 | 1 171 519 | 962 500 |
| Olivier Bazil, Vice-Président Directeur général délégué | | | | |
| Rémunération fixe | 471 000 | 471 000 | 520 000 | 520 000 |
| Rémunération variable ⁽¹⁾ | 393 792 | 565 200 | 565 200 | 372 000 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence ⁽³⁾ | 25 200 | 25 200 | 25 200 | 25 200 |
| Avantages en nature ⁽²⁾ | 3 667 | - | 4 380 | - |
| TOTAL | 893 659 | 1 061 400 | 1 114 780 | 917 200 |

(1) Les principes arrêtés pour déterminer la part variable de la rémunération sont décrits au paragraphe 8.4.4 du présent document de référence.

(2) Montant correspondant à la mise à disposition d'un véhicule ainsi que d'un téléphone portable.

(3) Montant total de jetons de présence reçus de la Société et de la filiale Bticino en Italie.

En 2008, les frais de déplacements professionnels payés par la Société pour Monsieur Gilles Schnepf et Monsieur Olivier Bazil ont respectivement été de 38 660 euros et 77 478 euros et, en 2007, de 64 397 euros et 82 477 euros.

■ 8.2.1.2 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTION GRATUITES D'ACTIONS OCTROYÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Les plans d'options de souscription ou d'achat mis en place par la Société sont décrits dans le paragraphe 9.2 du présent document de référence.

Les options et actions gratuites attribuées au cours des exercices 2007 et 2008 l'ont été au regard des performances des exercices 2006 et 2007.

Concernant l'exercice 2008, le Conseil d'administration avait fixé en début d'année 2008 les objectifs à atteindre en fonction du résultat économique. Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil ont bénéficié d'options et d'actions gratuites dont le nombre a été fixé lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 en fonction de l'atteinte de ces objectifs, soit 48 300 options et 12 075 actions gratuites attribuées à Monsieur Gilles Schnepf, et 45 664 options et 11 416 actions gratuites attribuées à Monsieur Olivier Bazil (voir chapitre 9 du présent document de référence).

Tableau 4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par la Société et par toute société du Groupe

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan ⁽¹⁾ | Nature des options (achat ou souscription) | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées durant l'exercice | Prix d'exercice | Période d'exercice |
|--|-----------------------------------|--|---|---|-----------------|-------------------------|
| Gilles Schnepf | 05/03/2008 | Achat ou souscription | 377 432 | 72 583 | 20,58 € | 06/03/2012 – 06/03/2018 |
| Olivier Bazil | 05/03/2008 | Achat ou souscription | 356 970 | 68 648 | 20,58 € | 06/03/2012 – 06/03/2018 |
| TOTAL | | | 734 402 | 141 231 | | |
| Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées au titre de l'exercice 2008 | | | | | | |
| Gilles Schnepf | 04/03/2009 | Achat ou souscription | 140 553 | 48 300 | 13,12 € | 05/03/2013 – 05/03/2019 |
| Olivier Bazil | 04/03/2009 | Achat ou souscription | 132 882 | 45 664 | 13,12 € | 05/03/2013 – 05/03/2019 |
| TOTAL | | | 273 435 | 93 964 | | |

(1) Durée du plan : 10 ans.

Tableau 5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | Nombre d'options levées durant l'exercice | Prix d'exercice |
|------------------------------------|--------------------|---|-----------------|
| Gilles Schnepf | N° : Date : | Néant | N/A |
| Olivier Bazil | N° : Date : | Néant | N/A |





Tableau 6 – Actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration durant l'exercice à chaque mandataire social par la Société et toute société du Groupe

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|---|--------------------|---|---|--------------------|-----------------------|---------------------------|
| Gilles Schnepf | 05/03/2008 | 24 194 | 455 573 | 06/03/2010 | 07/03/2012 | (1) |
| Olivier Bazil | 05/03/2008 | 22 883 | 430 887 | 06/03/2010 | 07/03/2012 | (1) |
| TOTAL | | 47 077 | 886 460 | | | |
| Actions gratuites attribuées au titre de l'exercice 2008 | | | | | | |
| Gilles Schnepf | 04/03/2009 | 12 075 | 142 002 | 05/03/2011 | 06/03/2013 | (1) |
| Olivier Bazil | 04/03/2009 | 11 416 | 134 252 | 05/03/2011 | 06/03/2013 | (1) |
| TOTAL | | 23 491 | 276 254 | | | |

(1) Attribution soumise à des conditions de performance décrites au paragraphe 8.4.4.1 du présent document de référence.

Tableau 7 – Actions gratuites devenues disponibles pour chaque mandataire social

| Nom du dirigeant mandataire social | N° et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition (1) |
|------------------------------------|--------------------|---|------------------------------|
| Gilles Schnepf | N° : Date : | Néant | N/A |
| Olivier Bazil | N° : Date : | Néant | N/A |

(1) Les dirigeants mandataires sociaux ont déjà chacun substantiellement investi dans le capital de la Société et sont déjà soumis à l'obligation de conserver au moins 30 % de toutes les actions acquises jusqu'à la cessation de leurs fonctions (incluant les options et actions gratuites) (voir paragraphe 8.4.4.1 du présent document de référence).



■ 8.2.1.3 - RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DUS À RAISON DE LA CESSATION DES FONCTIONS DE MANDATAIRE SOCIAL DE LA SOCIÉTÉ

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de Travail | | Régime de retraite supplémentaire ⁽¹⁾ | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions ⁽³⁾ | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence ⁽²⁾ | |
|--|--------------------|-----|--|-----|--|-----|---|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| Gilles Schnepf | | | | | | | | |
| Président Directeur général | | | | | | | | |
| Début de mandat : 22/05/2008 | | | | | | | | |
| Fin de mandat : 31/12/2013 | | | | | | | | |
| | | X | X | | | X | | X |
| Olivier Bazil | | | | | | | | |
| Vice-Président Directeur général délégué | | | | | | | | |
| Début de mandat : 22/05/2008 | | | | | | | | |
| Fin de mandat : 31/12/2013 | | | | | | | | |
| | X | | X | | | X | | X |

- (1) En 2001, le groupe Legrand a conclu avec une société d'assurance un accord en vue de la fourniture de prestations de pension, retraite ou autres prestations similaires aux membres du Comité de Direction du Groupe bénéficiant du régime de retraite des salariés français. Au 31 décembre 2008, les obligations du Groupe au titre de cet accord s'élevaient environ à 14,8 millions d'euros, dont environ 4,2 millions d'euros étaient financés, le solde de 10,6 millions d'euros faisant l'objet d'une provision dans les comptes. Le Comité de Direction se compose de huit personnes, dont deux mandataires sociaux. Cette retraite complémentaire est calculée de manière à permettre aux bénéficiaires de recevoir une pension de retraite, entendue comme la somme de cette retraite complémentaire et de toutes autres sommes perçues au titre de la retraite, d'un montant égal à 50 % de la moyenne des deux rémunérations annuelles les plus élevées perçues par l'intéressé au cours des trois dernières années pendant lesquelles il a travaillé au sein du Groupe. Afin de bénéficier de cette retraite complémentaire, l'intéressé doit être âgé d'au moins 60 ans et avoir été employé par le Groupe pendant au moins dix ans. En cas de décès du bénéficiaire, le Groupe paiera au conjoint survivant 60 % de cette retraite complémentaire. Les droits potentiels des dirigeants mandataires sociaux au moment de leur départ à la retraite représenteraient, dans le cas spécifique de Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil 1 % de la rémunération (fixe et variable) par année de présence au sein du Groupe.
- (2) Monsieur Gilles Schnepf, au titre de son mandat social, est soumis à une obligation de non-concurrence d'une durée de deux ans à la seule initiative de la Société. En contrepartie de cette obligation, si la Société décidait de la mettre en œuvre, Monsieur Gilles Schnepf percevrait une indemnité mensuelle égale à 50 % de la moyenne mensuelle de sa rémunération fixe et variable perçue au cours des douze derniers mois de présence dans la Société. En ce qui concerne Monsieur Olivier Bazil, il est soumis aux restrictions de la clause standard de non-concurrence correspondant aux termes définis dans la Convention Collective de la Métallurgie. Il est rappelé que l'exercice de cette clause est à la seule initiative de la Société. Si cette dernière décidait de la mettre en œuvre, cela entraînerait le versement au bénéfice de Monsieur Olivier Bazil d'une indemnité rémunérée à hauteur de 50 % de sa rémunération de référence (fixe et variable) pendant une période maximum de 2 ans.
- (3) La Convention Collective de la Métallurgie et les accords d'entreprise en vigueur dans le Groupe prévoient le versement au bénéfice de tout salarié du Groupe partant à la retraite d'une indemnité de départ proportionnelle au temps de présence de ce salarié dans le Groupe. Ces dispositions légales s'appliqueraient à Monsieur Olivier Bazil si les conditions étaient remplies à la date de son départ à la retraite. À titre d'exemple, l'indemnité versée à un cadre ayant entre 30 et 39 ans d'ancienneté au jour de son départ en retraite serait de 4 mois de salaire en cas de départ.

8.2.2 - Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants

Le tableau ci-dessous présente les montants versés à titre de jetons de présence au cours des exercices 2007 et 2008 relatifs à la participation des administrateurs aux travaux de l'exercice

précédent. Le montant de jetons de présence est ajusté en fonction de la présence des administrateurs aux réunions du Conseil ou des Comités auxquels ils participent.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

Tableau 3 – Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montants versés au cours de l'exercice 2007 | Montants versés au cours de l'exercice 2008 |
|---------------------------------------|---|---|
| Mattia Caprioli ⁽¹⁾ | | |
| Jetons de présence | - | 15 000 |
| Autres rémunérations | - | - |
| Arnaud Fayet | | |
| Jetons de présence | 22 500 | 21 500 |
| Autres rémunérations | - | - |
| Jacques Garaïalde | | |
| Jetons de présence | 30 000 | 30 000 |
| Autres rémunérations | - | - |
| Edward Gilhuly | | |
| Jetons de présence | 19 500 | 20 500 |
| Autres rémunérations | - | - |
| François Grappotte | | |
| Jetons de présence | 19 000 | 19 000 |
| Autres rémunérations | - | - |
| Henry Kravis ⁽²⁾ | | |
| Jetons de présence | 15 000 | - |
| Autres rémunérations | - | - |
| Jean-Bernard Lafonta | | |
| Jetons de présence | 26 500 | 26 500 |
| Autres rémunérations | - | - |
| Gérard Lamarche | | |
| Jetons de présence | 30 500 | 31 500 |
| Autres rémunérations | - | - |
| Thierry de La Tour d'Artaise | | |
| Jetons de présence | 18 000 | 19 000 |
| Autres rémunérations | - | - |
| Ernest-Antoine Seillière | | |
| Jetons de présence | 17 000 | 19 000 |
| Autres rémunérations | - | - |
| TOTAL | 198 000 | 202 000 |

(1) Administrateur coopté le 25 juillet 2007 et dont la cooptation a été ratifiée par l'Assemblée générale du 22 mai 2008.

(2) Administrateur ayant démissionné le 25 juillet 2007.

Le Conseil d'administration du 10 février 2009 a approuvé le versement du montant de jetons de présence, soit 278 000 euros, au titre de l'exercice 2008.





8.2.3 - Participation des mandataires sociaux dans le capital de la Société

Voir paragraphe 10.1.2.3 du présent document de référence.

8.2.4 - Autres avantages accordés aux mandataires sociaux

La Société n'a accordé aucun prêt, avance ou garantie à ses mandataires sociaux.

8.2.5 - Sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

En dehors des provisions constituées en vertu des dispositions légales applicables, la Société a enregistré une provision d'un montant de 10,6 millions d'euros au titre de l'accord conclu entre Legrand France et une société d'assurance afin de fournir

des prestations de pensions, retraites ou autres prestations assimilées aux membres du Comité de Direction bénéficiant du régime de retraite des salariés français.

8.3 - FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

8.3.1 - Fonctionnement des organes d'administration

La Société entend se conformer aux principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils résultent des recommandations applicables, à l'exception du nombre d'administrateurs indépendants qui est de deux compte tenu de la répartition du capital social de la Société.

Ainsi, le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur, pris en application des statuts et ayant pour objectif de les compléter ainsi que de fixer, dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur, le détail de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités créés en son sein, ainsi que les droits et obligations des administrateurs, dont les principales dispositions sont décrites ci-dessous (telles que modifiées par le Conseil d'administration du 5 mars 2008).

■ 8.3.1.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.3.1.1.1 - Missions et attributions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question concernant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Sa stratégie et son action s'inscrivent dans le cadre du développement durable de l'entreprise.

À ce titre, le Conseil a notamment pour mission :

- d'examiner et d'approuver l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et du Groupe et

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

de veiller à leur mise en œuvre effective par la Direction générale ;

- pour les opérations visées ci-dessous, de les proposer aux actionnaires lorsque ces opérations ressortent de la compétence de l'Assemblée générale, ou d'autoriser préalablement le Directeur général (ou le Président, selon le cas) à procéder à leur conclusion et à leur mise en œuvre lorsque ces opérations relèvent de la compétence de la Direction générale :
 - mise en œuvre de toute délégation de pouvoir ou de compétence relative à l'émission ou au rachat d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - souscription ou conclusion d'emprunts, obligataires ou non, ou le remboursement volontaire anticipé de tous prêts, avances ou crédits d'un montant supérieur à 100 millions d'euros,
 - création de *joint-venture(s)* ou toute acquisition d'activité(s) au-delà de 100 millions d'euros, l'acquisition de toutes participations ou activités ou la conclusion de tout contrat de *joint-venture*, dès lors que l'opération porte sur un montant supérieur à 100 millions d'euros,
 - vente ou transfert d'activité(s) ou d'actif(s) au-delà de 100 millions d'euros, la cession de toutes participations ou activités portant sur un montant supérieur à 100 millions d'euros,
 - budget annuel et approbation du plan de développement à trois ans du Groupe formé par la Société et ses filiales,
 - choix ou changement ou révocation des commissaires aux comptes ou de l'un d'entre eux,
 - opération ou projet de fusion concernant la Société ou plus généralement toute opération emportant transfert ou cession de la totalité ou de la quasi-totalité des actifs de celle-ci,
 - toute opération entraînant une augmentation ou une réduction du capital social de la Société, en ce compris, le cas échéant, par le biais de l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital en titres convertibles, échangeables ou remboursables en actions ou d'actions de préférence (à l'exception des attributions d'actions gratuites ou d'options de souscription d'actions dans le cadre de l'activité normale de la Société),
 - institution ou suppression de tout mécanisme de droits de vote double, ou toute modification des droits de vote attachés aux actions de la Société,
 - modification de la gouvernance d'entreprise en ce compris toute modification des règles de gouvernement d'entreprise en vigueur au sein de la Société, y compris, notamment, toute modification des règles de composition ou de fonctionnement du Conseil d'administration, et plus généralement toute modification du présent règlement intérieur,
 - proposition de nomination de tout nouveau membre du Conseil d'administration ; toute proposition de nomination au Conseil d'administration d'un ou plusieurs nouveaux administrateurs,

- toute nouvelle admission aux négociations des titres de la Société sur un marché réglementé autre que le marché Eurolist d'Euronext Paris ou de tout instrument financier émis par la Société,
- dépôt de bilan, désignation d'un mandataire *ad hoc*, liquidation, etc., toute dissolution volontaire ou mise en liquidation amiable de la Société, et toute décision ayant pour conséquence la mise en œuvre d'une procédure collective ou la nomination d'un mandataire *ad hoc* à l'encontre de celle-ci,
- toute proposition de décision emportant modification des statuts de la Société,
- en cas de litige, la conclusion de tout traité ou transaction, ou l'acceptation de tous compromis, dès lors que les montants en jeu dépassent 100 millions d'euros,
- octroi de toute sûreté portant sur les biens sociaux, dès lors que l'obligation garantie ou l'actif donné en garantie porte sur un montant supérieur à 100 millions d'euros ;
- d'examiner et d'approuver le compte rendu d'activité du Conseil d'administration et des Comités à insérer dans le rapport annuel ;
- d'examiner et d'approuver, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la présentation des administrateurs à insérer dans le rapport annuel et notamment la liste des administrateurs indépendants en indiquant les critères retenus ;
- de procéder à la cooptation d'administrateurs si nécessaire, et de proposer des désignations et renouvellements d'administrateurs à l'Assemblée générale ordinaire ;
- de fixer, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la rémunération du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués, et de répartir les jetons de présence ;
- de délibérer sur les projets de plans d'options et d'actions gratuites et de manière générale sur la politique d'intéressement des dirigeants et salariés du Groupe aux résultats de celui-ci, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations ;
- de veiller à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, à travers les comptes ou à l'occasion d'opérations importantes ;
- d'approuver le rapport de gestion ainsi que les chapitres du rapport annuel traitant du gouvernement d'entreprise et présentant la politique suivie en matière de rémunération et d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- de se saisir de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société ou du Groupe.

8.3.1.1.2 - Composition du Conseil d'administration

Nombre d'administrateurs

Le Conseil d'administration de la Société est composé d'un nombre maximum de 18 membres dont deux au moins sont désignés parmi des personnalités indépendantes et libres

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

d'intérêts par rapport à la Société au sens du règlement intérieur.

Sans préjudice des droits des autres actionnaires, le Conseil d'administration est initialement composé de onze membres dont le Président Directeur général, le Vice-Président Directeur général délégué et le Président d'honneur, six représentants des actionnaires [dont trois proposés par Wendel et trois proposés par KKR] et de deux administrateurs indépendants.

Administrateurs indépendants

Présence d'administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins deux administrateurs indépendants soit respectée au sein du Conseil d'administration. À la date d'enregistrement du présent document, Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise sont administrateurs indépendants.

Définition et critères de l'administrateur indépendant

Est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, la Direction ou le Groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, la Société ou le Groupe.

Ainsi, l'administrateur indépendant ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social de la Société ou du Groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert de la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la Société ou du Groupe,
 - ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- avoir un lien familial proche avec un dirigeant de la Société ou de son Groupe ;
- avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes ;
- avoir été dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes ;
- être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans ;
- recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire importante de la Société ou du Groupe en dehors de jetons de présence, en ce compris la participation à toute formule d'options sur actions ou toute autre formule de rémunération liée à la performance.

Les administrateurs représentant des actionnaires significatifs, directs ou indirects, de la Société, peuvent être considérés

comme indépendants lorsque ces actionnaires ne contrôlent pas la Société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cependant, dès lors qu'un administrateur, représente un actionnaire de la Société, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société, il convient que le Conseil d'administration, sur rapport du Comité des nominations et des rémunérations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Procédure de qualification des administrateurs indépendants

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des nominations et des rémunérations qui établit à ce sujet un rapport au Conseil. Chaque année, le Conseil d'administration examine au vu de ce rapport, avant la publication du rapport annuel, la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance définis précédemment.

Le Conseil d'administration doit porter les conclusions de son examen à la connaissance des actionnaires dans le rapport annuel.

8.3.1.1.3 - Fonctionnement du Conseil d'administration

Réunions du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, et au minimum 5 fois par an.

Les convocations, qui peuvent être transmises par le secrétaire du Conseil d'administration, sont faites par lettre, télex, télégramme, télécopie, courrier électronique ou verbalement.

Si les convocations le prévoient, les réunions du Conseil d'administration pourront être tenues par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission, dès lors qu'ils satisfont à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du Conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Les administrateurs participants aux séances par de tels moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Lorsqu'un ou plusieurs administrateurs font savoir au Président du Conseil d'administration qu'ils ne peuvent assister aux réunions du Conseil d'administration, le Président s'efforce d'organiser la tenue de la réunion par les moyens visés au paragraphe précédent.

La tenue des réunions du Conseil d'administration par lesdits moyens n'est pas applicable pour l'adoption des décisions pour lesquelles la loi exclut cette possibilité.

Le Président s'efforce de respecter un délai de 5 jours entre les convocations et les séances du Conseil d'administration. Il s'efforce également de tenir compte des contraintes d'agenda des membres du Conseil d'administration de manière à assurer la présence du plus grand nombre de membres à chaque séance.

Il est tenu au siège social un registre de présence qui mentionne le nom des membres du Conseil d'administration présents physiquement ou par moyens de télécommunication

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

ou de télétransmission, représentés, excusés ou absents. Les procurations données par lettre, télécopie, télex, télégramme ou par courrier électronique sont annexées au registre de présence.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis, signés et conservés conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de chaque séance indique :

- le nom des administrateurs présents, physiquement ou par moyens de télécommunication ou de télétransmission, représentés, excusés ou absents ;
- le cas échéant, la survenance d'un incident technique relatif à une visioconférence ou une conférence téléphonique lorsqu'il a perturbé le déroulement de la séance ;
- le nom des autres personnes ayant assisté à tout ou partie de la réunion ;
- le compte rendu des débats et des délibérations du Conseil d'administration ;
- le cas échéant, les questions soulevées et les réserves émises par les membres participants.

Si un administrateur en fait la demande, les convocations et procès-verbaux des séances du Conseil d'administration sont traduits en langue anglaise. Cette traduction est réalisée pour information, seule la version française faisant foi.

Évaluation du Conseil d'administration

Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour est consacré à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de la Société.

Informations du Conseil d'administration

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, le Président du Conseil d'administration veille à communiquer en temps utile à chaque administrateur un dossier contenant tous les documents et informations nécessaires à l'examen des points à l'ordre du jour.

L'administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles pour la préparation d'une réunion, sous réserve d'en faire la demande dans des délais raisonnables.

Lorsque le respect de la confidentialité l'exige, et notamment lorsque des informations financières sensibles sont en jeu, le dossier peut faire l'objet d'une communication en séance.

En outre, les administrateurs reçoivent, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou les opérations significatifs pour la Société.

Rémunérations

Le montant des jetons de présence alloués par l'Assemblée générale est réparti entre les membres du Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Cette répartition tient compte de la participation effective des administrateurs au Conseil d'administration et de leur participation aux Comités spécialisés du Conseil d'administration.

■ 8.3.1.2 - COMITÉS

Afin de faciliter le travail du Conseil d'administration et la préparation de ses délibérations, le Conseil d'administration constitue en son sein des Comités spécialisés qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil des avis, des propositions et des recommandations.

Les Comités spécialisés permanents sont au nombre de trois :

- le Comité d'audit ;
- le Comité des nominations et des rémunérations ; et
- le Comité stratégique.

Les membres des Comités sont désignés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Ils peuvent être révoqués par le Conseil d'administration sur avis consultatif du Comité des nominations et des rémunérations. À cet effet, il a été d'abord créé le Comité des nominations et des rémunérations, avant les autres Comités, de manière à ce que le Comité des nominations et des rémunérations puisse faire des propositions s'agissant de la composition de ces derniers. Le Président du Comité d'audit est désigné sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations parmi les administrateurs indépendants. Le Président du Comité stratégique est désigné sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations. Le Président du Comité des nominations et des rémunérations est désigné par les membres dudit Comité parmi ses membres. Les membres des Comités sont désignés pour une durée déterminée par le Conseil d'administration, qui ne peut excéder celle de leur mandat d'administrateur.

Il appartient à chaque Comité de déterminer, en fonction du calendrier des séances du Conseil d'administration et des dates des Assemblées générales, un calendrier annuel de ses propres réunions.

Chaque Comité se réunit, autant de fois que nécessaire, sur convocation du Président du Comité, ou de la moitié de ses membres, sur toute question entrant dans le domaine de sa compétence. Si le Président du Conseil d'administration constate qu'un Comité ne s'est pas réuni autant de fois que précisé dans les règles qui suivent, propres à chaque Comité, il peut provoquer la réunion d'un Comité. Il peut également le faire s'il estime nécessaire que le Comité concerné présente un avis ou une recommandation au Conseil d'administration sur un sujet précis.

Il appartient au Président de chaque Comité d'établir l'ordre du jour de ses réunions et de le communiquer aux membres du Comité ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration avec un préavis suffisant avant chaque réunion pour mettre en mesure chaque membre du Comité de préparer la séance. Il doit joindre à cet ordre du jour toute la documentation et l'information utiles en vue de l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Les réunions se tiennent au siège social de la Société ou en tout autre lieu.

Dans l'exercice de ses attributions, chaque Comité peut, après en avoir informé le Président du Conseil d'administration, et à charge d'en rendre compte au Conseil d'administration prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

En sus des Comités permanents, le Conseil d'administration peut à tout moment constituer un ou plusieurs Comités *ad hoc* temporaires ou non, notamment chargés des conflits d'intérêts, dont il lui appartient de déterminer la composition et les modalités de fonctionnement.

Enfin, le Directeur général peut créer un Comité exécutif dont il détermine la composition et la compétence.

8.3.1.2.1 - Comité d'audit

Le Comité d'audit aide le Conseil d'administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité du contrôle interne et de l'information délivrée aux actionnaires et au marché.

Il reçoit tout particulièrement comme mission du Conseil d'administration :

- en matière d'examen des comptes :
 - de procéder à l'examen préalable des projets de comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels, afin de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et des règles comptables adoptés ; à cette occasion, le Comité peut interroger hors la présence des dirigeants ou plus généralement des administrateurs qui exercent des fonctions actives dans l'entreprise, toute personne qui, à un titre ou à un autre, participe à l'élaboration des comptes ou à leur contrôle (Direction financière, Direction de l'audit interne, commissaires aux comptes),
 - d'examiner la méthode et le périmètre de consolidation des comptes,
 - de s'assurer du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe,
 - de prendre connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de la trésorerie et des engagements significatifs de la Société et du Groupe ;
- en matière de contrôle interne :
 - d'apprécier l'efficacité et la qualité des procédures de contrôle interne du Groupe, afin de s'assurer qu'elles concourent à ce que les comptes sociaux et consolidés reflètent avec exactitude et sincérité la réalité de l'entreprise et de son Groupe, et soient conformes aux normes comptables,
 - de veiller à la pertinence et à la qualité de communication financière de l'entreprise ;
- en matière de contrôle externe, le Comité d'audit a pour tâche essentielle de garantir l'indépendance et l'objectivité des commissaires aux comptes :
 - en pilotant la procédure de sélection des commissaires aux comptes et en examinant les questions relatives à la nomination, au renouvellement ou à la révocation des commissaires aux comptes de la Société,
 - par un examen du montant et du détail des rémunérations qui sont versées par le Groupe, tant à eux qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir ; à ce titre, le Comité doit se faire communiquer les honoraires versés par la Société et son

Groupe au cabinet et au réseau des commissaires et s'assurer que leur montant, ou la part qu'ils représentent dans le chiffre d'affaires du cabinet et du réseau, n'est pas de nature à porter atteinte à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit est composé de trois membres dont au moins un administrateur indépendant.

Ne peuvent être membres du Comité d'audit les administrateurs exécutifs ainsi que les personnes exerçant des fonctions salariées au sein de la Société ou de l'une de ses filiales.

Les membres du Comité d'audit doivent posséder les compétences financières et/ou comptables nécessaires à l'exercice de leurs fonctions. La Société veille également à leur présenter les spécificités de l'entreprise, son activité et ses métiers.

Le Comité d'audit ne peut se réunir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Il délibère à la majorité simple, la voix du Président du Comité étant prépondérante en cas de partage.

Le Comité doit rendre compte régulièrement de son activité au Conseil d'administration et au moins au moment de l'approbation des états financiers annuels et semestriels.

8.3.1.2.2 - Comité des nominations et des rémunérations

En ce qui concerne les nominations, le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- d'examiner et de formuler des propositions au Conseil d'administration concernant les candidats aux fonctions de membres du Conseil d'administration, de Directeur général, de Président du Conseil d'administration, de membres et de Président du Comité d'audit et du Comité stratégique ; à cette fin, il doit évaluer les compétences, les connaissances et l'expérience requises, décrire les missions et apprécier le temps à consacrer à l'exercice de la fonction ;
- d'étudier les propositions soumises par les parties intéressées, y compris par la Direction et par les actionnaires ;
- d'évaluer périodiquement le bon fonctionnement du Conseil d'administration et les performances des dirigeants ;
- d'examiner chaque année, au cas par cas, la situation de chaque administrateur au regard des critères d'indépendance énoncés dans le règlement intérieur.

En ce qui concerne la rémunération du Président et des dirigeants, le Comité des nominations et des rémunérations :

- se prononce sur tous les modes de rémunérations, y compris les avantages en nature, de prévoyance ou de retraite, reçus de toute société du Groupe ou société affiliée ;
- examine et formule des propositions au Conseil d'administration sur la rémunération du Président, du Directeur général et des Directeurs généraux délégués, et notamment sur la détermination de la part variable de la rémunération ; pour ce faire, il procède à la définition des règles de fixation de cette part variable, en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des dirigeants et avec la stratégie à moyen terme de l'entreprise ; il contrôle également l'application effective de ces règles ;

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

- veille à ce que la Société respecte ses obligations en matière de transparence des rémunérations ; à ce titre, il prépare un rapport annuel d'activité soumis à l'approbation du Conseil d'administration et destiné à être inséré dans le rapport annuel et s'assure que toutes les informations requises par la loi en matière de rémunération figurent de manière claire et complète dans le rapport annuel.

En ce qui concerne la rémunération des administrateurs, le Comité des nominations et des rémunérations :

- formule des propositions sur la répartition des jetons de présence conformément aux dispositions du règlement intérieur ;
- formule des recommandations sur les éventuelles rémunérations allouées à des administrateurs s'étant vu confier des missions exceptionnelles.

En ce qui concerne les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et toutes autres formes de rémunérations en actions ou de rémunérations indexées ou liées à des actions, le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- de débattre de la politique générale régissant le bénéfice de tels systèmes et de soumettre d'éventuelles propositions à ce sujet au Conseil d'administration ;
- de revoir les informations données à ce sujet dans le rapport annuel et lors de l'Assemblée générale des actionnaires ;
- de soumettre des propositions au Conseil d'administration concernant le choix à opérer entre les formules autorisées par la loi et indiquer les raisons de ce choix, ainsi que ses conséquences ;
- de préparer les décisions du Conseil d'administration touchant à de tels systèmes, ainsi qu'à l'épargne salariale, au bénéfice des dirigeants ou de tout salarié ou groupe de salariés de la Société ou de ses filiales.

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de quatre membres.

Le Comité des nominations et des rémunérations ne peut se réunir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Il délibère à la majorité simple, la voix du Président du Comité étant prépondérante en cas de partage.

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

8.3.1.2.3 - Comité stratégique

Le Comité stratégique a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans sa détermination des orientations stratégiques de l'activité de la Société, et en particulier :

- d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe, et en particulier les projets de partenariats stratégiques et les opérations majeures d'investissement et de désinvestissement ;

- d'examiner les projets de budgets annuels et de plans de développement à trois ans de la Société soumis au Conseil d'administration. À ce titre, le Comité stratégique peut entendre les dirigeants de la Société sur les hypothèses retenues pour l'élaboration ou la modification desdits plans et budgets.

Le Comité stratégique est composé de quatre membres.

Le Comité stratégique ne peut se réunir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Il délibère à la majorité simple, la voix du Président du Comité étant prépondérante en cas de partage.

Le Comité stratégique se réunit autant de fois que nécessaire pour conduire la mission qui lui est dévolue et en tout état de cause au moins deux fois par an.

■ 8.3.1.3 - CHARTE DES ADMINISTRATEURS

Dans un souci de bonne gouvernance de l'entreprise, le Conseil d'administration a adopté et intégré dans le règlement intérieur une charte des administrateurs qui énonce les droits et obligations des administrateurs et à laquelle tout administrateur est tenu.

Avant d'accepter ses fonctions, tout administrateur de la Société doit s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières mises à sa charge, telles que résultant notamment des textes légaux ou réglementaires, des statuts, du règlement intérieur et de la charte ci-dessous, ainsi que de tout autre texte à valeur contraignante.

- L'administrateur doit être compétent, actif et impliqué.
- L'administrateur veille à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de l'entreprise. Il s'engage à défendre et à promouvoir les valeurs de la Société.
- L'administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer, lorsque cela est possible, à toutes les réunions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient.
- Dans un souci de transparence, le rapport annuel rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et des Comités.
- L'administrateur veille à assister aux Assemblées générales des actionnaires.
- Tout administrateur doit détenir, à titre personnel, 500 actions de la Société et doit s'engager à les conserver tout au long de son mandat.
- L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté et de diligence.

À ce titre, l'administrateur s'engage :

- à porter à la connaissance du Conseil tout conflit d'intérêts même potentiel, et à s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante,
- à ne pas s'engager à titre personnel dans des entreprises concurrençant la Société et son Groupe, sans en informer le Conseil et avoir recueilli son approbation.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A



GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Fonctionnement des organes d'administration et de Direction

- L'administrateur est tenu d'un devoir de confidentialité concernant toutes les informations non publiques acquises dans le cadre de ses fonctions.
- L'administrateur doit s'assurer qu'il reçoit, en temps utile tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Il lui appartient de solliciter du Président la communication de tous les documents qu'il juge indispensables à son information.
- L'administrateur doit posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la Société, de ses métiers et de son secteur d'activité.
- Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination et tout au long de son mandat, d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, son activité et ses métiers.
- L'administrateur respecte les dispositions de la Charte de déontologie boursière de la Société.

Tout administrateur qui estime que l'information fournie préalablement n'a pas été suffisante, peut demander au Président du Conseil ou au Conseil de surseoir à statuer.

8.3.2 - Fonctionnement de la Direction générale

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux Assemblées générales d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. (Voir paragraphe 12.2.2.2 du présent document de référence.)

Le règlement intérieur énumère certaines décisions importantes nécessitant l'autorisation préalable du Conseil d'administration de la Société (Voir paragraphe 8.3.1.1 du présent document de référence.)

8.3.3 - Charte de déontologie boursière

Compte tenu des nouvelles exigences légales et réglementaires relatives aux émetteurs, le Groupe s'est doté en 2006 d'une Charte de déontologie boursière.

Cette charte a été adoptée par le Conseil d'administration du 2 juin 2006 et concerne les mandataires sociaux, cadres dirigeants et personnes assimilées. Le Conseil a nommé le Secrétaire général

du Groupe responsable de la fonction déontologie chargé de veiller aux dispositions de la Charte.

Les principales dispositions de cette charte de déontologie visent à encadrer les transactions sur les titres de la Société pouvant être effectuées par les personnes ayant un accès régulier à des informations privilégiées de la Société.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

8.4 - RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et après entretien avec le Comité d'audit, les commissaires aux comptes de la Société et le département audit et contrôle interne du Groupe. Le rapport du Président a été approuvé par le Conseil d'administration du 4 mars 2009.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 novembre 2008, la Société a décidé de se référer de façon formelle aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées

énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep/Medef de décembre 2008 (le « Code de gouvernement d'entreprise »). Ce Code de gouvernement d'entreprise prévoyant le principe « appliquer ou expliquer », les recommandations sur lesquelles la Société ne se conforme pas strictement sont explicitement indiquées dans ce rapport ainsi que les raisons de leur non-conformité.

Ce Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site internet du Medef à l'adresse suivante : www.medef.fr.

8.4.1 - Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2008, le Conseil se compose de 11 membres dont la biographie et la liste des mandats hors du Groupe sont mentionnées dans le document de référence de la Société disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur celui de la Société (www.legrandelectric.com). Les mandats de 9 membres ont été renouvelés pour une durée de six années lors de

l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2008. La composition du Conseil et de ses Comités spécialisés ainsi que la durée des mandats reflète la recherche par les deux actionnaires majoritaires d'un équilibre pérenne entre les administrateurs représentant ces actionnaires, les administrateurs indépendants et les dirigeants.

| Composition du Conseil d'administration | | | |
|--|--|--------------------------------|--|
| Nom | Fonction | Date de la première Nomination | Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾ |
| M. Gilles Schnepf | Président Directeur général | 10/12/2002 | 31/12/2013 |
| M. François Grappotte | Président d'honneur | 10/12/2002 | 31/12/2013 |
| M. Olivier Bazil | Vice-Président Directeur général délégué | 10/12/2002 | 31/12/2013 |
| M. Mattia Caprioli ⁽²⁾ | Administrateur | 25/07/2007 | 31/12/2013 |
| M. Arnaud Fayet | Administrateur | 10/12/2002 | 31/12/2013 |
| M. Jacques Garaïalde | Administrateur | 06/06/2003 | 31/12/2013 |
| M. Edward A. Gilhuly | Administrateur | 10/12/2002 | 31/12/2013 |
| M. Jean-Bernard Lafonta | Administrateur | 10/12/2002 | 31/12/2013 |
| M. Gérard Lamarche ⁽³⁾ | Administrateur | 06/04/2006 | 31/12/2011 |
| M. Ernest-Antoine Seillière | Administrateur | 10/12/2002 | 31/12/2013 |
| M. Thierry de La Tour d'Artaise ⁽³⁾ | Administrateur | 06/04/2006 | 31/12/2011 |

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

(2) Administrateur dont la cooptation a été ratifiée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

(3) Administrateur indépendant.

Administrateurs indépendants

Le Conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins deux administrateurs indépendants soit respectée au sein du Conseil d'administration. Messieurs Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise sont administrateurs indépendants.

Le Conseil a renouvelé au cours de sa séance du 4 mars 2009 son évaluation selon laquelle Messieurs Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise pouvaient être qualifiés d'indépendants au sens des critères du Code de gouvernement d'entreprise. En effet, conformément aux critères d'indépendance inclus dans le règlement intérieur du Conseil disponible sur le site Internet

de la Société, la qualification d'administrateur « indépendant » est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations qui établit à ce sujet un rapport au Conseil.

La Société étant contrôlée par deux actionnaires majoritaires liés par un Pacte d'actionnaires qui prévoit que le Conseil d'administration soit composé d'une majorité de membres proposés par ces derniers et la Société ayant également souhaité que ses dirigeants soient présents au Conseil, elle ne se conforme pas entièrement au Code de gouvernement d'entreprise en ce qui concerne la règle d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants.

8.4.2 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Considérant les éléments exposés ci-dessous, les pratiques de la Société en matière de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités sont conformes aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise.

Règlement intérieur et Charte de déontologie boursière

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur (qui intègre une charte des administrateurs). Le Groupe s'est par ailleurs doté d'une Charte de déontologie boursière. Ces documents peuvent être consultés sur le site internet de la Société : www.legrandelectric.com.

Déontologie des administrateurs

Dans un souci de bonne gouvernance, le Conseil d'administration a adopté et intégré dans son règlement intérieur une charte des administrateurs qui énonce les droits et obligations des administrateurs et à laquelle tout administrateur est tenu.

Informations des administrateurs

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, le Président du Conseil d'administration veille à communiquer, au moins 48 heures avant la réunion, tous les documents et informations nécessaires à l'examen des points à l'ordre du jour.

L'administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles pour la préparation d'une réunion, sous réserve d'en faire la demande dans des délais raisonnables.

Lorsque le respect de la confidentialité l'exige, et notamment lorsque des informations financières sensibles sont en jeu, le dossier peut faire l'objet d'une communication en séance.

En outre, les administrateurs reçoivent, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou les opérations significatifs pour la Société.

Le Conseil d'administration

En 2008, le Conseil s'est réuni sept fois.

La participation des administrateurs aux réunions du Conseil a été satisfaisante puisque le taux de présence pour l'année est de 84 %. Le taux de participation aux réunions des différents Comités spécialisés s'élève en moyenne à 95 %. Des représentants du

Comité central d'entreprise du Groupe participent aux réunions du Conseil d'administration.

Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations soient préparées dans certains domaines par les Comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégique et le Comité des nominations et des rémunérations. Les travaux de ces différents Comités font l'objet d'un compte rendu détaillé en séance du Conseil d'administration.

Le 6 février 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- compte-rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes annuels consolidés et sociaux et des rapports de gestion y afférents, à la synthèse des commissaires aux comptes, aux éléments chiffrés du communiqué de presse et aux hypothèses de perspectives ;
- examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2007 ;
- examen, arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2007 et proposition de dividende ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- compte-rendu du Comité stratégique relatif au projet de budget 2008 et au bilan des acquisitions ;
- compte-rendu du Comité des nominations et des rémunérations relatif aux rémunérations fixes et variables des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2007 et éléments accessoires, aux montants d'allocation de stock options et actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2007, à la détermination de l'allocation globale de stock options et actions gratuites au titre de l'exercice 2007, et à la répartition des jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

Le 5 mars 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- compte-rendu du Comité stratégique relatif aux projets d'acquisitions ;
- auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités (synthèse et propositions) ;

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

- compte-rendu du Comité des nominations et des rémunérations relatif aux plans de stock options et actions gratuites à mettre en œuvre au titre de l'exercice 2007, aux principes et modalités des plans de stock options et actions gratuites au titre de l'exercice 2008, aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2008 (rémunération fixe, mode de détermination du variable et modalités de calcul de l'allocation cible aux dirigeants mandataires sociaux de stock options et actions gratuites), au renouvellement des mandats d'administrateur et la reconduction de la composition des Comités, à la procédure de requalification des administrateurs indépendants, et à l'approbation de la partie du document de référence relative aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
- renouvellement des pouvoirs annuels du Président et du Vice-Président en matière de cautions, avals et garanties et adaptation des seuils contenus dans le règlement intérieur ;
- annulation de titres rachetés dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- délégations financières au profit du Conseil d'administration proposées à l'Assemblée générale ;
- convocation de l'Assemblée générale mixte annuelle (projets d'ordre du jour et de résolutions) ;
- établissement des rapports à l'Assemblée générale ;
- communication de la liste des conventions réglementées visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce ;
- présentation des documents de gestion prévisionnelle.

Le 6 mai 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- bilan des acquisitions en cours ;
- compte-rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes trimestriels et éléments chiffrés du communiqué de presse, l'intégration du management des risques à la structure de contrôle interne et le plan d'audit interne 2008 ;
- examen et arrêté des comptes trimestriels consolidés au 31 mars 2008 ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- présentations de sujets opérationnels (*Pricing* et développement durable) par les responsables concernés.

Le 22 mai 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- renouvellement des fonctions du Président Directeur général (maintien du cumul et reconduction de ses fonctions avec les mêmes pouvoirs, conditions de rémunération inchangées) ;
- renouvellement des fonctions du Vice-Président et Directeur général délégué (reconduction de ses fonctions et conditions de rémunération inchangées) ;
- pouvoirs en matière de cautions, avals et garanties (maintien des pouvoirs conférés le 5 mars 2008) ;
- renouvellement de la composition des Comités du Conseil ;
- mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions.

Le 29 juillet 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- compte-rendu du Comité stratégique relatif aux projets d'acquisition et au bilan des acquisitions ;
- compte-rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes semestriels et au rapport de gestion y afférent, des éléments chiffrés du communiqué de presse, du rapport financier semestriel, et des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2007 ainsi que le budget des honoraires 2008 ;
- examen et arrêté des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2008 ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- établissement du rapport financier semestriel ;
- présentation des documents de gestion prévisionnelle ;
- approbation de la mise en place de lignes de crédits ;
- présentation concernant la défense de la propriété intellectuelle et la surveillance de marché par les responsables opérationnels concernés.

Le 3 octobre 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation de la mise en place de nouvelles lignes de crédit.

Le 5 novembre 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- compte-rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes trimestriels, des éléments chiffrés du communiqué de presse, des principes d'allocation des prix d'acquisition et des principes de dépréciation des actifs incorporels ;
- examen et arrêté des comptes trimestriels consolidés au 30 septembre 2008 ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- compte-rendu du Comité stratégique relatif au bilan des acquisitions réalisées en 2008 et les perspectives de croissance externe ;
- constatation de l'augmentation de capital consécutive aux levées d'options ;
- présentation relative au management des risques par la personne en charge du management des risques (analyse et cartographie des risques) ;
- approbation de la référence formelle au Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef.

Le Comité d'audit

Les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil.

Composition et missions

Le Comité d'audit est composé de 3 membres désignés par le Conseil d'administration dont 1 administrateur indépendant : Messieurs Arnaud Fayet, Jacques Garaïalde et Gérard Lamarche. Leurs biographies et leurs formations sont mentionnées dans le document de référence de la Société. Il est présidé par

| |
|-----|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 5 |
| 6 |
| 7 |
| 8 |
| 9 |
| 10 |
| 11 |
| 12 |
| 13 |
| TDC |
| A |

Monsieur Gérard Lamarche, administrateur indépendant, et a pour missions essentielles :

- d'examiner les comptes de la Société et du Groupe communiqués par la Société au moins 48 heures avant la réunion ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et avec l'aide d'experts extérieurs le cas échéant ;
- d'analyser et contrôler des risques ;
- de vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci, examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes, prendre connaissance des programmes d'audit interne du Groupe ;
- de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ; et
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'audit se réunit préalablement à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels par le Conseil d'administration.

Les réunions du Comité d'audit peuvent avoir lieu par conférence téléphonique ou par visioconférence ; elles sont valablement tenues dès lors que la moitié des membres au moins y participe.

Le Comité d'audit peut entendre le Directeur financier du Groupe et/ou ses collaborateurs ou recueillir les observations des commissaires aux comptes hors la présence des membres de la Direction générale.

Travaux au cours de l'exercice 2008

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2008.

Le 5 février 2008, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes annuels consolidés et sociaux au 31 décembre 2007 (revue des comptes annuels, travaux des commissaires aux comptes, impact des changements de périmètre de consolidation et de change sur les résultats de l'exercice 2007) ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse et hypothèses sur les perspectives 2008.

Le 30 avril 2008, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes trimestriels consolidés au 31 mars 2008 ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse ;
- management des risques (analyse et cartographie des risques) ;

- plan d'audit interne 2008 (revue de l'organisation, détail des missions d'audit internes en 2007 par effectifs, filiales et processus, plan d'audit 2008) ;
- présentation du document de référence 2007.

Le 25 juillet 2008, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2008 (approbation du rapport financier semestriel, conclusions des commissaires aux comptes) ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse ;
- missions et honoraires des commissaires aux comptes.

Le 30 octobre 2008, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes trimestriels consolidés au 30 septembre 2008 ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse ;
- présentation des principes d'allocation des prix d'acquisition.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

Le Comité des nominations et des rémunérations

Les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil.

Composition et missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de 4 membres désignés par le Conseil d'administration dont 1 administrateur indépendant : Messieurs Jacques Garaïalde, Edward A. Gilhuly, Jean-Bernard Lafonta et Gérard Lamarche. Il est présidé par Monsieur Jean-Bernard Lafonta et a pour mission d'approuver :

- tous les modes de rémunérations des dirigeants, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du Groupe ou société affiliée, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et toutes autres formes de rémunérations en actions ou de rémunérations indexées ou liées à des actions au bénéfice des dirigeants ou de tout salarié ou groupe de salariés de la Société ou de ses filiales.

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit chaque fois que nécessaire.

Les réunions du Comité des nominations et des rémunérations peuvent avoir lieu par conférence téléphonique ou par visioconférence ; elles sont valablement tenues dès lors que la moitié des membres au moins y participe.

Travaux au cours de l'exercice 2008

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2008.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

Le 6 février 2008, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- rémunération au titre de l'exercice 2007 des mandataires sociaux (détermination de la rémunération : fixe, variable quantitatif et variable qualitatif, prévoyance, complément de retraite, clause de non-concurrence, avantages, jetons de présence des filiales ; allocation de stock options et d'actions gratuites) ;
- plans d'options et plans d'actions gratuites au titre de l'exercice 2007 (enveloppe théorique globale) ;
- principes de rémunération au titre de l'exercice 2008 (benchmark réalisé par un cabinet extérieur, principes de calcul du résultat économique) ;
- jetons de présence (répartition au titre de l'exercice 2007 et augmentation en 2008 pour les administrateurs membres de Comités et Présidents des Comités).

Le 5 mars 2008, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- mise en place de plans d'options et plans d'actions gratuites attribuées en 2008 au titre de l'exercice 2007 (attributions individuelles d'options et d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux ; prix d'exercice ; fixation de la quantité d'actions à conserver par les mandataires sociaux ; règlements de plans des stock options et actions gratuites) ;
- plans d'options et plans d'actions gratuites attribuées en 2009 au titre de l'exercice 2008 (principes) ;
- rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2008 (détermination de la rémunération fixe suite à l'étude réalisée par un cabinet extérieur ; principes de calcul de la rémunération variable ; principes pour l'allocation de stock options et actions gratuites) ;
- renouvellement des mandats de neuf administrateurs pour une durée de 6 ans ;
- procédure de requalification des administrateurs indépendants ;
- approbation de certaines parties du document de référence.

Par ailleurs, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni le 10 février 2009 afin d'étudier les recommandations Afep/Medef d'octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de faire des propositions conformes à ces recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

Le Comité stratégique

Composition et missions

Le Comité est composé de quatre membres désignés par le Conseil d'administration : Messieurs Olivier Bazil, Jacques Garaïalde, Jean-Bernard Lafonta et Gilles Schnepf. Il est présidé par Monsieur Jacques Garaïalde et a en particulier pour mission :

- d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe ;

et en particulier les projets de partenariats stratégiques et les opérations majeures d'investissement et de désinvestissement ;

- d'examiner les projets de budgets annuels et de plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration. À ce titre, le Comité stratégique entend les dirigeants de la Société sur les hypothèses retenues pour l'élaboration ou la modification desdits plans et budgets.

Travaux au cours de l'exercice 2008

Le Comité s'est réuni cinq fois durant l'année 2008.

Le 8 janvier 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- revue des acquisitions en cours ;
- présentation de l'estimé 2007 et du projet de budget 2008.

Le 6 février 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- nouveaux projets d'acquisition ;
- approbation du budget 2008.

Le 5 mars 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- revue des acquisitions en cours.

Le 29 juillet 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- revue d'un projet d'acquisition.

Le 5 novembre 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- bilan des acquisitions réalisées en 2008 ;
- perspectives de croissance externe.

Le Comité stratégique rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

Conformément au règlement intérieur, un point de l'ordre du jour est consacré, au moins une fois par an, à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de la Société.

La synthèse de l'auto-évaluation effectuée en 2008 a révélé dans l'ensemble une satisfaction des administrateurs vis-à-vis du fonctionnement du Conseil et de ses Comités.

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration a mis en œuvre les améliorations suivantes à la suite des demandes formulées par les administrateurs lors de cette auto-évaluation :

- des présentations de sujets opérationnels ou transversaux ont été faites aux administrateurs par les responsables opérationnels concernés : *pricing*, développement durable, défense de la propriété intellectuelle et surveillance de marché, et management des risques (analyse et cartographie des risques) ;

| |
|-----|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 5 |
| 6 |
| 7 |
| 8 |
| 9 |
| 10 |
| 11 |
| 12 |
| 13 |
| TDC |
| A |

- les comptes-rendus des Comités spécialisés ont été présentés à l'aide de supports visuels pour permettre une meilleure compréhension et favoriser les échanges ;
- les jetons de présence alloués aux administrateurs membres de Comités spécialisés ont été augmentés.

En novembre 2008, un questionnaire a été envoyé aux administrateurs de la Société afin d'évaluer le fonctionnement du Conseil et de ses Comités au titre de l'exercice 2008. Un point de l'ordre du jour du Conseil a été consacré à l'étude de ces réponses en début d'année 2009.

8.4.3 - Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 mars 2006 a opté pour le cumul des fonctions de Président et Directeur général, assumées par Monsieur Gilles Schnepf, ce cumul ayant été décidé dans le cadre de l'introduction en bourse.

Sous réserve des opérations et décisions qui nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'administration conformément à l'article 1 du règlement intérieur (consultable sur le site internet www.legrandelectric.com), le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Président Directeur général.

8.4.4 - Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

■ 8.4.4.1 - RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Contrat de travail du Président Directeur général

Le Conseil d'administration du 4 mars 2009 a pris acte de la décision de Monsieur Gilles Schnepf de démissionner de son contrat de travail, cette démission ayant entraîné la perte de l'indemnité de départ à la retraite, de l'indemnité de licenciement et de l'indemnité due au titre de la clause de non-concurrence liée à son contrat de travail. Aucune indemnité ou avantage quelconque n'a été versé à Monsieur Gilles Schnepf en contrepartie de sa démission.

Le Conseil d'administration a toutefois jugé qu'il était dans l'intérêt de la Société de signer un nouvel accord de non-concurrence avec Monsieur Gilles Schnepf, d'une durée de deux ans et ne pouvant être mis en œuvre qu'à la seule initiative de la Société. Monsieur Gilles Schnepf a accepté de signer ce nouvel accord.

La Société est ainsi en conformité avec la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise relative à la rupture du contrat de travail en cas de mandat social.

Indemnités de départ

À l'exception des éléments dus lors du départ en retraite et des engagements de non-concurrence mentionnés ci-dessous, les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération,

des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci (« parachutes dorés »).

Monsieur Gilles Schnepf est soumis aux restrictions d'une clause de non-concurrence qui donnerait lieu au versement d'une indemnité portant sur un an de rémunération (fixe et variable) au maximum et donc ne dépassant pas le plafond de deux ans de rémunération défini dans le Code de gouvernement d'entreprise. Cette clause ne peut être mise en œuvre qu'à la seule initiative de la Société. De même Monsieur Olivier Bazil est soumis à la clause standard de non-concurrence prévue par les termes de la Convention Collective de la Métallurgie et qui prévoit le versement d'une indemnité portant sur un an de rémunération (fixe et variable) au maximum et donc ne dépassant pas le plafond de deux ans de rémunération défini dans le Code de gouvernement d'entreprise. Cette clause ne peut être mise en œuvre qu'à la seule initiative de la Société.

La Société est ainsi en conformité avec la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise relative au bénéfice de ces indemnités.

Régime de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire répondant aux critères du Code de gouvernement d'entreprise à savoir le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

Stock options et actions gratuites

En début d'années 2007 et 2008 le Conseil d'administration de la Société a décidé d'attribuer en fonction de la réalisation

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

d'objectifs de performance liés au « résultat économique » (c'est-à-dire le résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés) de l'année précédente des stock options et des actions gratuites à plus de 1 000 salariés dans le monde. Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié de ces attributions à hauteur en moyenne de 7 %.

La Société a par ailleurs mis en place depuis de nombreuses années un accord d'intéressement et de participation dérogatoire au bénéfice de l'ensemble de ses salariés et de ceux de ses filiales françaises.

La Société est en conformité avec les règles d'attribution d'options et d'actions gratuites définies dans le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception des recommandations suivantes :

(i) attribution d'actions gratuites sous condition d'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions gratuites attribuées.

Les dirigeants mandataires sociaux ont déjà substantiellement investi dans le capital de la Société et sont déjà soumis à l'obligation de conserver au moins 30 % de toutes les actions acquises jusqu'à la cessation de leurs fonctions (incluant les options et actions gratuites). Pour ces raisons, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de ne pas se conformer à la lettre de cette recommandation ;

(ii) exercice des options et acquisition des actions gratuites liés à des conditions de performance.

Les attributions d'options et d'actions gratuites sont soumises à des conditions de performance définies chaque année, sur la base de critères appliqués de façon constante. Ces règles d'attribution s'appliquent de la même manière aux dirigeants mandataires sociaux et à l'ensemble des autres bénéficiaires.

Les critères d'attribution étant alignés avec l'intérêt de la Société (évolution du résultat opérationnel après prise en compte du coût des capitaux employés), la proximité entre performance au cours d'un exercice et attribution étant perçue comme un facteur important de motivation et une certaine continuité dans les règles d'attribution permettant de lisser les inconvénients de l'extrême volatilité actuellement constatée, aucune condition supplémentaire pour l'exercice des options et l'acquisition des actions gratuites n'est imposée aux bénéficiaires.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a donc décidé de ne pas modifier le système en vigueur même si, sur certains points, il n'est pas conforme à la lettre de cette recommandation.

Principes de fixation de la rémunération

En outre, les principes de fixation de la rémunération du Président Directeur général et du Vice-Président Directeur général délégué comprennent :

- une rémunération fixe annuelle, déterminée en tenant compte du niveau de responsabilité et de l'expérience de chacun ainsi qu'en référence aux pratiques de marché selon une étude d'un cabinet extérieur ;
- une partie variable dont 70 % sont fondés sur des critères quantitatifs et 30 % sur des critères qualitatifs. Les objectifs quantitatifs sont liés à la performance financière de la Société, mesurée chaque année par le « résultat économique » (c'est-à-dire le résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés). Les objectifs qualitatifs ont trait pour l'essentiel à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe par les dirigeants ;
- le bénéfice d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable au titre d'avantage en nature ;
- le bénéfice du régime collectif obligatoire de prévoyance et de complémentaire santé des cadres du Groupe.

■ 8.4.4.2 - JETONS DE PRÉSENCE VERSES AUX ADMINISTRATEURS

Le montant maximal de jetons de présence a été fixé à 330 000 euros par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 avril 2006. Cette résolution reste valable jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution.

Dans la limite du montant maximal fixé par l'Assemblée et sur rapport du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration décide du montant des jetons de présence qui seront versés aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé et selon les modalités suivantes :

- 20 000 euros annuels seront versés à chaque administrateur présent à toutes les séances du Conseil d'administration, cette somme étant réduite de 1 000 euros pour chaque absence à une séance du Conseil ;
- de surcroît, 5 000 euros annuels seront versés à chaque administrateur étant également membre d'un Comité, cette somme étant portée à 10 000 euros annuels si ledit membre est également Président du Comité stratégique ou des nominations et rémunérations et à 20 000 euros pour le Président du Comité d'audit.

Ces règles de répartition de jetons de présence sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

8.4.5 - Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation aux Assemblées générales de la Société sont décrites à l'article 11 (« Assemblées générales ») des statuts de la Société ; ces derniers pouvant être consultés sur le site internet à l'adresse suivante : www.legrandelectric.com.

8.4.6 - Informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Le Conseil d'administration a approuvé, lors de sa séance du 10 février 2009, le rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce qui expose notamment les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Conformément à la loi, ce rapport de gestion sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Limoges de même que le présent rapport du Président.

8.4.7 - Définitions, objectifs et organisation du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du Groupe

■ 8.4.7.1 - DÉFINITIONS ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Le contrôle interne mis en place par le Groupe consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- lui permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

L'objectif du contrôle interne au sein du Groupe est basé sur le respect d'un certain nombre de concepts :

- protection et sauvegarde des actifs à travers par exemple le contrôle des stocks par des inventaires tournants, le contrôle des immobilisations corporelles par des inventaires réguliers ou des politiques d'assurance adaptées à ses besoins ;
- prévention et détection des fraudes, notamment en ce qui concerne l'information comptable et financière ;
- fiabilité et fidélité des informations comptables par rapport aux transactions existantes ;
- respect des objectifs établis par la Direction ;
- respect des lois et règlements, et des procédures internes ;
- contribution à l'optimisation des opérations.

Il convient de noter que le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des

objectifs du Groupe. Il faut toutefois souligner que l'unicité de son modèle économique, est un élément majeur qui facilite la compréhension et l'appropriation des principes de contrôle interne par l'ensemble des filiales du Groupe.

■ 8.4.7.2 - PÉRIMÈTRE RETENU

L'actif du bilan de la Société est constitué presque exclusivement des titres de participation correspondant à la détention du Groupe.

À ce titre, et en ce qui concerne le contrôle interne, le périmètre retenu est l'ensemble du Groupe et de ses activités.

■ 8.4.7.3 - RÉFÉRENTIEL

Afin de mettre en œuvre ces objectifs de contrôle interne, la Direction du Groupe a défini un référentiel de contrôle interne basé sur les principes du COSO, adapté aux spécificités Legrand, et s'inspirant des pratiques recommandées par l'AMF dans le cadre de référence publié en janvier 2007 :

- environnement de contrôle du Groupe ;
- évaluation et gestion des risques ;
- activités de contrôle interne ;
- schémas de communication et flux d'information ;
- pilotage des activités de contrôle interne du Groupe et surveillance permanente du dispositif de contrôle.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Ce référentiel est effectif sur l'ensemble des filiales du Groupe qui le justifient. De par sa démarche structurante, il est également utilisé pour harmoniser les pratiques de contrôle interne des nouvelles filiales du Groupe et faciliter leur intégration.

■ 8.4.7.4 – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

L'environnement de contrôle du Groupe

Les principes de l'environnement de contrôle interne du Groupe permettent de structurer la philosophie de contrôle du Groupe, et de déterminer le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle. L'organisation mise en place par le Groupe a pour principal objectif de permettre une définition claire des responsabilités des différentes unités et fonctions opérationnelles. Cette organisation s'appuie également sur un ensemble de messages et de valeurs, diffusés largement au sein du Groupe, et partagés par tous, au-delà des structures *corporate*. Cet environnement de contrôle interne se matérialise notamment par la charte des fondamentaux du Groupe dont l'objectif est de diffuser les valeurs et principes du Groupe à l'ensemble de ses entités et de leurs salariés.

L'évaluation et la gestion des risques

L'évaluation et la gestion des risques est un pilier fondamental du dispositif de contrôle interne du Groupe. Cette démarche se concrétise par la définition d'une cartographie des risques majeurs du Groupe régulièrement mise à jour ; elle permet également la bonne reprise des risques opérationnels majeurs du Groupe au sein du document de référence (chapitre 3).

La démarche de traitement de ces risques est pilotée par une fonction de management des risques, placée sous la responsabilité du Secrétariat Général, et travaillant en étroite collaboration avec le département de Contrôle Interne. Le management des risques s'assure notamment de la mise à jour du recensement des risques, de leur traitement, ainsi que du suivi des plans d'actions mis en œuvre. La définition de modes de traitement appropriés des risques se fait en étroite collaboration avec les opérationnels concernés. Des relais ont été désignés au sein des différentes Directions, divisions et filiales pour permettre une bonne avancée des groupes de travail en place.

L'ensemble de cette démarche est revu et suivi par un Comité des risques incluant la Direction générale du Groupe. Ce Comité des risques s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2008. En outre, des sujets transversaux peuvent être développés au cours des Comités de Direction du Groupe.

Le Comité d'audit du Groupe est également régulièrement informé des sujets traités, notamment de la démarche de mise à jour de la cartographie des risques, faisant l'objet d'un échange spécifique annuel avec le Comité d'audit. Par ailleurs, l'ensemble des administrateurs du Groupe ont eu l'occasion d'être informés et d'échanger sur la gestion des risques au sein du Groupe lors d'une présentation en Conseil d'Administration en novembre 2008.

Cette démarche d'évaluation et de gestion des risques permet d'alimenter et de revoir régulièrement les activités de contrôle interne, afin que celles-ci couvrent totalement les risques identifiés.

La méthodologie retenue a permis de définir un certain nombre d'outils et de méthodes homogènes et structurants entre les filiales, facilement exploitables dans leurs opérations courantes, pour appréhender et traiter aux niveaux adéquats les risques identifiés. À titre d'exemples, des matrices de risques ont été définies, afin de qualifier les risques relatifs à certaines catégories de tiers en relation avec le Groupe, à certaines transactions, mais également à certains produits fabriqués par le Groupe. Les filiales, au travers du système de reporting du contrôle interne, répondent de la mise en œuvre de ces outils et méthodes. En outre, leur bonne application fait l'objet de revues lors des audits internes.

Les activités de contrôle interne

Les activités de contrôle interne du Groupe, sont définies dans un manuel de procédures administratives et financières ainsi que de règles comptables, de gestion et de reporting. Ce manuel de procédures, adapté à l'environnement économique et à l'activité industrielle du Groupe, existe depuis plus de dix ans et est mis à jour régulièrement. Une attention particulière est portée aux suivis des flux de produits (fiabilité des stocks suivie à travers des inventaires tournants, analyse et justification des écarts de stocks) et aux opérations de vente (respect des règles de reconnaissance du chiffre d'affaires, suivi et autorisation des remises ou ristournes).

L'application de ces règles garantit le respect des objectifs définis par la Direction. Le fait que le Groupe ait une activité concentrée sur un seul métier stratégique lui a permis de définir des règles simples de fonctionnement dans chacune des Directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe.

La démarche de gestion des risques, le respect des principes de l'environnement de contrôle du Groupe ainsi que des activités de contrôle interne sont annuellement revus et testés. Ce dispositif de revue s'est concrétisé par le lancement de nombreuses actions d'amélioration dans l'ensemble des filiales concernées. À fin décembre 2008, plus de 90 % des actions ainsi lancées ont déjà été traitées et ont ainsi contribué à renforcer sensiblement la qualité du contrôle interne sur l'ensemble des processus. Les actions non encore traitées le seront en 2009.

■ 8.4.7.5 – ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE DE LEGRAND

Les acteurs du contrôle interne du Groupe constituent une organisation adaptée à la structure du Groupe, assurant la construction et la diffusion en interne d'informations fiables et pertinentes, l'ensemble du dispositif de contrôle interne étant piloté par le service de Contrôle Interne.

Schémas de communication et flux d'informations

Ces schémas et ces flux sont déclinés et mis en application par l'action concertée des acteurs internes suivants.

Les responsables financiers des filiales

Les postes de responsables financiers sont définis comme des postes clés dans la fonction financière du Groupe. Les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen systématique par la Direction financière du Groupe, garantissant un niveau homogène et optimal des compétences des personnes retenues.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion Groupe a un rôle important dans le processus de suivi de la performance des filiales. Il coordonne la préparation des budgets annuels et contrôle les réalisations et les estimations de manière approfondie. Ce travail s'appuie sur des règles d'établissement du reporting et du budget qui sont intégrées dans le manuel des procédures de contrôle interne.

Toutes les filiales transmettent mensuellement une liasse de consolidation détaillée comprenant bilan, compte de résultat et analyses, permettant ainsi un suivi détaillé de leur performance.

L'analyse financière *Corporate*

Le service d'analyse financière *Corporate* a pour objectif la production et l'analyse des états financiers consolidés du Groupe. Il prépare et diffuse tous les mois un tableau de bord détaillé des résultats consolidés du Groupe, ainsi que des analyses des écarts entre les résultats réels et les résultats prévus au budget.

La consolidation des données comptables est réalisée par une équipe dédiée sur la base des liasses de consolidation qui remontent par le biais d'un logiciel accessible à l'ensemble des filiales du Groupe. Des comptes consolidés sont établis tous les mois, sauf à la fin du mois de juillet, selon un calendrier de consolidation diffusé dans l'ensemble des filiales, ce qui leur permet de s'organiser pour fournir les informations financières dans les délais.

La quasi-totalité des entités consolidées font réviser annuellement leurs liasses de consolidation par les correspondants affiliés aux réseaux des commissaires aux comptes du Groupe.

La gestion de la trésorerie

Les flux financiers sont contrôlés au travers de procédures Groupe spécifiques. En particulier les opérations de placement, d'endettement ou de couverture sont centralisées et contrôlées par la Direction financière du Groupe.

Ceci permet de contrôler l'évolution de l'endettement du Groupe, de gérer les risques de taux et de change et d'optimiser la gestion de trésorerie et le financement des filiales.

La fonction informatique

Afin de garantir la fiabilité du traitement des données comptables et financières, Legrand a mis en place un système de procédures

de sécurité informatique et des plans de sauvegarde des données liées aux divers systèmes utilisés par le Groupe.

Par ailleurs, le déploiement du contrôle interne a renforcé et harmonisé toutes les dispositions liées à la mise en œuvre et à l'exploitation des systèmes d'informations, ainsi qu'aux protections et conditions d'accès aux systèmes et réseaux.

Pilotage du contrôle interne et surveillance permanente du dispositif de contrôle

Le service de contrôle interne du Groupe :

- anime la démarche de contrôle interne du Groupe et assure le pilotage méthodologique des revues effectuées au sein de cette démarche ;
- est en charge d'effectuer des audits internes dans les différentes entités du Groupe.

L'intégration de ces deux missions au sein d'un même service permet de garantir une cohérence méthodologique, ainsi qu'une adaptation des points de contrôle aux zones de risques identifiées par la démarche de gestion des risques.

Par ailleurs, pour les entités du Groupe les plus significatives (France, Italie, États-Unis et Chine), le service de contrôle interne Groupe s'appuie sur des contrôleurs internes locaux, dédiés à l'animation de la démarche dans leurs unités respectives. Dans les filiales de taille plus réduite, le contrôle interne est de la responsabilité de chaque responsable d'unité opérationnelle. Des revues régulières par les auditeurs internes et par les contrôleurs de gestion Groupe sont effectuées pour vérifier la mise en œuvre et l'application des procédures Groupe. L'ensemble des outils, des procédures et des résultats des revues de contrôle interne est mis à la disposition permanente des commissaires aux comptes du Groupe avec lesquels des échanges réguliers sont effectués sur ces thèmes, le tout dans le but d'optimiser le dispositif de contrôle interne ainsi que la couverture des zones de risques.

Sur l'ensemble du Groupe, les effectifs spécialisés dédiés au contrôle seront d'environ 15 personnes en 2009.

Le service de contrôle interne est rattaché au Secrétariat général du Groupe, lui-même rapportant au Vice-Président Directeur général délégué.

8.4.8 - Notation financière de la Société

Au 31 décembre 2008, les notations de la Société par les agences de notation financière étaient les suivantes et n'ont pas évolué à la date du présent document de référence :

- Standard & Poor's : BBB perspective stable ;
- Moody's : Baa3 perspective positive ;

- Fitch : BBB perspective stable relevée le 31 juillet 2008 par rapport à la précédente notation BBB- perspective positive.

Ces informations sont communiquées conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

8.4.9 - Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce

Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Legrand, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Legrand et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin
63, rue Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

◀ SOMMAIRE ▶

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

9

SALARIÉS

| | | |
|------------|--|------------|
| 9.1 | NOMBRE ET RÉPARTITION DES SALARIÉS | 120 |
| 9.2 | OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS | 120 |
| 9.2.1 | Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société | 120 |
| 9.2.2 | Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Legrand France | 124 |
| 9.3 | ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS | 126 |
| 9.4 | PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT, PLAN ÉPARGNE ENTREPRISE ET FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE | 127 |
| 9.4.1 | Participation | 127 |
| 9.4.2 | Intéressement | 127 |
| 9.4.3 | Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe | 127 |
| 9.4.4 | Fonds Commun de Placement d'Entreprise | 128 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

9.1 - NOMBRE ET RÉPARTITION DES SALARIÉS

Le tableau ci-dessous indique le nombre moyen de personnes, y compris les travailleurs temporaires, employés par le Groupe en 2008, 2007 et 2006. Le tableau indique la répartition des effectifs par zone géographique et par principal secteur d'activité.

| | 2008 | 2007 | 2006 |
|--|--------|--------|--------|
| Effectif total | 34 830 | 32 355 | 31 705 |
| Par zone géographique : | | | |
| France | 23 % | 26 % | 27 % |
| Italie | 10 % | 11 % | 11 % |
| Reste de l'Europe | 21 % | 15 % | 15 % |
| États-Unis et Canada | 7 % | 8 % | 9 % |
| Reste du Monde | 39 % | 40 % | 38 % |
| Par secteur d'activité : | | | |
| <i>Back Office</i> | | | |
| Production | 60 % | 61 % | 62 % |
| Administration, services généraux et R&D | 21 % | 21 % | 21 % |
| <i>Front Office</i> | | | |
| Marketing et ventes | 19 % | 18 % | 17 % |

Le Groupe s'efforce d'employer un effectif adapté à la conjoncture économique, à la gestion des relations avec la clientèle et au développement de produits nouveaux ou renouvelés. Quand cela s'avère nécessaire en fonction de l'activité économique, le Groupe réduit ses effectifs, notamment si possible par l'intermédiaire de dispositifs de départs volontaires. Ainsi, en 2008, les effectifs moyens des activités de production, recherche et développement et services administratifs généraux du *Back Office* ont diminué de 5,6 % à structure comparable. Par ailleurs, Legrand continue

de donner la priorité aux activités de vente et de marketing du *Front Office* afin d'augmenter ses parts de marché. En 2008, les effectifs moyens dédiés à la vente et au marketing ont augmenté de 3,8 % à structure comparable, même si la dégradation de la conjoncture économique a amené le Groupe à modérer cette tendance à partir du deuxième semestre (à fin juin 2008, l'augmentation des effectifs moyens dédiés à la vente et au marketing était de 4,1 % à structure comparable).

9.2 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

9.2.1 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par la Société

9.2.1.1 - PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS 2003, 2004 ET 2005

L'Assemblée générale du 6 juin 2003 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs

fois, à certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société représentant un pourcentage maximum de 1,6 % du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

Le tableau ci-dessous présente un état de la situation de ces plans au 31 décembre 2008 :

| Information sur les options de souscription | Plan 2003 | Plan 2004 | Plan 2005 | Total |
|--|---|----------------|----------------|----------------|
| Date du Conseil d'administration | 06/06/2003 | 30/01/2004 | 07/02/2005 | |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites | 1 924 530 | 508 250 | 173 750 | 2 606 530 |
| dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Modalités d'exercice | <ul style="list-style-type: none"> ■ À hauteur de 2/3, 4 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours ; ■ À hauteur de 1/3, 5 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours. | | | |
| Point de départ d'exercice des options pour les 2/3 | 06/06/2007 | 30/01/2008 | 07/02/2009 | |
| Point de départ d'exercice des options pour les 1/3 | 06/06/2008 | 30/01/2009 | 07/02/2010 | |
| Prix de souscription | 4,00 euros | 4,00 euros | 5,60 euros | |
| Options de souscription souscrites durant l'exercice 2007 | (1 282 363) | 0 | 0 | (1 282 363) |
| Options de souscription annulées durant l'exercice 2007 | (496) | | | (496) |
| Options de souscription souscrites durant l'exercice 2008 | (639 003) | (338 781) | | (977 784) |
| Options de souscription annulées durant l'exercice 2008 | (2 668) | (1 667) | | (4 335) |
| OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS RESTANTES AU 31/12/2008 | 0 | 167 802 | 173 750 | 341 552 |

Au 31 décembre 2008, les options de souscription d'actions seront exerçables à hauteur de 283 635 options en 2009 et 57 917 options en 2010.

Au cours de l'exercice 2008, 977 784 actions ont été exercées, le solde sera exerçable au cours des prochaines années en fonction des dates de levées prévues dans le plan.

Dans l'hypothèse où l'ensemble des options restantes au 31 décembre 2008 au titre des différents plans décrits ci-dessus seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 0,1 % du capital de la Société (cette dilution ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

■ 9.2.1.2 - PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS 2007 ET 2008

Le tableau ci-dessous décrit les autorisations d'émissions d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société le 15 mai 2007. Le Conseil d'administration de la Société qui s'est réuni le 15 mai 2007 et le 5 mars 2008 a approuvé la mise en œuvre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions mentionnés ci-dessous.

| Opération concernée | Durée de l'autorisation et expiration | Nombre maximal d'actions auxquelles les options consenties pourront donner droit | Durée des plans | Prix | Bénéficiaires |
|--|---------------------------------------|--|---|--|---|
| Émission en une ou plusieurs fois d'options de souscription ou d'achat d'actions | 38 mois 15 juillet 2010 | 5 % du capital de la Société au jour de l'attribution des options | 10 ans à compter de la date d'attribution par le Conseil d'administration | Fixation par le Conseil d'administration dans les conditions légales et réglementaires | Certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées |

| Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions | Plan 2007 | Plan 2008 | Total |
|---|---|------------------|------------------|
| Date du Conseil d'administration | 15/05/2007 | 05/03/2008 | |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées | 1 638 137 | 2 015 239 | 3 653 376 |
| dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux | 79 281 | 141 231 | 220 512 |
| <i>Gilles Schnepf</i> | 40 745 | 72 583 | 113 328 |
| <i>Olivier Bazil</i> | 38 536 | 68 648 | 107 184 |
| Modalités d'exercice | À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde | | |
| Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions | 16/05/2011 | 06/03/2012 | |
| Date d'expiration | 15/05/2017 | 05/03/2018 | |
| Prix de souscription ou d'achat | 25,20 euros | 20,58 euros | |
| Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2007 | (27 574) | | (27 574) |
| Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2008 | (27 468) | (20 439) | (47 907) |
| Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2008 | 1 583 095 | 1 994 800 | 3 577 895 |
| <i>dont options de souscription ou d'achat d'actions devenues exerçables durant l'exercice 2008</i> | 1 023 | 1 200 | 2 223 |

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 1,4 % du capital de la Société (cette dilution ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

Le Groupe évalue la juste valeur des instruments fondés sur des actions à la date de leur octroi. Il utilise pour les valoriser soit le modèle binomial, soit le modèle mathématique Black & Scholes, sur la base des hypothèses suivantes :

| Hypothèses | Plan 2007 | Plan 2008 |
|---------------------|-----------|-----------|
| Taux sans risque | 4,35 % | 3,40 % |
| Volatilité attendue | 28,70 % | 30,00 % |
| Rendement attendu | 1,98 % | 3,47 % |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ 9.2.1.3 - TABLEAU RÉCAPITULATIF

Le tableau ci-dessous décrit les options consenties et levées par les dix premiers salariés non-mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

| Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers | Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ou achetées | Prix d'exercice moyen pondéré | Plan 2003 | Plan 2004 | Plan 2005 | Plan 2007 | Plan 2008 |
|--|---|-------------------------------|---|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | | Options consenties, durant l'exercice, par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale) | 183 243 | 20,58 | - | - |
| Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale) | 392 937 | 4,00 | 223 625 | 169 312 | - | - | - |

Les informations concernant les options consenties et levées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 par les mandataires sociaux dirigeants figurent au chapitre 8.2.1.2 du présent document de référence.

■ 9.2.1.4 - MISE EN PLACE D'UN PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS 2009

Le Conseil d'administration du 4 mars 2009 a approuvé la mise en place d'un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions portant sur 1 185 812 options selon le détail ci-dessous.

| Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions | Plan 2009 |
|---|---|
| Date du Conseil d'administration | 04/03/2009 |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées | 1 185 812 |
| dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux | 93 964 |
| Modalités d'exercice | À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde |
| Prix de souscription ou d'achat | 13,12 euros |

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 0,4 % du capital de la Société (cette dilution ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

9.2.2 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Legrand France

Le 13 novembre 2001, Legrand France a établi un plan d'options de souscription d'actions ouvert à tous les salariés français remplissant certaines conditions limitées de qualification professionnelle ; les options afférentes à ce plan pouvaient être exercées à un prix égal à la moyenne des cours d'ouverture des actions sur la Bourse de Paris pendant les vingt séances de négociation précédant le 13 novembre 2001. Les options ne peuvent pas être exercées pendant un délai de quatre ans suivant la date de leur attribution. Leurs bénéficiaires ne peuvent ensuite les exercer que pendant une période de trois ans suivant l'expiration de ce délai de quatre ans.

Les Conseils d'administration du 2 novembre 2005 et du 8 février 2006 ont décidé de mettre en place des mécanismes de liquidité accordant aux bénéficiaires des options attribuées en 2001 une faculté de cession des actions à la Société résultant de l'exercice des options.

Le Conseil d'administration du 17 octobre 2008 a mis en place une nouvelle liquidité à partir du 20 octobre 2008 jusqu'au 12 novembre 2008 inclus, date d'échéance du plan.

Le tableau ci-dessous présente un état de la situation des plans d'options d'achat et de souscription d'actions mis en place par Legrand France :

| Nature des plans | Souscription |
|--|-------------------|
| Date d'attribution des options | 2001 |
| Nature des actions | ordinaires |
| Nombre de bénéficiaires | 9 122 |
| Options exerçables à compter du | 11/2005 |
| Date limite d'exercice des options | 11/2008 |
| Prix d'exercice des options (en euros) avant distribution des réserves | 143,00 |
| Prix d'exercice des options (en euros) après distribution des réserves | 104,68 |
| Nombre d'options attribuées | 178 766 |
| Options annulées | |
| Solde au 31 décembre 2002 | 178 766 |
| Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 15 nov. 2003 | 21 353 |
| Options exercées | |
| Options annulées | (372) |
| Solde au 31 décembre 2003 | 199 747 |
| Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 30 mars 2004 | 52 996 |
| Options exercées | |
| Options annulées | |
| Solde au 31 décembre 2004 | 252 743 |
| Options exercées | |
| Options annulées | (95) |
| Solde au 31 décembre 2005 | 252 648 |
| Options exercées | (244 704) |
| Options annulées | (465) |
| Solde au 31 décembre 2006 | 7 479 |
| Options exercées | (9) |
| Options annulées | (36) |
| Solde au 31 décembre 2007 | 7 434 |
| Options exercées | (3 005) |
| Options annulées | (4 429) |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008 | 0 |

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

Le tableau ci-dessous décrit les options consenties et levées par les mandataires sociaux et les 10 premiers salariés non-mandataires sociaux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 :

| | Nombre d'options | | Prix des options <i>(en euros)</i> | Date d'échéance des options |
|--|------------------|------|---------------------------------------|--------------------------------|
| | 2001 | 2001 | 2001 | 2001 |
| Options accordées aux mandataires sociaux | | | | |
| Olivier Bazil | - | - | - | - |
| François Grappotte | - | - | - | - |
| Gilles Schnepf | - | - | - | - |
| Options levées par les mandataires sociaux | | | | |
| Olivier Bazil | - | - | - | - |
| François Grappotte | - | - | - | - |
| Gilles Schnepf | - | - | - | - |
| Options accordées aux dix premiers salariés | | | | |
| Options levées par les dix premiers salariés | | | | |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

9.3 - ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

Le tableau ci-dessous décrit les autorisations d'attribution gratuite d'actions consenties par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société le 15 mai 2007. Le Conseil

d'administration de la Société qui s'est réuni le 15 mai 2007 et le 5 mars 2008 a approuvé la mise en œuvre des plans d'attributions gratuites d'actions mentionnés ci-dessous.

| Opération concernée | Durée de l'autorisation et expiration | Nombre maximal d'actions auxquelles les attributions consenties pourront donner droit | Bénéficiaires |
|--|---------------------------------------|---|---|
| Attribution en une ou plusieurs fois d'actions gratuites | 38 mois 15 juillet 2010 | 5 % du capital de la Société au jour de l'attribution des actions | Certains membres du personnel et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés liées |

| Information sur les plans d'actions gratuites | Plan 2007 | Plan 2008 | Total |
|---|---|----------------|------------------|
| Date du Conseil d'administration | 15/05/2007 | 05/03/2008 | |
| Nombre total d'actions gratuites attribuées | 533 494 | 654 058 | 1 187 552 |
| dont nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux | 26 427 | 47 077 | 73 504 |
| <i>Gilles Schnepf</i> | 13 582 | 24 194 | 37 776 |
| <i>Olivier Bazil</i> | 12 845 | 22 883 | 35 728 |
| Modalités d'attribution | À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde | | |
| Actions gratuites annulées durant l'exercice 2007 | (8 695) | | (8 695) |
| Actions gratuites acquises durant l'exercice 2008 | (546) | | (546) |
| Actions gratuites annulées durant l'exercice 2008 | (8 298) | (6 145) | (14 443) |
| Actions gratuites au 31/12/2008 | 515 955 | 647 913 | 1 163 868 |
| <i>dont actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice 2008</i> | <i>341</i> | <i>400</i> | <i>741</i> |

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces actions seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,4 % du capital de la Société.

Le Conseil d'administration du 4 mars 2009 a approuvé la mise en place d'un plan d'attributions gratuites d'actions portant sur 288 963 actions gratuites selon le détail ci-dessous.

| Information sur le plan d'actions gratuites | Plan 2009 |
|--|---|
| Date du Conseil d'administration | 04/03/2009 |
| Nombre total d'actions gratuites attribuées | 288 963 |
| dont nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux | 23 491 |
| Modalités d'attribution | À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde |

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces actions seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,1 % du capital de la Société.

9.4 - PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT, PLAN ÉPARGNE ENTREPRISE ET FONDS COMMUN DE PLACEMENT D'ENTREPRISE

La législation en vigueur fait obligation aux sociétés françaises de verser à leurs salariés une participation aux fruits de l'expansion dès lors que le bénéfice après impôt atteint un certain niveau.

Indépendamment de cette obligation, certaines sociétés françaises et filiales étrangères du Groupe réservent à leurs salariés une quote-part de leur résultat, selon des formules d'intéressement négociées au niveau de chaque entreprise.

Au niveau Groupe, les montants de participation et d'intéressement sont passés de 31,7 millions d'euros en 2006, à 32,5 millions d'euros en 2007 et à 32,7 millions d'euros en 2008.

Au niveau France, de nouveaux accords de participation et d'intéressement ont été conclus le 28 juin 2006 par Legrand et ses filiales françaises. La société ICM Group est également entrée dans ces accords en 2007. Le montant de la charge de participation et d'intéressement de l'exercice clos le 31 décembre 2008 correspond à 9,78 % de la masse salariale versée en France en 2008, soit 26,3 millions d'euros. Les différents dispositifs détaillés ci-dessous sont ceux existant au niveau de Legrand et de ses filiales françaises, qui s'avèrent être les plus significatifs.

9.4.1 - Participation

Tous les salariés ayant une ancienneté de plus de trois mois auprès de la Société ou de l'une des filiales françaises ont, au titre de la participation, un droit, proportionnel à leur salaire et à la durée de leur emploi au cours de l'exercice considéré, dans la réserve spéciale calculée selon la méthode dérogatoire sur la base du chiffre d'affaires total, ou par application de la méthode

légale si elle est plus avantageuse pour les salariés. Depuis la loi du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, ces sommes peuvent être payées immédiatement ou bloquées pendant 5 ans, au choix de chaque salarié. En 2008, une somme d'un montant total de 19,1 millions d'euros a été payée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

9.4.2 - Intéressement

Tous les salariés de la Société et de ses filiales françaises, ayant trois mois d'ancienneté, doivent à ce titre recevoir une fraction des profits proportionnelle à leur rémunération brute. L'intéressement, qui peut être payé immédiatement, ne

doit toutefois pas excéder 20 % de la rémunération annuelle des salariés. En 2008, une somme d'un montant total de 7,4 millions d'euros a été payée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

9.4.3 - Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe

Le 30 janvier 2004, la Société et ses filiales françaises ont mis en place un nouveau « Plan d'Épargne d'Entreprise Groupe Legrand ». Ce plan d'épargne permet, conformément à la loi, à tous les salariés du Groupe en France ayant trois mois d'ancienneté, de constituer une épargne placée au choix du salarié dans différents Fonds Communs de Placement gérés par des organismes habilités, pendant la période d'indisponibilité légale de 5 ans. Le plan d'épargne pour chaque salarié peut recevoir des sommes provenant de la participation légale, de l'intéressement, ou des versements volontaires des salariés dans les limites légales. Les frais de gestion sont pris en charge par l'entreprise.

Ce Plan d'Épargne d'Entreprise de Groupe est en vigueur pour une durée d'un an renouvelable.

En 2006, un plan d'épargne spécifique de Groupe dénommé « Legrand Actionnariat » a été mis en place pour permettre collectivement aux salariés du Groupe en France de participer à l'introduction en bourse de la Société en bénéficiant d'une décote sur le prix d'introduction.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A



SALARIÉS

Participation, intéressement, plan épargne entreprise et fonds commun de placement d'entreprise

9.4.4 - Fonds Commun de Placement d'Entreprise

Comme indiqué ci-dessus, les salariés peuvent placer à leurs choix leurs avoirs bloqués dans différents FCPE constitués en conformité avec la loi.

Par ailleurs en 2003, en complément de ces différents FCPE existants, Legrand a mis en place un Fonds Commun de Placement particulier intitulé « Legrand Obligations Privées » permettant aux salariés qui le souhaitent de placer leur participation ou leur intéressement pendant la période de blocage dans ce Fonds qui verse un taux financier équivalent à celui rémunérant les anciens comptes courants bloqués soit, pour 2007, 6.44 %. Le montant investi par les salariés dans ce Fonds était de 35,7 millions d'euros au 31 décembre 2008.

D'autre part, lors de l'introduction en bourse et de la mise en œuvre de l'augmentation de capital réservée aux salariés, ceux-ci ont pu choisir dans le cadre de leur adhésion au Plan d'Épargne d'Entreprise de placer leurs avoirs dans l'un ou l'autre des Fonds Commun de Placement d'Entreprises dits « Legrand Cap 2011 » qui ont été créés pour l'occasion (compartiment « Legrand Prudence » et compartiment « Legrand Performance »). Les parts de ces Fonds sont indisponibles pendant cinq années à compter du 2 mai 2006, date de règlement-livraison de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

10

ACTIONNARIAT

| | | |
|-------------|---|------------|
| 10.1 | PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | 130 |
| 10.1.1 | Structure de l'actionariat | 130 |
| 10.1.2 | Contrôle de la Société | 131 |
| 10.2 | PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORDS PARTICULIERS | 132 |
| 10.2.1 | Principes fondamentaux | 132 |
| 10.2.2 | Gouvernance | 132 |
| 10.2.3 | Mécanismes de sortie | 133 |
| 10.2.4 | Expiration | 133 |
| 10.3 | OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS | 134 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

10.1 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Sauf mention contraire, les informations contenues dans ce chapitre sont arrêtées à la date du 31 décembre 2008.

10.1.1 - Structure de l'actionariat

Au 31 décembre 2008, l'actionariat de Legrand se présente ainsi :

| Actionnaire | Participation | Droits de vote |
|---|---------------|----------------|
| Wendel | 30,7 % | 36,7 % |
| KKR | 30,7 % | 36,7 % |
| Flottant | 30,7 % | 21,3 % |
| Management de Legrand et salariés (Plan d'Épargne Entreprise) | 5,3 % | 5,3 % |
| Capital auto-détenu | 2,6 % | - |

La participation de 5,3 % détenue par le management de Legrand et ses salariés correspond, en ce qui concerne les principaux managers du Groupe, à l'échange, lors de l'introduction en bourse, de leurs titres Lumina Management qu'ils détenaient en tant qu'investisseurs contre des titres Legrand, et, pour ce qui concerne les salariés, à l'augmentation de capital qui leur était réservée lors de l'introduction en bourse de la Société.

La Société a été informée des franchissements de seuils suivants :

- la société Massachusetts Financial Services Company et les sociétés MFS Investment Management, MFS Institutional Advisors, Inc., MFS International, Ltd., MFS International (UK) Limited, MFS Investment Management K.K. et MFS Investment Management (Lux) S.A. ont déclaré détenir pour le compte de tiers sans possibilité d'exercer les droits de vote pour la totalité de la participation sans instruction des clients, ensemble, 5,11 % du capital de la Société et avoir ainsi dépassé le seuil statutaire de 3 % du capital de la Société ;
- la société Morgan Stanley Investment Management Ltd a déclaré, auprès de l'Autorité des marchés financiers, détenir pour le compte de tiers 5,05 % du capital de la Société et 3,14 % des droits de vote et avoir ainsi franchi à la hausse le seuil légal de 5 % du capital de la Société le 10 février 2009 ;
- la société Morgan Stanley Investment Management Ltd a déclaré, auprès de l'Autorité des marchés financiers, détenir pour le compte de tiers 4,90 % du capital de la Société et 3,04 % des droits de vote et avoir ainsi franchi à la baisse le seuil légal de 5 % du capital de la Société le 9 avril 2009.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détient plus de 5 % de son capital social à la date du présent document de référence.

À la date du 31 décembre 2008, la Société détenait 6 745 873 actions propres, représentant 2,6 % du capital social.

L'Autorité des marchés financiers a, par décision en date du 16 avril 2008 et reproduite dans Décision et Information 208C0715, octroyé à Wendel et KKR à la suite de leur demande, une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique sur le fondement des articles 234-9 6° et 234-7 dernier alinéa de son règlement général. L'Autorité a en effet relevé que les franchissements individuels en hausse du seuil du tiers des droits de vote par ces actionnaires à raison de l'obtention de droits de vote double portant sur leur participation dans la Société inscrite au nominatif, concernent des actionnaires appartenant à un concert déclaré qui détient, et continuera de détenir, après l'attribution de droits de vote double, la majorité des droits de vote de la Société.

Il est rappelé qu'à la suite du rachat par le Consortium de la Société en décembre 2002, le capital social de la Société était détenu en totalité (hormis les actions détenues par les administrateurs) par la société Lumina Participation. En avril 2006, Legrand, anciennement dénommée Legrand Holding et société mère de Legrand France depuis l'acquisition par le Consortium, a procédé à l'admission aux négociations sur le marché Euronext Paris des actions composant son capital social. À cette occasion, la Société a procédé à une augmentation de capital par appel public à l'épargne de 862,9 millions d'euros par émission de 43 689 298 actions. En outre, la Société a permis aux salariés du Groupe de participer à l'introduction en bourse de Legrand en souscrivant, à des conditions préférentielles, à une augmentation de capital réservée aux salariés pour un montant de 36,4 millions d'euros (après prise en compte des frais de décote pour 9,1 millions d'euros) par émission de 2 303 439 actions.

En dehors de l'entrée en vigueur des droits de vote double à compter du 24 février 2008, des franchissements de seuils et opérations mentionnés ci-dessus, aucun changement significatif dans la structure de l'actionariat de la Société n'est intervenu au cours des trois derniers exercices.

10.1.2 - Contrôle de la Société

■ 10.1.2.1 - DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE DE CONTRÔLE

Au 31 décembre 2008, la Société est contrôlée par Wendel et KKR à hauteur de 30,7 % chacun.

Le Conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins deux administrateurs indépendants soit respectée au sein du Conseil d'administration, ces administrateurs étant désignés parmi des personnalités indépendantes et libres d'intérêts par rapport à la Société au sens du règlement intérieur. À la date d'enregistrement du présent document de référence, Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise sont administrateurs indépendants.

Une présentation des administrateurs indépendants et de la procédure de qualification de ceux-ci figure au paragraphe 8.3.1.1.2 du présent document de référence.

■ 10.1.2.2 - PRINCIPAUX ACTIONNAIRES DIRECTS ET INDIRECTS

Wendel

Wendel est la plus importante société d'investissement cotée en France, et l'une des toutes premières cotées en Europe. Appuyée par SLPS, actionnaire de référence avec près de 35 % du capital qui regroupe les intérêts des 950 membres de la famille Wendel, Wendel accompagne sur le long terme des sociétés industrielles et de services leaders de leurs secteurs pour accélérer leur développement et en faire des leaders mondiaux sur leurs marchés. Wendel appuie des équipes de direction fortement impliquées, participe à la définition et à la mise en œuvre de la stratégie des sociétés au sein desquelles elle investit et met en place les financements nécessaires à leur réussite. Depuis sa création en 2002, Wendel a réalisé pour plus de 3,8 milliards d'euros d'acquisitions dans des sociétés toutes leaders sur leur marché : investissement dans Legrand en 2002, acquisition d'Editis et prise de contrôle de Bureau Veritas en

2004, acquisition de Materis en 2006. C'est également en 2006 que Wendel a franchi une nouvelle étape en élargissant sa stratégie d'investissement à l'international, avec le rachat de Deutsch aux États-Unis et de Stahl et AVR aux Pays-Bas. Au second semestre de 2007 et début 2008 Wendel a acquis 21,3 % du capital de la Compagnie de Saint-Gobain, devenant ainsi le principal actionnaire de la société.

Wendel est coté sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Le rapport annuel de Wendel peut être consulté sur le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org) et téléchargé sur le site de Wendel (www.wendelgroup.com).

KKR

Fondé en 1976, KKR est un groupe international leader de la gestion alternative. L'activité principale de l'entreprise est la gestion de fonds de private equity en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. À travers son histoire, KKR a adopté une stratégie d'investissement sur le long terme auprès de ses entreprises en portefeuille, développant un véritable partenariat avec les équipes de management pour investir avec elles sur la compétitivité et sur la croissance future. KKR sponsorise notamment les fonds KKR Private Equity Investors, L.P. (NYSE Euronext Amsterdam : KPE), un fond de capital permanent qui prend des participations dans des investissements KKR ; également deux fonds de stratégies crédit, KKR Financial (NYSE : KFN) et KKR Strategic Capital Funds, qui investissent dans de la dette. KKR a des bureaux à New York, Menlo Park, San Francisco, Houston, Londres, Paris, Hong Kong, Pékin, Tokyo et Sydney.

■ 10.1.2.3 - PARTICIPATION DES ADMINISTRATEURS DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Chaque membre du Conseil d'administration détient à titre personnel au minimum 500 actions de la Société.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

La participation directe des administrateurs dans le capital de la Société au 31 décembre 2008 figure dans le tableau ci-dessous :

| Nom | Fonctions | Nombre d'actions | % du capital |
|------------------------------|---|------------------|--------------|
| Gilles Schnepf | Président du Conseil d'administration et Directeur général | 1 916 000 | 0,7 |
| Olivier Bazil | Administrateur et Vice-Président, Directeur général délégué | 1 916 000 | 0,7 |
| Mattia Caprioli | Administrateur | 500 | - |
| Arnaud Fayet | Administrateur | 500 | - |
| Jacques Garaialde | Administrateur | 500 | - |
| Edward A. Gilhuly | Administrateur | 500 | - |
| François Grappotte | Administrateur | 1 916 000 | 0,7 |
| Jean-Bernard Lafonta | Administrateur | 500 | - |
| Gérard Lamarche | Administrateur | 500 | - |
| Thierry de La Tour d'Artaise | Administrateur | 500 | - |
| Ernest-Antoine Seillière | Administrateur | 500 | - |
| TOTAL | | 5 752 000 | 2,1 |

10.2 - PACTE D'ACTIONNAIRES ET ACCORDS PARTICULIERS

Un Pacte d'actionnaires (le « Pacte ») a été conclu le 21 mars 2006 entre Wendel et KKR à l'occasion de l'introduction en bourse, dont les dispositions principales, telles qu'elles ont été

convenues entre KKR et Wendel et portées à la connaissance de la Société, sont décrites ci-dessous.

10.2.1 - Principes fondamentaux

Compte tenu du concert existant entre Wendel et KKR, l'un et l'autre s'interdiront de procéder à toute acquisition de titres de la Société ayant pour conséquence l'obligation de déposer une offre publique d'achat visant la Société, sauf à supporter seul les conséquences de ladite offre publique. Au cas où l'une des parties mènerait à bien une telle offre publique, un avenant au Pacte sera conclu qui accordera à l'autre partie (devenue minoritaire),

d'une part, un droit de veto au sujet des décisions significatives concernant la Société qui relèvent de leur compétence, aussi longtemps que cette autre partie détiendra au moins 20 % des droits de vote de la Société et d'autre part, un droit de sortie conjointe pour le cas où la partie majoritaire viendrait à vendre sa participation dans la Société.

10.2.2 - Gouvernance

L'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration dont les missions et le fonctionnement

sont décrits aux chapitres 8 et 12 du présent document de référence.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10**
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

Le Conseil d'administration est composé de trois administrateurs proposés par Wendel, trois administrateurs proposés par KKR, deux administrateurs indépendants (Monsieur Gérard Lamarche et Monsieur Thierry de La Tour d'Artaise) et de Monsieur Gilles Schnepf, Monsieur Olivier Bazil et Monsieur François Grappotte. Il comprend trois comités, dont les missions et la composition sont détaillées au paragraphe 8.3.1.2 du présent document de référence.

Sans préjudice des droits de vote des actionnaires réunis en Assemblée générale, Wendel et KKR sont convenus de faire en sorte, par leur vote en Assemblée générale et par le vote des administrateurs proposés par Wendel et KKR au Conseil d'administration, qu'au cours d'une période de deux ans et trois mois à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, soit jusqu'au 6 juillet 2008, le Conseil demeure composé d'une

majorité de membres proposés par Wendel et KKR. Tout au long de cette période, les sièges occupés par les administrateurs proposés par Wendel et KKR seraient répartis également entre eux, sans considération de leurs participations respectives au capital de la Société.

À l'issue de cette période de deux ans et trois mois, la répartition entre Wendel et KKR des sièges occupés par les administrateurs proposés par Wendel et KKR pourra être ajustée en cas de modification de la participation de l'une ou l'autre des parties.

Dans l'hypothèse où la participation combinée de Wendel et KKR au sein de la Société viendrait à représenter moins du tiers des droits de vote de celle-ci, les engagements de vote existant entre KKR et Wendel cesseraient, ainsi qu'il est exposé au paragraphe 10.2.4 ci-dessous.

10.2.3 - Mécanismes de sortie

■ 10.2.3.1 - PÉRIODE DE RESTRICTION

Depuis le 8 avril 2008, KKR et Wendel ne sont plus liés par l'obligation au titre du Pacte qui prévoyait l'interdiction de toute cession d'actions de la Société, à l'exception des cessions à des parties liées et des cessions d'un volume de titres limité (conformément à des seuils définis de manière à limiter les effets de ces cessions sur le cours de bourse), étant précisé que ces cessions doivent donner lieu à une information préalable de l'autre partie, selon le cas.

■ 10.2.3.2 - APRÈS LA PÉRIODE DE RESTRICTION

Dans l'hypothèse où KKR ou Wendel souhaiterait, à tout moment au cours de la durée du Pacte, effectuer une offre secondaire de ses actions de la Société sur le marché pour un montant supérieur à 150 millions d'euros ou si l'une d'entre elles souhaite céder un bloc d'actions de la Société pour un montant supérieur à 100 millions d'euros, l'autre partie bénéficiera d'un droit de sortie conjointe dans l'offre secondaire ou la cession de bloc. Ce droit ne s'appliquera pas en cas de distribution d'actions de la Société aux actionnaires de Wendel ou de KKR, ou en cas

d'émission de titres ayant les actions de la Société comme sous-jacent (obligations échangeables en actions Legrand ou autres) ou en cas d'utilisation de titres de la Société comme moyen de paiement dans une transaction plus globale.

KKR et Wendel feront en sorte que la Société s'engage à effectuer certaines démarches dans le cadre d'éventuelles offres secondaires, de manière à permettre un placement ordonné des actions détenues par ceux-ci auprès du public.

Toute cession par KKR ou Wendel à un industriel d'une participation d'un montant supérieur à 100 millions d'euros sera soumise à l'approbation préalable de l'autre partie.

Wendel et KKR auront chacun un droit de première offre en cas de projet de cession des actions de la Société, permettant à celle des deux parties qui n'est pas cédante de proposer à l'autre le rachat des titres dont la cession est envisagée. Ce droit de première offre ne s'appliquera pas en cas de distribution d'actions de la Société aux actionnaires de Wendel ou KKR, ou en cas d'émission de titres ayant les actions de la Société comme sous-jacent (obligations échangeables en actions Legrand ou autres).

10.2.4 - Expiration

Le Pacte prendra fin (i) lorsque la participation combinée de KKR et Wendel dans la Société représentera moins du tiers des droits de vote de la Société, (ii) lorsque la participation de

l'une ou l'autre des parties sera devenue inférieure à 5 % des droits de vote de la Société, ou (iii) au cinquième anniversaire de l'introduction en bourse de la Société sur Euronext Paris.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ 10.3 - OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2003, les opérations importantes conclues ou qui se sont poursuivies entre la Société et des personnes apparentées (Voir note 24 annexée aux états financiers consolidés figurant au chapitre 11 ainsi que le rapport spécial des commissaires aux comptes figurant à l'annexe 5 du présent document de référence) et en vigueur à la date d'enregistrement du présent document de référence, concernent, à l'exclusion des dettes intragroupes, les opérations suivantes :

- la convention d'intégration fiscale, dont le périmètre inclut notamment Alpes Technologies, Arnould FAE, Baco, Chessy, Distrasa, Inovac, Legrand SNC, Pammelec, Planet Watthom, Sarlam, Sofrelec, Sute, URA, Arnould Planet Watthom et Châteaudun Développement 3 (ICM Group) ;
- le régime de retraite complémentaire pour les membres du Comité de Direction du Groupe bénéficiant du régime de retraite des salariés français. La prime est calculée de manière

à permettre aux bénéficiaires de recevoir une pension de retraite égale à 50 % de la moyenne des deux rémunérations annuelles les plus élevées perçues par l'intéressé au cours des trois dernières années pendant lesquelles il a travaillé au sein de Legrand. Afin de bénéficier de ce régime de retraite, l'intéressé doit être âgé d'au moins 60 ans et avoir été employé par Legrand pendant au moins dix ans. En cas de décès du bénéficiaire, son conjoint survivant bénéficiera de la reversion à hauteur de 60 % de cette retraite ;

- le Contrat de Crédit 2006 qualifié d'opération avec les apparentés en raison des bénéficiaires, Legrand et certaines de ses filiales, et de la présence d'un administrateur commun de Legrand et de BNP Paribas (Voir paragraphe 7.5.2.1 et annexe 5 (Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés) du présent document de référence).

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10**
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

11

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

| | | |
|-------------|--|------------|
| 11.1 | ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2008, 31 DÉCEMBRE 2007 ET 31 DÉCEMBRE 2006 | 136 |
| 11.1.1 | Comptes consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006 | 136 |
| 11.1.2 | Notes annexes aux états financiers consolidés | 141 |
| 11.2 | RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008 | 188 |
| 11.3 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 190 |
| 11.4 | POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES | 190 |
| 11.5 | PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE | 191 |
| 11.6 | CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMMERCIALE | 192 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

11.1 - ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2008, 31 DÉCEMBRE 2007 ET 31 DÉCEMBRE 2006

11.1.1 - Comptes consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

11.1.1.1 - COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ AUX NORMES IFRS

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand | | |
|---|---|----------------|----------------|
| | Période de 12 mois close le 31 décembre | | |
| | 2008 | 2007 | 2006 |
| Chiffre d'affaires (note 1 (k)) | 4 202,4 | 4 128,8 | 3 736,8 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coût des ventes | (2 070,0) | (2 060,5) | (1 881,7) |
| Frais administratifs et commerciaux | (1 144,6) | (1 081,8) | (977,7) |
| Frais de recherche et développement | (208,3) | (219,5) | (237,9) |
| Autres produits (charges) opérationnels (note 19 (b)) | (136,7) | (105,5) | (109,9) |
| Résultat opérationnel (note 19) | 642,8 | 661,5 | 529,6 |
| Charges financières (note 20 (b)) | (151,7) | (152,4) | (157,4) |
| Produits financiers (note 20 (b)) | 29,1 | 42,5 | 33,7 |
| Gains (pertes) de change (note 20 (a)) | (25,3) | 44,0 | 40,4 |
| Perte sur extinction de dette (note 14 (a)) | 0,0 | 0,0 | (109,0) |
| Charges financières nettes | (147,9) | (65,9) | (192,3) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 0,0 | 2,0 | 0,8 |
| Résultat avant impôts | 494,9 | 597,6 | 338,1 |
| Impôts sur les résultats (note 21) | (143,4) | (175,0) | (82,9) |
| Résultat net de l'exercice | 351,5 | 422,6 | 255,2 |
| Résultat net revenant à : | | | |
| ■ Legrand | 349,9 | 421,0 | 252,0 |
| ■ Intérêts minoritaires | 1,6 | 1,6 | 3,2 |
| Résultat net par action (euros) (Notes 10 et 1 (s)) | 1,365 | 1,584 | 1,019 |
| Résultat net dilué par action (euros) (Notes 10 et 1 (s)) | 1,357 | 1,573 | 1,009 |

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ 11.1.1.2 - BILAN CONSOLIDÉ AUX NORMES IFRS

Actif

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand | | |
|--|------------------|------------------|------------------|
| | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 1 (d)) | 254,4 | 221,1 | 178,9 |
| Valeurs mobilières de placement (note 9) | 305,3 | 0,2 | 0,4 |
| Créances impôt courant ou exigible | 11,0 | 12,3 | 14,2 |
| Créances clients et comptes rattachés (notes 1 (e) et 7) | 621,7 | 646,2 | 620,8 |
| Autres créances (note 8) | 139,8 | 145,5 | 132,2 |
| Stocks (notes 1 (i) et 6) | 602,9 | 624,4 | 560,1 |
| Autres actifs financiers courants (note 23) | 5,0 | 11,8 | 22,2 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS | 1 940,1 | 1 661,5 | 1 528,8 |
| Actifs non courants | | | |
| Immobilisations incorporelles (notes 1 (f) et 2) | 1 772,7 | 1 784,3 | 1 840,0 |
| <i>Goodwills</i> (notes 1 (g) et 3) | 1 854,3 | 1 815,9 | 1 633,2 |
| Immobilisations corporelles (notes 1 (h) et 4) | 722,2 | 756,7 | 789,2 |
| Participations dans les entreprises associées (note 5) | 0,0 | 14,0 | 10,5 |
| Autres titres immobilisés (note 5) | 13,1 | 8,3 | 5,0 |
| Impôts différés (notes 1 (j) et 21) | 76,4 | 64,3 | 124,6 |
| Autres actifs non courants | 4,9 | 4,6 | 4,8 |
| TOTAL ACTIFS NON COURANTS | 4 443,6 | 4 448,1 | 4 407,3 |
| TOTAL ACTIF | 6 383,7 | 6 109,6 | 5 936,1 |

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Passif

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand | | |
|---|------------------|------------------|------------------|
| | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
| Passifs courants | | | |
| Emprunts courants (note 17) | 401,3 | 654,7 | 790,7 |
| Dettes d'impôt courant ou exigible | 12,1 | 39,6 | 32,7 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 410,4 | 474,0 | 454,4 |
| Provisions et autres passifs courants (note 18) | 508,4 | 497,9 | 436,8 |
| Autres passifs financiers courants (note 23) | 0,0 | 86,9 | 66,6 |
| TOTAL PASSIFS COURANTS | 1 332,2 | 1 753,1 | 1 781,2 |
| Passifs non courants | | | |
| Impôts différés (notes 1 (j) et 21) | 638,9 | 654,9 | 663,9 |
| Provisions et autres passifs non courants (note 15) | 62,5 | 81,0 | 109,8 |
| Avantages du personnel (notes 1 (q) et 16) | 144,1 | 125,1 | 147,6 |
| Emprunts non courants (note 14) | 2 020,2 | 1 364,4 | 1 055,5 |
| Titres subordonnés à durée indéterminée (note 13) | 0,0 | 0,0 | 9,5 |
| TOTAL PASSIFS NON COURANTS | 2 865,7 | 2 225,4 | 1 986,3 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social (note 10) | 1 051,3 | 1 083,9 | 1 078,8 |
| Réserves (note 12 (a)) | 1 378,3 | 1 238,4 | 1 217,6 |
| Réserves de conversion (note 12 (b)) | (249,4) | (194,0) | (136,6) |
| Capitaux propres revenant au Groupe | 2 180,2 | 2 128,3 | 2 159,8 |
| Intérêts minoritaires | 5,6 | 2,8 | 8,8 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 2 185,8 | 2 131,1 | 2 168,6 |
| TOTAL PASSIF | 6 383,7 | 6 109,6 | 5 936,1 |

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ **11.1.1.3 - TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS AUX NORMES IFRS**

| <i>(en millions d'euros)</i> | Legrand | | |
|---|---|----------------|----------------|
| | Période de 12 mois close le 31 décembre | | |
| | 2008 | 2007 | 2006 |
| Résultat net de l'exercice | 351,5 | 422,6 | 255,2 |
| Mouvements des actifs et passifs n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie : | | | |
| ■ Amortissement des immobilisations corporelles (note 19 (a)) | 136,1 | 131,5 | 142,0 |
| ■ Amortissement des immobilisations incorporelles (note 19 (a)) | 71,8 | 76,2 | 98,0 |
| ■ Amortissement des frais de développement (note 19 (a)) | 9,2 | 8,2 | 3,4 |
| ■ Amortissement des charges financières | 1,4 | 1,4 | 2,1 |
| ■ Perte sur extinction de dette | 0,0 | 0,0 | 109,0 |
| ■ Variation des impôts différés | (15,0) | 46,1 | (14,5) |
| ■ Variation des autres actifs et passifs non courants | 9,0 | (5,8) | 0,2 |
| ■ Quote-part du résultat des entreprises associées | 0,0 | (2,0) | (0,8) |
| ■ Perte (gain) de change | 20,2 | (4,0) | (0,9) |
| ■ Autres éléments n'ayant pas d'incidence sur la trésorerie | 8,2 | 6,9 | 26,1 |
| (Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs | 3,6 | (12,9) | (1,1) |
| (Plus-values) moins-values sur cessions de placements | 0,0 | (0,2) | 0,0 |
| Variation des autres actifs et passifs opérationnels : | | | |
| ■ Stocks | 22,7 | (32,6) | (74,5) |
| ■ Créances clients et comptes rattachés | 24,0 | (13,5) | (38,4) |
| ■ Dettes fournisseurs et comptes rattachés | (65,6) | 18,3 | 62,4 |
| ■ Autres actifs et passifs opérationnels | 0,4 | 45,3 | 13,3 |
| Flux de trésorerie issus des opérations courantes | 577,5 | 685,5 | 581,5 |
| Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | 12,5 | 38,8 | 27,5 |
| Investissements | (131,0) | (149,4) | (130,8) |
| Frais de développement capitalisés | (29,4) | (22,0) | (22,1) |
| Variation des autres actifs et passifs financiers non courants | (0,3) | (0,4) | (0,5) |
| Trésorerie provenant de cessions de valeurs mobilières de placement | 0,0 | 0,1 | 0,1 |
| Acquisition de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) (note 3) | (123,6) | (265,1) | (85,9) |
| Investissements en participations non consolidées | (8,7) | (5,2) | (2,0) |
| Flux de trésorerie générés par les investissements | (280,5) | (403,2) | (213,7) |
| ■ Augmentation de capital (note 10) | 3,9 | 5,1 | 866,2 |
| ■ Rachat d'actions propres et contrat de liquidité (note 10) | (85,5) | (280,8) | 0,0 |
| ■ Dividendes payés par Legrand | (180,0) | (133,1) | (110,6) |
| ■ Dividendes payés par des filiales de Legrand | (1,4) | (3,0) | (3,2) |
| ■ Amortissement des TSDI | 0,0 | (9,5) | (19,0) |
| ■ Nouveaux emprunts & utilisation de lignes de crédit | 770,9 | 418,3 | 2 255,8 |
| ■ Remboursement d'emprunts | (102,1) | (124,5) | (3 444,9) |
| ■ Frais d'émission de la dette | 0,0 | (0,5) | (6,1) |
| ■ Perte sur extinction de dette | 0,0 | 0,0 | (109,0) |
| ■ Acquisition de valeurs mobilières de placement | (304,7) | 0,0 | 0,0 |
| ■ Augmentation (diminution) des concours bancaires courants | (357,4) | (106,2) | 258,5 |
| Flux de trésorerie issus des opérations financières | (256,3) | (234,2) | (312,3) |
| Effet net des conversions sur la trésorerie | (7,4) | (5,9) | (9,8) |
| Variation nette de la trésorerie | 33,3 | 42,2 | 45,7 |
| Trésorerie en début d'exercice | 221,1 | 178,9 | 133,2 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 254,4 | 221,1 | 178,9 |
| Détail de certains éléments : | | | |
| ■ <i>cash flow</i> libre | 429,6 | 552,9 | 456,1 |
| ■ intérêts payés au cours de l'exercice | 101,7 | 102,0 | 122,1 |
| ■ impôts sur les bénéfices payés au cours de l'exercice | 177,4 | 109,5 | 86,3 |

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ **11.1.1.4 - TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AUX NORMES IFRS**

| (en millions d'euros) | Capitaux propres revenant à Legrand | | | | Intérêts minoritaires | Total des capitaux propres |
|---|-------------------------------------|----------------|------------------------|----------------|-----------------------|----------------------------|
| | Capital social | Réserves | Réserves de conversion | Total | | |
| Au 31 décembre 2006 | 1 078,8 | 1 217,6 | (136,6) | 2 159,8 | 8,8 | 2 168,6 |
| Résultat net de la période | | 421,0 | | 421,0 | 1,6 | 422,6 |
| Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres | | 6,7 | (57,4) | (50,7) | | (50,7) |
| <i>Produits (charges) nets comptabilisés de la période</i> | | 427,7 | (57,4) | 370,3 | 1,6 | 371,9 |
| Dividendes versés | | (133,1) | | (133,1) | (3,0) | (136,1) |
| Augmentation de capital (note 10) | 5,1 | | | 5,1 | | 5,1 |
| Rachat d'actions propres et contrat de liquidité (note 10) | | (280,8) | | (280,8) | | (280,8) |
| Rachat des minoritaires | | | | 0,0 | (4,6) | (4,6) |
| Options de souscription d'actions | | 7,0 | | 7,0 | | 7,0 |
| Au 31 décembre 2007 | 1 083,9 | 1 238,4 | (194,0) | 2 128,3 | 2,8 | 2 131,1 |
| Résultat net de la période | | 349,9 | | 349,9 | 1,6 | 351,5 |
| Produits (charges) nets comptabilisés directement en capitaux propres | | 1,5 | (55,4) | (53,9) | 1,3 | (52,6) |
| <i>Produits (charges) nets comptabilisés de la période</i> | | 351,4 | (55,4) | 296,0 | 2,9 | 298,9 |
| Dividendes versés | | (180,0) | | (180,0) | (1,4) | (181,4) |
| Augmentation de capital (note 10) | 3,9 | | | 3,9 | | 3,9 |
| Annulation rachat d'actions (note 10) | (36,5) | 36,5 | | 0,0 | | 0,0 |
| Rachat d'actions propres et contrat de liquidité (note 10) | | (85,5) | | (85,5) | | (85,5) |
| Variation de périmètre | | 0,0 | | 0,0 | 1,3 | 1,3 |
| Options de souscription d'actions | | 17,5 | | 17,5 | | 17,5 |
| Au 31 décembre 2008 | 1 051,3 | 1 378,3 | (249,4) | 2 180,2 | 5,6 | 2 185,8 |

Détail des produits (charges) nets comptabilisés de la période

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Résultat net de la période | 351,5 | 422,6 | 255,2 |
| Écarts actuariels (notes 1, 1 (q) et 16) | (24,5) | 9,7 | (12,3) |
| Impôts différés sur écarts actuariels | 9,3 | (3,0) | 4,7 |
| Impôts courants sur rachat d'actions propres* | 16,7 | 0,0 | 0,0 |
| Réserves de conversion [12 (b)] | (54,1) | (57,4) | (72,6) |
| TOTAL | 298,9 | 371,9 | 175,0 |

* Profit d'impôt lié à la provision pour dépréciation des actions propres comptabilisée dans les comptes sociaux.

Les Notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

11.1.2 - Notes annexes aux états financiers consolidés

Sommaire détaillé des notes annexes

| | | | |
|---|-----|--|-----|
| NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES | 143 | NOTE 14 - EMPRUNTS NON COURANTS | 166 |
| NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (NOTE 1 (F)) | 150 | NOTE 15 - PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS | 169 |
| NOTE 3 - <i>GOODWILLS</i> (NOTE 1 (G)) | 151 | NOTE 16 - AVANTAGES DU PERSONNEL (NOTE 1 (Q)) | 169 |
| NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 1 (H)) | 154 | NOTE 17 - EMPRUNTS COURANTS | 172 |
| NOTE 5 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS | 158 | NOTE 18 - PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS COURANTS | 172 |
| NOTE 6 - STOCKS (NOTE 1 (I)) | 158 | NOTE 19 - ANALYSE DE CERTAINS FRAIS | 173 |
| NOTE 7 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (NOTE 1 (E)) | 158 | NOTE 20 - CHARGES FINANCIÈRES NETTES | 173 |
| NOTE 8 - AUTRES CRÉANCES | 159 | NOTE 21 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS | 174 |
| NOTE 9 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT | 159 | NOTE 22 - ENGAGEMENTS | 176 |
| NOTE 10 - CAPITAL SOCIAL ET RÉSULTAT NET PAR ACTION (NOTE 1 (S)) | 160 | NOTE 23 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS | 177 |
| NOTE 11 - PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS, PLANS D'ACTIONS GRATUITES, PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX BÉNÉFICES | 161 | NOTE 24 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES | 181 |
| NOTE 12 - RÉSERVES ET RÉSERVES DE CONVERSION | 165 | NOTE 25 - INFORMATIONS PAR SEGMENTS GÉOGRAPHIQUES (NOTE 1 (R)) | 182 |
| NOTE 13 - TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE (TSDI) | 165 | NOTE 26 - INFORMATIONS TRIMESTRIELLES - NON-AUDITÉES | 185 |
| | | NOTE 27 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE | 188 |

■ INFORMATIONS GÉNÉRALES

Legrand (ex Legrand Holding SA) (la « Société ») et ses filiales (collectivement « Legrand » ou « le Groupe ») constituent le spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'information pour les lieux de vie et lieux de travail.

Le Groupe compte des filiales de production ou de distribution et des bureaux dans plus de 70 pays et vend ses produits sur près de 180 marchés nationaux. Ses principaux marchés restent la France, l'Italie et les États-Unis, qui ont généré environ 54 % de son chiffre d'affaires net annuel en 2008 (57 % en 2007 et 61 % en 2006), mais sa présence dans les zones Reste du Monde et Reste de l'Europe s'est significativement renforcée au cours des dernières années.

La Société est une société anonyme immatriculée et domiciliée en France. Son siège social se situe 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 87000 Limoges (France).

Dans le cadre de son introduction en bourse, Legrand a enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers un document de base sous le numéro I.06-009 le 21 février 2006. Le 22 mars 2006, l'Autorité des marchés financiers a apposé son visa n° 06.082 sur la note d'opération. Les premières négociations des actions Legrand ont débuté le 7 avril 2006 sur le marché Euronext Paris.

Le 23 avril 2008, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le document de référence au titre de l'exercice 2007 sous le numéro R.08-029.

Les états financiers consolidés de Legrand ont été arrêtés le 10 février 2009 par le Conseil d'administration.

■ LISTE DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Legrand et de 146 filiales qu'elle contrôle. Le Groupe consolide l'ensemble de ses filiales selon la méthode de l'intégration globale.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

La liste suivante indique les principales filiales opérationnelles de Legrand intégrées globalement au 31 décembre 2008 :

| Filiales françaises | | Filiales françaises | |
|-------------------------------|----------------|------------------------------|---------------------|
| Groupe Arnould | ICM Group | Inovac | Legrand France |
| Legrand SNC | Planet-Wattohm | | |
| Filiales étrangères | | Filiales étrangères | |
| Bticino | Italie | Bticino de Mexico | Mexique |
| EMB Electrical Industries SAE | Egypte | GL Eletro-Eletronicos Ltda | Brésil |
| HPM Industries | Australie | Kontaktor | Russie |
| Legrand | Grèce | Legrand | Russie |
| Legrand Colombia | Colombie | Legrand Electric | Royaume-Uni |
| Legrand Electrica | Portugal | Legrand Electrical | Chine |
| Legrand Elektrik | Turquie | Legrand Électrique | Belgique |
| Legrand España | Espagne | Legrand India | Inde |
| Legrand Polska | Pologne | Legrand SNC FZE | Émirats Arabes Unis |
| Legrand Zrt | Hongrie | Ortronics | États-Unis |
| Pass & Seymour | États-Unis | Rocom | Hong Kong |
| Shidean | Chine | TCL International Electrical | Chine |
| TCL Wuxi | Chine | The Wiremold Company | États-Unis |
| Van Geel Legrand | Pays-Bas | Watt Stopper | États-Unis |
| Zucchini | Italie | | |

Le calendrier d'intégration, dans les comptes consolidés, des acquisitions réalisées depuis le 1^{er} janvier 2006 est le suivant :

| 2006 | 31 mars | 30 juin | 30 septembre | 31 décembre |
|---------|---------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Cemar | | Au bilan uniquement | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat |
| Shidean | | Au bilan uniquement | Au bilan uniquement | 12 mois de résultat |
| Vantage | | | Au bilan uniquement | Au bilan uniquement |

| 2007 | 31 mars | 30 juin | 30 septembre | 31 décembre |
|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|---------------------|
| Cemar | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat | 12 mois de résultat |
| Shidean | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat | 12 mois de résultat |
| Vantage | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat | 12 mois de résultat |
| HPM Industries | 2 mois de résultat | 5 mois de résultat | 8 mois de résultat | 11 mois de résultat |
| UStec | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat | 12 mois de résultat |
| Kontaktor | | | Au bilan uniquement | Au bilan uniquement |
| Macse | | | | Au bilan uniquement |
| Alpes Technologies | | | | Au bilan uniquement |
| TCL Wuxi | | | | Au bilan uniquement |

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

| 2008 | 31 mars | 30 juin | 30 septembre | 31 décembre |
|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|---------------------|
| Kontaktor | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat | 12 mois de résultat |
| Macse | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat | 12 mois de résultat |
| Alpes Technologies | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat | 12 mois de résultat |
| TCL Wuxi | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat | 12 mois de résultat |
| PW Industries | 2 mois de résultat | 5 mois de résultat | 8 mois de résultat | 11 mois de résultat |
| Estap | | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat |
| HDL | | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat |
| Electrak | | 3 mois de résultat | 6 mois de résultat | 9 mois de résultat |

Les entités consolidées pour la première fois en 2008, selon le tableau ci-dessus, ont contribué au chiffre d'affaires du Groupe pour 135,8 millions d'euros. Après prise en compte des effets liés à leur intégration, le résultat opérationnel de ces mêmes entités est un profit de 4,6 millions d'euros. Avant la prise en compte des effets liés à leur intégration, le résultat opérationnel aurait été un profit de 10,6 millions d'euros.

Les acquisitions effectuées entre le 1^{er} janvier 2008 et le 31 décembre 2008 sont décrites ci-dessous :

PW Industries

En février 2008, Legrand a conclu l'acquisition de 100 % de PW Industries, spécialiste nord-américain du cheminement de câbles sous plafond destiné aux secteurs tertiaires et industriels.

Estap

En avril 2008, Legrand a conclu l'acquisition de 100 % des activités d'Estap, leader des armoires et coffrets Voix-Données-Images (VDI) en Turquie.

HDL

En avril 2008, Legrand a conclu l'acquisition de 100 % de HDL, n° 1 des portiers audio et vidéo au Brésil.

Electrak

En mai 2008, Legrand a conclu l'acquisition de 100 % d'Electrak, un des leaders britanniques du cheminement de câbles par le sol destiné au secteur tertiaire.

■ NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES

Legrand est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier, aux dispositions du Code de commerce.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis pour la période de douze mois close le 31 décembre 2008, conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux interprétations de l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretation Committee*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2008. En outre, ils ne présentent pas de différence avec les normes IFRS telles que publiées par l'IASB.

Le Groupe a appliqué par anticipation, depuis le 1^{er} janvier 2008, la norme IFRS 8 portant sur l'information sectorielle (note 25).

L'amendement des normes IAS 39 et IFRS 7 relatif au reclassement des actifs financiers, adopté par l'Union Européenne le 15 octobre 2008 et d'application obligatoire au 31 décembre 2008, n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

Les nouvelles normes et interprétations prises par l'IASB et relatives aux normes IFRS, d'application obligatoire au Groupe Legrand à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009, sont exposées en note 1 (v).

La présentation des états financiers en normes IFRS repose sur certaines estimations comptables déterminantes. Elle exige aussi que la Direction exerce son jugement dans l'application des principes comptables du Groupe. Les domaines très complexes ou impliquant une marge d'appréciation élevée, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers consolidés sont indiqués en note 1 (u).

Les comptes consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

A) BASE DE PRÉSENTATION ET D'ACQUISITION DE LEGRAND FRANCE

Avant le 10 décembre 2002, Legrand (ex Legrand Holding SA) n'avait pas d'activité significative. Cette Société a acquis 98 % des actions en circulation de Legrand France le 10 décembre 2002 et le capital résiduel, soit 2 %, le 2 octobre 2003, formant ainsi « le Groupe ».

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Le prix d'achat total des actions de Legrand France ainsi que les commissions et frais afférents (3 748,0 millions d'euros) ont été affectés en particulier aux marques et aux brevets.

B) PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les filiales sont consolidées si elles sont contrôlées par le Groupe, celui-ci dirigeant leurs politiques financières et opérationnelles. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à la date à laquelle ce contrôle cesse.

Les seules filiales exclues du périmètre de consolidation sont des filiales de création ou d'acquisition récente qui représentent, en cumul au titre de 2008, des actifs immobilisés totaux d'environ 6,5 millions d'euros et un chiffre d'affaires total inférieur à 16,0 millions d'euros.

Les sociétés mises en équivalence sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence significative mais sans en avoir le contrôle, une situation qui se produit généralement lorsque la participation représente entre 20 et 50 % des droits de vote. Ces participations sont comptabilisées suivant la méthode de la mise en équivalence et sont initialement constatées au coût d'acquisition.

C) CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les éléments comptables portés dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont mesurés dans la monnaie du principal espace économique dans lequel elles exercent leurs activités (« monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les opérations en devises sont converties dans la monnaie de présentation sur la base du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change résultant du règlement de ces opérations et de la conversion aux taux de change à la clôture des comptes des actifs et passifs monétaires libellés en devises sont constatés au compte de résultat sous la rubrique « gains (pertes) de change ».

Les actifs et passifs des entités du Groupe, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation, sont convertis sur la base des taux de change en vigueur à la clôture des comptes. Les comptes de résultat sont convertis aux taux de change moyens de la période comptable. Les gains ou pertes découlant de la conversion des états financiers des filiales étrangères sont directement enregistrés dans le compte « réserves de conversion » des capitaux propres, jusqu'à la cession complète de ces sociétés.

D) TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie, de dépôts à court terme et de tous les autres actifs financiers dont l'échéance initiale n'excède pas trois mois. Ces actifs financiers, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les valeurs mobilières de placement ne sont pas considérées comme des disponibilités.

Les découverts bancaires sont considérés comme une activité de financement et sont inclus à ce titre dans les emprunts courants.

E) CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés sont constatés à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés est comptabilisée au vu de tout élément objectif indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus conformément aux conditions d'origine des créances clients et comptes rattachés.

F) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où le montant recouvrable serait inférieur à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les coûts liés aux principaux projets de développement (relatifs à la conception et aux tests de produits nouveaux ou améliorés) sont comptabilisés comme des immobilisations incorporelles lorsqu'il est probable, compte tenu de la faisabilité technique, commerciale et technologique du projet, que celui-ci aura une issue positive, et que lesdits coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts de développement sont amortis linéairement à compter de la date de vente du produit sur la période de ses bénéfices attendus, celle-ci n'excédant pas 10 ans.

Les autres frais de développement qui ne répondent pas aux critères de capitalisation sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les brevets font l'objet d'un amortissement accéléré, représentatif du rythme qui reflète l'usage économique de ces actifs.

Les marques qui ont une durée de vie définie sont amorties :

- sur 10 ans lorsque la Direction envisage de les remplacer progressivement par une des marques principales du Groupe ;
- sur 20 ans lorsque la Direction n'envisage le remplacement par une des marques principales du Groupe que sur le long terme, ou si en l'absence d'une telle intention, elle suppose que ces marques peuvent être menacées par un concurrent sur le long terme.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Les dotations aux amortissements relatives aux brevets sont comprises dans les frais de recherche et développement du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements relatives aux marques sont comprises dans les frais administratifs et commerciaux du compte de résultat.

Les marques sont classées dans les actifs à durée de vie utile indéfinie lorsqu'elles sont en usage depuis plus de 10 ans et que, de l'avis de la Direction, elles sont appelées à contribuer indéfiniment à la trésorerie future du Groupe, dans la mesure où il est envisagé de continuer à les utiliser indéfiniment. Une revue de leur durée d'utilisation est faite régulièrement et peut amener à reclasser les marques à durée de vie utile indéfinie en marques à durée de vie définie.

Les marques font l'objet d'un test de dépréciation dès lors que des événements ou de nouvelles circonstances indiquent que la valeur comptable serait supérieure à la valeur recouvrable. Une perte pour dépréciation est constatée à hauteur de l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité.

G) GOODWILLS

Les *goodwills* font l'objet d'un test de dépréciation chaque année au cours du quatrième trimestre, ainsi qu'à chaque fois que des indicateurs montrent qu'une perte de valeur a pu être encourue.

Pour réaliser le test de dépréciation, chaque *goodwill* est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) qui représente le niveau le plus bas auquel le *goodwill* est suivi. Le niveau d'analyse auquel le Groupe apprécie la valeur actuelle des *goodwills* correspond aux pays.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT y compris le *goodwill* et leur valeur recouvrable, celle-ci étant la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité, conformément à la norme IAS 36, est estimée par actualisation de flux de trésorerie futurs sur une période de trois à cinq ans avec détermination d'une valeur terminale calculée à partir de l'actualisation des données de la dernière année. Ces flux sont normalement issus des plans à moyen terme les plus récents approuvés par le Groupe. Au-delà de cette période, les flux sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable pour les années ultérieures.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée. Conformément à la norme IAS 36, une dépréciation comptabilisée ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

H) IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les terrains, les constructions, le matériel et l'outillage sont comptabilisés au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les actifs acquis dans le cadre de contrats de location financement, transférant au Groupe la majorité des risques et avantages liés à ces actifs, sont capitalisés sur la base de la valeur actualisée du loyer minimal et sont amortis sur la période la plus courte entre la location ou la durée d'utilité déterminée suivant les règles en vigueur dans le Groupe (cf. ci-après).

Les actifs sont amortis linéairement sur leur durée de vie utile respective ; les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

| | |
|--------------------------------|------------|
| Constructions légères | 25 ans |
| Constructions traditionnelles | 40 ans |
| Matériel industriel | 8 à 10 ans |
| Outillage | 5 ans |
| Matériel et mobilier de bureau | 5 à 10 ans |

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée de vie estimée, et donc leur durée d'amortissement, sont significativement différentes.

Les actifs détenus en vue d'une cession sont comptabilisés sur la base du montant le plus bas entre la valeur comptable et la juste valeur moins les coûts de vente.

I) STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse entre le coût d'acquisition et la valeur réalisable nette, le coût d'acquisition étant principalement déterminé sur la base du premier entré, premier sorti (FIFO). Le coût des produits finis et des en-cours comprend les matières premières, les coûts de main-d'œuvre directe, les autres coûts directs et les frais généraux de production afférents (sur la base d'une capacité opérationnelle normale). Il exclut les coûts de financement. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimatif dans le cadre de l'activité courante, déduction faite des frais de vente variables applicables.

J) IMPÔTS DIFFÉRÉS

Conformément à la norme IAS 12, les impôts différés sont comptabilisés sur la base de la différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable consolidée et selon la méthode bilantielle. Un actif ou un passif d'impôt différé est constaté au taux d'imposition attendu pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif,

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

d'après les taux d'impôts adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé est constaté dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfiques imposables futurs ou des différences temporelles sur lesquels l'actif d'impôt pourra être imputé.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent des impôts prélevés par la même administration fiscale et si cette autorité fiscale le permet.

K) CONSTATATION DES PRODUITS

Les produits de cession de biens sont constatés lorsque toutes les conditions suivantes ont été remplies : (i) les risques et avantages importants inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acquéreur, (ii) il n'y a plus participation à la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, et dans le contrôle effectif des biens cédés, (iii) le montant des produits peut être mesuré de manière fiable, (iv) le bénéfice d'avantages économiques liés à la transaction est probable, (v) les coûts encourus ou devant être encourus au titre de la transaction peuvent être évalués de façon fiable. Pour le Groupe, ce principe se traduit par la constatation des produits lorsque le titre de propriété et le risque de perte sont transférés au client soit, généralement, à l'expédition.

Par ailleurs, le Groupe propose certaines promotions à ses clients, consistant principalement en ristournes sur volumes et en remises pour paiement rapide. Les ristournes sur volumes portent généralement sur des contrats couvrant des périodes de trois, six et douze mois, mais rarement supérieures à un an. Étant donné que les informations historiques permettent de raisonnablement estimer les volumes d'achats futurs des clients, le Groupe impute chaque mois les ristournes estimées aux transactions sous-jacentes conduisant à l'application de ces ristournes. Ces ristournes et remises sont généralement déduites des créances dues par les clients et viennent en diminution du chiffre d'affaires.

L) JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La valeur comptable de la trésorerie, des dépôts à court terme, des créances clients, des dettes fournisseurs, des charges à payer et des emprunts courants est proche de leur juste valeur en raison de l'échéance courte de ces instruments. En ce qui concerne les placements à court terme, qui se composent de valeurs mobilières de placement, la juste valeur est déterminée en fonction du prix du marché de ces titres. La juste valeur des emprunts non courants est basée sur les taux d'intérêt actuellement pratiqués pour les émissions de dettes assorties de conditions et d'échéances comparables. La juste valeur des contrats de *swap* de taux d'intérêt est le montant estimatif que la contrepartie recevrait ou paierait pour résilier le contrat ; elle est égale à la valeur actuelle des futurs *cash flows* estimatifs.

M) INSTRUMENTS DÉRIVÉS FINANCIERS ET SUR MATIÈRES PREMIÈRES

La politique du Groupe est de s'abstenir de réaliser des opérations à caractère spéculatif sur les instruments financiers ; les opérations conclues sur ce type d'instruments sont donc

exclusivement dédiées à la gestion et à la couverture des risques de change ou de taux, et de fluctuation des cours des matières premières. Le Groupe conclut de ce fait périodiquement des contrats de type *swaps*, *caps*, options et contrats à terme, en fonction de la nature des risques à couvrir.

Les produits dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur à la date de la conclusion du contrat, celle-ci étant ensuite réévaluée régulièrement. Le mode de comptabilisation des pertes ou gains qui en résultent diffère selon que le dérivé est ou n'est pas désigné comme un instrument de couverture et dépend, s'il s'agit d'une couverture, de la nature de l'élément couvert.

Bien qu'étant en position de couverture économique des risques, le Groupe a choisi de ne pas appliquer la comptabilité de couverture telle que définie par l'IAS 39 et a opté pour la comptabilisation de tous les instruments dérivés mis en place à leur juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant constatées au compte de résultat en charges ou produits financiers pour la couverture des taux d'intérêts, en gains (pertes) de change pour la couverture des opérations en devises et en résultat opérationnel pour la couverture des matières premières.

La juste valeur des divers instruments dérivés utilisés aux fins de couverture est indiquée à la note 23.

N) RESPONSABILITÉS ENVIRONNEMENTALES ET RESPONSABILITÉ PRODUITS

Conformément à la norme IAS 37, le Groupe comptabilise les pertes et les passifs relatifs aux responsabilités environnementales et à la responsabilité produits. Par conséquent, le Groupe constate une perte dès lors qu'il dispose d'informations indiquant qu'une perte est probable et raisonnablement estimable. Lorsqu'une perte n'est ni probable ni raisonnablement estimable tout en restant possible, le Groupe fait état de ce passif éventuel dans les Notes annexes à ses états financiers consolidés.

En ce qui concerne les passifs environnementaux, le Groupe estime les pertes au cas par cas et réalise la meilleure estimation possible à partir des informations dont il dispose.

En ce qui concerne la responsabilité produits, le Groupe estime les pertes sur la base des faits et circonstances actuels, de l'expérience acquise dans des affaires similaires, du nombre de plaintes et du coût anticipé de la gestion, des frais d'avocat et, dans certains cas, des montants à verser au titre du règlement de ces affaires.

Dans le cadre de l'application de l'interprétation IFRIC 6 – Passif relatif au coût de l'élimination des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers, le Groupe s'assure de la gestion des déchets au titre de la Directive de l'Union Européenne sur les déchets d'équipements électriques et électroniques en cotisant à des éco-organismes.

O) PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe gère des régimes de rémunération fondés sur des actions, réglés en instruments de capitaux propres.

Lors de l'octroi d'options, le Groupe évalue la juste valeur des instruments à la date de l'octroi. Le Groupe utilise pour les

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

valoriser soit le modèle mathématique Black & Scholes, soit le modèle binomial. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'octroi sont sans effet sur cette évaluation. Cette juste valeur est constatée en frais de personnel sur la période d'acquisition des droits avec contrepartie en réserves.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, seuls les plans octroyés après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évalués et comptabilisés en résultat.

P) TRANSFERTS ET UTILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 39, le Groupe décomptabilise les actifs financiers lorsqu'il n'attend plus de flux de trésorerie futurs de ceux-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui leur sont attachés.

Q) AVANTAGES DU PERSONNEL

(a) Obligations au titre des prestations de retraite

Les sociétés du Groupe gèrent plusieurs régimes de retraite. Ces régimes sont financés par des versements à des compagnies d'assurance ou à des régimes de retraite en fiducie, déterminés par des calculs actuariels périodiques. Il existe, au sein du Groupe, des régimes à cotisations définies et des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies

Un régime à cotisations définies est un régime au titre duquel le Groupe verse des cotisations définies à une entité distincte. Les cotisations versées au titre des régimes à cotisations définies sont constatées en charges lorsqu'elles sont dues.

Le Groupe n'a aucune obligation légale ou implicite de verser de nouvelles cotisations si le fonds ne détient pas suffisamment d'actifs pour verser à tous les salariés les prestations relatives à leurs années de service sur la période courante et sur les périodes antérieures.

Régimes à prestations définies

Un régime à prestations définies précise le montant des prestations que les salariés recevront à leur retraite, lequel dépend habituellement d'un ou de plusieurs facteurs tels que l'âge, le nombre d'années de cotisation et la rémunération.

Le passif enregistré au bilan relatif aux régimes de retraite à prestations définies est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan, ajustée des coûts des services passés non reconnus et diminuée de la juste valeur des actifs du régime. Les coûts des services passés sont comptabilisés en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Le Groupe applique la méthode optionnelle qui consiste à comptabiliser l'intégralité des écarts actuariels directement en capitaux propres (IAS 19.93A s. révisée).

Les engagements au titre des régimes à prestations définies sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte, sur la base

d'hypothèses actuarielles, la probabilité de durée de service future du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel. La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en actualisant les sorties futures de fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises de qualité libellées dans la monnaie de paiement des prestations et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

(b) Autres obligations au titre de prestations postérieures à l'emploi

Certaines sociétés du Groupe versent à leurs retraités des prestations pour soins de santé postérieures à l'emploi. L'ouverture de ces droits exige habituellement que le salarié ait terminé sa carrière dans la société et qu'il y ait travaillé un nombre d'années minimal.

Le coût de ces avantages est déterminé par calcul actuariel et comptabilisé en résultat sur la durée de service des salariés.

(c) Prestations de cessation d'emploi

Les prestations de cessation d'emploi sont dues lorsque le contrat de travail est résilié avant la date normale de départ à la retraite ou lorsqu'un salarié accepte un départ volontaire en contrepartie de ces indemnités. Le Groupe comptabilise ces prestations lorsqu'il est manifestement engagé à mettre fin à l'emploi de ses salariés en exercice selon un plan officiel détaillé sans possibilité de retrait ou à verser des prestations de cessation d'emploi dans le cadre d'une offre destinée à encourager les départs volontaires. Les prestations à payer plus de 12 mois après la date du bilan sont actualisées.

R) INFORMATIONS SECTORIELLES

La gestion du Groupe est basée sur une organisation par pays regroupés en segments géographiques pour les besoins du reporting consolidé. Ces segments géographiques correspondent aux régions d'origine de facturation et sont la France, l'Italie, le Reste de l'Europe, les États-Unis d'Amérique et le Canada, et le Reste du Monde.

S) RÉSULTAT NET PAR ACTION ET RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe, par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le nombre moyen d'actions ordinaires retenu pour les calculs exposés ci-dessus prend en compte l'impact des rachats d'actions au cours de la période.

T) COÛTS D'EMPRUNT

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié sont incorporés dans le coût de cet actif. Un actif qualifié est

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

U) UTILISATION DE JUGEMENTS ET D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers conformes aux principes comptables généralement acceptés exige que la Direction réalise des estimations et formule des hypothèses qui se traduisent dans la détermination des actifs et des passifs inscrits au bilan, des actifs et passifs éventuels, ainsi que des produits et charges enregistrés dans le compte de résultat de la période comptable considérée. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Ces estimations et ces appréciations sont régulièrement revues et se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment sur des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables compte tenu des circonstances.

(a) Dépréciation des *goodwills* et des immobilisations incorporelles

Le Groupe effectue au moins une fois par an un test de dépréciation des *goodwills* et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie utile indéfinie, conformément aux principes comptables énoncés aux notes 1 (f) et 1 (g). Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie utile est définie sont amorties sur leur durée de vie utile et font également l'objet de tests de dépréciation périodiques quand apparaissent certains indicateurs de dépréciation.

L'appréciation de l'existence d'indicateurs de dépréciation repose sur des facteurs juridiques, sur les conditions de marché et sur la performance opérationnelle des activités acquises. Des événements futurs pourraient amener le Groupe à conclure à l'existence d'indicateurs de dépréciation et à la perte de valeur de certains actifs incorporels associés aux activités acquises. Toute perte de valeur résultante pourrait avoir une incidence défavorable non négligeable sur la situation financière consolidée et sur le résultat opérationnel du Groupe.

La comptabilisation des *goodwills* et autres actifs incorporels fait appel au jugement de la Direction sur plusieurs points décisifs, notamment pour :

- déterminer les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie et ne doivent donc pas être amortis ;
- repérer les événements ou changements de situation pouvant indiquer qu'il y a eu dépréciation ;
- affecter les *goodwills* aux unités génératrices de trésorerie ;
- calculer la valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation annuels des *goodwills* ;
- estimer les futurs flux de trésorerie actualisés pour les tests périodiques de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée indéfinie ; et

- déterminer la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles à durée indéfinie aux fins des tests de dépréciation annuels.

La valeur recouvrable de l'actif concerné correspond à sa valeur sur un marché actif ou, à défaut, à la valeur actuelle des flux de trésorerie provenant des opérations courantes diminuée des investissements. Le calcul de la valeur recouvrable repose sur un nombre d'hypothèses et d'estimations soumis aux aléas de l'environnement économique du Groupe. Une autre estimation faisant appel à des hypothèses différentes, tout en restant raisonnables, pourrait aboutir à de tout autres résultats.

Au 31 décembre 2008, le Groupe a appliqué les tests de dépréciation spécifiés par la norme IAS 36 à tous les actifs incorporels non amortis, et a retenu à cet effet les hypothèses et paramètres spécifiés en note 3.

(b) Comptabilisation de l'impôt sur les bénéfices

Dans le cadre de la préparation des comptes consolidés, le Groupe est tenu d'évaluer l'impôt sur les bénéfices dans chacun des pays où il est implanté. Cette opération consiste à estimer l'exposition réelle actuelle à l'impôt et à évaluer les différences temporelles découlant d'un traitement différent de postes, comme les produits ou les charges constatés d'avance, aux fins fiscales et comptables. Ces différences donnent lieu à des impôts différés actifs et passifs, qui sont constatés dans le bilan consolidé.

Le Groupe doit ensuite évaluer la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé sur le bénéfice imposable. Seuls sont activés les impôts différés pour lesquels la recouvrabilité est probable.

Le Groupe n'a pas reconnu la totalité des actifs existants car il est probable qu'il ne pourra pas utiliser une partie de l'actif d'impôt différé avant son expiration, cette partie se composant essentiellement de pertes d'exploitation nettes reportées sur les exercices suivants et de crédits d'impôts étrangers. L'appréciation est fondée sur ses estimations du bénéfice imposable futur par territoire d'activité et sur le délai pendant lequel l'actif d'impôt différé sera recouvrable. Si les résultats réels diffèrent de ces estimations ou si le Groupe révisé ultérieurement ces estimations, il pourra être amené à ajuster la valeur de l'actif reconnue à la clôture.

(c) Autres actifs et passifs soumis à estimation

Les autres actifs et passifs soumis à l'utilisation d'estimations comprennent les provisions pour retraite, la dépréciation des autres actifs (créances clients, stocks, actifs financiers), les stocks options, les provisions pour garantie, les frais de développement capitalisés.

V) NOUVELLES PRISES DE POSITION RELATIVES AUX NORMES IFRS

À la date de clôture des comptes consolidés, les normes et interprétations suivantes non encore applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2008 ont été publiées par l'IASB.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

**(a) Normes et interprétations d'application
optionnelle au 1^{er} janvier 2008 et déjà approuvées
par l'Union Européenne :**

IFRS 8 – Information sectorielle

En novembre 2006, l'IASB a publié la norme IFRS 8 – Information sectorielle. Cette norme remplace la norme IAS 14 en alignant l'information sectorielle sur les dispositions de la norme américaine FAS 131. L'information sectorielle devra désormais être établie selon une approche fondée sur les données internes de gestion de l'entreprise par opposition à l'approche de la norme actuelle fondée sur les risques et la rentabilité des secteurs.

Cette norme entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Une application anticipée est faite par le Groupe pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008.

IAS 23 – Coûts d'emprunt

En mars 2007, l'IASB a amendé la norme IAS 23 – Coûts d'emprunt confirmant ainsi l'obligation d'incorporation des coûts d'emprunt au coût des actifs qualifiés, et supprimant donc l'option pour une comptabilisation immédiate en charges de ces coûts (conformité avec la norme américaine FAS 34).

Cette norme entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Une application anticipée est faite par le Groupe dans la mesure où il avait déjà pris l'option d'incorporer les coûts d'emprunt au coût des actifs qualifiés.

Amendement IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions

En janvier 2008, l'IASB a publié un amendement à IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » intitulé « Conditions d'acquisition des droits et annulations ». Cet amendement a pour double objectif de clarifier que les conditions d'acquisition des droits correspondent uniquement aux conditions de service et de performance et d'indiquer que toutes les annulations doivent faire l'objet du même traitement comptable.

Cet amendement entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, une application anticipée étant autorisée.

**(b) Normes et interprétations approuvées par l'IASB
et l'IFRIC mais pas par l'Union Européenne :**

IAS 1 révisée – Présentation des états financiers

En septembre 2007, l'IASB a publié la version révisée d'IAS 1 relative à la présentation des états financiers. Cette révision modifie la structure des états financiers principalement en réservant le tableau de variation des capitaux propres aux seules transactions avec les actionnaires, les autres composantes actuelles devant être incluses dans un compte de résultat global.

Cette norme entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, une application anticipée n'étant pas possible en l'absence d'approbation par l'Union Européenne.

**IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises et IAS 27
révisée – Etats financiers consolidés et individuels**

En janvier 2008, l'IASB a publié une nouvelle norme sur les regroupements d'entreprises, accompagnée d'une norme révisée sur les états financiers consolidés relative à la comptabilisation notamment des variations de périmètres de consolidation.

Cette nouvelle norme renforce deux concepts majeurs, à savoir, la reconnaissance de l'importance d'avoir ou non le contrôle d'une société et l'usage de la juste valeur.

Ces normes entrent en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009, une application anticipée n'étant pas possible en l'absence d'approbation par l'Union Européenne.

**Amendement IAS 32 – Instruments financiers remboursables
au gré du porteur ou en cas de liquidation**

En février 2008, l'IASB a publié un amendement de la norme IAS 32 relatif aux instruments financiers remboursables au gré du porteur ou en cas de liquidation. L'objectif de l'amendement est de permettre le classement en capitaux propres de certains instruments qui, en dehors de leur caractère remboursable au gré du porteur, sont équivalents à des actions ordinaires.

Cet amendement entre en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, une application anticipée n'étant pas possible en l'absence d'approbation par l'Union Européenne.

Le Groupe a commencé à examiner l'ensemble de ces normes et interprétations afin de déterminer les modifications qu'elles pourraient entraîner dans les informations communiquées.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ NOTE 2 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (NOTE 1 (F))

Les immobilisations incorporelles nettes s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Marques à durée indéfinie | 1 418,6 | 1 511,0 | 1 523,1 |
| Marques à durée définie | 161,1 | 54,3 | 49,7 |
| Brevets | 57,4 | 102,7 | 161,4 |
| Autres actifs incorporels | 135,6 | 116,3 | 105,8 |
| | 1 772,7 | 1 784,3 | 1 840,0 |

La revue de la durée d'utilisation des marques a conduit le Groupe à procéder à un reclassement d'une marque à durée de vie indéfinie en marque à durée de vie définie (note 1 (f)).

Les marques s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Au début de la période | 1 590,4 | 1 593,0 | 1 567,1 |
| ■ Acquisitions | 23,7 | 12,2 | 41,8 |
| ■ Cessions | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Effet de conversion | 3,1 | (14,8) | (15,9) |
| | 1 617,2 | 1 590,4 | 1 593,0 |
| Amortissements cumulés | (37,5) | (25,1) | (20,2) |
| À la fin de la période | 1 579,7 | 1 565,3 | 1 572,8 |

Les brevets s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Au début de la période | 570,3 | 576,0 | 582,2 |
| ■ Acquisitions | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Cessions | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| ■ Effet de conversion | 2,3 | (5,7) | (6,2) |
| | 572,6 | 570,3 | 576,0 |
| Amortissements cumulés | (515,2) | (467,6) | (414,6) |
| À la fin de la période | 57,4 | 102,7 | 161,4 |

Pour l'exercice 2008, les dotations aux amortissements relatives aux actifs incorporels (y compris les frais de développement capitalisés) s'élèvent à 81,0 millions d'euros (84,4 millions d'euros pour l'exercice 2007 ; 101,4 millions d'euros pour l'exercice 2006) incluant les amortissements des marques et brevets qui s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | Brevets | Marques | Total |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| France | 24,7 | 1,9 | 26,6 |
| Italie | 12,3 | 0,0 | 12,3 |
| Reste de l'Europe | 3,3 | 1,2 | 4,5 |
| USA/Canada | 3,9 | 6,8 | 10,7 |
| Reste du Monde | 1,4 | 1,9 | 3,3 |
| | 45,6 | 11,8 | 57,4 |

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Les dotations prévisionnelles aux amortissements des brevets et des marques sur les cinq prochains exercices sont les suivantes :

| (en millions d'euros) | Brevets | Marques | Total |
|-----------------------|---------|---------|-------|
| 2009 | 28,8 | 12,3 | 41,1 |
| 2010 | 17,3 | 11,9 | 29,2 |
| 2011 | 11,5 | 11,4 | 22,9 |
| 2012 | 0,0 | 8,8 | 8,8 |
| 2013 | 0,0 | 8,8 | 8,8 |

Les autres actifs incorporels s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Frais de développement capitalisés | 90,9 | 70,5 | 56,9 |
| Logiciels | 14,4 | 15,9 | 14,0 |
| Autres | 30,3 | 29,9 | 34,9 |
| | 135,6 | 116,3 | 105,8 |

■ **NOTE 3 - GOODWILLS (NOTE 1 (G))**

Les *goodwills* s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| France | 600,3 | 606,5 | 589,1 |
| Italie | 307,6 | 307,6 | 307,6 |
| Reste de l'Europe | 213,1 | 213,3 | 137,7 |
| USA/Canada | 307,6 | 285,1 | 311,2 |
| Reste du Monde | 425,7 | 403,4 | 287,6 |
| | 1 854,3 | 1 815,9 | 1 633,2 |

L'affectation géographique des *goodwills* s'appuie sur la valeur de la société acquise déterminée à la date de la transaction et sur les synergies avec les sociétés existantes.

Dans les zones « Reste de l'Europe » et « Reste du Monde » aucun *goodwill* alloué de façon définitive à une UGT (unité génératrice de trésorerie) n'est supérieur à 10 % du *goodwill* total.

Les variations des *goodwills* s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|-------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Au début de la période | 1 815,9 | 1 633,2 | 1 780,0 |
| ■ Acquisitions | 117,1 | 197,2 | 58,1 |
| ■ Ajustements | (30,0) | 22,2 | (156,3) |
| ■ Effet de conversion | (48,7) | (36,7) | (48,6) |
| À la fin de la période | 1 854,3 | 1 815,9 | 1 633,2 |

Les ajustements de *goodwill* incluent en 2006 le reversement d'un passif d'impôt différé qui avait été reconnu en contrepartie du *goodwill* dans les comptes d'une filiale italienne lors de l'acquisition de Legrand en 2002.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Aux fins de tests de dépréciation, un *goodwill* a été attribué aux divers pays, regroupant les filiales correspondant au niveau le plus bas d'unités génératrices de trésorerie.

Ces pays, auxquels un *goodwill* a été attribué, font l'objet de tests de dépréciation chaque année et dans le cas où des événements ou circonstances particulières pourraient entraîner une perte de valeur. Une comparaison est faite entre la valeur comptable des groupes d'actifs correspondants, y compris le *goodwill*, et la valeur d'utilité des filiales du pays.

La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus des filiales concernées.

En 2006, cette valeur d'utilité a été actualisée avec des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie futurs attendus après impôt. En 2008 et 2007, en conformité avec la norme IAS 36, l'actualisation de la valeur d'utilité a été calculée avec des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie futurs attendus avant impôt. Ces deux méthodes donnent une valeur d'utilité équivalente.

Pour la période close au 31 décembre 2008, les paramètres relatifs aux tests de dépréciation sont les suivants :

| | Méthode pour déterminer la valeur recouvrable | Valeur nette comptable du <i>goodwill</i> | Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie | Valeur d'utilité | |
|-------------------|---|---|---|------------------------------------|-------------------------------|
| | | | | Taux d'actualisation (avant impôt) | Taux de croissance à l'infini |
| France | | 600,3 | 849,3 | 12,9 % | 2,5 % |
| Italie | | 307,6 | 414,3 | 12,3 % | 2,5 % |
| Reste de l'Europe | Valeur d'utilité | 213,1 | 137,3 | 12 à 16 % | 2,5 à 5 % |
| USA/Canada | | 307,6 | 10,6 | 12,5 % | 2,5 à 5 % |
| Reste du Monde | | 425,7 | 7,1 | 12 à 23 % | 2,5 à 5 % |
| | | 1 854,3 | 1 418,6 | | |

Pour la période close le 31 décembre 2008, il n'existe pas d'identification de perte de valeur comptable des *goodwill*.

Le Groupe a procédé à une analyse détaillée de sensibilité sur les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme retenus pour tous les *goodwill* dont la valeur unitaire est

supérieure à 10,0 millions d'euros, ce qui représente plus de 98 % des *goodwill* affectés définitivement. Une augmentation de 50 points de base des taux d'actualisation ou une diminution de 50 points de base des taux de croissance à long terme ne conduirait pas à la constatation de perte de valeur.

Pour la période close au 31 décembre 2007, les paramètres relatifs aux tests de dépréciation sont les suivants :

| | Méthode pour déterminer la valeur recouvrable | Valeur nette comptable du <i>goodwill</i> | Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie | Valeur d'utilité | |
|-------------------|---|---|---|------------------------------------|-------------------------------|
| | | | | Taux d'actualisation (avant impôt) | Taux de croissance à l'infini |
| France | | 606,5 | 849,3 | 12,5 % | 2 % |
| Italie | | 307,6 | 414,3 | 13 % | 2 % |
| Reste de l'Europe | Valeur d'utilité | 213,3 | 137,3 | 10 à 12,5 % | 2 à 5 % |
| USA/Canada | | 285,1 | 103,0 | 13 % | 2 à 5 % |
| Reste du Monde | | 403,4 | 7,1 | 12,5 à 19 % | 2 à 5 % |
| | | 1 815,9 | 1 511,0 | | |

Pour la période close le 31 décembre 2007, il n'existait pas d'identification de perte de valeur comptable des *goodwill*.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Pour la période close au 31 décembre 2006, les paramètres relatifs aux tests de dépréciation sont les suivants :

| | Méthode pour déterminer la valeur recouvrable | Valeur nette comptable du goodwill | Valeur nette comptable des marques à durée de vie indéfinie | Valeur d'utilité | |
|-------------------|---|------------------------------------|---|------------------------------------|-------------------------------|
| | | | | Taux d'actualisation (après impôt) | Taux de croissance à l'infini |
| France | | 589,1 | 849,3 | 9 % | 2 à 3 % |
| Italie | | 307,6 | 414,3 | 9 % | 2 à 3 % |
| Reste de l'Europe | Valeur d'utilité | 137,7 | 137,3 | 9 à 11 % | 2 à 3 % |
| USA/Canada | | 311,2 | 115,1 | 10 % | 2 à 3 % |
| Reste du Monde | | 287,6 | 7,1 | 9 à 14 % | 3 à 5 % |
| | | 1 633,2 | 1 523,1 | | |

Pour la période close le 31 décembre 2006, il n'existait pas d'identification de perte de valeur comptable des *goodwills*.

Les acquisitions de filiales (sous déduction de la trésorerie acquise) se sont élevées à 123,6 millions d'euros au cours de l'exercice 2008, 265,1 millions d'euros au cours de l'exercice 2007 et 85,9 millions d'euros au cours de l'exercice 2006.

Allocation du prix d'acquisition :

| (en millions d'euros) | Période de 12 mois close le | | |
|--|-----------------------------|------------|------------|
| | 31/12/2008 | 31/12/2007 | 31/12/2006 |
| ■ Marques | 23,7 | 12,2 | 41,8 |
| ■ Impôts différés sur Marques | (6,4) | (3,9) | (14,2) |
| ■ Autres immobilisations incorporelles | - | - | 22,5 |
| ■ Impôts différés sur autres immobilisations incorporelles | - | - | (7,4) |
| ■ Goodwill | 117,1 | 197,2 | 58,1 |

L'allocation du prix d'acquisition des sociétés acquises dans les 12 derniers mois n'est pas définitive ; en conséquence, les *goodwills* qui y sont attachés peuvent être valorisés sur une

base provisoire au 31 décembre de l'année d'acquisition et sont ajustés au cours de l'année suivante sur la base de l'allocation définitive.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ NOTE 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 1 (H))

A) RÉPARTITION DES ACTIFS CORPORELS NETS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysent comme suit au 31 décembre 2008 :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | | | | | |
|--|------------------|--------------|-------------------|-------------|----------------|--------------|
| | France | Italie | Reste de l'Europe | USA/Canada | Reste du Monde | Total |
| Terrains | 24,2 | 5,5 | 14,2 | 2,2 | 6,1 | 52,2 |
| Constructions | 119,0 | 89,8 | 41,0 | 17,9 | 20,3 | 288,0 |
| Matériel et outillage | 116,2 | 82,0 | 32,7 | 15,9 | 45,0 | 291,8 |
| Immobilisations en cours et autres immobilisations | 22,7 | 13,5 | 15,7 | 20,2 | 18,1 | 90,2 |
| | 282,1 | 190,8 | 103,6 | 56,2 | 89,5 | 722,2 |

Sur la totalité de ces immobilisations corporelles, un montant de 31,4 millions d'euros est disponible à la vente. Ces biens disponibles à la vente sont valorisés à la valeur la plus faible entre la valeur de marché et la valeur nette comptable.

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysaient comme suit au 31 décembre 2007 :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2007 | | | | | |
|--|------------------|--------------|-------------------|-------------|----------------|--------------|
| | France | Italie | Reste de l'Europe | USA/Canada | Reste du Monde | Total |
| Terrains | 24,0 | 5,5 | 14,9 | 2,4 | 9,6 | 56,4 |
| Constructions | 124,2 | 83,6 | 43,0 | 20,0 | 18,7 | 289,5 |
| Matériel et outillage | 127,7 | 84,1 | 32,5 | 20,3 | 43,0 | 307,6 |
| Immobilisations en cours et autres immobilisations | 35,0 | 22,8 | 12,5 | 20,0 | 12,9 | 103,2 |
| | 310,9 | 196,0 | 102,9 | 62,7 | 84,2 | 756,7 |

Les immobilisations corporelles nettes, incluant les biens loués capitalisés, s'analysaient comme suit au 31 décembre 2006 :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2006 | | | | | |
|--|------------------|--------------|-------------------|-------------|----------------|--------------|
| | France | Italie | Reste de l'Europe | USA/Canada | Reste du Monde | Total |
| Terrains | 24,1 | 5,5 | 17,5 | 2,7 | 20,9 | 70,7 |
| Constructions | 131,5 | 86,1 | 44,0 | 21,0 | 26,2 | 308,8 |
| Matériel et outillage | 135,0 | 80,2 | 36,2 | 26,3 | 42,0 | 319,7 |
| Immobilisations en cours et autres immobilisations | 33,7 | 8,3 | 13,5 | 21,8 | 12,7 | 90,0 |
| | 324,3 | 180,1 | 111,2 | 71,8 | 101,8 | 789,2 |



INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

B) ANALYSE DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2008 s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | | | | | |
|---|------------------|--------------|-------------------|--------------|----------------|---------------|
| | France | Italie | Reste de l'Europe | USA/Canada | Reste du Monde | Total |
| Acquisitions | 34,2 | 32,3 | 16,2 | 10,7 | 25,9 | 119,3 |
| Cessions | (1,9) | (7,2) | (1,3) | (3,3) | (2,2) | (15,9) |
| Dotations aux amortissements | (54,5) | (30,1) | (17,6) | (16,4) | (17,5) | (136,1) |
| Transferts et changements du périmètre de consolidation | (6,5) | (0,3) | 12,5 | 0,2 | 8,9 | 14,8 |
| Effet de conversion | 0,0 | 0,0 | (9,0) | 2,2 | (9,8) | (16,6) |
| | (28,7) | (5,3) | 0,8 | (6,6) | 5,3 | (34,5) |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | | | | | | |
|--|------------------|---------------------------------------|---------------|------------------------------|---|---------------------|---------------|
| | Acquisitions | Transferts d'immobilisations en cours | Cessions | Dotations aux amortissements | Transferts et changements du périmètre de consolidation | Effet de conversion | Total |
| Terrains | 0,0 | 1,2 | (1,2) | (0,6) | (2,5) | (1,1) | (4,2) |
| Constructions | 23,4 | 14,4 | (10,1) | (29,6) | 4,8 | (4,4) | (1,5) |
| Matériel et outillage | 46,8 | 24,9 | (3,5) | (90,2) | 14,5 | (8,3) | (15,8) |
| Immobilisations en cours et autres immobilisations | 49,1 | (40,5) | (1,1) | (15,7) | (2,0) | (2,8) | (13,0) |
| | 119,3 | 0,0 | (15,9) | (136,1) | 14,8 | (16,6) | (34,5) |

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2007 s'analysaient comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2007 | | | | | |
|---|------------------|-------------|-------------------|--------------|----------------|---------------|
| | France | Italie | Reste de l'Europe | USA/Canada | Reste du Monde | Total |
| Acquisitions | 46,0 | 43,4 | 14,4 | 12,9 | 18,8 | 135,5 |
| Cessions | (2,8) | (0,2) | (0,5) | (0,9) | (21,8) | (26,2) |
| Dotations aux amortissements | (54,7) | (27,0) | (18,3) | (14,6) | (16,9) | (131,5) |
| Transferts et changements du périmètre de consolidation | (1,9) | (0,3) | (2,2) | 0,8 | 4,3 | 0,7 |
| Effet de conversion | 0,0 | 0,0 | (1,7) | (7,3) | (2,0) | (11,0) |
| | (13,4) | 15,9 | (8,3) | (9,1) | (17,6) | (32,5) |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

| 31 décembre 2007 | | | | | | | |
|--|--------------|---------------------------------------|---------------|------------------------------|---|---------------------|---------------|
| (en millions d'euros) | Acquisitions | Transferts d'immobilisations en cours | Cessions | Dotations aux amortissements | Transferts et changements du périmètre de consolidation | Effet de conversion | Total |
| Terrains | 0,0 | 0,5 | (10,9) | (0,5) | (2,2) | (1,2) | (14,3) |
| Constructions | 7,4 | 7,9 | (10,0) | (22,0) | 1,0 | (3,6) | (19,3) |
| Matériel et outillage | 53,9 | 34,7 | (4,4) | (93,3) | 0,3 | (3,3) | (12,1) |
| Immobilisations en cours et autres immobilisations | 74,2 | (43,1) | (0,9) | (15,7) | 1,6 | (2,9) | 13,2 |
| | 135,5 | 0,0 | (26,2) | (131,5) | 0,7 | (11,0) | (32,5) |

Les variations des immobilisations sur l'exercice 2006 s'analysaient comme suit :

| 31 décembre 2006 | | | | | | |
|---|--------------|--------------|-------------------|---------------|----------------|---------------|
| (en millions d'euros) | France | Italie | Reste de l'Europe | USA/Canada | Reste du Monde | Total |
| Acquisitions | 48,6 | 22,8 | 15,3 | 14,3 | 17,7 | 118,7 |
| Cessions | (4,2) | (0,3) | (24,8) | (1,0) | (1,3) | (31,6) |
| Dotations aux amortissements | (57,8) | (27,7) | (19,2) | (20,3) | (17,0) | (142,0) |
| Transferts et changements du périmètre de consolidation | 7,0 | 0,0 | 1,4 | 0,5 | 17,2 | 26,1 |
| Effet de conversion | 0,0 | 0,0 | 0,2 | (8,9) | (6,9) | (15,6) |
| | (6,4) | (5,2) | (27,1) | (15,4) | 9,7 | (44,4) |

| 31 décembre 2006 | | | | | | | |
|--|--------------|---------------------------------------|---------------|------------------------------|---|---------------------|---------------|
| (en millions d'euros) | Acquisitions | Transferts d'immobilisations en cours | Cessions | Dotations aux amortissements | Transferts et changements du périmètre de consolidation | Effet de conversion | Total |
| Terrains | 0,1 | 0,0 | (2,6) | (1,1) | 3,7 | (1,3) | (1,2) |
| Constructions | 4,5 | 12,5 | (17,8) | (28,6) | 4,6 | (4,5) | (29,3) |
| Matériel et outillage | 45,0 | 43,4 | (9,9) | (95,1) | 16,5 | (5,7) | (5,8) |
| Immobilisations en cours et autres immobilisations | 69,1 | (55,9) | (1,3) | (17,2) | 1,3 | (4,1) | (8,1) |
| | 118,7 | 0,0 | (31,6) | (142,0) | 26,1 | (15,6) | (44,4) |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

**C) LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES CORRESPONDANT À DES BIENS LOUÉS (LOCATION FINANCEMENT)
CAPITALISÉS S'ANALYSENT COMME SUIT :**

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Terrains | 3,8 | 3,8 | 3,8 |
| Constructions | 37,4 | 27,3 | 35,9 |
| Matériel et outillage | 32,4 | 36,2 | 38,7 |
| | 73,6 | 67,3 | 78,4 |
| Amortissements cumulés | (37,7) | (40,3) | (44,3) |
| | 35,9 | 27,0 | 34,1 |

D) LES OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CES CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT SONT ENREGISTRÉES AU BILAN :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Emprunts non courants | 21,5 | 19,2 | 9,3 |
| Emprunts courants | 2,5 | 4,5 | 6,9 |
| | 24,0 | 23,7 | 16,2 |

**E) L'ÉCHÉANCIER DES LOYERS MINIMAUX RELATIFS AUX BIENS LOUÉS CAPITALISÉS (LOCATION FINANCEMENT)
SE PRÉSENTE COMME SUIT :**

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Moins d'un an | 3,4 | 5,6 | 6,6 |
| Un à deux ans | 3,2 | 3,0 | 4,5 |
| Deux à trois ans | 3,1 | 2,6 | 1,7 |
| Trois à quatre ans | 3,1 | 2,5 | 1,5 |
| Quatre à cinq ans | 2,4 | 2,3 | 1,3 |
| Au-delà de cinq ans | 18,6 | 9,1 | 1,8 |
| | 33,8 | 25,1 | 17,4 |
| Dont intérêts | (9,8) | (1,4) | (1,2) |
| Valeur actualisée des loyers futurs minimaux | 24,0 | 23,7 | 16,2 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ NOTE 5 - PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET AUTRES TITRES IMMOBILISÉS

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Participations dans les entreprises associées | 0,0 | 14,0 | 10,5 |

La diminution des participations dans les entreprises associées vient de la consolidation par intégration globale de la société Alborz Electrical Industries Ltd jusqu'alors consolidée par mise en équivalence.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Autres titres immobilisés | 13,1 | 8,3 | 5,0 |

■ NOTE 6 - STOCKS (NOTE 1 (II))

Les stocks s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Matières premières, fournitures et emballages | 222,1 | 222,5 | 199,3 |
| Produits semi-finis | 104,7 | 110,2 | 110,5 |
| Produits finis | 364,5 | 369,4 | 322,5 |
| | 691,3 | 702,1 | 632,3 |
| Provisions pour dépréciation | (88,4) | (77,7) | (72,2) |
| | 602,9 | 624,4 | 560,1 |

■ NOTE 7 - CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (NOTE 1 (E))

Le Groupe réalise plus de 95 % de son chiffre d'affaires auprès de distributeurs de matériel électrique, dont les deux principaux représentent approximativement 28 % du chiffre d'affaires net

consolidé. Le Groupe estime qu'aucun autre client distributeur ne représente plus de 5 % du chiffre d'affaires consolidé.

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Créances clients | 569,8 | 568,5 | 559,7 |
| Comptes rattachés | 82,9 | 104,5 | 90,4 |
| | 652,7 | 673,0 | 650,1 |
| Provisions pour dépréciation | (31,0) | (26,8) | (29,3) |
| | 621,7 | 646,2 | 620,8 |

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Les créances clients dont l'échéance est dépassée s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Échéances inférieures à 3 mois | 82,8 | 70,8 | 57,3 |
| Échéances comprises entre 3 et 12 mois | 18,6 | 13,9 | 21,6 |
| Échéances supérieures à 12 mois | 12,2 | 16,6 | 19,7 |
| | 113,6 | 101,3 | 98,6 |

Ces créances sont provisionnées à hauteur de 27,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 (24,6 millions d'euros au 31 décembre 2007 ; 27,1 millions d'euros au 31 décembre 2006). La répartition par échéance de ces provisions est la suivante :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Échéances inférieures à 3 mois | 7,1 | 2,5 | 2,9 |
| Échéances comprises entre 3 et 12 mois | 8,6 | 7,4 | 7,7 |
| Échéances supérieures à 12 mois | 12,2 | 14,7 | 16,5 |
| | 27,9 | 24,6 | 27,1 |

■ **NOTE 8 - AUTRES CRÉANCES**

Les autres actifs circulants s'analysent comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Créance Personnel | 3,1 | 3,7 | 4,1 |
| Autres créances | 41,6 | 47,8 | 33,0 |
| Charges constatées d'avance | 18,9 | 18,5 | 18,1 |
| Autres taxes | 76,2 | 75,5 | 77,0 |
| | 139,8 | 145,5 | 132,2 |

Ces actifs sont valorisés au coût historique et il n'existe pas d'élément ou de circonstance particulière ayant entraîné de perte de valeur.

■ **NOTE 9 - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

Au 31 décembre 2008, le Groupe détenait des Bons du Trésor français pour une juste valeur de 304,9 millions d'euros qui arriveront à échéance au cours du 1er trimestre 2009.

■ NOTE 10 - CAPITAL SOCIAL ET RÉSULTAT NET PAR ACTION (NOTE 1 (S))

Le capital social au 31 décembre 2008 est de 1 051 260 512 euros représenté par 262 815 128 actions de 4 euros de nominal chacune, auxquelles correspondent 422 978 591 droits de vote.

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au 31 décembre 2008 :

| | Nombre d'actions | Nominal | Valeur du capital en euros | Prime d'émission en euros |
|---|------------------|---------|----------------------------|---------------------------|
| Au 31/12/2006 | 269 693 376 | 4 | 1 078 773 504 | 1 257 726 503 |
| Souscription d'actions du plan d'options 2003 | 1 282 363 | 4 | 5 129 452 | |
| Au 31/12/2007 | 270 975 739 | 4 | 1 083 902 956 | 1 257 726 503 |
| Souscription d'actions du plan d'options 2004 | 338 781 | 4 | 1 355 124 | |
| Annulation actions propres | (9 138 395) | 4 | (36 553 580) | (188 280 771) |
| Souscription d'actions du plan d'options 2003 | 639 003 | 4 | 2 556 012 | |
| Au 31/12/2008 | 262 815 128 | 4 | 1 051 260 512 | 1 069 445 732 |

Il existe une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. Depuis le 24 février 2006, la valeur nominale d'une action est de 4 euros.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2008 a décidé l'annulation des 9 138 395 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (dont 8 989 411 actions détenues à la date du 31 décembre 2007 et 148 984 actions rachetées entre le 1^{er} janvier et le 5 mars 2008). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 188 280 771 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à compter du 24 février 2006.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'action 2003 et 2004 (note 11), 977 784 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2008 représentant une augmentation de capital d'un montant de 3,9 millions d'euros.

A) RACHAT D'ACTIONS ET CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 650,0 millions d'euros a été publié par le Groupe le 23 mai 2008.

Rachat d'actions

Au 31 décembre 2008, le Groupe détient 4 884 873 actions pour une valeur d'acquisition de 109 926 422 euros, l'affectation de ces rachats se répartissant entre :

- la mise en œuvre de tout plan d'option d'achat d'actions pour 4 804 873 actions et pour une valeur d'acquisition de 107 932 822 euros ;
- l'attribution d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 80 000 actions et pour une valeur d'acquisition de 1 993 600 euros.

Au cours de l'exercice 2008, le Groupe a acheté 2 754 403 actions pour une valeur d'acquisition de 56 450 008 euros.

Contrat de liquidité

Le 29 mai 2007, le Groupe a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Paris et conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Au 31 décembre 2008, 45,0 millions d'euros sont affectés au compte de liquidité. À cette date, le Groupe détient 1 861 000 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur moyenne d'acquisition de 26 057 773 euros.

Le solde des mouvements de l'exercice 2008, au titre de ce contrat, correspond à des achats, nets de cession, de 1 744 577 actions pour une valeur nette de cession de 29 073 134 euros.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

B) RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action calculé sur le nombre moyen d'actions ordinaires se présente comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Résultat net revenant à Legrand | 349,9 | 421,0 | 252,0 |
| Actions ordinaires : - fin de période | 262 815 128 | 270 975 739 | 269 693 376 |
| - moyenne | 256 389 092 | 265 729 265 | 247 218 622 |
| Options et actions gratuites attribuées fin de période | 5 083 315 | 3 459 034 | 2 606 529 |
| Rachat net d'actions propres et contrat de liquidité durant la période | (4 498 980) | (11 385 834) | - |
| Résultat net par action (euros) [note 1 (s)] | 1,365 | 1,584 | 1,019 |
| Résultat net dilué par action (euros) [note 1 (s)]* | 1,357 | 1,573 | 1,009 |
| Dividendes versés par action (euros) | 0,700 | 0,500 | 0,410 |

* Les options attribuées par le plan d'option 2008 (1 994 800 options) et le plan d'option 2007 (1 583 095 options) ne sont pas prises en compte dans le calcul du résultat net dilué par action car le prix d'exercice de l'option est supérieur à la juste valeur de l'action au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de l'augmentation de capital intervenue lors de l'introduction en bourse au cours du second trimestre 2006, le Groupe a émis 79 855 651 actions qui ont été prises en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice, conformément à IAS 33. Si l'émission de ces actions était intervenue le 1^{er} janvier 2006, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 0,934 euro et 0,925 euro.

Dans le cadre de la souscription du plan d'options 2003 intervenue en 2007, le Groupe a émis 1 282 363 actions et procédé aux rachats, nets de cessions, de 11 385 834 actions. Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice, conformément à IAS 33. Si l'émission et le rachat de ces actions étaient intervenus

le 1^{er} janvier 2007, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 1,622 euro et 1,610 euro.

Dans le cadre de la souscription des plans d'options 2003 et 2004 intervenue au cours de l'exercice 2008, le Groupe a émis 977 784 actions. Il a également procédé aux rachats, nets de cessions, de 4 498 980 actions. Enfin, il a réduit son capital par annulation de 9 138 395 actions. Ces mouvements d'actions ont été pris en compte *pro rata temporis* dans le nombre moyen d'actions sur l'exercice 2008, conformément à IAS 33. Si l'émission, le rachat et l'annulation de ces actions étaient intervenus le 1^{er} janvier 2008, les résultats nets par action de base et dilué par action auraient été respectivement de 1,366 euro et 1,358 euro.

■ NOTE 11 - PLANS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTION, PLANS D'ACTION GRATUITES, PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX BÉNÉFICES

A) PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS 2003 – 2004 – 2005 DE LEGRAND

La Société est dotée d'un plan d'options sur actions dans le cadre duquel des options peuvent être octroyées en vue d'acquérir un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice fixé à l'origine à 1,00 euro par action pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 1,40 euro par action pour les options attribuées en 2005. Lors de l'Assemblée générale du 24 février 2006, les actionnaires ont décidé le regroupement des actions à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes et de porter le nominal de 1,00 à 4,00 euros par action.

En conséquence, le prix de levée des options a été porté à 4,00 euros pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 5,60 euros pour les options attribuées en 2005.

Durant l'exercice 2008 :

- 338 781 options ont été exercées dans le cadre du plan 2004, le solde sera exerçable au cours des prochaines années en fonction des dates de levées prévues dans le plan ;
- 639 003 options ont été exercées dans le cadre du plan 2003, ce plan est apuré puisqu'arrivé à échéance au 5 août 2008.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

| Information sur les options de souscription | Plan 2003 | Plan 2004 | Plan 2005 | Total |
|--|---|----------------|----------------|----------------|
| Date du Conseil d'administration | 06/06/2003 | 30/01/2004 | 07/02/2005 | |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites | 1 924 530 | 508 250 | 173 750 | 2 606 530 |
| dont nombre pouvant être souscrites par les mandataires sociaux | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Modalités d'exercice | <ul style="list-style-type: none"> ■ À hauteur de 2/3, 4 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours ; ■ À hauteur de 1/3, 5 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours. | | | |
| Point de départ d'exercice des options pour les 2/3 | 06/06/2007 | 30/01/2008 | 07/02/2009 | |
| Point de départ d'exercice des options pour les 1/3 | 06/06/2008 | 30/01/2009 | 07/02/2010 | |
| Prix de souscription | 4,00 euros | 4,00 euros | 5,60 euros | |
| Options de souscription souscrites durant l'exercice 2007 | (1 282 363) | 0 | 0 | (1 282 363) |
| Options de souscription annulées durant l'exercice 2007 | (496) | | | (496) |
| Options de souscription souscrites durant l'exercice 2008 | (639 003) | (338 781) | | (977 784) |
| Options de souscription annulées durant l'exercice 2008 | (2 668) | (1 667) | | (4 335) |
| Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2008 | 0 | 167 802 | 173 750 | 341 552 |

Au 31 décembre 2008, les options de souscription d'actions seront exerçables à hauteur de 283 635 options en 2009 et 57 917 options en 2010.

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 0,1 % du capital de la Société (cette dilution ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

B) PLANS D'ACTION GRATUITES ET D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT 2007-2008 DE LEGRAND

Plans d'actions gratuites

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des actions gratuites représentant un pourcentage maximum de 5 % du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

| Information sur les plans d'actions gratuites | Plan 2007 | Plan 2008 | Total |
|---|---|------------------|------------------|
| Date du Conseil d'administration | 15/05/2007 | 05/03/2008 | |
| Nombre total d'actions gratuites attribuées | 533 494 | 654 058 | 1 187 552 |
| dont nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux | 26 427 | 47 077 | 73 504 |
| <ul style="list-style-type: none"> ■ Gilles Schnepf ■ Olivier Bazil | 13 582 12 845 | 24 194 22 883 | 37 776 35 728 |
| Modalités d'attribution | À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde | | |
| Actions gratuites annulées durant l'exercice 2007 | (8 695) | | (8 695) |
| Actions gratuites acquises durant l'exercice 2008 | (546) | | (546) |
| Actions gratuites annulées durant l'exercice 2008 | (8 298) | (6 145) | (14 443) |
| Actions gratuites au 31/12/2008 | 515 955 | 647 913 | 1 163 868 |
| dont actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice 2008 | 341 | 400 | 741 |

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces actions seraient attribuées définitivement, cela représenterait une dilution de 0,4 % du capital de la Société.

Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des options donnant droit



**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat d'actions de la Société représentant un pourcentage maximum de 5 % du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

| Information sur les options de souscription ou d'achat d'actions | Plan 2007 | Plan 2008 | Total |
|---|---|----------------|----------------|
| Date du Conseil d'administration | 15/05/2007 | 05/03/2008 | |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées | 1 638 137 | 2 015 239 | 3 653 376 |
| <i>dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux</i> | <i>79 281</i> | <i>141 231</i> | <i>220 512</i> |
| ■ Gilles Schnepf | 40 745 | 72 583 | 113 328 |
| ■ Olivier Bazil | 38 536 | 68 648 | 107 184 |
| Modalités d'exercice | À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde | | |
| Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions | 16/05/2011 | 06/03/2012 | |
| Date d'expiration | 15/05/2017 | 05/03/2018 | |
| Prix de souscription ou d'achat | 25,20 euros | 20,58 euros | |
| Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2007 | (27 574) | | (27 574) |
| Options de souscription ou d'achat d'actions annulées durant l'exercice 2008 | (27 468) | (20 439) | (47 907) |
| Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2008 | 1 583 095 | 1 994 800 | 3 577 895 |
| <i>dont options de souscription ou d'achat d'actions devenues exerçables durant l'exercice 2008</i> | <i>1 023</i> | <i>1 200</i> | <i>2 223</i> |

Dans l'hypothèse où l'ensemble de ces options seraient exercées, cela représenterait une dilution maximale de 1,4 % du capital de la Société (cette dilution ne tient pas compte du prix de souscription de ces options).

Modèles d'évaluation des plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions

Le Groupe évalue la juste valeur des instruments fondés sur des actions à la date de leur octroi. Il utilise pour les valoriser soit le modèle binomial, soit le modèle mathématique Black & Scholes, sur la base des hypothèses suivantes :

| Hypothèses | Plan 2007 | Plan 2008 |
|---------------------|-----------|-----------|
| Taux sans risque | 4,35 % | 3,40 % |
| Volatilité attendue | 28,70 % | 30,00 % |
| Rendement attendu | 1,98 % | 3,47 % |

Le Groupe a appliqué la norme IFRS 2 pour l'ensemble de ces plans (notes 11 (a) et 11 (b)) et a, de ce fait, comptabilisé une charge de 17,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 (7,0 millions d'euros au 31 décembre 2007).

C) PLANS D'OPTIONS SUR ACTIONS DE LEGRAND FRANCE

Le 13 novembre 2001, Legrand France a mis en place un plan d'options de souscription d'actions au bénéfice de l'ensemble des salariés du Groupe en France remplissant les conditions d'ancienneté requises. Au terme de ce plan, les options, offertes à un prix défini par référence au cours de l'action constaté sur les 20 séances de bourse précédant la date d'attribution, pourront

être exercées au cours des trois années qui suivront la période d'interdiction d'exercice de quatre ans.

L'Assemblée générale des actionnaires de Legrand France a approuvé une distribution de réserves à hauteur de 375,0 millions d'euros en 2003 et de 675,0 millions d'euros au début de 2004. La valeur et le nombre des options ont été ajustés en conséquence.

Le Conseil d'administration du 2 novembre 2005 a décidé de proposer une liquidité jusqu'au 19 mai 2006 sur les options 2001 aux salariés concernés du Groupe en cas d'introduction en bourse. La liquidité a été mise en œuvre au cours du deuxième trimestre 2006.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Le Conseil d'administration du 17 octobre 2008 a mis en place une nouvelle liquidité à partir du 20 octobre 2008 jusqu'au 12 novembre 2008 inclus, date d'échéance du plan.

| Nature des plans | Souscription |
|---|-------------------|
| Date d'attribution des options | 2001 |
| Nature des actions | ordinaires |
| Nombre de bénéficiaires | 9 122 |
| Options exerçables à compter du | 11/2005 |
| Date limite d'exercice des options | 11/2008 |
| Prix d'exercice des options (<i>en euros</i>) avant distribution des réserves | 143,00 |
| Prix d'exercice des options (<i>en euros</i>) après distribution des réserves | 104,68 |
| Nombre d'options attribuées | 178 766 |
| Options annulées | |
| Solde au 31 décembre 2002 | 178 766 |
| Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 15 nov. 2003 | 21 353 |
| Options exercées | |
| Options annulées | (372) |
| Solde au 31 décembre 2003 | 199 747 |
| Options émises dans le cadre de la distribution des réserves au 30 mars 2004 | 52 996 |
| Options exercées | |
| Options annulées | |
| Solde au 31 décembre 2004 | 252 743 |
| Options exercées | |
| Options annulées | (95) |
| Solde au 31 décembre 2005 | 252 648 |
| Options exercées | (244 704) |
| Options annulées | (465) |
| Solde au 31 décembre 2006 | 7 479 |
| Options exercées | (9) |
| Options annulées | (36) |
| Solde au 31 décembre 2007 | 7 434 |
| Options exercées | (3 005) |
| Options annulées | (4 429) |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2008 | 0 |

D) PARTICIPATION ET INTÉRESSEMENT DES SALARIÉS AUX BÉNÉFICES

La législation en vigueur fait obligation aux sociétés françaises de verser à leurs salariés une participation aux fruits de l'expansion dès lors que le bénéfice après impôt atteint un certain niveau. Les sommes distribuées à ce titre sont généralement bloquées pendant cinq ans.

Indépendamment de cette obligation, certaines sociétés françaises et filiales étrangères du Groupe réservent à leurs salariés une quote-part de leur résultat, selon des formules d'intéressement négociées au niveau de chaque entreprise.

Une provision de 32,7 millions d'euros relative aux charges de participation et intéressement a été comptabilisée au titre de l'exercice 2008 (cette provision était de 32,5 millions d'euros pour l'exercice 2007 et 31,7 millions d'euros pour l'exercice 2006).

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ **NOTE 12 - RÉSERVES ET RÉSERVES DE CONVERSION**

A) RÉSERVES

Les réserves consolidées non distribuées de Legrand et de ses filiales s'élèvent à 1 378,3 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Les réserves sociales de Legrand sont distribuables à hauteur de 1 750,5 millions d'euros à cette même date.

B) RÉSERVES DE CONVERSION

Comme indiqué à la note 1 (c), la réserve de conversion permet de constater les effets des fluctuations monétaires dans les états financiers des filiales à l'occasion de la conversion de ceux-ci en euros.

La réserve de conversion intègre les fluctuations des devises ci-après :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Dollar américain | (143,0) | (165,0) | (132,0) |
| Autres devises | (106,4) | (29,0) | (4,6) |
| | (249,4) | (194,0) | (136,6) |

■ **NOTE 13 - TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE (TSDI)**

En décembre 1990 et mars 1992, Legrand France a émis au pair des titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) pour un montant nominal de respectivement 457,0 millions d'euros et 305,0 millions d'euros.

Ces deux émissions ont été entièrement amorties en février 2006 et mars 2007 respectivement.

L'amortissement de la valeur comptable résiduelle du TSDI enregistrée au bilan se présente comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| À moins d'un an | 0,0 | 0,0 | 9,5 |
| À plus d'un an | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| À plus de 2 ans | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| À plus de 3 ans | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| | 0,0 | 0,0 | 9,5 |

Les émissions de TSDI ont donné lieu à un régime fiscal spécifique, dont les modalités d'application ont été précisées par la loi de finance rectificative 2005 votée au cours de l'automne 2005 par le parlement français.

Selon ces modalités, la totalité des intérêts prévus au contrat d'émission ne sont déductibles que dans la limite des intérêts payés au cours des 12 premières années sur la part du capital émis par le Groupe.

L'application pour le Groupe de ces modalités l'a conduit à réduire son report fiscal déficitaire de 110,0 millions d'euros en 2005 et de 62,5 millions d'euros au premier semestre 2007, sans impact sur les comptes de résultat du Groupe car faisant partie des pertes fiscales reportables non reconnues.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ NOTE 14 - EMPRUNTS NON COURANTS

Les emprunts non courants s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Prêt syndiqué | 1 265,8 | 642,8 | 668,7 |
| Obligations <i>Yankee</i> | 279,2 | 263,0 | 294,5 |
| Emprunt bancaire | 220,0 | 220,0 | 0,0 |
| Autres emprunts | 258,0 | 242,6 | 97,1 |
| | 2 023,0 | 1 368,4 | 1 060,3 |
| Coûts d'émission de la dette | (2,8) | (4,0) | (4,8) |
| | 2 020,2 | 1 364,4 | 1 055,5 |

Les emprunts non courants sont libellés dans les monnaies suivantes :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| Euro | 1 471,8 | 776,8 | 605,1 |
| Dollar américain | 423,1 | 505,5 | 418,0 |
| Autres devises | 128,1 | 86,1 | 37,2 |
| | 2 023,0 | 1 368,4 | 1 060,3 |

Les emprunts non courants sont remboursables :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| À plus d'un an | 202,0 | 156,3 | 174,9 |
| À plus de 2 ans | 129,5 | 147,7 | 151,2 |
| À plus de 3 ans | 116,0 | 115,0 | 149,6 |
| À plus de 4 ans | 1 239,6 | 119,2 | 271,7 |
| À plus de 5 ans | 335,9 | 830,2 | 312,9 |
| | 2 023,0 | 1 368,4 | 1 060,3 |

Les taux d'intérêt moyens des emprunts (concernant les Obligations *Yankee* à 8,5 %, il s'agit des taux d'intérêt après prise en compte des opérations de *swap* de taux d'intérêt jusqu'à échéance de celles-ci en février 2008) s'analysent comme suit :

| | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Prêt syndiqué | 4,69 % | 5,10 % | 3,86 % |
| Obligations <i>Yankee</i> | 8,25 % | 4,67 % | 4,68 % |
| Emprunt bancaire | 6,06 % | 4,99 % | - |
| Autres emprunts | 5,58 % | 3,78 % | 3,15 % |

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Ces emprunts sont garantis comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Actifs hypothéqués, nantis ou gagés | 21,2 | 17,8 | 23,1 |
| Garanties concédées à des banques | 180,4 | 155,0 | 63,0 |
| | 201,6 | 172,8 | 86,1 |

A) CONTRAT DE CRÉDIT

Contrat de Crédit 2004

Au 31 décembre 2005, la Société était débitrice d'un montant de 887,3 millions d'euros au titre du contrat de prêt syndiqué de 1,4 milliard d'euros souscrit en décembre 2004 (le « Contrat de Crédit 2004 »). En janvier 2006, la Société a refinancé le Contrat de Crédit 2004 par un nouveau contrat de prêt syndiqué de 2,2 milliards d'euros.

Le remboursement du Contrat de Crédit 2004 a donné lieu à l'amortissement exceptionnel des frais d'émission d'emprunt de 10,5 millions d'euros, présenté sur la ligne « Perte sur extinction de dette » du compte de résultat.

Contrat de Crédit 2006

La Société a conclu le 10 janvier 2006 avec cinq arrangeurs mandatés une nouvelle convention de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros (le « Contrat de Crédit 2006 ») afin de refinancer en totalité le Contrat de Crédit 2004 à concurrence de 1,4 milliard d'euros, le montant nominal total des obligations senior à haut rendement (High Yield) à concurrence de 574,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent les intérêts courus et le coût de leur remboursement anticipé, d'un montant de 98,5 millions d'euros présenté sur la ligne « Perte sur extinction de dette » du compte de résultat, ainsi que le remboursement partiel pour un montant de 177,9 millions d'euros de la partie du

prêt d'actionnaire représenté par des obligations subordonnées correspondant au crédit vendeur consenti par Schneider lors de l'acquisition de Legrand France et rendu exigible par le remboursement des obligations à haut rendement (High Yield).

Lors de sa conclusion, le Contrat de Crédit 2006 se décomposait en une tranche A d'un montant de 700,0 millions d'euros constituant une facilité multidevises à terme amortissable semestriellement par tranches de 10 % du nominal à partir du 10 janvier 2007 jusqu'au 10 juillet 2010 et une dernière échéance de 20 % le 10 janvier 2011, une tranche B d'un montant de 1,2 milliard d'euros constituant une facilité multidevises renouvelable par tirages successifs et une tranche C d'un montant de 300,0 millions d'euros constituant une facilité multidevises dont le remboursement était conditionné à l'introduction en bourse. Les tranches A et B avaient à l'origine une échéance de cinq ans (chacune avec une option de renouvellement de deux fois un an) et la tranche C avait une échéance de 364 jours. La tranche C a été intégralement remboursée en avril 2006 suite à l'introduction en bourse de la Société.

En mars 2007 puis en novembre 2007, le Groupe a exercé son option d'extension de deux fois un an sur le Contrat, ainsi les amortissements semestriels de la tranche A sont de 6,22 % du nominal d'origine à partir du 10 janvier 2008 jusqu'au 10 juillet 2011, de 7,12 % du nominal d'origine le 10 janvier 2012, de 6,02 % du nominal d'origine le 10 juillet 2012 et de 19,32 % le 10 janvier 2013.

Au 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006, le calendrier suivant résume les paiements que le Groupe devra effectuer au titre du prêt syndiqué :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| À moins d'un an (en emprunts courants) | 87,1 | 87,2 | 138,8 |
| À plus d'un an | 87,1 | 85,3 | 137,6 |
| À plus de 2 ans | 87,1 | 87,0 | 137,6 |
| À plus de 3 ans | 92,0 | 87,1 | 138,3 |
| À plus de 4 ans | 999,6 | 92,0 | 255,2 |
| À plus de 5 ans | 0,0 | 291,4 | 0,0 |
| | 1 352,9 | 730,0 | 807,5 |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11**
- 12
- 13
- TDC
- A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Le prêt syndiqué s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | Échéance | Taux d'intérêt |
|-------------------------------|------------------|----------|----------------------|
| Prêt moyen terme amortissable | 488,5 | 2013 | Euribor + 0,30 |
| Crédit revolver | 864,4 | 2013 | Euribor/Libor + 0,30 |

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2007 | Échéance | Taux d'intérêt |
|-------------------------------|------------------|----------|----------------------|
| Prêt moyen terme amortissable | 573,8 | 2013 | Euribor + 0,25 |
| Crédit revolver | 156,2 | 2013 | Euribor/Libor + 0,25 |

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2006 | Échéance | Taux d'intérêt |
|-------------------------------|------------------|----------|----------------------|
| Prêt moyen terme amortissable | 687,6 | 2011 | Euribor + 0,35 |
| Crédit revolver | 119,9 | 2011 | Euribor/Libor + 0,35 |

La marge appliquée au-delà des taux Euribor/Libor est actualisée semestriellement en fonction de la valeur du ratio dette financière nette/Ebitda Récurrent (dette financière nette et Ebitda Récurrent tels qu'ajustés conformément aux contrats passés avec les établissements financiers concernés). Les taux d'intérêt résultant restent toutefois compris entre Euribor/Libor + 0,20 et Euribor/Libor + 0,50.

B) OBLIGATIONS À HAUT RENDEMENT (HIGH YIELD)

En février 2003, la Société a émis un emprunt obligataire senior d'un montant de 350,0 millions de dollars portant intérêt au taux de 10,5 % arrivant à échéance en 2013 et un emprunt obligataire senior d'un montant de 277,5 millions d'euros portant intérêt au taux de 11,0 % arrivant à échéance au 15 février 2013. La Société a remboursé toutes les obligations senior à haut rendement le 15 février 2006 pour un montant global de 672,7 millions d'euros, incluant notamment la pénalité de remboursement de 98,5 millions d'euros, présentée sur la ligne « Perte sur extinction de dette » du compte de résultat.

C) OBLIGATIONS YANKEE À 8,5 %

Le 14 février 1995, Legrand France a émis sur le marché public américain un emprunt obligataire d'un montant de 400,0 millions de dollars, portant intérêt fixe au taux de 8,5 % et remboursable le 15 février 2025. Les intérêts de cet emprunt sont payables à terme échu, les 15 février et 15 août de chaque année, la première échéance étant intervenue le 15 août 1995.

Les obligations ne font l'objet d'aucun amortissement et ne peuvent être remboursées avant l'échéance, sauf en cas d'évolution de la législation qui obligerait à des paiements additionnels s'ajoutant au principal et aux intérêts. Si Legrand France n'était pas, pour des raisons légales, autorisée à payer ces suppléments, le remboursement anticipé des obligations

deviendrait généralement obligatoire ; si la loi autorisait le paiement de ces suppléments, Legrand France pourrait, à son initiative, rembourser par anticipation l'intégralité – et l'intégralité seulement – des obligations. Chaque porteur d'obligations peut aussi, à sa demande, exiger de Legrand France le remboursement anticipé des titres qu'il détient en cas de changement hostile du contrôle de la Société.

Simultanément à l'émission des obligations, Legrand France avait conclu un contrat de *swap* de taux d'intérêt, lequel a pris fin en février 2008 (voir note 23 (b)).

D) EMPRUNT BANCAIRE

Le 21 mai 2007, le Groupe a contracté un emprunt pour un montant total de 220,0 millions d'euros auprès d'institutions financières françaises. Cet emprunt bancaire a été conclu pour une durée de 6 ans et 4 mois, soit à échéance du 21 septembre 2013. Ce prêt porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois majoré de 45 points de base.

E) LIGNES DE CRÉDIT NON UTILISÉES

Au 31 décembre 2008, le Groupe a la possibilité :

- de tirer un montant additionnel de 323,9 millions d'euros au titre de la tranche B (crédit revolver) du Contrat de Crédit 2006, en tenant compte de la ligne de substitution (*swingline facility*) destinée à couvrir l'encours de billets de trésorerie qui s'élève à 11,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 ;
- de tirer 2 nouvelles lignes de crédit mises en place au cours du 4^e trimestre 2008 pour un montant de :
 - 125,0 millions d'euros à échéance 2 ans,
 - 50,0 millions d'euros à échéance 1 an, éventuellement renouvelable pour 1 an.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ **NOTE 15 - PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS NON COURANTS**

La variation des provisions et autres passifs non courants s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 |
|---|-------------------------|
| Au début de la période | 81,0 |
| Changements du périmètre de consolidation | (1,4) |
| Dotations | 30,5 |
| Reprises | (25,6) |
| Transferts aux passifs courants | (2,4) |
| Reclassements | (14,6) |
| Effet de conversion | (5,0) |
| En fin de période | 62,5 |

Au 31 décembre 2008, le total des provisions et autres passifs non courants comprend notamment des provisions pour litiges et contentieux (12,0 millions d'euros) et des provisions pour impôts (15,1 millions d'euros).

■ **NOTE 16 - AVANTAGES DU PERSONNEL (NOTE 1 (Q))**

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Indemnités de départ à la retraite en France* | 38,1 | 34,6 | 36,5 |
| Indemnités de fin de contrat en Italie* | 49,4 | 51,5 | 53,5 |
| Autres indemnités et retraites complémentaires* | 56,6 | 39,0 | 57,6 |
| | 144,1 | 125,1 | 147,6 |

* Ces postes représentent la part non courante des retraites et des prestations postérieures à l'emploi pour un montant de 144,1 millions d'euros au 31 décembre 2008 (125,1 millions d'euros au 31 décembre 2007, 147,6 millions d'euros au 31 décembre 2006). La part courante, de 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (7,4 millions d'euros au 31 décembre 2007, 7,7 millions d'euros au 31 décembre 2006), est classée dans les dettes courantes. De ce fait, le montant total des engagements constatés au bilan s'élève à 150,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 (132,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, 155,3 millions d'euros au 31 décembre 2006) ; il est analysé à la note 16 (a), qui indique un engagement total de 240,5 millions d'euros au 31 décembre 2008 (263,9 millions d'euros au 31 décembre 2007, 290,6 millions d'euros au 31 décembre 2006), diminué d'un actif total de 89,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 (131,4 millions d'euros au 31 décembre 2007, 135,1 millions d'euros au 31 décembre 2006) et diminué des coûts des services passés non reconnus pour 0,1 million d'euros.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

A) PRESTATIONS DE RETRAITE ET AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

L'engagement total du Groupe au titre des régimes de retraite et des avantages postérieurs à l'emploi, y compris les engagements courants et non courants, portant essentiellement sur la France, l'Italie, les États-Unis et le Royaume-Uni, s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 | 31 décembre 2005 | 31 décembre 2004 |
|---|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Évolution de l'engagement | | | | | |
| Engagement au début de la période | 263,9 | 290,6 | 282,8 | 249,7 | 237,0 |
| Acquisitions | 0,1 | 0,0 | 0,2 | 3,4 | 0,0 |
| Affectation des <i>goodwills</i> | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Coûts des services | 16,1 | 16,8 | 18,2 | 17,7 | 17,5 |
| Coût de l'actualisation financière | 11,5 | 11,7 | 10,3 | 8,8 | 10,4 |
| Prestations versées | (29,3) | (29,5) | (23,5) | (17,2) | (25,2) |
| Cotisations des salariés | 0,0 | 0,0 | 0,4 | 0,6 | 0,4 |
| Amendements aux régimes | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,3 |
| Pertes (gains) actuariels | (7,5) | (11,0) | 13,0 | 6,6 | 6,9 |
| Réductions, liquidations, prestations spéciales de cessation d'emploi | 0,2 | (2,4) | (0,8) | 0,0 | 1,7 |
| Coûts des services passés | 0,0 | (0,1) | 0,2 | 0,0 | 0,0 |
| Effet de conversion | (14,3) | (14,5) | (10,2) | 13,2 | (5,3) |
| Autres | (0,2) | 2,3 | 0,0 | 0,0 | 6,0 |
| TOTAL DES ENGAGEMENTS À LA FIN DE LA PÉRIODE (I) | 240,5 | 263,9 | 290,6 | 282,8 | 249,7 |
| Coûts des services passés non reconnus (II) | 0,1 | 0,0 | 0,2 | 0,0 | 0,0 |
| Valeur des actifs | | | | | |
| Valeur des actifs au début de la période | 131,4 | 135,1 | 133,5 | 109,9 | 110,8 |
| Acquisitions | 0,0 | 0,0 | 0,0 | 0,5 | 0,0 |
| Rendement attendu des actifs du régime | 8,2 | 9,1 | 10,2 | 13,5 | 7,8 |
| Cotisations patronales | 6,4 | 15,6 | 8,2 | 8,2 | 9,7 |
| Cotisations des participants | 0,5 | 0,3 | 0,3 | 0,3 | 0,4 |
| Prestations versées | (13,3) | (16,3) | (13,9) | (11,3) | (15,4) |
| Gains (pertes) actuariels | (32,0) | (1,3) | 0,7 | 0,0 | 0,0 |
| Effet de conversion | (11,3) | (11,1) | (3,9) | 12,4 | (3,4) |
| VALEUR DES ACTIFS À LA FIN DE LA PÉRIODE (III) | 89,9 | 131,4 | 135,1 | 133,5 | 109,9 |
| ENGAGEMENT CONSTATÉ AU BILAN (I) - (II) - (III) | 150,5 | 132,5 | 155,3 | 149,3 | 139,8 |
| Passif courant | 6,4 | 7,4 | 7,7 | 9,6 | 8,8 |
| Passif non courant | 144,1 | 125,1 | 147,6 | 139,7 | 131,0 |

Les pertes actuarielles d'un montant de 24,5 millions d'euros ont été comptabilisées en capitaux propres au 31 décembre 2008 pour un montant après impôts de 15,2 millions d'euros.

Le Groupe a procédé à une analyse de sensibilité sur les taux d'actualisation retenus. Une diminution de 50 points de base de ces taux conduirait à une perte actuarielle complémentaire d'environ 10,0 millions d'euros augmentant d'autant la valeur de l'engagement au 31 décembre 2008.



**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

L'impact sur le résultat opérationnel s'analyse comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Coûts des services/Droits nouveaux | (16,1) | (16,8) | (18,2) |
| Coûts des services/Droits annulés | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Droits payés (nets des reprises sur provision) | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Coûts financiers | (11,5) | (11,7) | (10,3) |
| Autres | (0,2) | 2,5 | 0,2 |
| Rendement attendu des actifs du régime | 8,2 | 9,1 | 10,2 |
| | (19,6) | (16,9) | (18,1) |

Au 31 décembre 2008, l'allocation moyenne pondérée de l'actif des régimes de retraite s'analyse comme suit :

| (en pourcentage) | France | États-Unis et Royaume-Uni | Total pondéré |
|---------------------------------|--------------|---------------------------|---------------|
| Titres de capitaux propres | 0,0 | 55,5 | 48,5 |
| Titres de créance | 0,0 | 33,8 | 29,6 |
| Fonds de compagnies d'assurance | 100,0 | 10,7 | 21,9 |
| | 100,0 | 100,0 | 100,0 |

**B) PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART
À LA RETRAITE ET POUR RETRAITES
COMPLÉMENTAIRES EN FRANCE**

Les provisions constituées au bilan consolidé couvrent des droits non définitivement acquis concernant les salariés encore en activité au sein du Groupe. Le Groupe n'a aucun engagement vis-à-vis d'anciens salariés, les droits définitivement acquis par ceux-ci leur ayant été payés lors de leur départ à la retraite, soit directement, soit par le biais d'un versement libératoire unique à une compagnie d'assurance spécialisée dans le service des rentes.

La provision constituée au bilan consolidé s'élève, pour la France, à 50,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (43,4 millions d'euros au 31 décembre 2007, 43,5 millions d'euros au 31 décembre 2006). Elle représente la différence entre un engagement cumulé au titre des prestations déterminées de 61,4 millions d'euros au 31 décembre 2008 (58,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, 64,0 millions d'euros au 31 décembre 2006) et la juste valeur de l'actif des plans de 10,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 (15,1 millions d'euros au 31 décembre 2007, 20,3 millions d'euros au 31 décembre 2006), et diminué des coûts des services passés non reconnus pour 0,1 million d'euros.

Le calcul de ces engagements est effectué sur la base d'hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. En France, le calcul est basé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 2,5 %, un taux d'actualisation de 5,6 % (3,0 % et 5,2 % en 2007, 4,5 % et 3,0 % en 2006) et un rendement attendu de l'actif des plans de 4,0 % (4,0 % et 2,5 % respectivement en 2007 et 2006). Par conséquent, la provision enregistrée au bilan consolidé représente la quote-part de l'engagement global restant à la charge du Groupe et

correspond à la différence entre l'engagement global, réévalué à chaque clôture sur une base actuarielle, et la valeur nette résiduelle des actifs gérés par le fonds ayant vocation à couvrir partiellement cet engagement.

**C) PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE FIN DE
CONTRAT DE TRAVAIL EN ITALIE**

Les modifications apportées par la loi italienne n° 296 du 27 décembre 2006 sont entrées en application à partir du 1^{er} janvier 2007.

À compter de cette date, les cotisations effectuées au titre de l'indemnité de fin de contrat (*Trattamento di fine rapporto*, TFR) sont traitées en normes IFRS comme des régimes à cotisations définies.

Les indemnités de fin de contrat antérieures au 1^{er} janvier 2007 continuent d'être traitées en normes IFRS sous le régime des prestations définies mais ont fait l'objet d'une nouvelle évaluation actuarielle qui exclut la composante relative aux futures augmentations de salaires. La différence de calcul est considérée comme une réduction de l'engagement conformément aux dispositions du paragraphe 109 de la norme IAS 19 et a été comptabilisée au compte de résultat en autres produits opérationnels pour un montant de 2,1 millions d'euros sur le second semestre 2007. Les pertes et gains actuariels précédemment constatés ont été reclassés en réserves, conformément à la norme IAS 19.93As révisée.

La provision pour indemnités de fin de contrat, ainsi constituée s'élève à 54,4 millions d'euros dans les comptes des sociétés italiennes au 31 décembre 2008 (56,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 58,5 millions au 31 décembre 2006).

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

D) PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART À LA RETRAITE ET AUTRES ENGAGEMENTS POSTÉRIEURS À L'EMPLOI AUX ÉTATS-UNIS ET AU ROYAUME-UNI

Le Groupe cotise aux États-Unis et au Royaume-Uni à des fonds de pension pour la retraite de ses salariés, ainsi qu'à des assurances vie et de santé en faveur de certains de ses salariés retraités.

Le montant des engagements s'élève à 110,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 (133,7 millions d'euros au 31 décembre 2007, 153,6 millions d'euros au 31 décembre 2006). Ce montant est couvert par l'actif des fonds de pension, estimé à 76,1 millions au 31 décembre 2008 (111,1 millions d'euros au 31 décembre 2007, 109,4 millions d'euros au 31 décembre 2006), et par des provisions.

Le calcul de ces engagements repose sur des hypothèses de rotation du personnel et de mortalité, en estimant un taux de progression des rémunérations et un taux d'actualisation financière. Aux États-Unis, le calcul est fondé sur une hypothèse d'augmentation des salaires de 3,5 %, un taux d'actualisation de 6,28 % (3,3 % et 6,1 % en 2007, 4,3 % et 5,8 % en 2006) et un rendement attendu de l'actif des plans de 7,5 % (8,0 % et 7,0 % respectivement en 2007 et 2006). Au Royaume-Uni, les hypothèses retenues sont une augmentation des salaires de 3,8 %, un taux d'actualisation de 6,4 % (4,4 % et 5,8 % en 2007, 4,1 % et 5,1 % en 2006) et un rendement attendu de l'actif des plans de 6,65 % (6,7 % en 2007 et 4,5 % en 2006).

■ NOTE 17 - EMPRUNTS COURANTS

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Prêt syndiqué | 87,1 | 87,2 | 138,8 |
| Billets de trésorerie | 11,7 | 236,5 | 226,9 |
| Autres emprunts | 302,5 | 331,0 | 425,0 |
| | 401,3 | 654,7 | 790,7 |

■ NOTE 18 - PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dettes fiscales | 64,5 | 79,0 | 81,5 |
| Salaires et charges sociales | 156,1 | 160,3 | 151,5 |
| Participation des salariés | 13,7 | 10,8 | 10,9 |
| Fournisseurs d'immobilisations | 16,9 | 17,2 | 13,3 |
| Charges à payer | 70,1 | 48,3 | 37,2 |
| Intérêts non échus | 38,6 | 36,0 | 33,8 |
| Produits constatés d'avance | 10,2 | 8,5 | 4,9 |
| Avantages du personnel | 6,4 | 7,4 | 7,7 |
| Autres passifs courants | 131,9 | 130,4 | 96,0 |
| | 508,4 | 497,9 | 436,8 |

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ NOTE 19 - ANALYSE DE CERTAINS FRAIS

A) ANALYSE DES FRAIS OPÉRATIONNELS

Les frais opérationnels comprennent, notamment, les catégories de coûts suivantes :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Consommation de matières premières et composants | (1 276,0) | (1 253,6) | (1 120,3) |
| Salaires et charges sociales | (1 049,3) | (1 034,4) | (975,7) |
| Participation et intéressement des salariés | (32,7) | (32,5) | (31,7) |
| TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL | (1 082,0) | (1 066,9) | (1 007,4) |
| Amortissement des immobilisations corporelles | (136,1) | (131,5) | (142,0) |
| Amortissement des immobilisations incorporelles | (81,0) | (84,4) | (101,4) |

L'effectif inscrit du Groupe au 31 décembre 2008 est de 31 596 (33 656 au 31 décembre 2007 et 30 706 au 31 décembre 2006).

B) ANALYSE DES AUTRES PRODUITS (CHARGES) OPÉRATIONNELS

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Participation et intéressement des salariés | (32,7) | (32,5) | (31,7) |
| Charges liées aux restructurations | (47,6) | (8,2) | (23,6) |
| Charges non récurrentes liées à l'introduction en bourse | 0,0 | 0,0 | (9,1) |
| Autres | (56,4) | (64,8) | (45,5) |
| | (136,7) | (105,5) | (109,9) |

■ NOTE 20 - CHARGES FINANCIÈRES NETTES

A) GAINS (PERTES) DE CHANGE

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Gains (pertes) de change | (25,3) | 44,0 | 40,4 |

Les gains (pertes) de change concernent essentiellement les emprunts non courants. En 2007 et 2008, les gains (pertes) de change sont essentiellement relatifs à l'évolution de l'euro vis-à-vis du dollar américain. En 2006, ils comprennent

un gain exceptionnel de 30,4 millions d'euros réalisé lors du remboursement des obligations à haut rendement en février 2006.

B) PRODUITS (CHARGES) FINANCIERS

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Produits financiers | 29,1 | 42,5 | 33,7 |
| Charges financières | (145,6) | (146,6) | (157,4) |
| Variation des justes valeurs des instruments financiers | (6,1) | (5,8) | 0,0 |
| | (122,6) | (109,9) | (123,7) |

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ **NOTE 21 - IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS**

Le résultat consolidé du Groupe avant impôts et quote-part du résultat des entreprises associées, s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| France | 100,7 | 174,8 | 16,5 |
| Étranger | 394,2 | 420,8 | 320,8 |
| | 494,9 | 595,6 | 337,3 |

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

| <i>(en millions d'euros)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Impôts courants : | | | |
| En France | (38,3) | 0,6 | 3,5 |
| À l'étranger | (136,5) | (137,7) | (103,3) |
| | (174,8) | (137,1) | (99,8) |
| Impôts différés : | | | |
| En France | 16,4 | (55,6) | 27,8 |
| À l'étranger | 15,0 | 17,7 | (10,9) |
| | 31,4 | (37,9) | 16,9 |
| Imposition totale : | | | |
| En France | (21,9) | (55,0) | 31,3 |
| À l'étranger | (121,5) | (120,0) | (114,2) |
| | (143,4) | (175,0) | (82,9) |

Le rapprochement entre la charge d'impôt totale de l'exercice et l'impôt calculé au taux normal applicable en France s'analyse comme suit :

| <i>(Taux d'imposition)</i> | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Taux normal d'imposition en France | 34,43 % | 34,43 % | 34,43 % |
| Augmentations (diminutions) : | | | |
| ■ impact des taux étrangers | (3,83 %) | (0,77 %) | (1,27 %) |
| ■ éléments non imposables | 1,09 % | 0,36 % | 2,44 % |
| ■ éléments imposables à des taux spécifiques | 1,20 % | 1,34 % | 2,35 % |
| ■ autres | (3,86 %) | (1,84 %) | (3,95 %) |
| | 29,03 % | 33,52 % | 34,00 % |
| Effet sur les impôts différés : | | | |
| ■ des changements de taux d'imposition | 0,01 % | (4,08 %) | 0,04 % |
| ■ de la reconnaissance ou non d'actifs d'impôts | (0,07 %) | (0,05 %) | (9,50 %) |
| Taux d'imposition effectif | 28,97 % | 29,39 % | 24,54 % |

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Les impôts différés constatés au bilan résultent d'écarts temporels entre les bases comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan et s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Impôts différés constatés en France | (360,3) | (377,9) | (322,6) |
| Impôts différés constatés à l'étranger | (202,2) | (212,7) | (216,7) |
| | (562,5) | (590,6) | (539,3) |
| Origine des impôts différés : | | | |
| ■ amortissement des immobilisations | (79,6) | (57,8) | (36,7) |
| ■ déficits fiscaux nets | 5,3 | 6,1 | 58,3 |
| ■ participation des salariés | 4,9 | 2,7 | 4,5 |
| ■ indemnités de départ à la retraite | 21,0 | 15,2 | 21,6 |
| ■ titres subordonnés à durée indéterminée | 0,0 | 0,0 | 2,2 |
| ■ brevets | (19,3) | (34,6) | (57,4) |
| ■ marques | (531,8) | (527,5) | (558,8) |
| ■ provisions pour stocks et créances douteuses | 22,1 | 19,7 | 21,4 |
| ■ juste valeur des instruments dérivés | (5,3) | (6,9) | (10,0) |
| ■ effet de conversion | 0,1 | 0,7 | 0,8 |
| ■ provisions non déductibles | 47,5 | 29,8 | 23,2 |
| ■ marges en stock | 16,4 | 13,6 | 10,4 |
| ■ autres | (43,8) | (51,6) | (18,8) |
| | (562,5) | (590,6) | (539,3) |
| ■ dont impôts différés actif | 76,4 | 64,3 | 124,6 |
| ■ dont impôts différés passif | (638,9) | (654,9) | (663,9) |

Les mouvements d'impôt différé passif sur amortissement des immobilisations en 2006 s'expliquent principalement par le reversement d'un passif d'impôt différé qui avait été reconnu en contrepartie du *goodwill* dans les comptes d'une filiale italienne lors de l'acquisition de Legrand en 2002.

Les mouvements d'impôt différé sur les brevets et marques en 2007 comprennent les incidences comptables de l'évolution de la législation fiscale en Italie conduisant à une diminution du taux d'impôt de 37,25 % à 31,40 %.

Les parties courantes et non courantes des impôts différés s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Impôts différés courants | 62,5 | 42,6 | 35,1 |
| Impôts différés non courants | (625,0) | (633,2) | (574,4) |
| | (562,5) | (590,6) | (539,3) |

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2008, les pertes fiscalement reportables s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Pertes fiscales reportables reconnues | 21,5 | 24,1 | 176,7 |
| Actifs d'impôts différés reconnus | 5,3 | 6,1 | 58,3 |
| Pertes fiscales reportables non reconnues | 95,1 | 110,5 | 226,7 |
| Actifs d'impôts différés non reconnus* | 27,7 | 32,1 | 76,4 |
| Pertes fiscales reportables totales | 116,6 | 134,6 | 403,4 |

* Dont 16,5 millions d'euros seront comptabilisés sur le goodwill en cas d'activation.

Comme mentionné en note 13, les émissions de TSDI ont donné lieu à un régime fiscal spécifique, dont les modalités d'application ont été précisées par la loi de finance rectificative 2005.

L'application pour le Groupe de ces modalités l'a conduit à réduire son report fiscal déficitaire de 110,0 millions d'euros en 2005 et de 62,5 millions d'euros au premier semestre 2007.

NOTE 22 - ENGAGEMENTS

Le Groupe est impliqué dans un certain nombre de litiges ou de procès découlant de son activité normale. La Direction estime avoir correctement provisionné ces risques potentiels, étant précisé qu'aucune provision n'a été constituée pour des litiges ou procès sans fondement et dont l'issue, si elle s'avérait néanmoins défavorable au Groupe, ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière consolidée ou le résultat consolidé.

CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Le Groupe exploite certains locaux et équipements dans le cadre de contrats de location simple. Il n'existe aucune restriction spéciale due à de tels contrats de location simple. Les loyers futurs minimaux relatifs aux engagements ne pouvant être résiliés sont payables comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|-----------------------|------------------|------------------|------------------|
| À moins d'un an | 18,5 | 18,9 | 17,7 |
| À plus d'un an | 13,9 | 14,8 | 14,0 |
| À plus de 2 ans | 10,6 | 11,5 | 11,1 |
| À plus de 3 ans | 7,8 | 8,7 | 8,6 |
| À plus de 4 ans | 5,1 | 7,0 | 7,0 |
| À plus de 5 ans | 3,5 | 7,1 | 8,4 |
| | 59,4 | 68,0 | 66,8 |

ENGAGEMENTS D'ACHAT D'IMMOBILISATIONS

Les engagements fermes d'achat d'immobilisations sont de 21,1 millions d'euros au 31 décembre 2008.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ NOTE 23 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS ET GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et

de matières premières et sont à ce titre limitées en durée et en montant.

Cette politique est centralisée au niveau du Groupe. Sa mise en œuvre repose sur le service Financement et Trésorerie du Groupe. Celui-ci propose les actions les plus appropriées et les met en application après validation par la Direction financière et la Direction générale du Groupe. Un reporting détaillé permet en outre un suivi très complet et permanent des positions du Groupe et le pilotage de la gestion des risques financiers exposés dans cette note.

Les actifs et passifs financiers courants s'analysent comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|--|------------------|------------------|------------------|
| Autres actifs financiers courants : | 5,0 | 11,8 | 22,2 |
| Swaps miroirs et swap adossés aux TSDI 2 & 3 | 0,0 | 0,0 | 1,6 |
| Swaps adossés à d'autres emprunts | 0,0 | 4,6 | 12,1 |
| Instruments dérivés actifs | 5,0 | 7,2 | 8,5 |
| Autres passifs financiers courants : | 0,0 | 86,9 | 66,6 |
| Swaps adossés aux TSDI 2 | 0,0 | 0,0 | 8,1 |
| Swaps adossés à d'autres emprunts | 0,0 | 86,9 | 58,5 |
| Instruments dérivés passifs | 0,0 | 0,0 | 0,0 |

La variation des autres passifs financiers courants s'explique essentiellement par l'arrivée à échéance des contrats de swap adossés aux Obligations Yankee.

A) RISQUE DE TAUX

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de taux, visant principalement à gérer le risque de hausse des taux d'intérêt, le Groupe répartit sa dette entre montant à taux fixe et montant à taux variable.

Au 31 décembre 2008, la dette financière brute (hors coût d'émission de la dette) se répartit comme suit :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 |
|-----------------------|------------------|
| Taux fixes | 279,2 |
| Taux variables | 2 145,1 |

Pour la partie à taux variables, le tableau ci-dessous présente la fréquence de révision des taux applicables aux actifs et passifs financiers du Groupe.

| (en millions d'euros) | Jour le jour à 1 an | 1 an à 5 ans | Au-delà |
|---|---------------------|--------------|---------|
| Endettement brut (hors coût d'émission de la dette) | 2 145,1 | - | - |
| Trésorerie et valeurs mobilières de placement | (559,7) | - | - |
| Endettement net | 1 585,4 | - | - |
| Couvertures | 1 429,6 | - | - |
| Position après couverture | 155,8 | - | - |

Le risque de taux d'intérêt est essentiellement généré par des éléments d'actif et de passif portant intérêt à taux variable. La gestion de ce risque consiste essentiellement en un recours à des instruments de couverture.

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Ainsi, sur la base de l'encours moyen de la dette en 2008 et des instruments de couverture détaillés ci-dessous, le Groupe estime qu'une augmentation de 100 points de base des taux d'intérêts (en ce qui concerne son endettement à taux variable) ne devrait pas aboutir à une diminution du résultat avant impôts annuel supérieure à 11,0 millions d'euros (13,0 millions d'euros en 2007 et 7,0 millions d'euros en 2006).

Caps :

La dette à taux variable est couverte par des contrats de couverture de taux dont l'échéance n'excède pas deux ans. Ces contrats sont essentiellement des contrats de caps, la politique du Groupe consistant à plafonner la hausse des taux d'intérêt tout en gardant la possibilité de bénéficier d'évolutions de taux plus favorables.

Le portefeuille de contrats de caps sur la dette libellée en euros est le suivant :

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | | |
|------------------------------|------------------|-------------------|-----------------------------------|
| Période couverte | Montant couvert | Taux de référence | Taux moyen garanti, prime incluse |
| Janvier 2009 – Février 2009 | 1 500,0 | Euribor 3 mois | 5,28 % |
| Mars 2009 | 1 750,0 | Euribor 3 mois | 5,31 % |
| Avril 2009 – Septembre 2009 | 1 250,0 | Euribor 3 mois | 5,83 % |
| Octobre 2009 – Décembre 2009 | 850,0 | Euribor 3 mois | 5,88 % |
| Janvier 2010 – Février 2010 | 350,0 | Euribor 3 mois | 5,51 % |
| Mars 2010 | 100,0 | Euribor 3 mois | 5,55 % |

Le portefeuille de contrats de caps sur la dette libellée en dollars est le suivant :

| (en millions de dollars) | 31 décembre 2008 | | |
|--------------------------|------------------|-------------------|-----------------------------------|
| Période couverte | Montant couvert | Taux de référence | Taux moyen garanti, prime incluse |
| Janvier 2009 – Mars 2009 | 250,0 | Libor 3 mois | 3,53 % |
| Avril 2009 – Mai 2009 | 150,0 | Libor 3 mois | 3,07 % |
| Juin 2009 | 100,0 | Libor 3 mois | 2,93 % |

Ces contrats de caps ne remplissant pas les critères de couverture de la norme IAS 39, ils ont été comptabilisés à leur juste valeur au bilan pour un montant de 1,0 million d'euros (6,5 millions d'euros au 31 décembre 2007 et 8,5 millions d'euros au 31 décembre 2006) dans le poste « Autres actifs financiers courants ». L'impact des variations de la juste valeur est enregistré au compte de résultat dans le poste « Charges financières nettes » (voir note 20 (b)), soit une perte de 6,4 millions d'euros (perte de 3,0 millions d'euros pour l'exercice 2007, profit de 3,0 millions d'euros pour l'exercice 2006).

Swaps :

Par ailleurs, le Groupe a conclu, avec des contreparties de premier plan, des *swaps* de taux d'intérêt lui permettant de se prémunir contre les risques de taux pour les TSDI et les

Obligations *Yankee*. La valeur de marché de ces *swaps* est déterminée sur la base des courbes de taux à la clôture de chaque exercice, taux susceptibles de variations pouvant avoir un effet sur les flux de trésorerie.

Swaps de taux d'intérêt adossés aux titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI) (note 13)

Afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt, le Groupe avait procédé à la couverture de son obligation de paiement des intérêts au titre des TSDI en recourant à des contrats de *swap* de taux d'intérêt.

Le montant nominal de ce *swap* est lié au montant du TSDI capitalisé. Le *swap* et le TSDI 1 sont arrivés à échéance à la même date, le 19 décembre 2005. Le *swap* et le TSDI 2 sont arrivés à échéance à la même date, le 11 mars 2007.

| Swaps de taux adossés aux titres subordonnés (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Montant notionnel | 0,0 | 0,0 | 273,2 |
| Swaps associés aux TSDI 2 (passifs) | 0,0 | 0,0 | 8,1 |
| Swaps miroirs et <i>swap</i> adossés aux TSDI 2 & 3 (actifs) | 0,0 | 0,0 | 1,6 |



**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

Swaps de taux d'intérêt adossés aux Obligations Yankee à 8,5 % (note 14)

Ce contrat de *swap* a pris fin en février 2008, conformément au contrat de novation conclu en avril 2003 et en vertu duquel le Groupe avait vendu la tranche relative aux échéances 2008-2025 du contrat. À son échéance, il a donné lieu à un refinancement de 86,0 millions d'euros correspondant à la position passive de sa composante taux devises.

D'un montant nominal fixe correspondant au montant de l'emprunt Yankee, il avait pour objet de transformer la rémunération à taux fixe servie aux porteurs des obligations en une rémunération à taux variable indexée sur le Libor. La juste valeur de ce *swap* était l'exacte contrepartie de celle de l'emprunt obligataire. De ce fait, le taux d'intérêt effectif des

obligations après exécution du contrat était égal au Libor majoré d'une marge de 0,53 %.

D'autre part en février 2003, le Groupe avait conclu un *swap* de taux devises dans le cadre de ces Obligations Yankee. En conséquence de ce *swap*, le taux d'intérêt payable sur 350,0 millions de dollars de principal était fixé à 4,6 % par an. Les 50,0 millions de dollars résiduels restaient assortis d'un coupon variable (Libor majoré de 0,53 %).

Depuis février 2008, avec la fin du contrat de *swap*, les Obligations Yankee sont de nouveau assorties d'un coupon fixe à 8,5 %.

Dans le cadre de la gestion de son risque de taux, le Groupe pourra conclure d'autres contrats de *swap* de taux en fonction de l'évolution des conditions de marché.

| Swaps de taux adossés aux Obligations Yankee | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Montant notionnel (en millions de dollars) | 0,0 | 400,0 | 400,0 |
| Swaps adossés (actifs) (en millions d'euros) | 0,0 | 4,6 | 12,1 |
| Swaps adossés (passifs) (en millions d'euros) | 0,0 | 86,9 | 58,5 |

Les *swaps* ont été comptabilisés à la juste valeur au bilan, les variations de la juste valeur étant enregistrées au compte de résultat. L'impact des variations de la juste valeur des instruments financiers est neutre sur le résultat du Groupe sur l'exercice 2008 (perte de 2,8 millions d'euros pour l'exercice 2007, perte de 3,0 millions d'euros pour l'exercice 2006), comptabilisée en résultat financier (voir note 20 (b)).

B) RISQUE DE CHANGE

Le Groupe opère au niveau international et est, en conséquence, exposé à un risque de change découlant de l'utilisation de plusieurs devises étrangères.

Le tableau ci-dessous présente les actifs (trésorerie et valeurs mobilières de placement) et passifs financiers par devises au 31 décembre 2008 :

| (en millions d'euros) | Actif Trésorerie et Valeurs mobilières de placement | Passif financier (hors coût d'émission de la dette) |
|-----------------------|---|---|
| Euro | 390,8 | 1 745,0 |
| Dollar | 97,1 | 484,3 |
| Autres devises | 71,8 | 195,0 |
| | 559,7 | 2 424,3 |

Des couvertures naturelles sont recherchées en faisant correspondre la répartition de la dette nette par devise avec celle du résultat opérationnel par devise.

Si nécessaire, lorsque l'achat d'un actif est financé dans une devise différente de la devise fonctionnelle du pays, le Groupe

peut procéder à des couvertures à terme pour se prémunir du risque de change. Au 31 décembre 2008, les couvertures à terme mises en place concernent le réal brésilien et le dollar australien, elles sont comptabilisées à leur juste valeur au bilan pour un montant de 0,5 million d'euros.

Le tableau ci-dessous présente une répartition du chiffre d'affaires et des coûts opérationnels par devises au 31 décembre 2008 :

| (en millions d'euros) | Chiffre d'affaires | Coûts opérationnels hors amortissements liés à l'acquisition |
|-----------------------|--------------------|---|
| Euro | 2 411,7 | 57 % |
| Dollar | 581,5 | 14 % |
| Autres devises | 1 209,2 | 29 % |
| | 4 202,4 | 100 % |
| | | 3 504,5 |
| | | 100 % |

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

De la même manière, des couvertures naturelles sont recherchées en faisant correspondre les coûts et les produits opérationnels dans chacune des principales devises dans lesquelles le Groupe opère.

Pour les montants résiduels, le Groupe a mis en place des couvertures optionnelles pour limiter son risque contre la hausse ou la baisse des principales devises concernées comme le dollar américain, le dollar de Singapour, la livre sterling et le rouble. Ces couvertures ont une échéance inférieure à 18 mois. Ces contrats ne remplissant pas les critères de couverture de la norme IAS 39, ils ont été comptabilisés à leur juste valeur au bilan pour un montant de 4,0 millions d'euros (0,7 million d'euros au 31 décembre 2007 et 0,0 million d'euros au 31 décembre 2006) dans le poste « Autres actifs financiers courants ». Le résultat de change relatif à ces instruments est enregistré au compte de résultat dans le poste « Gains (pertes) de change » (voir note 20 (a)), soit un gain de 5,4 millions d'euros (perte de 0,8 million d'euros pour l'exercice 2007, perte de 0,2 million d'euros pour l'exercice 2006).

Le Groupe estime que, tous les autres paramètres demeurant inchangés, une augmentation de 10 % du taux de change de l'euro par rapport à toutes les autres devises en 2008 aurait entraîné une diminution du chiffre d'affaires d'environ 163,0 millions d'euros (148,0 millions d'euros en 2007 et 131,0 millions d'euros en 2006) et du résultat opérationnel d'environ 20,0 millions d'euros sur l'exercice clos le 31 décembre 2008 (20,0 millions d'euros en 2007 et 15,0 millions d'euros en 2006).

C) RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est exposé au risque de matières premières généré par des modifications des prix des matières premières.

Pour l'exercice 2008, les achats de matières premières représentaient environ 483 millions d'euros (477 millions d'euros en 2007 et 454 millions d'euros en 2006).

Le Groupe a conclu des couvertures optionnelles de montants et de durées limités afin de couvrir une partie de son risque lié à une évolution défavorable des cours du cuivre. Ces contrats sont arrivés à échéance en décembre 2008.

Globalement, considérant qu'une augmentation de 10 % du prix de l'ensemble des matières premières qu'il utilise entraînerait une augmentation théorique de ces frais d'environ 48 millions d'euros sur une base annuelle, le Groupe estime que, si les circonstances le permettent, il pourrait augmenter les prix de vente de ses produits à court terme afin de compenser l'effet de telles augmentations.

D) RISQUE DE CRÉDIT

Pour le Groupe, le risque de crédit recouvre :

- le risque lié aux en-cours de créances avec ses clients ;
- le risque de contrepartie avec les établissements financiers.

Comme indiqué à la note 7, une part importante du chiffre d'affaires est réalisée auprès de deux grands distributeurs. Les autres ventes sont essentiellement réalisées auprès de distributeurs de matériel électrique, mais elles sont diversifiées par le nombre des clients et la dispersion géographique. Le Groupe atténue le risque de crédit en fixant des plafonds de crédit par client, revus régulièrement, et en assurant un suivi rigoureux du recouvrement des créances.

Les instruments financiers susceptibles de se traduire par un risque de contrepartie sont principalement les disponibilités, les dépôts bancaires, les placements à court terme ainsi que les instruments de couverture mis en place par le Groupe. Ces actifs sont placés auprès d'établissements financiers de premier plan recommandés par le Groupe. Celui-ci suit en permanence le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

E) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le Groupe considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées en origine et en maturité. Cet élément constitue la base du processus de contrôle mis en œuvre au niveau du Groupe.

Au titre du Contrat de Crédit 2006 défini à la note 14 (a) et de l'emprunt bancaire défini à la note 14 (d), le Groupe doit tester semestriellement le ratio suivant calculé sur une base consolidée : ratio dette financière nette/Ebitda Récurrent inférieur ou égal à 3,5 (dette financière nette et Ebitda Récurrent tels qu'ajustés conformément aux contrats passés avec les établissements financiers concernés). Ce ratio est néanmoins suivi mensuellement et s'établit à 2,04 au 31 décembre 2008.

La dette financière nette qui s'élève à 1 861,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, est totalement financée par des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2013 et au plus tard en 2025. Au 31 décembre 2008, le Groupe dispose également de lignes de crédit non utilisées (note 14 (e)).

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ NOTE 24 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

En 2006, dans le cadre de l'offre de liquidité sur les options 2001 de Legrand France, offerte à l'ensemble des détenteurs de ces options, les mandataires sociaux ont reçu globalement une somme avant impôts de 2,2 millions d'euros.

Lors de l'acquisition de Legrand France, le 10 décembre 2002, les principaux managers du Groupe étaient indirectement devenus

actionnaires de Legrand. Les montants investis ont été payés à leur valeur de marché.

Lors de l'introduction en bourse, les principaux managers sont devenus détenteurs en nom propre d'actions Legrand.

A) AVANTAGES COURT TERME

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2008 | 31 décembre 2007 | 31 décembre 2006 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Montant total des rémunérations versées* | 2,3 | 1,8 | 1,2 |
| Montant total des rémunérations acquises** | 1,8 | 2,2 | 1,7 |

* Rémunérations versées au cours de l'année de référence aux membres de la Direction générale ainsi qu'aux administrateurs qui assument des responsabilités opérationnelles au sein du Groupe.

** Rémunérations acquises au titre de l'année de référence aux membres de la Direction générale ainsi qu'aux administrateurs qui assument des responsabilités opérationnelles au sein du Groupe.

B) AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite complémentaire accordé aux membres du Comité de Direction du Groupe adhérents au régime de retraite des salariés français. La prime est calculée de manière à permettre au bénéficiaire de recevoir une pension de retraite égale à 50 % de la moyenne des deux rémunérations annuelles les plus élevées perçues par l'intéressé au cours des trois dernières années pendant lesquelles il a travaillé au sein de Legrand. Afin de bénéficier de ce régime de retraite, l'intéressé doit être âgé d'au moins 60 ans et avoir été employé par Legrand pendant au moins dix ans. En cas de décès de ce dernier, son conjoint survivant bénéficiera de la réversion à hauteur de 60 % de cette retraite.

C) AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Au 31 décembre 2008, les contrats de travail des mandataires sociaux leur donnent droit à une indemnité de départ à la retraite en accord avec les dispositions de la Convention Collective de la Métallurgie représentant un montant maximum de 4 mois de salaire.

En outre, à cette même date, les mandataires sociaux sont soumis à un engagement de non-concurrence dont les termes correspondent à ceux définis dans la Convention Collective de la Métallurgie et qui permet au Groupe d'imposer aux intéressés une obligation de non-concurrence d'un à deux ans à compter de leur départ, rémunérée à cinquante pour cent de leur salaire de référence.

D) INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

À l'exception des éléments dus lors du départ en retraite et de l'engagement de non-concurrence mentionnés ci-dessus, les mandataires ne bénéficient d'aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

En cas de rupture de leur contrat de travail à l'initiative du Groupe, les règles qui s'appliqueraient seraient celles de la Convention Collective de la Métallurgie.

E) PAIEMENTS EN ACTIONS

Dans le cadre des plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat 2008, les mandataires sociaux ont bénéficié d'une attribution de 47 077 actions gratuites et de 141 231 options.

Dans le cadre des plans d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat 2007, les mandataires sociaux ont bénéficié d'une attribution de 26 427 actions gratuites et de 79 281 options.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ **NOTE 25 - INFORMATIONS PAR SEGMENTS GÉOGRAPHIQUES (NOTE 1 (R))**

Legrand est le spécialiste mondial des produits et systèmes pour installations électriques et réseaux d'information pour les lieux de vie et lieux de travail. Les chiffres suivants correspondent au système de reporting consolidé du Groupe :

| Exercice clos le 31 décembre 2008 <i>(en millions d'euros)</i> | Segments géographiques | | | | | Éléments analysés globalement | Total |
|--|------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------------------------|----------------|
| | Europe | | | USA/Canada | Reste du Monde | | |
| | France | Italie | Autres | | | | |
| Chiffre d'affaires total | 2 600,3 | 1 001,6 | 1 130,8 | 640,8 | 934,6 | | 6 308,1 |
| Dont intra-Groupe | (1 454,0) | (235,8) | (236,1) | (59,3) | (120,5) | | (2 105,7) |
| Chiffre d'affaires à tiers | 1 146,3 | 765,8 | 894,7 | 581,5 | 814,1 | | 4 202,4 |
| Coût des ventes | (410,1) | (328,9) | (556,7) | (296,8) | (477,5) | | (2 070,0) |
| Frais administratifs, commerciaux, R&D | (467,9) | (219,7) | (235,9) | (209,7) | (219,7) | | (1 352,9) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (55,1) | (6,9) | (32,2) | (28,0) | (14,5) | | (136,7) |
| Résultat opérationnel | 213,2 | 210,3 | 69,9 | 47,0 | 102,4 | | 642,8 |
| ■ dont amortissements liés à l'acquisition de Legrand | (27,0) | (12,6) | (3,9) | (9,7) | (1,9) | | (55,1) |
| Résultat opérationnel ajusté | 240,2 | 222,9 | 73,8 | 56,7 | 104,3 | | 697,9 |
| ■ dont amortissements corporels | (54,0) | (29,7) | (17,4) | (16,4) | (17,5) | | (135,0) |
| ■ dont amortissements incorporels | (2,8) | (7,4) | (1,9) | (2,5) | (3,2) | | (17,8) |
| ■ dont amortissements des frais de développement | (6,0) | (2,8) | 0,0 | (0,4) | 0,0 | | (9,2) |
| ■ dont charges liées aux restructurations | (7,1) | (2,4) | (17,1) | (17,0) | (4,0) | | (47,6) |
| Gains (pertes) de change | | | | | | (25,3) | (25,3) |
| Produits (charges) financiers | | | | | | (122,6) | (122,6) |
| Impôt sur les bénéfices | | | | | | (143,4) | (143,4) |
| Minoritaires et équivalences | | | | | | 1,6 | 1,6 |
| Flux de trésorerie issus des opérations courantes | | | | | | 577,5 | 577,5 |
| Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | | | | | | 12,5 | 12,5 |
| Investissements | (35,6) | (39,9) | (17,6) | (11,2) | (26,7) | | (131,0) |
| Frais de développement capitalisés | (20,1) | (6,1) | 0,0 | (3,2) | 0,0 | | (29,4) |
| Cash flow libre* | | | | | | 429,6 | 429,6 |
| Actif total | | | | | | 6 383,7 | 6 383,7 |
| Passif sectoriel | 365,7 | 205,3 | 110,2 | 110,8 | 126,8 | | 918,8 |

* Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminué du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

| Exercice clos le 31 décembre 2007 <i>(en millions d'euros)</i> | Segments géographiques | | | | | Éléments analysés globalement | Total |
|--|------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------------------------|----------------|
| | Europe | | | | Reste du Monde | | |
| | France | Italie | Autres | USA/Canada | | | |
| Chiffre d'affaires total | 2 626,9 | 1 006,6 | 1 087,2 | 694,7 | 802,6 | | 6 218,0 |
| Dont intra-Groupe | (1 423,7) | (237,6) | (257,4) | (55,0) | (115,5) | | (2 089,2) |
| Chiffre d'affaires à tiers | 1 203,2 | 769,0 | 829,8 | 639,7 | 687,1 | | 4 128,8 |
| Coût des ventes | (489,4) | (322,1) | (529,4) | (338,0) | (381,6) | | (2 060,5) |
| Frais administratifs, commerciaux, R&D | (462,5) | (216,5) | (218,6) | (216,3) | (187,4) | | (1 301,3) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (52,7) | (15,7) | (13,8) | (12,7) | (10,6) | | (105,5) |
| Résultat opérationnel | 198,6 | 214,7 | 68,0 | 72,7 | 107,5 | | 661,5 |
| ■ dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand | (33,2) | (15,7) | (4,8) | (6,5) | (2,3) | | (62,5) |
| Résultat opérationnel ajusté | 231,8 | 230,4 | 72,8 | 79,2 | 109,8 | | 724,0 |
| ■ dont amortissements corporels | (54,4) | (26,6) | (18,0) | (14,6) | (16,8) | | (130,4) |
| ■ dont amortissements incorporels | (2,7) | (6,3) | (0,9) | (2,0) | (2,9) | | (14,8) |
| ■ dont amortissement des frais de développement | (5,3) | (2,8) | 0,0 | (0,1) | 0,0 | | (8,2) |
| ■ dont charges liées aux restructurations | (1,1) | (4,4) | (3,3) | (2,7) | 3,3 | | (8,2) |
| Gains [pertes] de change | | | | | | 44,0 | 44,0 |
| Produits (charges) financiers | | | | | | (109,9) | (109,9) |
| Impôt sur les bénéfices | | | | | | (175,0) | (175,0) |
| Minoritaires et équivalences | | | | | | 0,4 | 0,4 |
| Flux de trésorerie issus des opérations courantes | | | | | | 685,5 | 685,5 |
| Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | | | | | | 38,8 | 38,8 |
| Investissements | (49,5) | (50,4) | (15,3) | (14,9) | (19,3) | | (149,4) |
| Frais de développement capitalisés | (13,8) | (6,0) | 0,0 | (2,2) | 0,0 | | (22,0) |
| Cash flow libre* | | | | | | 552,9 | 552,9 |
| Actif total | | | | | | 6 109,6 | 6 109,6 |
| Passif sectoriel | 373,3 | 233,6 | 139,8 | 96,9 | 128,3 | | 971,9 |

* Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminué du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

| Exercice clos le 31 décembre 2006 <i>(en millions d'euros)</i> | Segments géographiques | | | | | Éléments analysés globalement | Total |
|--|------------------------|--------------|--------------|--------------|-------------------|-------------------------------------|----------------|
| | Europe | | | USA/Canada | Reste du Monde | | |
| | France | Italie | Autres | | | | |
| Chiffre d'affaires total | 2 425,0 | 937,6 | 963,2 | 696,5 | 621,5 | | 5 643,8 |
| Dont intra-Groupe | (1 316,3) | (223,8) | (214,6) | (42,8) | (109,5) | | (1 907,0) |
| Chiffre d'affaires à tiers | 1 108,7 | 713,8 | 748,6 | 653,7 | 512,0 | | 3 736,8 |
| Coût des ventes | (439,8) | (326,1) | (474,7) | (363,4) | (277,7) | | (1 881,7) |
| Frais administratifs, commerciaux, R&D | (452,3) | (210,4) | (208,1) | (211,7) | (133,1) | | (1 215,6) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (50,4) | (14,5) | (7,0) | (14,8) | (23,2) | | (109,9) |
| Résultat opérationnel | 166,2 | 162,8 | 58,8 | 63,8 | 78,0 | | 529,6 |
| ■ dont amortissements liés à l'Acquisition de Legrand | (45,4) | (21,9) | (6,5) | (9,5) | (3,3) | | (86,6) |
| Résultat opérationnel ajusté | 211,6 | 184,7 | 65,3 | 73,3 | 81,3 | | 616,2 |
| ■ dont amortissements corporels | (57,3) | (27,4) | (19,0) | (20,3) | (16,8) | | (140,8) |
| ■ dont amortissements incorporels | (2,7) | (5,3) | (0,9) | (1,0) | (2,7) | | (12,6) |
| ■ dont amortissement des frais de développement | (1,6) | (1,8) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | (3,4) |
| ■ dont charges liées aux restructurations | (5,0) | (2,6) | (3,3) | (3,0) | (9,7) | | (23,6) |
| Gains (pertes) de change | | | | | | 40,4 | 40,4 |
| Produits (charges) financiers | | | | | | (123,7) | (123,7) |
| Impôt sur les bénéfices | | | | | | (82,9) | (82,9) |
| Minoritaires et équivalences | | | | | | (2,4) | (2,4) |
| Flux de trésorerie issus des opérations courantes | | | | | | 581,5 | 581,5 |
| Produit résultant de la vente d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières | | | | | | 27,5 | 27,5 |
| Investissements | (50,5) | (30,7) | (16,1) | (15,4) | (18,1) | | (130,8) |
| Frais de développement capitalisés | (16,7) | (5,4) | 0,0 | 0,0 | 0,0 | | (22,1) |
| Cash flow libre* | | | | | | 456,1 | 456,1 |
| Actif total | | | | | | 5 936,1 | 5 936,1 |
| Passif sectoriel | 356,6 | 207,8 | 126,2 | 96,8 | 103,8 | | 891,2 |

* Le cash flow libre est défini comme la somme des flux de trésorerie issus des opérations courantes et du produit résultant de la vente d'immobilisations, diminué du total des investissements et des frais de développement capitalisés.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

■ NOTE 26 - INFORMATIONS TRIMESTRIELLES - NON-AUDITÉES

A) CHIFFRE D'AFFAIRES TRIMESTRIEL PAR ZONE D'ORIGINE (ORIGINE DE FACTURATION) - NON-AUDITÉ

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1 ^{er} trimestre 2008 | 1 ^{er} trimestre 2007 | 1 ^{er} trimestre 2006 |
|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| France | 293,3 | 306,0 | 283,6 |
| Italie | 226,5 | 223,5 | 202,9 |
| Reste de l'Europe | 218,3 | 198,7 | 180,5 |
| USA/Canada | 136,0 | 158,8 | 163,6 |
| Reste du Monde | 174,9 | 145,7 | 110,0 |
| TOTAL | 1 049,0 | 1 032,7 | 940,6 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2 ^e trimestre 2008 | 2 ^e trimestre 2007 | 2 ^e trimestre 2006 |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| France | 313,9 | 310,9 | 284,9 |
| Italie | 212,6 | 206,0 | 191,5 |
| Reste de l'Europe | 232,8 | 209,4 | 183,6 |
| USA/Canada | 142,5 | 168,0 | 176,8 |
| Reste du Monde | 215,2 | 168,7 | 115,9 |
| TOTAL | 1 117,0 | 1 063,0 | 952,7 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 3 ^e trimestre 2008 | 3 ^e trimestre 2007 | 3 ^e trimestre 2006 |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| France | 264,9 | 276,8 | 253,8 |
| Italie | 158,9 | 170,9 | 159,4 |
| Reste de l'Europe | 231,3 | 205,9 | 181,4 |
| USA/Canada | 155,1 | 168,2 | 166,7 |
| Reste du Monde | 209,1 | 178,0 | 127,1 |
| TOTAL | 1 019,3 | 999,8 | 888,4 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 4 ^e trimestre 2008 | 4 ^e trimestre 2007 | 4 ^e trimestre 2006 |
|------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| France | 274,2 | 309,5 | 286,4 |
| Italie | 167,8 | 168,6 | 160,0 |
| Reste de l'Europe | 212,3 | 215,8 | 203,1 |
| USA/Canada | 147,9 | 144,7 | 146,6 |
| Reste du Monde | 214,9 | 194,7 | 159,0 |
| TOTAL | 1 017,1 | 1 033,3 | 955,1 |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008, 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

B) COMPTES DE RÉSULTAT TRIMESTRIELS – NON-AUDITÉS

| <i>(en millions d'euros)</i> | 1 ^{er} trimestre 2008 | 1 ^{er} trimestre 2007 | 1 ^{er} trimestre 2006 |
|--|--------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 1 049,0 | 1 032,7 | 940,6 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coût des ventes | (507,6) | (507,3) | (465,4) |
| Frais administratifs et commerciaux | (288,0) | (270,0) | (246,5) |
| Frais de recherche et développement | (54,8) | (54,8) | (60,5) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (23,6) | (31,2) | (26,5) |
| Résultat opérationnel | 175,0 | 169,4 | 141,7 |
| Charges financières | (37,5) | (38,1) | (53,0) |
| Produits financiers | 8,3 | 9,6 | 6,4 |
| Gains (pertes) de change | 25,5 | 3,1 | 5,8 |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | 0,0 | (109,0) |
| Charges financières nettes | (3,7) | (25,4) | (149,8) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 0,6 | 0,5 | 0,5 |
| Résultat avant impôts | 171,9 | 144,5 | (7,6) |
| Impôts sur les résultats | (57,8) | (51,6) | (27,0) |
| Résultat net de l'exercice | 114,1 | 92,9 | (34,6) |
| Résultat net revenant à : | | | |
| ■ Legrand | 113,8 | 92,4 | (35,3) |
| ■ Intérêts minoritaires | 0,3 | 0,5 | 0,7 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 2 ^e trimestre 2008 | 2 ^e trimestre 2007 | 2 ^e trimestre 2006 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 1 117,0 | 1 063,0 | 952,7 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coût des ventes | (540,6) | (526,7) | (474,4) |
| Frais administratifs et commerciaux | (298,5) | (276,0) | (249,7) |
| Frais de recherche et développement | (54,4) | (53,0) | (59,7) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (34,9) | (32,2) | (27,6) |
| Résultat opérationnel | 188,6 | 175,1 | 141,3 |
| Charges financières | (31,2) | (30,5) | (36,7) |
| Produits financiers | 3,3 | 5,9 | 9,4 |
| Gains (pertes) de change | 7,0 | 5,3 | 15,9 |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Charges financières nettes | (20,9) | (19,3) | (11,4) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | (0,6) | 0,1 | 0,0 |
| Résultat avant impôts | 167,1 | 155,9 | 129,9 |
| Impôts sur les résultats | (47,2) | (52,7) | (30,7) |
| Résultat net de l'exercice | 119,9 | 103,2 | 99,2 |
| Résultat net revenant à : | | | |
| ■ Legrand | 119,3 | 102,8 | 98,6 |
| ■ Intérêts minoritaires | 0,6 | 0,4 | 0,6 |

**INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES CONCERNANT LE PATRIMOINE,
LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DU GROUPE**

États financiers consolidés en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2008,
31 décembre 2007 et 31 décembre 2006

| <i>(en millions d'euros)</i> | 3 ^e trimestre 2008 | 3 ^e trimestre 2007 | 3 ^e trimestre 2006 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 1 019,3 | 999,8 | 888,4 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coût des ventes | (499,9) | (498,3) | (446,2) |
| Frais administratifs et commerciaux | (274,9) | (260,5) | (232,8) |
| Frais de recherche et développement | (49,8) | (54,8) | (56,3) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (28,7) | (18,5) | (19,9) |
| Résultat opérationnel | 166,0 | 167,7 | 133,2 |
| Charges financières | (36,6) | (46,1) | (35,4) |
| Produits financiers | 5,0 | 14,2 | 8,5 |
| Gains (pertes) de change | (50,7) | 21,4 | 2,3 |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Charges financières nettes | (82,3) | (10,5) | (24,6) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 0,0 | 0,6 | 0,1 |
| Résultat avant impôts | 83,7 | 157,8 | 108,7 |
| Impôts sur les résultats | (23,8) | (54,2) | (24,8) |
| Résultat net de l'exercice | 59,9 | 103,6 | 83,9 |
| Résultat net revenant à : | | | |
| ■ Legrand | 59,4 | 103,3 | 83,2 |
| ■ Intérêts minoritaires | 0,5 | 0,3 | 0,7 |

| <i>(en millions d'euros)</i> | 4 ^e trimestre 2008 | 4 ^e trimestre 2007 | 4 ^e trimestre 2006 |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Chiffre d'affaires | 1 017,1 | 1 033,3 | 955,1 |
| Charges opérationnelles | | | |
| Coût des ventes | (521,9) | (528,2) | (495,7) |
| Frais administratifs et commerciaux | (283,2) | (275,3) | (248,7) |
| Frais de recherche et développement | (49,3) | (56,9) | (61,4) |
| Autres produits (charges) opérationnels | (49,5) | (23,6) | (35,9) |
| Résultat opérationnel | 113,2 | 149,3 | 113,4 |
| Charges financières | (46,4) | (37,7) | (32,3) |
| Produits financiers | 12,5 | 12,8 | 9,4 |
| Gains (pertes) de change | (7,1) | 14,2 | 16,4 |
| Perte sur extinction de dette | 0,0 | 0,0 | 0,0 |
| Charges financières nettes | (41,0) | (10,7) | (6,5) |
| Quote-part du résultat des entreprises associées | 0,0 | 0,8 | 0,2 |
| Résultat avant impôts | 72,2 | 139,4 | 107,1 |
| Impôts sur les résultats | (14,6) | (16,5) | (0,4) |
| Résultat net de l'exercice | 57,6 | 122,9 | 106,7 |
| Résultat net revenant à : | | | |
| ■ Legrand | 57,4 | 122,5 | 105,5 |
| ■ Intérêts minoritaires | 0,2 | 0,4 | 1,2 |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

■ NOTE 27 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture du 31 décembre 2008.

■ 11.2 - RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS EN NORMES IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

Legrand SA
Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Legrand S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport, étant précisé que nous n'avons pas effectué de diligences sur les informations trimestrielles figurant en note 26 de l'annexe ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

■ I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose l'application par anticipation de la norme IFRS 8 portant sur l'information sectorielle.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques sont difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Votre Société présente à l'actif de son bilan consolidé des *goodwill* pour un montant de 1 854,3 millions d'euros et des immobilisations incorporelles pour un montant de 1 772,7 millions d'euros enregistrés notamment à l'occasion de l'acquisition de Legrand France en 2002 et des acquisitions de filiales réalisées depuis 2005. Votre Société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des *goodwill* et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.f et 1.g aux états financiers. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2 et 3 aux états financiers donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

■ III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 11 février 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin
63, rue Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

11.3 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

| | PricewaterhouseCoopers Audit | | | | Deloitte & Associés | | | |
|---|------------------------------|------------------|--------------|--------------|---------------------|------------------|--------------|--------------|
| | Montant en euros | | % | | Montant en euros | | % | |
| | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 | 2008 | 2007 |
| Audit | | | | | | | | |
| <i>Commissariat aux comptes, certifications des comptes, examen des comptes individuels et consolidés</i> | 1 685 240 | 1 595 970 | 65 % | 60 % | 1 922 470 | 1 781 865 | 76 % | 66 % |
| dont | | | | | | | | |
| Émetteur | 201 165 | 201 306 | 8 % | 8 % | 201 165 | 199 306 | 8 % | 7 % |
| Filiales intégrées globalement | 1 484 075 | 1 394 664 | 57 % | 53 % | 1 721 305 | 1 582 559 | 68 % | 59 % |
| <i>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes</i> | 351 788 | 324 313 | 14 % | 12 % | 558 752 | 881 990 | 22 % | 33 % |
| dont | | | | | | | | |
| Émetteur | 199 585 | 324 313 | 8 % | 12 % | 142 446 | 20 000 | 6 % | 1 % |
| Filiales intégrées globalement | 152 203 | 0 | 6 % | 0 % | 416 306 | 861 990 | 68 % | 32 % |
| SOUS-TOTAL AUDIT | 2 037 028 | 1 920 283 | 78 % | 72 % | 2 481 223 | 2 663 855 | 99 % | 99 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | 570 828 | 732 908 | 22 % | 28 % | 33 900 | 29 680 | 1 % | 1 % |
| Autres | 0 | 0 | 0 % | 0 % | 0 | 0 | 0 % | 0 % |
| SOUS-TOTAL AUTRES | 570 828 | 732 908 | 22 % | 28 % | 33 900 | 29 680 | 1 % | 1 % |
| TOTAL | 2 607 856 | 2 653 191 | 100 % | 100 % | 2 515 123 | 2 693 535 | 100 % | 100 % |

11.4 - POLITIQUE DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

La Société peut décider de distribuer des dividendes sur proposition du Conseil d'administration et après décision de l'Assemblée générale annuelle des actionnaires. Toutefois, la Société n'a aucune obligation de distribuer des dividendes et la décision de recommander ou non la distribution d'un dividende ainsi que le montant de ce dividende dépendront notamment :

- des résultats et des *cash flows* de la Société ;
- de la situation financière de la Société ;
- des prévisions de la Société ;

- des intérêts des actionnaires de la Société ;
- des conditions générales de l'activité de la Société ; et
- de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'administration de la Société.

En dépit des considérations ci-dessus mentionnées, il n'existe pas de formule permettant de déterminer le montant de dividende à distribuer. En outre, le Code de commerce et les statuts de la Société limitent le droit de la Société de distribuer des dividendes dans certaines circonstances.

Au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 les dividendes ont été les suivants :

| Exercice | Nombre d'actions rémunérées | Dividende net |
|----------|-----------------------------|---------------|
| 2005 | 269 693 376 actions de 4 € | 0,41 € |
| 2006 | 266 241 719 actions de 4 € | 0,50 € |
| 2007 | 256 058 625 actions de 4 € | 0,70 € |

L'ensemble des dividendes distribués en 2005, 2006 et 2007 ont été éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2e du Code général des impôts.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2009, Legrand devrait verser le 4 juin 2009 un dividende de 0,70 euro par action au titre de l'exercice 2008.

Les dividendes distribués aux actionnaires dont le domicile fiscal ou le siège social est situé hors de France font, en principe, l'objet d'une retenue à la source en France à un taux de 25 %. Toutefois, les actionnaires personnes morales dont le siège de direction

effective est situé dans un État membre de l'Union européenne peuvent bénéficier d'une exonération de retenue à la source sur les dividendes payés par une société anonyme dans la mesure où les conditions prévues à l'article 119 ter du Code général des impôts sont satisfaites. Par ailleurs, les actionnaires qui sont éligibles au bénéfice des conventions fiscales conclues par la France avec certains États et qui se conforment aux procédures de revendication du bénéfice de ces conventions, pourront bénéficier d'une réduction du taux de retenue à la source et, dans certains cas, d'autres bénéfices, sous les réserves prévues par la convention conformément au droit français.

11.5 - PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

En octobre 2003, une procédure judiciaire a été intentée contre une filiale américaine du Groupe et deux de ses principaux concurrents américains, au motif que l'un des produits commercialisés par ces différentes sociétés – la prise à raccordement rapide – serait dangereux à l'utilisation, devrait être retiré du marché sur le territoire des États-Unis et sa production arrêtée. Cette plainte, jugée sans fondement par le Groupe, a été abandonnée par les plaignants.

En matière environnementale et principalement en raison des opérations antérieures du Groupe et de ses prédécesseurs, Legrand fait l'objet de diverses procédures contentieuses similaires à celles que subissent les autres groupes industriels opérant sur le marché de la production, notamment de plaintes et recours pour pollution des eaux souterraines et des sols liée aux émissions et aux rejets de substances dangereuses et de déchets. Notamment, la société Sute SAS, filiale de Legrand basée à Pont-à-Mousson, fait l'objet d'une procédure relative à la découverte de traces d'hydrocarbures et de substances toxiques sur un site que Legrand exploitait il y a plus de trente-cinq ans. La préfecture de Meurthe et Moselle a pris un arrêté enjoignant à Legrand de prendre les mesures nécessaires à la dépollution du site. Par ailleurs, Pass & Seymour, filiale américaine de Legrand, fait l'objet d'une procédure relative à la découverte d'hydrocarbures sur un site qu'elle exploite. Legrand estime

que ces deux procédures concernent globalement une somme d'environ 3 millions d'euros, totalement provisionnée dans les comptes. Legrand estime que l'issue de ces procédures, sur une base individuelle ou globale, ne devrait pas avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses *cash flows*. De nouvelles informations ou des développements futurs, tels que des modifications de la loi (ou de son interprétation), des conditions environnementales ou des activités de Legrand pourraient toutefois engendrer une augmentation des coûts environnementaux et des responsabilités qui pourraient avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats de Legrand.

Legrand est également impliqué dans divers autres litiges liés à la conduite quotidienne de ses activités. Le Groupe considère que l'issue de ces procédures, sur une base individuelle ou globale, ne devrait pas avoir un impact défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses *cash flows*.

La Société n'a pas connaissance au cours des douze derniers mois d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A



■ 11.6 - CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET COMMERCIALE

À la date du présent document de référence, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à signaler.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

12

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

| | | |
|-------------|--|------------|
| 12.1 | CAPITAL SOCIAL | 194 |
| 12.1.1 | Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis | 194 |
| 12.1.2 | Acquisition par la Société de ses propres actions | 195 |
| 12.1.3 | Autres valeurs mobilières donnant accès au capital | 195 |
| 12.1.4 | Évolution du capital social | 195 |
| 12.1.5 | Nantissements, garanties et sûretés | 196 |
| 12.1.6 | Nombre de droits de vote | 196 |
| 12.2 | ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS | 197 |
| 12.2.1 | Objet social | 197 |
| 12.2.2 | Administration et Direction | 197 |
| 12.2.3 | Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions | 199 |
| 12.2.4 | Modifications des droits attachés aux actions | 200 |
| 12.2.5 | Assemblées générales | 200 |
| 12.2.6 | Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle | 201 |
| 12.2.7 | Franchissements de seuils statutaires | 201 |
| 12.2.8 | Modifications du capital social | 201 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

12.1 - CAPITAL SOCIAL

Sauf mention contraire, les informations contenues dans ce paragraphe sont arrêtées à la date du 31 décembre 2008.

12.1.1 - Capital social souscrit et capital social autorisé mais non émis

Au 31 décembre 2008, le capital social de la Société était de 1 051 260 512 euros, divisé en 262 815 128 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune.

Les actions de la Société sont entièrement libérées et toutes de même catégorie. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2007 a attribué au Conseil d'administration les autorisations d'augmentation de capital décrites ci-dessous dans la limite d'un plafond global de 600 millions d'euros de valeur nominale (à l'exception de l'autorisation concernant les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions limitées à 5 % du capital) :

| Autorisation concernée | Durée de l'autorisation et expiration | Montant nominal maximal <i>(en millions d'euros)</i> |
|---|---------------------------------------|--|
| Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel ou mandataires sociaux | 38 mois 15 juillet 2010 | 5 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution |
| Émissions sans droit préférentiel de souscription Émission de toutes valeurs mobilières | 26 mois 15 juillet 2009 | 450 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600) |
| Émissions avec droit préférentiel de souscription Émission de toutes valeurs mobilières | 26 mois 15 juillet 2009 | 600 (montant maximal global) |
| Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la période de souscription | 26 mois 15 juillet 2009 | Dans la limite de 15 % de l'émission initiale (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600) |
| Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres | 26 mois 15 juillet 2009 | 100 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600) |
| Émissions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne de la Société ou du Groupe | 26 mois 15 juillet 2009 | 25 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600) |
| Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre | 38 mois 15 juillet 2010 | 5 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution |
| Émissions d'actions, de titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature | 26 mois 15 juillet 2009 | 10 % du capital de la Société au moment de l'émission (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600) |
| Fixation du prix d'émission par appel public à l'épargne | 26 mois 15 juillet 2009 | 10 % du capital de la Société (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600) |

À l'exception des autorisations relatives à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, il sera proposé aux actionnaires, lors de l'Assemblée générale des actionnaires

du 26 mai 2009, de renouveler ces autorisations qui ont été approuvées lors du Conseil d'administration du 4 mars 2009 et dont certains montants ont été modifiés (voir projets de résolutions à l'annexe 4 du présent document de référence).

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

12.1.2 - Acquisition par la Société de ses propres actions

■ 12.1.2.1 - PROGRAMME DE RACHAT EN COURS

Mise en œuvre de l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008

À la date du 23 mai 2008, la Société a mis en place un programme de rachat d'actions en application de l'autorisation décrite ci-dessous et accordée par l'Assemblée générale du 22 mai 2008 au Conseil d'administration :

| Opération concernée | Durée de l'autorisation et expiration | Montant maximal (en millions d'euros) | Nombre maximal d'actions |
|--|---------------------------------------|--|---|
| Programme de rachat d'actions | 18 mois 22 novembre 2009 | 650 | 10 % du capital de la Société au jour du rachat |
| Annulation des actions acquises ci-dessous et réduction du capital | 26 mois 22 juillet 2010 | | 10 % du capital de la Société au jour de la décision d'annulation |

Dans le cadre de ce programme de rachat et des précédents, la Société a acquis un certain nombre de ses actions et détenait en conséquence 6 745 873 actions propres à la date du 31 décembre 2008 d'une valeur comptable de 135 984 195 euros et d'une valeur nominale de 26 983 492 euros, soit 2,6 % des actions composant le capital social de la Société à cette date.

■ DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS EN COURS

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours peut être consulté dans son intégralité sur le site Internet de la Société (www.legrandelectric.com).

■ 12.1.2.2 - NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS À SOUMETTRE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

Les projets de résolutions arrêtés par le Conseil d'administration de la Société en date du 4 mars 2009 qui seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 26 mai 2009 prévoient de renouveler (i) l'autorisation de rachat d'actions décrite au paragraphe 12.1.2.1 ci-dessus dans la limite de 10 % du capital et de 500 millions d'euros pour un prix maximal de rachat de 30 euros par action, et (ii) l'autorisation d'annulation d'actions rachetées décrite au paragraphe 12.1.2.1 ci-dessus dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois.

Les projets de résolutions figurent en annexe 4 du présent document de référence.

12.1.3 - Autres valeurs mobilières donnant accès au capital

À la date d'enregistrement du présent document de référence, il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société autre que les actions.

12.1.4 - Évolution du capital social

Au 1^{er} janvier 2008, le capital social s'élevait à 1 083 902 956 euros et était composé de 270 975 739 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune.

Le 5 mars 2008, la Société a approuvé l'annulation de 9 138 395 actions auto-détenues (dont 8 989 411 actions détenues à la date du 31 décembre 2007 et 148 984 actions rachetées entre le 1^{er} janvier et le 5 mars 2008). À l'issue de cette annulation, le

montant du capital social s'élevait à 1 047 349 376 euros divisé en 261 837 344 actions.

Le 5 novembre 2008, 977 784 actions ont été émises à la suite d'une augmentation de capital par émission d'actions issues de levées d'options de souscription d'actions, pour un montant nominal total de 3 911 136 euros.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élevait à 1 051 260 512 euros et était composé de 262 815 128 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

L'évolution du capital social depuis la constitution de la Société est détaillée dans le tableau ci-dessous :

| Opérations | Date | Nombre d'actions émises/annulées | Montant nominal (en euros) | Prime d'émission (en euros) | Capital social (en euros) | Nombre d'actions | Valeur nominale (en euros) |
|---|------------|----------------------------------|----------------------------|-----------------------------|---------------------------|------------------|----------------------------|
| Constitution | 22/12/1998 | 40 000 | 40 000 | - | 40 000 | 40 000 | 1 |
| Augmentation de capital | 08/12/2002 | 759 310 900 | 759 310 900 | - | 759 350 900 | 759 350 900 | 1 |
| Regroupement, augmentation de la valeur nominale et diminution du nombre d'actions | 24/02/2006 | 569 513 175 | - | - | 759 350 900 | 189 837 725 | 4 |
| Augmentation de capital par appel public à l'épargne | 11/04/2006 | 43 689 298 | 174 757 192 | 688 106 444 | 934 108 092 | 233 527 023 | 4 |
| Augmentation de capital réservée à GP Financière New Sub 1 | 11/04/2006 | 33 862 914 | 135 451 656 | 533 340 895 | 1 069 559 748 | 267 389 937 | 4 |
| Augmentation de capital réservée aux salariés | 02/05/2006 | 2 303 439 | 9 213 756 | 36 279 164* | 1 078 773 504 | 269 693 376 | 4 |
| Augmentation de capital par émission d'actions issues de levées d'options de souscription d'actions | 07/11/2007 | 1 282 363 | 5 129 452 | - | 1 083 902 956 | 270 975 739 | 4 |
| Annulation d'actions | 05/03/2008 | 9 138 395 | 36 553 580 | (188 280 771) | 1 047 349 376 | 261 837 344 | 4 |
| Augmentation de capital par émission d'actions issues de levées d'options de souscription d'actions | 05/11/2008 | 977 784 | 3 911 136 | - | 1 051 260 512 | 262 815 128 | 4 |

* Le montant de la décote, soit 9,1 millions d'euros, a été comptabilisé en autres charges opérationnelles dans les comptes présentés selon les normes IFRS.

12.1.5 - Nantissements, garanties et sûretés

À la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement, d'une garantie ou d'une sûreté.

12.1.6 - Nombre de droits de vote

L'attention est attirée sur le fait que le mécanisme de droits de vote doubles décrit au paragraphe 12.2.3 du présent document de référence, est entré en vigueur depuis le 24 février 2008.

Au 31 décembre 2008, le capital de la Société était composé de 262 815 128 actions auxquelles correspondaient 422 978 591 droits de vote.

12.2 - ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

12.2.1 - Objet social

Conformément à l'article 2 de ses statuts, la Société a pour objet, directement ou indirectement, en tous pays :

- l'achat, la souscription, la cession, la détention ou l'apport d'actions ou autres valeurs mobilières dans toutes sociétés ;
- toutes prestations de services notamment en matière de ressources humaines, informatique, management, communication, finance, juridique, marketing, et achats envers ses filiales et participations directes ou indirectes ; et

- généralement, toutes opérations, qu'elles soient financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus et à tous objets similaires ou connexes, ainsi que de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension, son développement, son patrimoine social.

12.2.2 - Administration et Direction

12.2.2.1 - CONSEIL D'ADMINISTRATION

Composition

La Société est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Sous réserve des exceptions légales, chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions au moins, inscrites au nominatif, pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Lorsque les conditions légales sont réunies, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'administrateurs à titre provisoire pour la durée du mandat restant à couvrir de leur prédécesseur. En application de la loi, les nominations provisoires sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

Aucune personne physique ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'administration est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.

Présidence du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique âgée, lors de sa nomination, de moins de 65 ans. Lorsque le Président atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.

Le Président est rééligible.

Le Président du Conseil d'administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président est fixée par le Conseil d'administration.

Le Conseil pourra désigner en son sein un Vice-Président qui suppléera le Président en cas d'empêchement de celui-ci. Le Vice-Président est soumis à la même limite d'âge que le Président.

Convocations du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil par le Président du Conseil d'administration, ou en cas d'empêchement par le Vice-Président.

Le Directeur général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des membres du Conseil d'administration peut

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui ont été faites au titre des deux paragraphes précédents.

Sous réserve des dispositions des trois paragraphes précédents, l'ordre du jour est arrêté par le Président et peut n'être fixé, en cas de nécessité, qu'au moment de la réunion.

Les convocations sont faites par tout moyen même verbalement, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger.

Tenue des réunions du Conseil d'administration

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Sauf lorsque la loi exclut cette possibilité, le Conseil d'administration peut prévoir dans son règlement intérieur que seront réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Le Conseil d'administration peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires et de ses membres.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'administration se prononce sur le mode de direction de la Société.

Le Conseil d'administration est compétent pour habiliter le Président à conférer les sûretés particulières assortissant l'émission d'obligations.

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans préjudice des compétences propres du Conseil d'administration qui ne peuvent jamais leur être déléguées.

■ 12.2.2.2 - DIRECTION GÉNÉRALE

Choix du mode de Direction générale de la Société

Le Conseil d'administration décide, dans les conditions visées aux statuts de la Société, si la Direction générale est assumée par le Président du Conseil d'administration ou par une autre personne physique portant le titre de Directeur général.

Les actionnaires et les tiers seront informés de ce choix dans les conditions fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Le changement de mode de direction peut intervenir

à tout moment. Le Conseil d'administration devra débattre du maintien de la formule à chaque fois que le mandat du Président du Conseil d'administration ou du Directeur général prendra fin.

Lorsque la Direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions ci-après relatives au Directeur général lui sont applicables.

Directeur général

Le Directeur général doit toujours être une personne physique âgée, lors de sa nomination, de moins de 65 ans. Lorsque le Directeur général atteint cette limite d'âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.

Le Directeur général est toujours rééligible.

Le Directeur général est choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. Lorsqu'il n'est pas administrateur, il participe aux séances du Conseil d'administration avec voix consultative, sauf si le Conseil en décide autrement à la majorité simple.

En cas d'empêchement temporaire du Directeur général, le Conseil d'administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Directeur général.

Sous réserve des limitations d'ordre interne et inopposables aux tiers que le Conseil d'administration peut fixer à ses pouvoirs dans le règlement intérieur, le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration détermine la rémunération et la durée des fonctions du Directeur général. Celle-ci ne peut excéder, le cas échéant, la durée de son mandat d'administrateur.

Directeurs généraux délégués

Sur la proposition du Directeur général, le Conseil d'administration peut, pour l'assister, nommer un maximum de cinq (5) Directeurs généraux délégués. Le Directeur général délégué doit toujours être une personne physique. Il est choisi parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En accord avec le Directeur général, le Conseil détermine l'étendue et la durée des pouvoirs du Directeur général délégué, qui ne peuvent excéder les pouvoirs du Directeur général ainsi que la durée des fonctions du Directeur général. Le Conseil détermine la rémunération de chaque Directeur général délégué.

En cas de cessation des fonctions du Directeur général, le Directeur général délégué, sauf décision contraire prise par le Conseil, restera en fonction jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général.

Les Directeurs généraux délégués sont rééligibles et sont soumis à la même limite d'âge que le Directeur général.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ 12.2.2.3 - COMITÉS

Le Conseil d'administration peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité, sans préjudice des compétences

propres du Conseil d'administration qui ne peuvent jamais leur être déléguées.

Pour une description des comités, les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 8.3.1.2 du présent document de référence.

12.2.3 - Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Les actions sont librement négociables et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Sous réserve des dispositions légales réglementaires applicables, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à compter du 24 février 2006.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Lorsque les actions nouvelles ne sont pas intégralement libérées lors de leur émission, les appels de versement, aux dates fixées par le Conseil d'administration, auront lieu au moyen d'annonces insérées, quinze jours à l'avance, dans un des journaux d'annonces légales du lieu du siège social ou par lettre recommandée avec accusé de réception. Chaque versement sur toute action souscrite sera constaté par une mention portée au compte nominatif ouvert au nom du souscripteur. Tout versement en retard porte intérêt de plein droit, en faveur de la Société, à compter de l'exigibilité, sans mise en demeure ni demande en justice, au taux d'intérêt légal, sans préjudice de l'action personnelle que la Société peut

exercer contre l'actionnaire défaillant et des mesures d'exécution forcées prévues par la loi.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une quotité identique, sous réserve de la création d'actions de préférence.

Les actions étant indivisibles au regard de la Société, celle-ci ne reconnaît qu'un propriétaire pour chaque action. Les copropriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule personne. En cas de démembrement, le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les Assemblées générales ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées générales extraordinaires.

Les héritiers, créanciers, syndics ou ayants cause d'un actionnaire ne peuvent, pour quelque motif que ce soit, provoquer l'apposition de scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage, ni s'immiscer en aucune façon dans son administration.

Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange ou d'attribution de titres à l'occasion d'une opération telle que regroupement, augmentation ou réduction de capital, en numéraire ou par incorporation de réserves, fusion ou à toute autre occasion, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire contre la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire personnelle de l'achat, de la vente ou du groupement du nombre d'actions ou de droits nécessaires.

La Société se tient informée de la composition de son actionariat dans les conditions prévues par la loi. À ce titre, la Société peut faire usage de toutes les dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses Assemblées d'actionnaires.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

12.2.4 - Modifications des droits attachés aux actions

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, la modification des droits attachés aux actions est soumise aux dispositions légales.

12.2.5 - Assemblées générales

■ PARTICIPATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les règles suivantes sont issues des statuts existants à la date d'enregistrement du présent document de référence.

Sous réserve des restrictions légales et réglementaires, tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Il est justifié du droit de participer personnellement ou par mandataire aux Assemblées générales de la Société par l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la loi) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes titres nominatifs tenus par la Société ;
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance ou procuration doit, dans le délai de trois jours avant la date de l'Assemblée générale, avoir déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de réunion et de convocation, une formule de procuration ou de vote par correspondance, ou le document unique en tenant lieu. Le Conseil d'administration peut, pour toute Assemblée générale, réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires. Sur décision du Conseil d'administration mentionnée dans l'avis de réunion et de convocation, les actionnaires peuvent, dans les conditions et délais fixés par les lois et les règlements, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance par tous moyens de télétransmission (y compris par voie électronique). Lorsqu'il en est fait usage, la signature électronique peut prendre la forme d'un procédé répondant aux conditions définies à la première phrase du second alinéa de l'article 1316-4 du Code civil.

■ CONVOCATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées générales sont convoquées dans les conditions fixées par la loi. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu en France ou à l'étranger précisé dans l'avis de convocation.

■ TENUE DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées générales sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou à défaut par le Vice-Président ou à défaut par le membre du Conseil spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Tout actionnaire peut, si le Conseil d'administration le permet dans l'avis de réunion et de convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de transmission dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

■ DÉLIBÉRATIONS ET POUVOIRS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les Assemblées générales ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

12.2.6 - Dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle.

12.2.7 - Franchissements de seuils statutaires

Outre les dispositions légales applicables en la matière, toute personne physique ou morale venant à détenir directement ou indirectement (y compris par l'intermédiaire d'une société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce), seule ou de concert, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à deux pour cent (2 %) du capital ou des droits de vote (le nombre total de droits de vote à utiliser au dénominateur étant calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont rattachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote), doit, au moyen d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social dans un délai de cinq jours de bourse à compter de la date de franchissement de ce seuil, et ce indépendamment de la date d'inscription en compte éventuelle, en informer la Société en précisant le nombre total d'actions et de titres donnant accès au capital ainsi que le nombre de droits de vote qu'elle détient, directement ou indirectement,

seule ou de concert. Le franchissement à la baisse de ce seuil de 2 % devra être déclaré dans les mêmes formes.

Au-delà de ce seuil de 2 %, tout nouveau franchissement à la hausse ou à la baisse d'un seuil de un pour cent (1 %) du capital ou des droits de vote doit également être déclaré dans les conditions et selon les modalités prévues ci-dessus.

En cas de non-respect des obligations d'information visées ci-dessus et à la demande, consignée dans le procès-verbal d'une Assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins un pour cent (1 %) du capital ou des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote et l'actionnaire défaillant ne peut ni les exercer ni les déléguer pour toute Assemblée générale qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

12.2.8 - Modifications du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions fixées par la loi et les règlements. L'Assemblée générale extraordinaire pourra également décider de procéder à la division des actions ou à leur regroupement.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

◀ SOMMAIRE ▶

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A



13

CONTRATS IMPORTANTS

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A



CONTRATS IMPORTANTS

Compte tenu de son activité, la Société n'a pas conclu, à la date d'enregistrement du présent document de référence, de contrats importants, autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, à l'exception du Contrat de Crédit 2006, décrit au paragraphe 7.5.2.1 du présent document de référence.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13**
- TDC
- A

TABLES DE CONCORDANCES

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

TABLES DE CONCORDANCES

Table de concordance – Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

TABLE DE CONCORDANCE – RAPPORT FINANCIER ANNUEL (ARTICLE 222-3 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF)

| Règlement général de l'Autorité des marchés financiers – article 222-3 | | Rapport financier annuel | |
|--|---|--------------------------|---------|
| N° | Rubrique | Référence | Page(s) |
| I.1° | Comptes annuels | Annexe 1 | 212 |
| I.2° | Comptes consolidés établis conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales | Chapitre 11 | 135 |
| I.3° | Rapport de gestion comportant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-3 et au deuxième alinéa de l'article L. 255-211 du Code de commerce | Annexe 2 | 228 |
| | Rapport de gestion comportant les informations mentionnées à l'article 225-100-2 du Code de commerce | Chapitre 7 | 67 |
| I.4° | Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité du rapport financier annuel | 1.1 | 4 |
| I.5° | Rapports des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes annuels | Annexe 3 | 243 |
| | Rapport des contrôleurs légaux des comptes sur les comptes consolidés | 11.2 | 188 |

TABLE DE CONCORDANCE – RÈGLEMENT (CE) 809/2004 DE LA COMMISSION EUROPÉENNE DU 29 AVRIL 2004

| Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I | | Document de référence | |
|---|--|-----------------------|---------|
| N° | Rubrique | Référence | Page(s) |
| 1 | Personnes responsables | 1.1 | 4 |
| 1.1 | Personnes responsables des informations contenues dans le document d'enregistrement | 1.1.1 | 4 |
| 1.2 | Déclaration des personnes responsables du document d'enregistrement | 1.1.2 | 4 |
| 2 | Contrôleurs légaux des comptes | 1.2 | 5 |
| 2.1 | Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur | 1.2.1 et 1.2.2 | 5 |
| 2.2 | Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte | Sans objet | - |
| 3 | Informations financières sélectionnées | 2.5 | 14 à 17 |
| 3.1 | Informations financières historiques sélectionnées | 2.5 | 14 à 17 |
| 3.2 | Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires | Sans objet | - |
| 4 | Facteurs de risque | Chapitre 3 | 19 à 24 |
| 5 | Informations concernant l'émetteur | Chapitre 4 | 19 à 24 |
| 5.1 | Histoire et évolution de la Société | 4.1 | 26 |
| 5.1.1 | Raison sociale et nom commercial de l'émetteur | 4.1.1 | 26 |
| 5.1.2 | Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur | 4.1.2 | 26 |
| 5.1.3 | Date de constitution et durée de vie de l'émetteur | 4.1.3 | 26 |

| Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I | | Document de référence | |
|---|---|------------------------------------|------------------|
| N° | Rubrique | Référence | Page(s) |
| 5.1.4 | Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone de son siège statutaire | 4.1.4 et 4.1.5 | 26 |
| 5.1.5 | Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur | 4.1.6 | 26 |
| 5.2 | Investissements | 4.2 et 7.6 | 27-28 et 86 |
| 5.2.1 | Principaux investissements réalisés par l'émetteur durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date du document d'enregistrement | 4.2.1, 4.2.2 et 7.6 | 27-28 et 86 |
| 5.2.2 | Principaux investissements de l'émetteur qui sont en cours | 4.2.3 | 28 |
| 5.2.3 | Principaux investissements que compte réaliser l'émetteur à l'avenir et pour lesquels ses organes de Direction ont déjà pris des engagements fermes | 4.2.4 et 7.6 | 28 et 86 |
| 6 | Aperçu des activités | Chapitre 5 | 33 à 52 |
| 6.1 | Principales activités | 5.2 | 43 à 52 |
| 6.1.1 | Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités | 5.2 | 43 à 52 |
| 6.1.2 | Nouveau produit ou service important lancé sur le marché | 5.2.2 | 44 à 45 |
| 6.2 | Principaux marchés | 5.1.2, 5.2.1 | 35-36 et 43 |
| 6.3 | Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2 | Sans objet | - |
| 6.4 | Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | 2.2.2.1, 5.1.2.1, 5.1.4.5 et 5.2.6 | 10, 35, 38 et 49 |
| 6.5 | Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle | 5.1.4 | 37 à 39 |
| 7 | Organigramme | 4.3 | 29 |
| 7.1 | Description du Groupe et de la place occupée par l'émetteur | 4.3, 4.3.1 | 29 |
| 7.2 | Liste des filiales importantes de l'émetteur | 4.3.2 | 30-31 |
| 8 | Propriétés immobilières, usines et équipements | 5.2.7 | 49 |
| 8.1 | Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée | 5.2.7 | 49 |
| 8.2 | Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles | Chapitre 3, 5.2.8 et chapitre 6 | 19, 51 et 53 |
| 9 | Examen de la situation financière et du résultat | Chapitre 7 | 67 |
| 9.1 | Situation financière de l'émetteur, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées | 7.3 et 7.4 | 69 à 78 |
| 9.2 | Résultat d'exploitation | 7.3 et 7.4 | 69 à 78 |
| 9.2.1 | Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur | 7.3 et 7.4 | 69 à 78 |
| 9.2.2 | Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets | 7.3 et 7.4 | 69 à 78 |
| 9.2.3 | Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte sur les opérations de l'émetteur | Chapitre 3, 5.1.5, 7.9, 7.10 | 19,39,87,88 |
| 10 | Trésorerie et capitaux | 7.5 | 83 à 86 |
| 10.1 | Informations sur les capitaux de l'émetteur | 7.5 | 83 à 86 |
| 10.2 | Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur et description de ces flux de trésorerie | 7.5.1, 11.1.1.3 | 83 et 139 |
| 10.3 | Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur | 7.5.2 | 85 |
| 10.4 | Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur | 7.5 | 83 à 86 |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

TABLES DE CONCORDANCES

Table de concordance – Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

| Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I | | Document de référence | |
|---|---|---|-----------------------|
| N° | Rubrique | Référence | Page(s) |
| 10.5 | Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1 | Sans objet | - |
| 11 | Recherche et développement, brevets et licences | 5.1.6.1.2, 5.2.3, 7.3.2.4 et 7.4.1.4 | 42,45,71,76 |
| 12 | Information sur les tendances | 7.13 | 89 |
| 12.1 | Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement | 7.13 | 89 |
| 12.2 | Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours | Sans objet | - |
| 13 | Prévisions ou estimations du bénéfice | Sans objet | - |
| 13.1 | Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation | Sans objet | - |
| 13.2 | Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants | Sans objet | - |
| 13.3 | Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques | Sans objet | - |
| 13.4 | Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus | Sans objet | - |
| 14 | Organes d'administration, de Direction et de surveillance et Direction générale | Chapitre 8 | 91 |
| 14.1 | Nom, adresse professionnelle, fonction et principales activités exercées en dehors de la société émettrice des (a) membres des organes d'administration, de Direction ou de surveillance, (b) associés commandités, s'il s'agit d'une société en commandite par actions, (c) fondateurs, s'il s'agit d'une société fondée il y a moins de cinq ans et (d) Directeurs généraux dont le nom peut être mentionné pour prouver que la société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriées pour diriger ses propres affaires. Nature de tout lien familial existant entre ces personnes. Pour toute personne membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance et pour toute personne visée aux points (b) et (d), informations détaillées sur leur expertise et leur expérience en matière de gestion et (a) nom des sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles cette personne a été membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance ou associé commandité, à tout moment des cinq dernières années, (b) condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, (c) détail de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, et (d) détail de toute incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ainsi que de tout empêchement prononcé par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins. Déclaration précisant qu'aucune information ne doit être divulguée. | 8.1.1 | 92 |
| 14.2 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de Direction et de surveillance et de la Direction générale | 8.1.3 | 94 |
| 15 | Rémunération et avantages | 8.2 | 94 |
| 15.1 | Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales | 8.2.1 à 8.2.5 | 94 à 100 |
| 15.2 | Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 8.2.5 | 100 |
| 16 | Fonctionnement des organes d'administration et de Direction | 8.3 | 100 |
| 16.1 | Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction | 8.4.1 et Annexe 3 au rapport de gestion | 107, 237 à 240 |
| 16.2 | Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de Direction ou de surveillance à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages, ou une déclaration négative appropriée | 8.1.4 | 94 |
| 16.3 | Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur | 8.3.1.2.1, 8.3.1.2.2, 8.4.2 | 104 à 105, 108 et 112 |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

| Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I | | Document de référence | |
|---|--|-----------------------|----------------------|
| N° | Rubrique | Référence | Page(s) |
| 16.4 | Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine | 8.3.1 | 100 |
| 17 | Salariés | Chapitre 9 | 128 |
| 17.1 | Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés par principal type d'activité et par site | 9.1 | 120 |
| 17.2 | Participation et <i>stock-options</i> | 8.2.1.2, 8.2.3 et 9.2 | 96, 100 et 120 à 125 |
| 17.3 | Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur | 9.4 | 127 |
| 18 | Principaux actionnaires | Chapitre 10 | 129 à 134 |
| 18.1 | Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable ainsi que le montant de la participation détenue, ou à défaut, déclaration négative appropriée | 10.1.1 | 130 |
| 18.2 | Droits de vote différents, ou déclaration négative appropriée | 12.2.3 | 199 |
| 18.3 | Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur | 10.1.2 | 131 |
| 18.4 | Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle | 10.2 | 132 |
| 19 | Opérations avec des apparentés | 10.3 | 134 |
| 20 | Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur | Chapitre 11 | 135 à 192 |
| 20.1 | Informations financières historiques | 11.1 | 135 à 188 |
| 20.2 | Informations financières pro forma | Sans objet | - |
| 20.3 | États financiers | 11.1 | 135 à 188 |
| 20.4 | Vérification des informations financières historiques annuelles | 11.2 | 188 |
| 20.4.1 | Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées | 11.2 | 188 |
| 20.4.2 | Autres informations contenues dans le document d'enregistrement ayant été vérifiées par les contrôleurs légaux | Sans objet | - |
| 20.4.3 | Indiquer la source et préciser l'absence de vérification des informations financières figurant dans le document d'enregistrement qui ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de l'émetteur | Sans objet | - |
| 20.5 | Date des dernières informations financières vérifiées | 11.1 | 135 |
| 20.6 | Informations financières intermédiaires et autres | Sans objet | - |
| 20.6.1 | Informations financières trimestrielles ou semestrielles publiées depuis la date des derniers états financiers et, le cas échéant, rapport d'examen ou d'audit | Sans objet | - |
| 20.6.2 | Informations financières intermédiaires, éventuellement non vérifiées, couvrant au moins les six premiers mois de l'exercice si le document d'enregistrement a été établi plus de neuf mois après la fin du dernier exercice vérifié | Sans objet | - |
| 20.7 | Politique de distribution des dividendes | 11.4 | 190 |
| 20.7.1 | Dividende par action | Chapitre 11 | 161 et 190 |
| 20.8 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | 11.5 | 191 |
| 20.9 | Changement significatif de la situation financière ou commerciale | 11.6 | 192 |
| 21 | Informations complémentaires | Chapitre 12 | 193 à 201 |
| 21.1 | Capital social | 12.1 | 194 |
| 21.1.1 | Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice | 12.1.1 | 194 |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

TABLES DE CONCORDANCES

Table de concordance – Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004

| Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 – Annexe I | | Document de référence | |
|---|--|-----------------------|------------|
| N° | Rubrique | Référence | Page(s) |
| 21.1.2 | Actions non représentatives du capital | Sans objet | - |
| 21.1.3 | Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales | 12.1.2 | 195 |
| 21.1.4 | Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription | 9.2 et 9.3 | 120 et 126 |
| 21.1.5 | Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital | Sans objet | - |
| 21.1.6 | Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option | Sans objet | - |
| 21.1.7 | Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques | 12.1.4 | 195 |
| 21.2 | Acte constitutif et statuts | 12.2 | 197 à 201 |
| 21.2.1 | Objet social | 12.2.1 | 197 |
| 21.2.2 | Membres des organes d'administration, de Direction et de surveillance | 12.2.2 | 197 à 199 |
| 21.2.3 | Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes | 12.2.3 | 199 |
| 21.2.4 | Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires | 12.2.4 | 200 |
| 21.2.5 | Convocation et conditions d'admission aux Assemblées générales annuelles et aux Assemblées générales extraordinaires des actionnaires | 12.2.5 | 200 |
| 21.2.6 | Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle | 12.2.6 | 201 |
| 21.2.7 | Disposition de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée | 12.2.7 | 201 |
| 21.2.8 | Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit | 12.2.8 | 201 |
| 22 | Contrats importants | Chapitre 13 | 203 |
| 23 | Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | Sans objet | - |
| 23.1 | Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport | Sans objet | - |
| 23.2 | Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses | Sans objet | - |
| 24 | Documents accessibles au public | 1.3.2 | 6 à 7 |
| 25 | Informations sur les participations | 4.3.2 | 30 à 31 |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC**
- A

ANNEXES

| | |
|--|------------|
| ANNEXE 1 | 212 |
| Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (comptes sociaux) | 212 |
| ANNEXE 2 | 228 |
| Rapport de gestion du Conseil d'administration du 10 février 2009 à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2009 | 228 |
| ANNEXE 3 | 243 |
| Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (comptes sociaux) | 243 |
| ANNEXE 4 | 245 |
| Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2009 | 245 |
| ANNEXE 5 | 253 |
| Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés | 253 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

ANNEXE 1

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (comptes sociaux)

Compte de résultat

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2008 | 2007 |
|--|-----------------|-----------------|
| Produits d'exploitation | | |
| Chiffre d'affaires | 20 305 | 17 335 |
| Autres produits d'exploitation | 942 | 656 |
| | 21 247 | 17 991 |
| Charges d'exploitation | | |
| Consommations de marchandises | 0 | 0 |
| Consommations de matières premières et autres approvisionnements | 0 | 0 |
| Autres achats et charges externes | (7 422) | (7 795) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | (553) | (738) |
| Frais de personnel | (10 757) | (7 196) |
| Dotations aux amortissements et provisions | (1 284) | (2 078) |
| | (20 016) | (17 807) |
| Résultat d'exploitation | 1 231 | 184 |
| Produits financiers | | |
| Des participations | 233 352 | 351 924 |
| Des valeurs mobilières, créances et produits nets | 0 | 0 |
| Sur cessions de l'actif immobilisé | 0 | 0 |
| Gain de change | 798 | 43 576 |
| | 234 150 | 395 500 |
| Charges financières | | |
| Dotations aux amortissements et provisions | (42 699) | (2 279) |
| Perte de change | (5) | (184) |
| Intérêts, charges assimilées et autres charges financières | (43 176) | (38 648) |
| | (85 880) | (41 111) |
| Résultat financier | 148 270 | 354 389 |
| Résultat courant avant impôt | 149 501 | 354 573 |
| Résultat exceptionnel | (5 882) | (2 863) |
| Bénéfice de l'exercice avant impôt et participation | 143 619 | 351 710 |
| Participation des salariés aux fruits de l'expansion | (231) | (121) |
| Impôt sur les bénéfices | 33 582 | 97 539 |
| BÉNÉFICE NET DE L'EXERCICE | 176 970 | 449 128 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Actif - Net

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| Actif immobilisé | | |
| Immobilisations incorporelles | 0 | 75 |
| Immobilisations corporelles | 0 | 0 |
| Immobilisations financières | 3 812 771 | 4 010 105 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ | 3 812 771 | 4 010 180 |
| Actif circulant | | |
| Stocks et en-cours | 0 | 0 |
| Créances | 13 628 | 47 492 |
| Autres actifs | 0 | 0 |
| Valeurs mobilières de placement | 65 605 | 54 465 |
| Disponibilités | 0 | 59 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | 79 233 | 102 016 |
| Comptes de régularisation | 2 105 | 3 054 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 3 894 109 | 4 115 250 |

Passif - Avant répartition

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|--|------------------|------------------|
| Capitaux propres | | |
| Capital social | 1 051 261 | 1 083 903 |
| Primes et réserves | 1 776 988 | 1 695 383 |
| Résultat de l'exercice | 176 970 | 449 128 |
| Provisions réglementées et subventions | 0 | 0 |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 3 005 219 | 3 228 414 |
| Provisions | 6 153 | 5 061 |
| Dettes financières | | |
| Autres dettes financières | 821 838 | 871 194 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES | 821 838 | 871 194 |
| Autres dettes | 60 899 | 8 670 |
| Comptes de régularisation | 0 | 1 911 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 3 894 109 | 4 115 250 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Tableau de financement (pour les exercices clos le 31 décembre)

| (en milliers d'euros) | 2008 | 2007 |
|---|------------------|------------------|
| Trésorerie de début de période (note 1.12) | (75) | (538) |
| Trésorerie provenant des activités courantes | | |
| Bénéfice net | 176 970 | 449 128 |
| <i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie</i> | | |
| Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions | 44 815 | 7 591 |
| Autres éléments | (1 911) | (10 694) |
| SOUS-TOTAL MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT | 219 874 | 446 025 |
| <i>Mouvements des actifs et passifs opérationnels ayant entraîné des flux de trésorerie :</i> | | |
| Clients, comptes rattachés et autres créances (dont créances d'intégration fiscale) | 33 864 | 9 797 |
| Fournisseurs et autres dettes (dont dettes d'intégration fiscale) | 52 229 | (22 267) |
| Autres actifs et passifs opérationnels | 0 | (514) |
| TOTAL DE LA TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS COURANTES | 305 967 | 433 041 |
| Mouvements de trésorerie liés à des opérations de cession (investissements) : | | |
| Produits de cessions des actifs | 0 | 0 |
| <i>Investissements :</i> | | |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 0 | (153) |
| Cessions (acquisitions) nettes d'immobilisations financières et assimilées | (555) | (11 178) |
| TOTAL | (555) | (11 331) |
| Trésorerie provenant (affectée à) des opérations de financement | | |
| Augmentation (réduction) de capital et primes | (220 924) | 4 975 |
| Rachat d'actions et contrat de liquidité | 144 050 | (293 745) |
| Dividendes payés | (179 241) | (133 121) |
| Mouvements nets des emprunts (dont prêts et emprunts intragroupe) | (49 228) | 644 |
| TOTAL | (305 343) | (421 247) |
| Variation nette de trésorerie (note 1.12) | 69 | 463 |
| Trésorerie de fin de période (note 1.12) | (6) | (75) |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Faits marquants

Néant.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

1 - Principes, règles et méthodes comptables

1.1 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables résultant de la réglementation et conformément au plan comptable révisé et suivant les mêmes méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.2 Immobilisations incorporelles

Cette rubrique correspond à des logiciels amortis sur 3 ans.

Ces logiciels bénéficient d'un amortissement fiscal sur 12 mois, constaté par un amortissement dérogatoire.

1.3 Titres de participation

Les titres de participation sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de leur valeur d'usage.

Cette dernière est estimée en fonction de l'actif net réestimé de la Société, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

1.4 Rachat d'actions et contrat de liquidité

Le classement comptable des actions propres acquises dans le cadre des programmes de rachat est conforme à l'avis CU CNC n° 98-D et dépend de la formulation des objectifs du ou des programmes de rachat.

Affectation explicite à l'attribution aux salariés :

- les actions sont inscrites en valeurs mobilières de placement, « actions propres » ;

Affectation explicite à la réduction de capital ou affectations explicites autres que les cas précédents :

- Les actions sont inscrites en autres immobilisations financières, « actions propres en voie d'annulation » ou « actions propres ».

Les actions rachetées dans le cadre d'un contrat de liquidité sont également comptabilisées dans un poste actions propres des autres immobilisations financières.

Les espèces ou placements court terme indisponibles dans le cadre du contrat de liquidité sont enregistrés en autres créances immobilisées au sein des autres immobilisations financières.

Dépréciation des actions propres :

- les actions propres en voie d'annulation sont évaluées à leur coût d'achat ;
- les autres actions propres sont évaluées au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur d'inventaire. La valeur d'inventaire est constituée par le cours moyen de Bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une provision est constituée pour les moins-values éventuelles.

Pour les actions rachetées avec l'intention de les affecter à des plans de stock-option ou des plans d'attributions gratuites d'actions, une provision pour risque est constituée pour la différence entre le prix d'attribution aux salariés et la valeur nette comptable des actions propres. Dans le cas des *stocks options*, cette provision est constituée lorsque l'exercice de l'option par le salarié est probable.

Cette provision est étalée linéairement sur la période d'acquisition des options et des actions gratuites.

En application de l'avis du CNC n° 2008-17 du 6 novembre 2008 et publié le 17 novembre 2008, la valeur nette comptable des actions propres faisant l'objet d'une telle provision pour risque a été définie par la valeur d'inventaire de l'action à la date de publication de l'avis soit une valeur de 12,73 euros par action.

1.5 Créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement.

1.6 Dettes et créances en devises

Elles figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours constaté à la fin de l'exercice.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir représentent les frais d'émission des financements. Ils sont amortis sur la durée des emprunts.

1.8 Provision pour indemnités de départ en retraite et autres régimes de retraite

En application des conventions collectives en vigueur dans le secteur de la construction électrique, Legrand est tenu de verser, à tout salarié partant en retraite, une indemnité calculée en fonction de son ancienneté.

Les engagements sont calculés chaque année en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode prend en compte sur la base d'hypothèses actuarielles, la probabilité de service futur du salarié, le niveau de rémunération futur, l'espérance de vie et la rotation du personnel.

La valeur actuelle de l'engagement est déterminée en utilisant les sorties futures du fonds estimées sur la base du taux d'intérêt des obligations d'entreprises libellées en euros et dont l'échéance est proche de celle de l'engagement au titre des pensions.

Le passif enregistré au bilan est la valeur actuelle des engagements à la date du bilan ajustée des coûts des services passés non comptabilisés et diminuée de la juste valeur du régime. Les coûts des services sont comptabilisés en charge selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

L'engagement relatif aux indemnités de départ en retraite est partiellement couvert par des versements effectués à un fonds géré par une compagnie d'assurances qui se substitue à Legrand, pour l'apurement des droits acquis par les salariés bénéficiaires à leurs échéances respectives. Depuis 2002, il n'y a pas eu de versement additionnel sur ce fonds.

Un régime de retraite complémentaire existe également pour les salariés au-delà de certains seuils de rémunération. Ce régime garantit une retraite à prestations définies correspondant aux droits théoriques qui auraient dus être acquis sur la tranche D

de la Sécurité Sociale (plafonnée à quatre fois le plafond de la Sécurité Sociale) pour les salariés présents dans la Société au moment de leur départ en retraite.

Une provision est constituée pour la différence entre la valeur actuarielle des montants qui devront être versés aux personnes concernées et les montants actualisés des versements déjà effectués.

1.9 Provision pour participation et intéressement des salariés aux résultats

Legrand a adhéré à l'accord dérogatoire de participation modifié en 2006. Cet accord de participation s'applique pour une durée de 5 ans et donc pour les calculs de la réserve spéciale de participation de 2006 à 2010. Le périmètre des sociétés parties à l'accord inclut la Société et les sociétés Legrand France, Legrand SNC, Groupe Arnould, Baco, Serd, Cofrel, Inovac, Sute, Sarlam, Ura, Planet-Wattohm, Distrasa et ICM Group.

Legrand a également adhéré au nouvel accord d'intéressement conclu pour les exercices 2006, 2007 et 2008 pour le même périmètre que celui énoncé pour le nouvel accord dérogatoire de participation.

1.10 Achats et ventes à terme de devises

En fin d'exercice, la perte latente résultant de la différence entre le cours de vente ou d'achat et le cours de clôture, fait l'objet d'une provision. Les gains latents ne sont pas constatés en comptabilité mais sont réintégrés fiscalement.

1.11 Valeurs mobilières de placement

Le poste inclut des rachats d'actions propres qui ont été affectées pour attribution aux salariés, tel que décrit au 1.4.

1.12 Tableaux des flux de trésorerie

Pour ce document, présenté après le bilan dans les états financiers, la Société définit la trésorerie nette comme l'ensemble des postes financiers du bilan réalisables (ou payables) dans un délai n'excédant pas trois mois.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

2 - Notes sur le bilan

2.1 Immobilisations incorporelles

| (en milliers d'euros) | Valeur au 31/12/2007 | Augmentations de l'exercice | Diminutions de l'exercice | Valeur au 31/12/2008 |
|---|-------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Logiciels - Valeur brute | 479 | 0 | 0 | 479 |
| Logiciels - Amortissement | (404) | (75) | 0 | (479) |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES | 75 | (75) | 0 | 0 |

2.2 Immobilisations financières

| (en milliers d'euros) | Valeur au 31/12/2007 | Augmentations de l'exercice | Diminutions de l'exercice | Valeur au 31/12/2008 |
|---|-------------------------|--------------------------------|------------------------------|-------------------------|
| Titres de participation | | | | |
| Legrand France SA | 3 773 104 | 555 | 0 | 3 773 659 |
| | 3 773 104 | 555 | 0 | 3 773 659 |
| Autres immobilisations financières | | | | |
| ■ actions propres en voie d'annulation | 221 587 | 3 247 | (224 834) | 0 |
| ■ autres actions propres | 2 719 | 23 339 | 0 | 26 058 |
| ■ autres créances immobilisées | 12 695 | 1 016 | 0 | 13 711 |
| | 237 001 | 27 602 | (224 834) | 39 769 |
| Provisions pour dépréciation | | | | |
| ■ dépréciation des autres actions propres | 0 | (657) | 0 | (657) |
| | 0 | (657) | 0 | (657) |
| TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES | 4 010 105 | 27 500 | (224 834) | 3 812 771 |

a) Titres de participation

Les augmentations proviennent de rachats de titres Legrand France aux salariés du Groupe. Ces actions ont été créées en 2008 dans le cadre de l'exercice d'options de souscription d'actions.

Les titres n'ont donné lieu à aucune provision.

b) Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2008, ce poste inclut les actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité et les espèces et placements à court terme du contrat (cf. note 1.4).

Le 29 mai 2007, Legrand a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché d'Euronext Paris et conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005.

Au 31 décembre 2008, 45 millions d'euros sont affectés au compte de liquidité.

À cette date, Legrand détient 1 861 000 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur d'acquisition de 26 057 773 euros. Les actions sont dépréciées à hauteur de 657 728 euros au 31 décembre 2008. Les espèces et placements à court terme du contrat de liquidité d'un montant de 13 711 783 euros au 31 décembre 2008 sont présentés en autres créances immobilisées.

Au 31 décembre 2007, le poste incluait 116 423 actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 2 719 010 euros et 12 695 323 euros d'espèces et placements à court terme.

Le poste incluait également 8 989 411 titres rachetés et destinés à être annulés, représentant un montant de 221 587 489 euros. Ces titres ainsi que ceux acquis début 2008 ont donné lieu à une réduction de capital de 9 138 395 actions pour un montant de 36 553 580 euros (cf. note 2.6.a).

Les rachats d'actions affectés aux salariés sont présentés dans la note sur les valeurs mobilières de placement en 2.4.

ANNEXE 1

2.3 Créances

| (en milliers d'euros) | Montant net au 31/12/2008 | Échéances | |
|--|------------------------------|-----------------|----------------|
| | | À un an au plus | À plus d'un an |
| Créances de l'actif circulant : | | | |
| Clients | 4 328 | 4 328 | 0 |
| Taxe sur la valeur ajoutée | 372 | 372 | 0 |
| État, impôt sur le bénéfice | 4 321 | 4 321 | 0 |
| Créances d'intégration fiscale | 4 605 | 4 605 | 0 |
| Autres créances | 2 | 2 | 0 |
| | 13 628 | 13 628 | 0 |
| TOTAL AU 31/12/2008 | 13 628 | 13 628 | 0 |
| TOTAL AU 31/12/2007 | 47 492 | 47 492 | 0 |

2.4 Valeurs mobilières de placement

Ce poste est uniquement composé des actions propres rachetées dans l'objectif d'une attribution aux salariés en 2007 comme en 2008.

| (en milliers d'euros) | 31/12/2008 | | | | 31/12/2007 |
|---|----------------|-----------------|---------------|--------------------------|---------------|
| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Provision pour risque | Valeur nette |
| Actions propres affectées aux salariés | | | | | |
| Plan 2007 | 53 106 | (24 442) | 28 664 | (2 752) | 52 555 |
| Plan 2008 | 54 826 | (18 977) | 35 849 | (2 153) | 0 |
| FCPE | 1 994 | (902) | 1 092 | 0 | 1 910 |
| TOTAL DE LA VALEUR AU BILAN | 109 926 | (44 321) | 65 605 | (4 905) | 54 465 |

Le descriptif du programme de rachat d'actions en cours portant sur un montant maximal de 650 millions d'euros a été publié le 23 mai 2008.

Au 31 décembre 2008, dans le cadre de ces programmes de rachat, 4 884 873 actions ont été rachetées pour une valeur brute de 109 926 422 euros, l'affectation de ces rachats se répartissant entre :

- l'attribution d'actions à un FCPE dans le cadre de la participation aux résultats pour 80 000 actions et pour une valeur de 1 993 600 euros ;
- la mise en œuvre de tout plan d'option d'achat d'actions pour 4 804 873 actions et pour une valeur de 107 932 822 euros.

2 134 816 actions sont affectées au plan de *stock-option* et d'attribution gratuites de 2007 et 2 670 057 actions à celui de 2008. Le prix moyen d'acquisition de ces actions est de 24,88 euros par action pour celles affectées aux plans de 2007 et de 20,53 euros par action pour celles du plan 2008.

La provision pour dépréciation des actions propres s'analyse ainsi :

- provision pour dépréciation sur les actions propres affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions : elle ramène la valeur de ces actions à une valeur d'inventaire de 12,73 euros par action, cours moyen de celle-ci entre le 1^{er} et le 17 novembre 2008, date de publication de l'avis n° 2008-17 du CNC. Cette valeur est figée jusqu'à disparition des actions concernées du portefeuille de la Société ;
- provision pour dépréciation pour les autres actions propres affectées aux salariés : elle a pour effet de ramener la valeur de ces actions au cours d'inventaire de 13,65 euros.

Par ailleurs, comme cela a été décrit en note 1.4, une provision pour risque a été constituée pour les actions propres rachetées en vue de servir les plans d'attribution d'actions gratuites 2007 et 2008 pour le montant de la valeur nette comptable des actions propres définies ci-dessus. Cette provision pour risque est étalée sur la période d'acquisition des droits à actions gratuites.

Au 31 décembre 2008, cette provision s'élève à 4,9 millions d'euros.



2.5 Compte de régularisation

| (en milliers d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|---|--------------|--------------|
| Charges payées d'avance | 27 | 27 |
| Charges différées à répartir (note 1.7) | 2 078 | 3 027 |
| TOTAL | 2 105 | 3 054 |

2.6 Capitaux propres

a) Capital social

Le détail ci-dessous donne l'évolution du capital social au 31 décembre 2008 :

| | Nombre d'actions | Nominal | Valeur du capital en euros |
|--|------------------|---------|----------------------------|
| Au 31/12/2007 | 270 975 739 | 4 | 1 083 902 956 |
| Souscription d'actions du plan d'option 2003 | 639 003 | 4 | 2 556 012 |
| Souscription d'actions du plan d'option 2004 | 338 781 | 4 | 1 355 124 |
| Annulation d'actions propres | [9 138 395] | 4 | [36 553 580] |
| Au 31/12/2008 | 262 815 128 | 4 | 1 051 260 512 |

Il existe actuellement une seule catégorie d'actions constituée d'actions ordinaires. Depuis le 24 février 2006, la valeur nominale d'une action est de 4 euros.

Les actions rachetées soit dans le cadre des programmes de rachat soit dans le cadre du contrat de liquidité ne donne pas droit à dividende ni à droit de vote.

Le Conseil d'administration du 5 mars 2008 a décidé l'annulation des 9 138 395 actions auto-détenues affectées à l'objectif d'annulation (dont 8 989 411 actions détenues à la date du 31 décembre 2007 et 148 984 actions rachetées entre le 1^{er} janvier et le 5 mars 2008). La différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 188 280 771 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à compter du 24 février 2006.

Dans le cadre des plans d'options de souscription d'action 2003 et 2004 (note 2.6 d), 977 784 actions ont été souscrites au cours de l'exercice 2008 représentant une augmentation de capital d'un montant de 3 911 136 euros.

b) Primes et réserves

| (en milliers d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
|-------------------------------------|------------------|------------------|
| Avant répartition | | |
| Primes | 1 060 383 | 1 248 664 |
| Primes - frais de mise en Bourse | [33 206] | [33 206] |
| Réserve légale | 58 637 | 36 181 |
| Autres réserves et report à nouveau | 691 174 | 443 744 |
| Résultat de l'exercice | 176 970 | 449 128 |
| | 1 953 958 | 2 144 511 |

Le poste autres réserves et report à nouveau comprend des réserves indisponibles suite au rachat d'actions d'un montant de 136 millions d'euros.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

ANNEXE 1

c) Mouvement des capitaux propres

| <i>(en milliers d'euros)</i> | |
|---|------------------|
| Capitaux propres au 31 décembre 2007 | 3 228 414 |
| Variation en cours d'exercice : | |
| ■ du capital | (32 642) |
| ■ des primes | (188 282) |
| ■ des réserves et report à nouveau | 0 |
| ■ résultat de l'exercice | 176 970 |
| ■ dividendes versés | (179 241) |
| ■ autres variations | 0 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2008 avant répartition | 3 005 219 |

Le 22 mai 2008, l'Assemblée générale Mixte de Legrand a décidé la distribution d'un dividende de 0,70 euro par actions, soit 179 241 037 euros.

d) Plan d'options de souscription d'actions

Plan d'options de souscription d'actions 2003, 2004 et 2005

La Société est dotée d'un plan d'options de souscription d'actions dans le cadre duquel des options peuvent être octroyées en vue de souscrire un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice fixé à l'origine à 1,00 euro par action pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004

et à 1,40 euro par action pour les options attribuées en 2005. Lors de l'Assemblée générale du 24 février 2006, les actionnaires ont décidé le regroupement des actions à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes et de porter le nominal de 1 à 4 euros par action.

En conséquence, le prix de levée des options a été porté à 4 euros pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 5,60 euros pour les options attribuées en 2005.

Le prix de souscription des actions a été fixé selon la valeur de marché de la Société à la date d'attribution des *stocks options*, déterminée par valorisation d'un expert indépendant.

| Information sur les options de souscription d'actions | | | | |
|--|---|------------------|------------------|------------------|
| Assemblée du 06/06/2003 | | | | |
| | Plan 2003 | Plan 2004 | Plan 2005 | Total |
| Date du Conseil d'administration | 06/06/2003 | 30/01/2004 | 07/02/2005 | |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites | 1 924 530 | 508 250 | 173 750 | 2 606 530 |
| <i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i> | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Modalités d'exercice | <ul style="list-style-type: none"> ■ À hauteur de 2/3, 4 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours ; ■ À hauteur de 1/3, 5 années après l'attribution et obligation de levée dans un délai de 60 jours. | | | |
| Point de départ d'exercice des options pour les 2/3 | 06/06/2007 | 30/01/2008 | 07/02/2009 | |
| Point de départ d'exercice des options pour les 1/3 | 06/06/2008 | 30/01/2009 | 07/02/2010 | |
| Prix de souscription | 4 euros | 4 euros | 5,60 euros | |
| Options souscrites durant l'exercice 2007 | (1 282 363) | 0 | 0 | (1 282 363) |
| Options de souscription annulées durant l'exercice 2007 | (496) | 0 | 0 | (496) |
| Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2007 | 641 671 | 508 250 | 173 750 | 1 323 671 |
| Options souscrites durant l'exercice 2008 | (639 003) | (338 781) | 0 | (977 784) |
| Options de souscription annulées durant l'exercice 2008 | (2 668) | (1 667) | 0 | (4 335) |
| Options de souscription d'actions restantes au 31/12/2008 | 0 | 167 802 | 173 750 | 341 552 |

Au 31 décembre 2008, les options de souscription d'actions seront exerçables à hauteur de 283 635 options en 2009 et 57 917 options en 2010.

Le plan 2003 est arrivé à échéance au 5 août 2008.

Plan d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions 2007 et 2008

Plan d'actions gratuites

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois, à

certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des actions gratuites représentant un pourcentage maximum de 5 % du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

| Informations sur les plans d'actions gratuites Assemblée générale du 15/05/07 | Plan 2007 | Plan 2008 | Total |
|--|---|----------------|------------------|
| Date du Conseil d'administration | 15/05/2007 | 05/03/2008 | |
| Nombre total d'actions gratuites attribuées | 533 494 | 654 058 | 1 187 552 |
| dont nombre d'actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux | 26 427 | 47 077 | 73 504 |
| <i>Gilles Schnepf</i> | 13 582 | 24 194 | 37 776 |
| <i>Olivier Bazil</i> | 12 845 | 22 883 | 35 728 |
| Modalités d'attribution | À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde | | |
| Actions gratuites annulées durant l'exercice 2007 | (8 695) | N/A | (8 695) |
| Actions gratuites acquises durant l'exercice 2008 | (546) | (0) | (546) |
| Actions gratuites annulées durant l'exercice 2008 | (8 298) | (6 145) | (14 443) |
| Actions gratuites au 31/12/2008 | 515 955 | 647 913 | 1 163 868 |
| dont actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice 2008 | 341 | 400 | 741 |

Plan d'options de souscription ou d'achat d'actions

L'Assemblée générale du 15 mai 2007 a autorisé le Conseil d'administration de la Société à consentir en une ou plusieurs fois, à certains membres du personnel salarié ou aux mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société ou à l'achat

d'actions de la Société représentant un pourcentage maximum de 5 % du capital social augmenté des actions qui seront émises à la suite de la levée des options.

Le prix de souscription ou d'achat a été fixé selon la moyenne des 20 derniers cours de clôture de l'action précédant le jour du Conseil d'administration qui a attribué ces options.

| Informations sur les options de souscription ou d'achat d'actions Assemblée générale du 15/05/2007 | Plan 2007 | Plan 2008 | Total |
|---|---|------------------|------------------|
| Date du Conseil d'administration | 15/05/2007 | 05/03/2008 | |
| Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées | 1 638 137 | 2 015 239 | 3 653 376 |
| dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux | 79 281 | 141 231 | 220 512 |
| <i>Gilles Schnepf</i> | 40 745 | 72 583 | 113 328 |
| <i>Olivier Bazil</i> | 38 536 | 68 648 | 107 184 |
| Modalités d'exercice | À l'issue d'une durée maximum de 4 ans sauf démission ou licenciement pour faute lourde | | |
| Point de départ d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions | 16/05/2011 | 06/03/2012 | |
| Date d'expiration | 15/05/2017 | 05/03/2018 | |
| Prix de souscription ou d'achat | 25,20 euros | 20,58 euros | |
| Options de souscription ou d'achat d'action annulées durant l'exercice 2007 | (27 574) | N/A | (27 574) |
| Options de souscription ou d'achat d'action annulées durant l'exercice 2008 | (27 468) | (20 439) | (47 907) |
| Options de souscription ou d'achat d'actions restantes au 31/12/2008 | 1 583 095 | 1 994 800 | 3 577 895 |
| dont options de souscription ou d'achat d'action devenues exerçables durant l'exercice 2008 | 1 023 | 1 200 | 2 223 |

2.7 Provisions

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Montant au 31/12/2007 | Dotations de l'exercice | Reprise de l'exercice | Montant au 31/12/2008 |
|---|--------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Provisions réglementées | | | | |
| Amortissements dérogatoires | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Provisions | | | | |
| Pensions, obligations similaires et indemnités | 1 674 | 201 | (836) | 1 039 |
| Autres provisions | 3 387 | 3 997 | (2 270) | 5 114 |
| | 5 061 | 4 198 | (3 106) | 6 153 |
| Provisions pour dépréciation | | | | |
| Sur immobilisations financières | 0 | 657 | 0 | 657 |
| Sur valeurs mobilières de placement <i>(note 2.4)</i> | 2 279 | 42 042 | 0 | 44 321 |
| | 2 279 | 42 699 | 0 | 44 978 |
| TOTAL | 7 340 | 46 897 | (3 106) | 51 131 |
| Dotations et reprises : | | | | |
| ■ d'exploitation | | 260 | (843) | |
| ■ financières | | 42 699 | 0 | |
| ■ exceptionnelles | | 3 938 | (2 263) | |
| TOTAL | | 46 897 | (3 106) | |

Les autres provisions comprennent notamment la provision pour risque associée aux actions propres affectées aux plans d'actions gratuites 2007 et 2008 telle que détaillée en 2.4 pour un montant de 4,9 millions d'euros.

La dotation de cette provision, d'un montant net de 1,5 million d'euros, est présentée en charges de personnel par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charge de nature exceptionnelle.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

2.8 Dettes financières et autres dettes

| (en milliers d'euros) | Montant net au 31/12/2008 | Échéances | | |
|--|------------------------------|-----------------|---|--------------------|
| | | À un an au plus | À plus d'un an et à cinq ans au plus | À plus de cinq ans |
| Dettes financières | | | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit, dont : | | | | |
| ■ À deux ans au plus à l'origine | 6 | 6 | 0 | 0 |
| ■ À plus de deux ans à l'origine | 585 733 | 733 | 585 000 | 0 |
| Emprunts et dettes financières divers | 236 099 | 2 378 | 233 721 | 0 |
| TOTAL DETTES FINANCIÈRES | 821 838 | 3 117 | 818 721 | 0 |
| Autres dettes | | | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 2 291 | 2 291 | 0 | 0 |
| Dettes fiscales et sociales | 4 656 | 4 656 | 0 | 0 |
| Autres dettes | 53 952 | 53 952 | 0 | 0 |
| Produits constatés d'avance | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL AUTRES DETTES | 60 899 | 60 899 | 0 | 0 |
| TOTAL DETTES AU 31/12/2008 | 882 737 | 64 016 | 818 721 | 0 |
| TOTAL DETTES AU 31/12/2007 | 879 864 | 12 914 | 646 950 | 220 000 |

a) Contrat de Crédit 2006

La Société a conclu le 10 janvier 2006 avec cinq arrangeurs mandatés une nouvelle convention de crédit d'un montant de 2,2 milliards d'euros (le « Contrat de Crédit 2006 »).

Lors de sa conclusion, le Contrat de Crédit 2006 se décomposait en une tranche A d'un montant de 700 millions d'euros constituant une facilité multidevises à terme amortissable semestriellement par tranches de 10 % du nominal à partir du 10 janvier 2007 jusqu'au 10 juillet 2010 et une dernière échéance de 20 % le 10 janvier 2011, une tranche B d'un montant de 1,2 milliard d'euros constituant une facilité multidevises renouvelable par tirages successifs et une tranche C d'un montant de 300 millions d'euros constituant une facilité multidevises dont le remboursement était conditionné à l'introduction en bourse.

Les tranches A et B avaient à l'origine une échéance de cinq ans (chacune avec une option de renouvellement de deux fois un an) et la tranche C avait une échéance de 364 jours. La tranche C a été intégralement remboursée en avril 2006 suite à l'introduction en bourse de la Société.

Le 12 mars 2007 et le 12 novembre 2007, Legrand a exercé son option d'extension de deux fois un an sur le Contrat. Le Contrat a donc été prolongé jusqu'au 10 janvier 2013. Le plan d'amortissement a été revu en conséquence, et le nouvel échéancier est pris en compte dans le tableau des dettes financières présenté ci-dessus.

En février 2006, la Société avait souscrit 365 millions d'euros sur la tranche A de l'emprunt, montant de l'emprunt au 31 décembre 2008. Entre septembre 2006 et février 2008, l'emprunt avait été transformé partiellement en dollars pour un montant équivalent à 300 millions d'euros avec une part en euros pour 65 millions.

b) Emprunts bancaires

Le 21 mai 2007, Legrand a contracté un emprunt pour un montant total de 220 millions d'euros auprès d'institutions financières françaises. Cet emprunt bancaire a été conclu pour une durée de 6 ans et 4 mois, soit à échéance du 21 septembre 2013. Ce prêt porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois majoré de 0,45 %.

Le 16 octobre 2008, Legrand a contracté une ligne de crédit pour un montant de 50 millions d'euros auprès d'une banque française. Cette ligne de crédit a été conclue pour une durée de 1 an, soit à échéance du 15 octobre 2009 avec une possibilité de prorogation de 364 jours. Elle porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois majoré de 0,75 % l'an et peut être souscrite par Legrand ou par Legrand France, sa filiale. Au 31 décembre 2008 et durant l'année 2008, aucun tirage n'a été fait sur cette ligne.

c) Emprunt avec les entreprises liées

Les dettes financières incluent un montant de 236,1 millions d'euros relatif à un emprunt revolving souscrit par la Société auprès de sa filiale, Legrand France. Cet emprunt a été souscrit le 5 juillet 2004, sur 5 ans, et porte intérêt à un taux de Euribor + 0,40%.

Cet emprunt peut être remboursable à tout moment sans pénalité.

d) Les autres dettes comprennent principalement le montant des dettes d'intégration fiscale pour 53,8 millions d'euros

2.9 Comptes de régularisation

Au 31 décembre 2007, les comptes de régularisation comprenaient le montant du gain de change latent sur l'emprunt en dollars pour 1,9 million d'euros.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

3 - Information sur le compte de résultat

3.1 Résultat financier

a) Dividendes

La Société a reçu le 28 juin 2008 un dividende de 233 352 milliers d'euros de sa filiale Legrand France.

b) Gain de change

Le gain de change provient essentiellement de la partie dollar du Contrat de Crédit 2006 (cf. note 2.8.a).

3.2 Résultat exceptionnel

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2008 | 2007 |
|--|-----------------|----------------|
| Produits exceptionnels | | |
| Sur opérations de gestion | 0 | 0 |
| Sur opérations de capital | 1 215 | 887 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges <i>(note 2.7)</i> | 3 805 | 99 |
| | 5 020 | 986 |
| Charges exceptionnelles | | |
| Sur opérations de gestion | 0 | (2) |
| Sur opérations de capital | (6 964) | (467) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions <i>(note 2.7)</i> | (3 938) | (3 380) |
| | (10 902) | (3 849) |
| Résultat exceptionnel | (5 882) | (2 863) |

Les produits et charges sur opérations en capital correspondent aux produits et charges générés lors des opérations d'achat et vente d'actions propres enregistrées dans le cadre du contrat de liquidité.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

4 - Autres informations

4.1 Impôts

a) Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

| (en milliers d'euros) | Base : produits (ou charges) | | | Produits (ou charges) fiscaux latents* | | | |
|--|------------------------------|------------|----------------|--|----------------|------------|---------------|
| | Mouvements de l'exercice | | | | | | |
| | Au 31/12/2007 | Dotation | Reprise | Au 31/12/2008 | Au 31/12/2007 | Variation | Au 31/12/2008 |
| Différence entre le régime fiscal et le traitement comptable de certains postes : | | | | | | | |
| Produits imposés non encore comptabilisés | | | | | | | |
| ■ Gain de change latent | 1 911 | 0 | (1 911) | 0 | (658) | 658 | 0 |
| Charges non déductibles temporairement | | | | | | | |
| ■ Participation | (121) | 0 | (34) | (155) | 42 | 12 | 53 |
| ■ Pensions, obligations similaires et indemnités | (1 668) | 635 | 0 | (1 033) | 574 | (219) | 356 |
| ■ Impôts, taxes et autres | 3 409 | 0 | (50) | 3 359 | (1 174) | 17 | (1 157) |
| TOTAL | 3 531 | 635 | (1 995) | 2 171 | (1 216) | 468 | (747) |

* Déterminés selon la méthode du report variable en tenant compte de la contribution sociale de 3,3 %.

Le taux retenu est le taux d'impôt en vigueur depuis 2006.

b) Intégration fiscale

La Société est la mère de l'intégration fiscale qui regroupe les sociétés françaises du groupe Legrand qui répondent aux critères d'entrée dans cette intégration. Cette intégration fiscale s'est créée au 1^{er} janvier 2003.

La convention d'intégration fiscale conclue est la convention dite de « neutralité » dans laquelle chaque filiale calcule et paye son impôt à la mère comme si elle avait été en dehors de l'intégration fiscale.

Le compte impôt enregistre la différence entre l'impôt dû dans l'intégration fiscale et le produit d'impôt lié aux résultats des filiales fiscalement bénéficiaires.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

4.2 Relations avec les entreprises liées

| <i>(en milliers d'euros)</i> | 2008 | | 2007 | |
|---------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------|
| | Montants avec les entreprises liées | Rappel du total états financiers | Montants avec les entreprises liées | Rappel du total états financiers |
| a) Immobilisations financières | 3 773 659 | 3 812 771 | 3 773 104 | 4 010 105 |
| b) Stocks | 0 | 0 | 0 | 0 |
| c) Créances | | | | |
| Clients et comptes rattachés | 4 328 | 4 328 | 6 733 | 6 739 |
| Autres créances | 4 605 | 9 300 | 31 966 | 40 753 |
| | 8 933 | 13 628 | 38 699 | 47 492 |
| d) Dettes | | | | |
| Emprunts | 236 099 | 821 838 | 287 071 | 871 194 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 317 | 2 291 | 873 | 2 563 |
| Autres dettes | 53 788 | 58 608 | 1 410 | 6 107 |
| | 290 204 | 882 737 | 289 354 | 879 864 |
| e) Charges financières | 13 728 | 85 880 | 12 476 | 41 111 |
| f) Produits financiers | 233 352 | 234 150 | 351 924 | 395 500 |

4.3 Exposition aux risques des marchés (taux, change, crédit)

a) Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie du Groupe est basée sur des principes de gestion globale des risques financiers et prévoit des stratégies spécifiques pour des domaines tels que le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change, le risque de matières premières et l'investissement des excédents de trésorerie. Le Groupe ne détient aucun instrument dérivé financier de nature spéculative, en application de sa politique de ne pas s'engager dans des transactions à des fins de spéculation. En conséquence, toutes les transactions portant sur des instruments financiers sont exclusivement conclues pour les besoins de la gestion de couverture des risques de taux d'intérêt, de taux de change et de matières premières.

Le risque de marché est le risque de pertes découlant de mouvements défavorables des taux d'intérêts et des taux de change.

Il n'y a aucune couverture prise au niveau de la Société au 31 décembre 2008.

b) Concentration des risques de crédit

Les couvertures financières mises en place par le Groupe ont été conclues avec des établissements financiers de premier plan et les risques de contrepartie sont donc considérés comme négligeables, atténuant ainsi le risque de crédit associé à ces transactions. Legrand suit en permanence le niveau de son exposition auprès de chaque établissement concerné.

c) Risque de liquidité

Legrand considère que l'élément essentiel de la gestion du risque de liquidité concerne l'accès à des sources de financement diversifiées. Cet élément constitue la base du processus de contrôle mis en œuvre au niveau du Groupe.

4.4 Engagements

En janvier 2006, Legrand a pris part au contrat de refinancement conclu entre ses filiales directes et indirectes et les organismes financiers (voir note 2.8 a).

La Société Legrand est garante de la bonne exécution de ce contrat.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

4.5 Effectif

| | 2008 | 2007 |
|---------------------------|-----------|-----------|
| Effectifs moyens : | | |
| Cadres | 42 | 35 |
| Employés | 8 | 8 |
| Apprenti | 1 | 2 |
| TOTAL | 51 | 45 |

4.6 Rémunération des dirigeants

Durant l'année 2008, la rémunération versée aux dirigeants opérationnels s'est élevée à 2,3 millions d'euros. Durant l'année 2007, elle était de 1,8 million d'euros. La rémunération acquise au titre de l'année 2008 des dirigeants opérationnels s'élève à 1,8 million d'euros. Au titre de l'année 2007, elle s'est élevée à 2,2 millions d'euros.

4.7 Honoraires des commissaires aux comptes

Conformément au décret n° 208-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires des commissaires aux comptes au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice ressort à 402 330 euros et les honoraires facturés au titre des prestations entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes s'élèvent à 342 031 euros pour l'année 2008.

4.8 Tableau des filiales et participations

| | Capital | | Autres capitaux propres | Quote-part du capital détenu % | Valeurs comptable des titres | | Prêts et avances au 31/12/2008 | Cautions et avals donnés | Chiffre d'affaires HT 2008 | Résultats de l'exercice 2008 Bénéfice (perte) | Dividendes payés par Legrand France en 2008 | Dividendes encaissés chez Legrand France en 2008 |
|----------------------------|-----------------------|---------|-------------------------|--------------------------------|------------------------------|-----------|--------------------------------|--------------------------|----------------------------|--|---|--|
| | (en milliers d'euros) | Devises | | | Euros | Brute | | | | | | |
| Sociétés françaises | | | | | | | | | | | | |
| Legrand France | EUR | 54 913 | 306 863 | 100 | 3 773 659 | 3 773 659 | 0 | 0 | 857 956 | 129 896 | 233 352 | 118 809 |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

ANNEXE 2

Rapport de gestion du Conseil d'administration du 10 février 2009 à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2009

■ 1 - ACTIVITÉ AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2008

1.1 Faits marquants durant l'exercice

Au 31 décembre 2007, la Société a racheté dans le cadre de ses programmes de rachats d'actions 8 989 411 titres en vue de les annuler. Entre le 1^{er} janvier et le 5 mars 2008, la Société a racheté 148 984 actions supplémentaires. Le Conseil d'administration, en date du 5 mars 2008, a décidé l'annulation de ces actions auto-détenues, soit à hauteur de 9 138 395 actions. Le capital a été réduit de 36 553 580 euros et la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale, soit un montant de 188 280 771 euros, a été affectée en diminution de la prime d'émission.

2 605 419 actions supplémentaires ont été également rachetées en 2008 dans le cadre des programmes de rachat d'actions et affectés aux plans d'options de souscription ou d'achat de stock d'actions et d'attribution d'actions gratuites décidés par le Conseil d'administration du 5 mars 2008.

Depuis le 29 mai 2007, Legrand a confié à un organisme financier la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions ordinaires cotées sur le marché d'Euronext Paris et conforme à la Charte de déontologie de l'AFEI approuvée par la décision de l'AMF du 22 mars 2005. Au 31 décembre 2008, 45 millions d'euros ont été affectés au compte de liquidité. À cette date, la Société détient 1 861 000 actions dans le cadre de ce contrat pour une valeur comptable brute de 26 057 773 euros et de 13 711 783 euros de placements à court terme et de liquidité.

La Société a contracté le 16 octobre 2008 une ligne de crédit pour un montant de 50 millions d'euros auprès d'une banque française. Cette ligne de crédit a été conclue pour une durée d'un an, soit à échéance du 15 octobre 2009 avec une possibilité de prorogation de 364 jours. Ce prêt porte intérêt à taux variable Euribor 3 mois majoré de 0,75 % l'an et peut être souscrit par Legrand ou Legrand France, sa filiale. Au 31 décembre 2008 et durant l'année 2008, aucun tirage n'a été fait sur cette ligne de crédit.

1.2 Activités et résultats 2008

Le chiffre d'affaires s'élève à 20,3 millions d'euros et représente essentiellement des prestations de services faites au sein du groupe. Les autres produits correspondent principalement à des reprises de provisions, notamment sur les engagements de retraite.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 20 millions d'euros au 31 décembre 2008 à comparer à 17,8 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le poste charges de personnel a augmenté de 3,5 millions d'euros. Suite à l'avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2008-17 du 6 novembre 2008, cette augmentation provient pour 1,5 million d'euros d'une provision pour risque couvrant le coût futur lié aux attributions d'actions gratuites décidées en 2007 et en 2008. Cette provision est calculée par rapport à la valeur nette comptable des actions Legrand rachetées dans le cadre des programmes de rachat d'actions et étalée sur la durée d'acquisition de ces actions par les salariés.

Au 31 décembre 2008, le résultat d'exploitation s'élève à 1,2 million d'euros (0,2 million d'euros en 2007).

Le résultat financier de l'exercice 2008 s'élève à 148,3 millions d'euros à comparer à 354,4 millions d'euros au 31 décembre 2007. Cette évolution s'explique par :

- le montant des dividendes reçus de Legrand France SA d'un montant de 233,4 millions d'euros en 2008 au lieu de 351,9 millions d'euros pour l'exercice 2007 ;
- la diminution du gain de change de 42,7 millions entre les deux exercices ;
- une dépréciation du portefeuille d'actions propres en raison de l'évolution du cours de Bourse de Legrand de 42,7 millions d'euros au 31 décembre 2008 à comparer à 2,3 millions d'euros en 2007 ;
- une augmentation des charges financières sur emprunts de 4,5 millions d'euros.

Le résultat exceptionnel est une perte de 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2008 à comparer à une perte de 2,9 millions d'euros au 31 décembre 2007. La perte de 2008 provient essentiellement de la perte de 5,8 millions d'euros sur le résultat des rachats sur actions propres généré dans le cadre du contrat de liquidité.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion s'élève à 0,2 million d'euros.

Le produit d'impôt de 33,6 millions d'euros représente l'économie d'impôt générée au niveau de l'intégration fiscale.

Le résultat net s'élève à 177,0 millions d'euros au 31 décembre 2008.

1.3 Situation de l'endettement de la Société

Elle est synthétisée en annexe 1.

1.4 Gestion des risques financiers

La gestion des risques financiers de Legrand concerne principalement les domaines majeurs que sont les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

L'objectif général de la politique de trésorerie est d'identifier, évaluer et couvrir le risque financier. Legrand tend à minimiser les effets négatifs de l'exposition aux risques financiers sur la rentabilité de l'activité sous-jacente et donc sur la performance financière de la Société.

L'ensemble de ces risques et la politique du groupe Legrand en la matière ont été définis dans la note 23 des comptes consolidés.

Au niveau de la Société Legrand SA, les contrats de crédit contractés sont à taux variable, à savoir, taux de la monnaie de référence assortie d'une marge. Au 31 décembre 2008, la Société n'est engagée à son niveau dans aucune couverture spécifique.

L'évolution des ventes par destination à structure et taux de change constants pour chacun des segments géographiques s'établit comme suit :

| | 2008/2007 | 4 ^e trim. 2008 / 4 ^e trim. 2007 |
|-------------------|----------------|--|
| France | (1,0) % | (5,4) % |
| Italie | (0,7) % | (6,0) % |
| Reste de l'Europe | (2,2) % | (9,6) % |
| États-Unis/Canada | (5,1) % | (10,7) % |
| Reste du Monde | + 7,3 % | (1,5) % |
| TOTAL | (0,1) % | (6,3) % |

- **France** : Le chiffre d'affaires affiche un recul de - 1,0 %, impacté par le ralentissement général du marché. Certains segments affichent toutefois une bonne progression comme les Voix-Données-Images, le cheminement de câbles, le programme d'appareillage Céliane et la distribution de puissance.
- **Italie** : Le chiffre d'affaires ressort en baisse de - 0,7 %, pénalisé par la dégradation du marché résidentiel et le ralentissement des activités tertiaires. Les segments cheminement de câbles en fil et transformateurs restent bien orientés de même que l'offre d'appareillage haut de gamme *Axolute* et les solutions d'automatismes résidentiels *My Home*.
- **Reste de l'Europe** : La croissance constatée dans plusieurs pays tels que Belgique et Pays-Bas en Europe de l'Ouest ou Pologne, Roumanie et Russie en Europe de l'Est n'a pu compenser le recul constaté sur le reste de la zone, en particulier en Espagne, au Portugal et au Royaume-Uni. Au total, le chiffre d'affaires affiche une baisse de - 2,2 %.
- **États-Unis/Canada** : La dynamique reste très bonne pour les ventes de Watt Stopper, leader du contrôle d'éclairage à forte efficacité énergétique, de PW Industries et de Cablofil, spécialistes du cheminement de câbles. Toutefois, la baisse du marché résidentiel reste forte ce qui conduit à un recul global de l'activité de - 5,1 %.
- **Reste du Monde** : L'évolution du chiffre d'affaires reste soutenue sur l'ensemble de l'année 2008 avec une hausse de + 7,3 %. L'Amérique latine avec en particulier le Brésil et le Chili ainsi que l'Afrique/Moyen-Orient avec notamment l'Égypte ou encore l'Inde en Asie présentent une croissance

Les couvertures appropriées sont en général contractées au sein de Legrand France.

1.5 Activité des filiales

Chiffre d'affaires

À données publiées, le chiffre d'affaires ressort à 4 202 millions d'euros en hausse de + 1,8 % par rapport à 2007, soit une évolution de - 0,1 % à structure et taux de change constants. L'impact de la consolidation des acquisitions s'élève à + 4,2 % et les variations des taux de change ont un impact défavorable de - 2,3 %.

supérieure à + 10 % en 2008. Cette bonne dynamique compense partiellement au quatrième trimestre la baisse d'autres marchés comme la Chine, le Mexique et la Corée du Sud.

Stabilité à 17,7 % de la marge opérationnelle ajustée récurrente et hausse de + 1,5 % du résultat net hors éléments non récurrents

Le résultat opérationnel ajusté ressort à 697,9 millions d'euros et représente 16,6 % des ventes. Hors charges de restructuration, la marge opérationnelle ajustée ressort à 17,7 %, niveau identique à celui de 2007. Les mesures d'adaptation ont été engagées très tôt en 2008 et, combinées à la structure de coûts majoritairement variables du Groupe, ont permis d'amortir l'effet du fort ralentissement constaté. Dans le même temps, Legrand a maintenu en 2008 son effort d'innovation et consacré 4,4 % de son chiffre d'affaires à la R&D. Enfin, grâce à ses fortes positions de marché et à une activité alimentée par une multitude de donneurs d'ordres, le groupe a conservé une bonne maîtrise de ses prix de ventes.

Hors éléments non récurrents liés aux charges de restructuration et aux gains/pertes de change, le résultat net 2008 s'établit à 401,7 millions d'euros en hausse de + 1,5 % par rapport à 2007.

Doublement du programme de réduction de coûts

Legrand double le rythme annuel de son programme de réduction portant ses charges de restructuration à 48 millions d'euros à fin décembre 2008. En 2009, les priorités portent sur :

- l'adaptation des capacités de production et des frais de structure aux tendances de marché ;



- le rééquilibrage de sa production et de ses équipes de R&D en direction des marchés où la demande est la plus forte ;
- le choix dans certains pays d'une marque leader permettant la rationalisation des équipes commerciales et d'administration des ventes ;
- l'optimisation des coûts logistiques et informatiques ;
- la diminution des frais de déplacement ;
- la réduction des dépenses publicitaires.

Au total, ces initiatives représentent une amélioration brute équivalente à 4 points de marge opérationnelle ajustée dont la moitié résulte d'une réduction de coûts fixes.

Forte génération de cash flow libre et financements sécurisés à long terme

Le cash flow libre s'élève à 430 millions d'euros, soit 10,2 % du chiffre d'affaires après notamment des investissements industriels de 160 millions d'euros, soit 3,8 % du chiffre. La maîtrise des capitaux employés et en particulier du besoin en fonds de roulement sont de claires priorités et l'endettement net a été réduit de 191 millions d'euros par rapport au 30 septembre 2008. La dette nette qui s'établit ainsi à 1 862 millions d'euros au 31 décembre 2008 est adossée à 100 % à des lignes de financement arrivant à échéance au plus tôt en 2013 et au plus tard en 2025.

■ 2 - ACTIVITÉS EN MATIÈRES DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Néant au niveau de Legrand SA.

■ 3 - DONNÉES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Néant au niveau de Legrand SA.

■ 4 - FAITS MARQUANTS DEPUIS LA CLÔTURE

Néant.

■ 5 - ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Sur le plan opérationnel, l'année 2009 devrait être comparable au réalisé de 2008.

En terme financier, l'endettement devrait également être comparable à celui de décembre 2008.

■ 6 - MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Néant.

■ 7 - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous proposons que le résultat de 176 969 708,02 euros soit affecté de la façon suivante :

| | |
|---|---|
| ■ affectation à la réserve légale | 8 848 485,40 euros |
| ■ distribution de dividendes : (0,70 euro par actions) | 179 248 478,50* euros |
| ■ prélèvement de la différence soit | 11 127 255,88 euros au compte report à nouveau qui s'élèverait après affectation à 680 047 263,67 euros. |

* Sur la base du nombre d'actions auto-détenues au 31 décembre 2008, ce montant étant susceptible d'être ajusté en fonction du nombre d'actions auto-détenues lors de la mise en paiement.

La distribution de dividendes est éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3.2e du Code général des impôts, pour ceux des actionnaires qui peuvent en bénéficier.

Nous rappelons que la Société est tenue de garder une réserve indisponible à hauteur du montant des actions rachetées, soit pour 136 millions d'euros.

■ 8 - TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous informons des résultats de notre Société au cours des cinq derniers exercices.

Pour la clarté de l'exposé, cette information prend la forme d'un tableau (annexe 2).

■ 9 - DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons des dividendes mis en distribution au cours des trois derniers exercices.

Nous vous rappelons qu'au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 les dividendes ont été les suivants :

| Exercice | Nombre d'actions rémunérées | Dividende net |
|----------|-----------------------------|---------------|
| 2005 | 269 693 376 actions de 4 € | 0,41 € |
| 2006 | 266 241 719 actions de 4 € | 0,50 € |
| 2007 | 256 058 625 actions de 4 € | 0,70 € |

Les dividendes distribués ont été éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2e du Code général des impôts.

■ 10 - MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous portons à votre connaissance ces informations (annexe 3).

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

■ **11 - ORGANISATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ**

En application de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce, nous vous informons que Monsieur Gilles Schnepf remplit les fonctions de Président Directeur Général au 31 décembre 2008.

■ **12 - FILIALES ET PRISES DE PARTICIPATIONS**

Il n'y a eu aucune prise de participation et de contrôle significative.

■ **13 - ACTIONNARIAT**

a) Au 31 décembre 2008, l'actionnariat de Legrand se présente ainsi :

| | % du capital | % des droits de vote |
|--------------------------------------|--------------|----------------------|
| ■ Wendel | 30,7 % | 36,7 % |
| ■ KKR | 30,7 % | 36,7 % |
| ■ Management de Legrand et salariés | 5,3 % | 5,3 % |
| ■ Capital auto-détenu par la Société | 2,5 % | - |
| ■ Flottant | 30,8 % | 21,3 % |

Il est rappelé que, conformément à l'article 11.4 des statuts de la Société, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire, à compter du 24 février 2006.

b) État de la participation des salariés au capital social

Dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché d'Euronext Paris des actions composant le capital de la Société, la Société a décidé de permettre à ses salariés et à ceux des filiales françaises du Groupe détenues à plus de 50 %, directement ou indirectement, par la Société, adhérents du plan d'épargne de Groupe Legrand Actionnariat (le « PEG ACTIONNARIAT ») complétant le plan d'épargne de Groupe existant et établi le 30 janvier 2004, de souscrire à des conditions préférentielles des actions Legrand au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés (l'« Offre Réservee aux Salariés »). L'Offre Réservee aux Salariés n'a été proposée qu'en France.

Au total 2 303 439 actions ont été émises et libérées le 2 mai 2006, représentant 0,85 % du capital de la Société à un prix de souscription représentant 80 % du prix de l'offre à prix ouvert, soit 15,80 euros par action, composé d'une valeur nominale de 4 euros majorés d'une prime d'émission de 11,80 euros.

Chaque bénéficiaire a reçu un nombre de parts de FCPE établi en fonction de son versement personnel.

Au 31 décembre 2008, le nombre d'actions ainsi détenues par les salariés est de 2 182 639.

■ **14 - RÉMUNÉRATIONS VERSÉES AUX MANDATAIRES SOCIAUX**

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous portons à votre connaissance ces informations (cf. annexe 4).

■ **15 - PLANS D'OPTION DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ET D'ATTRIBUTIONS D' ACTIONS GRATUITES**

Plan d'option de souscription ou d'achat d'actions

Le 6 juin 2003, la Société s'est dotée d'un plan d'options de souscriptions d'actions dans le cadre duquel des options peuvent être octroyées en vue d'acquies un nombre déterminé d'actions ordinaires de la Société à un prix d'exercice fixé à l'origine à 1,00 euro par action pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 1,40 euro par action pour les options attribuées en 2005. Lors de l'Assemblée générale du 24 février 2006, les actionnaires ont décidé le regroupement des actions à raison de 1 action nouvelle pour 4 actions anciennes et de porter le nominal de 1 à 4 euros par action. En conséquence, le prix de levée des options a été porté à 4 euros pour les options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004 et à 5,60 euros pour les options attribuées en 2005.

En 2008, 977 784 options ont été levées au titre des options attribuées au cours des exercices 2003 et 2004.

Le plan 2003 est arrivé à échéance le 5 août 2008.

Les options restantes seront exerçables à hauteur de 283 635 en 2009 et 57 917 en 2010.

Le 15 mai 2007, un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions a été mis en place. Le prix d'exercice d'une option donnant droit à une action nouvelle ou existante de la Société a été fixé à 25,20 euros. Le nombre total d'options attribuées était de 1 638 137.

Le 5 mars 2008, la Société a mis en place un plan d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel et/ou de certains mandataires sociaux. Le prix d'exercice d'une option donnant droit à une action nouvelle ou existante de la Société est fixé à 20,58 euros. Le nombre total d'options attribuées est de 2 015 239.

Les mandataires sociaux seront tenus de conserver au nominatif et jusqu'à la fin de leurs fonctions, un nombre minimum d'actions égal à 30 % du nombre d'actions provenant des levées d'options, une fois que celles-ci auront été effectuées.

Conformément à l'article L. 225-184, un rapport spécial sera présenté à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2009.

Plan d'attributions d'actions gratuites

Le 15 mai 2007, un plan d'attributions d'actions gratuites a été mis en place. Le nombre total d'actions gratuites attribuées a été de 533 494.

Le 5 mars 2008, la Société a mis en place un plan d'attributions d'actions gratuites au bénéfice de certains membres du personnel et/ou de certains mandataires sociaux. Le nombre total d'actions gratuites attribuées est de 654 058.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

ANNEXE 2

Les mandataires sociaux seront tenus de conserver au nominatif et jusqu'à la fin de leurs fonctions, un nombre minimum d'actions égal à 30 % du nombre d'actions gratuites qui leur ont été attribuées.

Conformément à l'article L. 225-197-4, un rapport spécial sera présenté à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2009.

Le détail des options et actions gratuites attribuées, souscrites et annulées des différents plans sont présentées en note 2.6.d) des comptes sociaux de la Société.

■ **16 - DÉLÉGATIONS DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Conformément aux articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance ces informations (cf. annexe 5).

■ **17 - RACHATS D' ACTIONS**

Au cours de l'exercice 2008, la Société a acheté un nombre total d'actions de 11 259 846, a vendu 6 760 866 actions dans le cadre du contrat de liquidité conclu le 29 mai 2007 avec le Crédit Agricole Cheuvreux, conforme à la Charte de déontologie établie

■ **18 - OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LEURS TITRES (ARTICLES L. 621-18-2 ET R. 621-43-1 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER)**

Les opérations déclarées à l'AMF par les dirigeants au cours de l'exercice 2008 ont été les suivantes :

| Déclarant | Date 2008 | Nature de l'opération | Description de l'instrument financier | Prix (en euros) | Montant (en euros) |
|----------------|-----------|---------------------------|---------------------------------------|-----------------|--------------------|
| John Selldorff | 04/07 | Exercice de stock-options | Actions | 04,00 | 13 576 |
| | 07/07 | Exercice de stock-options | Actions | 04,00 | 178 416 |
| | 07/07 | Cession | Actions | 16,52 | 696 714 |
| | 08/07 | Cession | Actions | 16,52 | 53 074 |

■ **19 - ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE**

1. Structure du capital de la Société

La structure de l'actionnariat a été présentée au paragraphe 13.

2. Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce

Les actions sont librement négociables et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

par l'Association française des entreprises d'investissement, et approuvée par l'AMF par décision du 22 mars 2005.

Le cours moyen des achats est de 17,72 euros et le cours moyen de vente est de 16,79 euros.

Le montant total des frais de négociations s'est élevé à 7 081 euros.

Au 31 décembre 2008, la Société détenait 6 745 873 actions d'une valeur nominale de 4 euros, soit 26 983 492 euros, représentant 2,5 % de son capital social. La valeur totale évaluée au cours d'achat de ces actions s'élève à 135 984 195 euros.

Hors contrat de liquidité, 2 754 403 actions ont été rachetées pour une valeur de 56 442 928 euros, l'affectation de ces rachats se répartissant entre :

- la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions pour 2 605 419 actions et pour une valeur de 53 196 066 euros, représentant 0,9 % du capital de la Société et d'une valeur nominale de 10 421 676 euros ;
- l'annulation des titres rachetés pour 148 984 actions et une valeur de 3 246 862 euros, représentant 0,05 % du capital de la Société et d'une valeur nominale de 595 936 euros.

Par ailleurs, le solde du contrat de liquidité s'élève à 1 861 000 titres au 31 décembre 2008.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de deux ans.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

3. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce

Il n'y a pas eu de prises de participations directes ou indirectes intervenues au cours de l'exercice 2008 et qui seraient susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

4. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Néant.

5. Mécanismes de contrôle prévus dans le système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Conformément aux règlements des Fonds Commun de Placement d'Entreprise « Actions Legrand » et « Legrand Cap 2011 » les droits de vote relatifs aux actions de la Société sont exercés par le Conseil de surveillance de ces fonds.

6. Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Un Pacte d'actionnaires (le « Pacte ») a été conclu le 21 mars 2006 entre Wendel et KKR à l'occasion de l'introduction en bourse, dont les dispositions principales, telles qu'elles ont été convenues entre KKR et Wendel, sont décrites ci-dessous.

Principes fondamentaux

Compte tenu du concert existant entre Wendel et KKR, l'un et l'autre s'interdiront de procéder à toute acquisition de titres de la Société ayant pour conséquence l'obligation de déposer une offre publique d'achat visant la Société, sauf à supporter seul les conséquences de ladite offre publique. Au cas où l'une des parties mènerait à bien une telle offre publique, un avenant au Pacte sera conclu qui accordera à l'autre partie (devenue minoritaire), d'une part, un droit de veto au sujet des décisions significatives concernant la Société qui relèvent de leur compétence, aussi longtemps que cette autre partie détiendra au moins 20 % des droits de vote de la Société et d'autre part, un droit de sortie conjointe pour le cas où la partie majoritaire viendrait à vendre sa participation dans la Société.

Exercice des droits de vote

Sans préjudice des droits de vote des actionnaires réunis en Assemblée générale, Wendel et KKR sont convenus de faire

en sorte, par leur vote en Assemblée générale et par le vote des administrateurs proposés par Wendel et KKR au Conseil d'administration, qu'au cours d'une période de deux ans et trois mois à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris, soit jusqu'au 6 juillet 2008, le Conseil demeure composé d'une majorité de membres proposés par Wendel et KKR. Tout au long de cette période, les sièges occupés par les administrateurs proposés par Wendel et KKR seraient répartis également entre eux, sans considération de leurs participations respectives au capital de la Société.

Depuis le 6 juillet 2008, la répartition entre Wendel et KKR des sièges occupés par les administrateurs proposés par Wendel et KKR peut être ajustée en cas de modification de la participation de l'une ou l'autre des parties.

Dans l'hypothèse où la participation combinée de Wendel et KKR au sein de la Société viendrait à représenter moins de tiers des droits de vote de celle-ci, les engagements de vote existant entre KKR et Wendel cesseraient (voir ci-dessous).

Mécanismes de sortie

Période de restriction

Depuis le 8 avril 2008, KKR et Wendel ne sont plus liés par l'obligation au titre du Pacte qui prévoyait l'interdiction de toute cession d'actions de la Société, à l'exception des cessions à des parties liées et des cessions d'un volume de titres limité (conformément à des seuils qui seront définis de manière à limiter les effets de ces cessions sur le cours de bourse), étant précisé que ces cessions doivent donner lieu à une information préalable de l'autre partie, selon le cas.

Après la période de restriction

Dans l'hypothèse où KKR ou Wendel souhaiterait, à tout moment au cours de la durée du Pacte, effectuer une offre secondaire de ses actions de la Société sur le marché pour un montant supérieur à 150 millions d'euros ou si l'une d'entre elles souhaite céder un bloc d'actions de la Société pour un montant supérieur à 100 millions d'euros, l'autre partie bénéficiera d'un droit de sortie conjointe dans l'offre secondaire ou la cession de bloc. Ce droit ne s'appliquera pas en cas de distribution d'actions de la Société aux actionnaires de Wendel ou de KKR, ou en cas d'émission de titres ayant les actions de la Société comme sous-jacent (obligations échangeables en actions Legrand ou autres) ou en cas d'utilisation de titres de la Société comme moyen de paiement dans une transaction plus globale.

KKR et Wendel feront en sorte que la Société s'engage à effectuer certaines démarches dans le cadre d'éventuelles offres secondaires, de manière à permettre un placement ordonné des actions détenues par ceux-ci auprès du public.

Toute cession par KKR ou Wendel à un industriel d'une participation d'un montant supérieur à 100 millions d'euros sera soumise à l'approbation préalable de l'autre partie.

Wendel et KKR auront chacun un droit de première offre en cas de projet de cession des actions de la Société, permettant à celle des deux parties qui n'est pas cédante de proposer à l'autre le rachat des titres dont la cession est envisagée. Ce droit de première offre ne s'appliquera pas en cas de distribution d'actions de la Société aux actionnaires de Wendel ou KKR, ou en cas d'émission de titres

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

ayant les actions de la Société comme sous-jacent (obligations échangeables en actions Legrand ou autres).

Expiration

Le Pacte prendra fin (i) lorsque la participation combinée de KKR et Wendel dans la Société représentera moins du tiers des droits de vote de la Société, (ii) lorsque la participation de l'une ou l'autre des parties sera devenue inférieure à 5 % des droits de vote de la Société, ou (iii) au cinquième anniversaire de l'introduction en bourse de la Société sur l'Eurolist d'Euronext Paris

7. Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Nomination et remplacement des membres du Conseil d'administration

Ainsi que cela a été exposé au paragraphe 6 (**Accords entre actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote**) ci-dessus, le Pacte conclu entre Wendel et KKR prévoit un certain nombre de règles relatives à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration (voir rubrique « **Exercice des droits de vote** »).

Par ailleurs, les statuts de la Société prévoient que celle-ci est administrée par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion. Il est également prévu dans le règlement intérieur du Conseil que celui-ci veille à ce que la présence d'au moins deux administrateurs indépendants soit respectée en son sein.

Sous réserve des exceptions légales, chaque administrateur doit être propriétaire de 500 actions au moins, inscrites au nominatif, pendant toute la durée de son mandat.

La durée des fonctions des administrateurs est de six (6) ans. Elle prend fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat de l'administrateur. Les administrateurs sont toujours rééligibles.

Lorsque les conditions légales sont réunies, le Conseil d'administration peut procéder à la nomination d'administrateurs à titre provisoire pour la durée du mandat restant à couvrir de leur prédécesseur. En application de la loi, les nominations provisoires sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée générale ordinaire.

Aucune personne physique ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être nommée membre du Conseil d'administration si sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers le nombre des

membres du Conseil d'administration ayant dépassé cet âge. Si en cours de mandat, le nombre des membres du Conseil d'administration ayant dépassé l'âge de 70 ans devient supérieur au tiers des membres du Conseil, le membre le plus âgé du Conseil d'administration est réputé démissionnaire à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle la limite d'âge est atteinte.

Modification des statuts de la Société

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de dispositions spécifiques, leur modification est soumise aux dispositions légales.

8. Pouvoirs du Conseil d'administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Il est renvoyé à l'annexe 5 du présent rapport. Il est à noter que la poursuite d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions en période d'offre publique visant les titres de la Société n'a pas été prévue dans la résolution de l'Assemblée générale ayant autorisé le programme.

9. Accord conclus par la Société qui sont modifiés ou qui prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Les contrats suivants sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société :

- le Contrat de Crédit d'un montant de 2.2 milliards d'euros conclu le 10 janvier 2006 avec cinq arrangeurs mandatés ;
- le Contrat de Crédit d'un montant de 220 millions d'euros conclu le 21 mai 2007 avec un certain nombre d'institutions financières françaises ;
- le contrat d'émission d'un emprunt obligataire sur le marché américain par la filiale de la Société Legrand France d'un montant de 400 millions de dollars en cas de changement de contrôle hostile ;
- le Contrat de Crédit de 50 millions d'euros conclu le 16 octobre 2008 auprès d'une banque française.

10. Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant en ce qui concerne les mandataires sociaux et les membres du Conseil d'administration.

Le 10 février 2009

Le Conseil d'administration

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Annexe 1 au rapport de gestion

| LEGRAND SA | | |
|--|--------------|--------------|
| Situation de l'endettement de la Société (en millions d'euros) | 31/12/2008 | 31/12/2007 |
| Dettes externes | | |
| Montant de la dette | | |
| Emprunt bancaire (EUR) | 220,0 | 220,0 |
| Facility (USD) | - | 298,1 |
| Facility (EUR) | 365,0 | 65,0 |
| TOTAL DETTE EXTERNE | 585,0 | 583,1 |
| Intérêts courus | 0,7 | 0,8 |
| Charges d'intérêts | | |
| Emprunt bancaire euro | 11,8 | 6,7 |
| Facility | 17,7 | 19,3 |
| TOTAL INTÉRÊTS DETTE EXTERNE | 29,5 | 26,0 |
| % | 5,0 % | 4,5 % |
| Dettes avec des sociétés liées | | |
| Montant de la dette | | |
| Emprunt Legrand France | 233,7 | 283,8 |
| Intérêts courus | | |
| Emprunt Legrand France | 2,4 | 3,3 |
| Charges d'intérêts (emprunt en cours au 31/12) | | |
| Emprunt Legrand France | 13,7 | 12,5 |
| % | 5,9 % | 4,4 % |
| Total Dette | 821,8 | 871,0 |
| Capitaux propres | 3 005,2 | 3 228,4 |
| % Dette/capitaux propres | 27 % | 27 % |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Annexe 2 au rapport de gestion

| LEGRAND SA | | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Résultats des 5 derniers exercices (en milliers d'euros) | 31/12/2004 | 31/12/2005 | 31/12/2006 | 31/12/2007 | 31/12/2008 |
| | 12 mois | 12 mois | 12 mois*** | 12 mois | 12 mois |
| Capital en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 759 351 | 759 351 | 1 078 774 | 1 083 903 | 1 051 261 |
| Nombre d'actions ordinaires | 759 350 900 | 759 350 900 | 269 693 376 | 270 975 739 | 262 815 128 |
| Nombre total d'actions émises | 759 350 900 | 759 350 900 | 269 693 376 | 270 975 739 | 262 815 128 |
| dont nombre d'actions auto-détenues* | - | - | - | 11 385 834 | 6 745 873 |
| Résultat global des opérations effectuées | | | | | |
| Chiffres d'affaires hors taxes | | | 14 778 | 17 335 | 20 305 |
| Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions** | 1 927 | 4 067 | 520 888 | 359 080 | 188 203 |
| Produit (charges) d'impôt sur les bénéfices | 39 201 | 42 011 | 68 050 | 97 539 | 33 582 |
| Participation des salariés | | | (85) | (121) | (231) |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 41 052 | 46 092 | 594 238 | 449 128 | 176 970 |
| Montant des bénéfices distribués | | | 110 574 | 133 121 | 179 241 |
| Résultat des opérations réduit à une seule action (sur nombre total) | | | | | |
| Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | 0,00 | 0,01 | 1,93 | 1,33 | 0,72 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 0,05 | 0,06 | 2,20 | 1,66 | 0,67 |
| Dividende versé à chaque action ordinaire | 0,00 | 0,00 | 0,41 | 0,50 | 0,70 |
| Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés en fin d'exercice | 1 | 1 | 43 | 50 | 51 |
| Montant de la masse salariale | 220 | 220 | 4 005 | 5 058 | 6 009 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) | 64 | 76 | 1 769 | 2 137 | 3 221 |

* Les actions auto-détenues ne donnent pas droit à dividendes et à droit de vote.

** Inclus pour 2006 le boni de fusion suite à la dissolution avec confusion de patrimoine de Legrand SAS pour un montant de 380 820 955 euros.

*** L'exercice est de 12 mois mais compte tenu de la confusion de patrimoine de Legrand SAS dans la Société en mars 2006, les montants relatifs à la masse salariale et avantages sociaux représentent 10 mois de charges.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Annexe 3 au rapport de gestion

| Nom | Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères | 1 |
|---|---|-----|
| <p>Gilles Schnepf 50 ans 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2002 et Président du Conseil d'administration et Directeur général depuis 2006</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président Directeur général de Legrand France ■ Président Directeur général de SERD et représentant permanent de Pammelec, administrateur ■ Président du Conseil d'administration de Leten ■ Président du Conseil d'administration de TCL Legrand International Electrical ■ Président du Conseil d'administration de TCL Wuxi ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Anam ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino Corporativo ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino Industrial ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino Operacional SA DE CV ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino Philippines ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino Servicios ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Bticino SpA ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Fidelec ■ Président du Conseil d'administration de Firelec ■ Administrateur de HPM Industries ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand China Holding ■ Administrateur et Président de Legrand Holding Inc. ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand ZRT ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Simapel ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Tenby Electrical Accessories ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand (S) PTE Ltd. ■ Président du Conseil d'administration de Legrand Electrica ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Legrand Group España SL ■ Administrateur de Bticino de Mexico ■ Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi ■ Administrateur de Desmag ■ Administrateur de Eltas ■ Administrateur de Estap Elektrik ■ Administrateur de Estap Dis Ticaret ■ Administrateur de Legrand Australia ■ Administrateur de Kimbe ■ Administrateur de Legrand (Beijing) Electrical Company ■ Administrateur de Legrand Colombia ■ Administrateur de Legrand Électricité Belgique ■ Administrateur de Legrand Helliniki ■ Administrateur de Legrand Hong-Kong ■ Administrateur de Legrand Ireland Ltd. ■ Administrateur de Legrand Kazakhstan ■ Administrateur de Legrand Nederland BV ■ Administrateur de Legrand NZ ■ Administrateur de Legrand Romania ■ Administrateur de Legrand Shanghai Trading ■ Administrateur de O.A.O. Kontaktor ■ Administrateur de Pass & Seymour Inc. ■ Administrateur de PT Legrand Indonesia ■ Administrateur de PT Supreme Electro Kontak ■ Administrateur de The Wiremold Company ■ Membre du Conseil de surveillance de Legrand Polska ■ Administrateur de Legrand Skandinaviska ■ Administrateur et gérant de Legrand SLV d.o.o. ■ Gérant de Legrand Austria ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Baco ■ Président du Conseil de surveillance de Châteaudun Développement 3 ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Cofrel ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Distrasa ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Groupe Arnould ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de ICM Group ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Inovac ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Sarlam ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Sute ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de URA ■ Représentant permanent de Legrand France, gérant de Legrand SNC ■ Administrateur de Clarly Ltd ■ Administrateur de Rocom Electric Company Ltd ■ Administrateur de Shenzhen Shidean Legrand Electronic Products ■ Administrateur de Van Geel Slovakia <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mandats dans diverses sociétés du Groupe. | 2 |
| | | 3 |
| | | 4 |
| | | 5 |
| | | 6 |
| | | 7 |
| | | 8 |
| | | 9 |
| | | 10 |
| | | 11 |
| | | 12 |
| | | 13 |
| | | TDC |
| | | A |

* Société cotée.

ANNEXE 2

| Nom | Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères | |
|--|--|-----|
| <p>Olivier Bazil 62 ans 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2002 et Vice-Président Directeur général délégué depuis 2006</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président Directeur général de Desmag ■ Directeur général délégué, Vice-Président du Conseil d'administration et administrateur de Legrand France ■ Président du Conseil d'administration de TCL Legrand Electrical Technology ■ Administrateur de Anam ■ Administrateur de Bticino SpA ■ Administrateur de Bticino Corporativo ■ Administrateur de Bticino Industrial ■ Administrateur de Bticino Operacional ■ Administrateur de Bticino Servicios ■ Administrateur de Dipareena Electricals ■ Administrateur de HPM Industries ■ Administrateur de Legrand Colombia ■ Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi ■ Administrateur de Legrand Group España SL ■ Administrateur de Eltas ■ Administrateur de Estap Dis Ticaret ■ Administrateur de Estap Elektrik ■ Administrateur de Estap Middle East Fzc ■ Administrateur de Legrand Electrica ■ Administrateur de Legrand (India) Private ■ Administrateur de Legrand (HK) Ltd. ■ Administrateur et Vice-Président de Legrand Holding Inc. ■ Administrateur de Legrand Nederland BV ■ Administrateur de Parkfield Holdings Limited ■ Administrateur de Pass & Seymour Inc. ■ Président du Conseil de surveillance de PT Legrand Indonesia ■ Président du Conseil d'administration de Vantage Emea ■ Administrateur de Vetron ■ Administrateur et Directeur général de PB Finelectric BV ■ Administrateur de The Wiremold Company ■ Membre du Conseil de surveillance de Legrand Polska ■ Administrateur de Legrand SNC FZE Dubai ■ Membre du Conseil de surveillance de Legrand ZRT ■ Président de O.A.O. Kontaktor ■ Gérant de Rhein Vermögensverwaltung ■ Représentant permanent de AE Chessy, gérante de Planet Watthom ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Alpes Technologies ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de AE Chessy ■ Représentant permanent de AE Chessy, administrateur de SERD ■ Membre du Conseil de surveillance de Châteaudun Développement 3 ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Pammelec ■ Représentant permanent de Legrand France, Président de Préfatech ■ Administrateur et Président du Conseil d'administration de Shenzen Shidean Legrand Electronic Products ■ Administrateur de TCL Communication (HK) Ltd. ■ Administrateur de TCL Legrand International Electrical (Huizhou) Co. Ltd. ■ Président du Conseil d'administration de TCL Legrand International Electrical (Hu He Hao Te) Co. Ltd. ■ Administrateur de TCL Wuxi ■ Administrateur de Firmenich International SA (hors Groupe) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Mandats dans diverses sociétés du Groupe. | 1 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 2 |
| <p>Arnaud Fayet 66 ans 89, rue Taitbout 75009 Paris</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2002</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Stallergènes* (depuis 1999) ■ Administrateur de Transgène* (depuis 2003) ■ Administrateur de Vaucraains Participations (depuis 1990) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Guala Closures SpA (2001-2008) ■ Administrateur de BLR Lux (2002-2006) ■ Président du Conseil de surveillance de SFMI-Micromania (2005-2008) ■ Administrateur de Biomérieux SA (1997-2004) ■ Administrateur de Taitbout Antibes BV (1999-2005) ■ Administrateur de Wheelabrator Allevar (1997-2005) ■ Membre du Conseil de surveillance de Trader Classified Media (2000-2004) | 3 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 4 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 5 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 6 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 7 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 8 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 9 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 10 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 11 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 12 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | 13 |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | TDC |
| <p>Mattia Caprioli 34 ans Stirling Square 7 Carlton Gardens London SW1Y 5AD Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2007</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur d'Alliance Boots (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de FL Selenia SpA (2005-2007) ■ Administrateur de AVR Bedrijven BV (2006-2007) ■ Administrateur de Pages Jaunes Groupe SA* (2006-2007) | A |

* Société cotée.

| Nom | Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères |
|---|---|
| <p>Jacques Garaïalde 52 ans Flat 2 25 The Little Boltons Londres SW10 9LL Royaume-Uni</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2003</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Managing Director de Kolberg Kravis Roberts & Co. Ltd ■ Président et Directeur général de Médiannuaire Holding (depuis 2006) ■ Président du Conseil d'administration de Pages Jaunes Groupe* (depuis 2006) ■ Membre du Comité de Direction de la Société d'Investissement Familiale (SIF) (depuis 2007) ■ Administrateur de Nexans* (depuis 2001) ■ Administrateur de Tarkett (depuis 2007) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand France (2001-2006) |
| <p>Edward A. Gilhuly 49 ans 245 Lytton Avenue Suite 250 Palo Alto, CA 94301 États-Unis</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2002</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Duke Management Company (depuis 2005) ■ Administrateur de California Academy of the Sciences (depuis 2005) ■ Membre de Sageview Capital LP (depuis 2005) ■ Administrateur de MTU Aero Engines ■ Administrateur de Vendex ■ Membre du Conseil de surveillance de Demag Holding Sarl (depuis 2002) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand France (2001-2006) ■ Membre et associé de KKR (1986-2005) ■ Administrateur de MedCath Corporation (1998-2008) ■ Administrateur de Rockwood Specialties, Inc. (2000-2005) ■ Administrateur de Tenovis GmbH (2000-2004) ■ Administrateur de LNG (2000-2003) ■ Membre du Conseil de surveillance de Wincor Nixdorf AG (1999-2006) |
| <p>François Grappotte 72 ans 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny 87000 Limoges</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2002</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur et Président d'honneur du Conseil d'administration de Legrand France (Président du Conseil d'administration et Directeur général jusqu'au début 2006) ■ Membre du Conseil de surveillance de Michelin ■ Administrateur de BNP Paribas* (depuis 1999) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Membre du Conseil consultatif de la Banque de France ■ Administrateur de Valeo (2003-2007) ■ Membre du Conseil de surveillance des Galeries Lafayette (2004-2005) ■ Président de Lumina Management (jusqu'au début 2006) ■ Administrateur de Bticino SpA (jusqu'au début 2006) ■ Administrateur de Legrand Elektrik Sanayi (jusqu'au début 2006) ■ Administrateur de Eltas Elektrik (jusqu'au début 2006) ■ Administrateur de Legrand España (jusqu'au début 2006) ■ Administrateur de Pass & Seymour Inc. (jusqu'au début 2006) ■ Administrateur de The Wiremold Company (jusqu'au début 2006) |
| <p>Gérard Lamarche 47 ans 16 rue de la Ville l'Évêque 75008 Paris</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2006</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration et administrateur de Genfina (Belgique) ■ Administrateur de Aguas de Barcelona (Espagne) ■ Administrateur de Electrabel (Belgique) ■ Administrateur de Leo Holding Company (USA) ■ Administrateur de GDF Suez Énergie Services ■ Administrateur de Suez Environnement Company ■ Administrateur de Suez Environnement North America (USA) ■ Administrateur de Suez-Tractebel (Belgique) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration et administrateur de Cosutrel (Belgique) ■ Administrateur de Distrigaz(s) (Belgique) ■ Administrateur de KKR Guernsey GP Limited (USA) |
| <p>Jean-Bernard Lafonta 47 ans 89, rue Taitbout 75009 Paris</p> <p>Administrateur de la Société depuis 2002</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Directoire de Wendel* (depuis 2005) ■ Administrateur Compagnie de Saint Gobain* (depuis 2007) ■ Président du Conseil de surveillance de Bureau Veritas* (depuis 2005) ■ Président du Conseil d'administration de Winvest International SA (depuis 2006) ■ Président CDA (depuis 2007) ■ Membre du Conseil de la Gérance de Materis Parent SARL (depuis 2006) ■ Membre du Conseil de surveillance de Oranje-Nassau Groep BV (depuis 2002) ■ Gérant de Granit SARL ■ Gérant de JBMN ■ Gérant de Winvest Conseil (depuis 2006) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Legrand France (2001-2006) ■ Président du Conseil de surveillance d'Editis Holding (2004-2008) ■ Administrateur et Directeur général délégué de Wendel Investissement (2001-2005) ■ Administrateur de Lumina Parent (2003-2006) ■ Administrateur de Valeo (2001-2006) ■ Représentant permanent de SOFU au Conseil d'administration de Bureau Veritas (2002-2005) |

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- TDC
- A

* Société cotée.

| Nom | Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères |
|---|--|
| <p>Thierry de La Tour d'Artaise 54 ans Chemin du Petit-Bois – BP 172 69134 Ecully Cedex Administrateur de la Société depuis 2006</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration et Directeur général de SEB SA* ■ Président de SEB Internationale (SAS) ■ Administrateur de Plastic Omnium* ■ Administrateur de Club Méditerranée* ■ Représentant permanent de Sofinaction, administrateur de la Lyonnaise de Banque ■ Administrateur de SUPOR (Chine) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Administrateur de Tefal UK ■ Administrateur de Groupe SEB Japan ■ Administrateur de Groupe SEB Mexicana ■ Administrateur de Siparex Associés ■ Membre du Conseil de surveillance de Rowenta Invest BV ■ Président de Groupe SEB Moulinex ■ Président du Conseil de surveillance de Rowenta Werke ■ Membre du Conseil de surveillance de Groupe SEB Deutschland ■ Administrateur de T-fal Corp ■ Administrateur de T-fal de Mexico ■ Administrateur de Rowenta Inc. ■ Administrateur de Groupe SEB Colombia ■ Administrateur de SEB Benrubi ■ Représentant permanent de SEB Internationale chez Groupe SEB UK ■ Représentant permanent de SEB SA chez Rowenta France ■ Représentant permanent de SEB SA chez Calor ■ Représentant permanent de SEB SA chez Tefal ■ Représentant permanent de SEB SA chez SAS SEB ■ Gérant de Rowenta Deutschland GmbH ■ Gérant de Krups GmbH |
| <p>Ernest-Antoine Seillière 71 ans 89, rue Taitbout 75009 Paris Administrateur de la Société depuis 2002</p> | <p><i>En cours :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil de surveillance de Wendel* (depuis 2005) ■ Président du Conseil de surveillance de Oranje-Nassau Groep BV (2001-2009) ■ Administrateur de SOFISAMC (depuis 2003) ■ Membre du Conseil de surveillance de Bureau Veritas* (depuis 2005) ■ Membre du Conseil de surveillance de Gras Savoye & Cie (depuis 2003) ■ Membre du Conseil de surveillance de Hermès International* (depuis 1997) ■ Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA* (depuis 1994) <p><i>Au cours des cinq dernières années :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Président du Conseil d'administration de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (ex-Wendel Participations) (2006-2008) ■ Membre du Conseil de surveillance de Editis Holding (2004-2008) ■ Président du Conseil d'administration et Directeur général de Société Lorraine de Participations Sidérurgiques (2003-2007) ■ Président du Conseil d'administration et Directeur général de Wendel Investissement (ex-CGIP) (1987-2005) ■ Président du Conseil d'administration de Lumina Parent (2003-2006) ■ Vice-Président du Conseil d'administration de Cap Gemini (2000-2006) ■ Président du Conseil de surveillance de Trader Classified Media (2000-2004) ■ Représentant permanent de SOFISERVICE, devenu ONG, au Conseil de surveillance de Bureau Veritas (1995-2005) |

* Société cotée.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

Annexe 4 au rapport de gestion

| | Rémunération fixe | Rémunération variable | Rémunération totale | Avantages en nature | Jetons de présence | Total général | Frais de déplacements |
|-------------------|-------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------|-----------------------|
| | 2008 | 2008 | 2008 | note A | note B | 2008 | |
| M. Gilles Schnepf | 550 000 | 597 600 | 1 147 600 | 3 919 | 20 000 | 1 171 519 | 38 660 |
| M. Olivier Bazil | 520 000 | 565 617 | 1 085 200 | 4 380 | 25 200 | 1 114 780 | 77 478 |

Note A : Comprend avantages en nature sur voiture, téléphone, autres.

Note B : Correspond aux jetons de présence reçus de l'Italie et de Legrand.

Par ailleurs, Gilles Schnepf et Olivier Bazil bénéficient d'un contrat de retraite complémentaire.

Ce contrat est réservé à certains membres du Comité de Direction de Legrand. Ce régime garantit pour les intéressés qui justifient d'au moins dix ans d'ancienneté et auront au moins atteint, lors de leur départ en retraite, l'âge de 60 ans, un complément de

retraite calculé de telle manière que, après prise en compte des versements au titre des régimes obligatoires, leur retraite soit égale à 50 % de la moyenne des deux années de rémunération (primes et indemnités comprises) les plus élevées perçues au cours des trois années précédant le départ de l'entreprise et assurerait une réversion de 60 % à leur épouse en cas de décès.

Les lecteurs sont invités à se référer au paragraphe 8.2 du présent document de référence pour des informations exhaustives concernant la rémunération et les avantages des mandataires sociaux dirigeants.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Annexe 5 au rapport de gestion

Le tableau ci-dessous rend compte de l'ensemble des autorisations données au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours durant l'exercice 2008.

| Délégations accordées par l'Assemblée générale | Date de l'Assemblée générale ayant accordé la délégation | Durée de l'autorisation et date d'échéance | Modalités de la délégation | Utilisation faite de la délégation au cours de l'exercice 2008 |
|--|--|--|--|--|
| Acquisition d'un nombre maximal d'actions | 22 mai 2008 | 18 mois 22 novembre 2009 | Limite : 10 % du capital social au jour de la décision de l'Assemblée. Montant maximal alloué : 650 M€. Prix maximum d'achat par action : 36 euros | 2,0 %. Montant : 80 M€ |
| | 15 mai 2007 | 18 mois 15 novembre 2008 | Limite : 10 % du capital social au moment du rachat. Montant maximal alloué : 650 M€. Prix maximum d'achat par action : 36 euros | 2,2 %. Montant : 128 M€ |
| Annulation des actions acquises ci-dessus et réduction du capital | 22 mai 2008 | 26 mois 22 juillet 2010 | 10 % du capital au jour de la décision d'annulation | Néant |
| | 15 mai 2007 24 février 2006 | 26 mois 15 juillet 2009 | 10 % du capital au jour de la décision d'annulation | 3,3 % au jour de la décision d'annulation, soit le 5 mars 2008 |
| Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de certains membres du personnel ou mandataires sociaux | 15 mai 2007 | 38 mois 15 juillet 2010 | Durée du plan : 10 ans. Limite de 5 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution. Prix d'exercice fixé par le Conseil : 20,58 euros | 0,7 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution, soit le 5 mars 2008 |
| Émissions sans droit préférentiel de souscription Émission de toutes valeurs mobilières | 15 mai 2007 | 26 mois 15 juillet 2009 | 450 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal global de 600) | Néant |
| Émissions avec droit préférentiel de souscription Émission de toutes valeurs mobilières | 15 mai 2007 | 26 mois 15 juillet 2009 | 600 (montant nominal maximal global) | Néant |
| Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de la période de souscription | 15 mai 2007 | 26 mois 15 juillet 2009 | Dans la limite de 15 % de l'émission initiale (ce montant nominal s'impute sur le montant nominal maximal global de 600) | Néant |
| Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres | 15 mai 2007 | 26 mois 15 juillet 2009 | 100 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal global de 600) | Néant |
| Émissions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne de la Société ou du Groupe | 15 mai 2007 | 26 mois 15 juillet 2009 | 25 (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant maximal global de 600) | Néant |
| Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre | 15 mai 2007 | 38 mois 15 juillet 2010 | 5 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution. | 0,2 % du capital de la Société au jour de la décision d'attribution, soit le 5 mars 2008 |
| Émissions d'actions, de titres ou valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature | 15 mai 2007 | 26 mois 15 juillet 2009 | 10 % du capital de la Société au moment de l'émission (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal global de 600) | Néant |
| Fixation du prix d'émission par appel public à l'épargne | 15 mai 2007 | 26 mois 15 juillet 2009 | 10 % du capital social (ce montant nominal maximal s'impute sur le montant nominal maximal global de 600) | Néant |

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ ANNEXE 3

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (comptes sociaux)

Rapport général des commissaires aux comptes Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

Legrand SA
Société anonyme
128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
87000 Limoges

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Legrand, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été réalisées dans un contexte où les perspectives économiques sont difficiles à appréhender. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

La note 1.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés, ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin
63, rue Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ ANNEXE 4

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte du 26 mai 2009

À titre ordinaire

Première résolution (Approbation des comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2008)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2008, du rapport du Président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice, et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, approuve les comptes sociaux de la Société arrêtés au 31 décembre 2008, tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice de 176 969 708,02 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'activité et la situation du groupe, du rapport du président du Conseil d'administration joint au rapport de gestion, du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et du rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration, approuve les comptes consolidés de la Société arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils lui ont été présentés, desquels il ressort un bénéfice net part du groupe de 349 959 000 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels :

1. Constate que le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'élève à 176 969 708,02 euros ;
2. Décide d'affecter, sur le bénéfice de l'exercice, un montant de 8 848 485,40 euros à la réserve légale ;

3. Constate qu'après affectation à la réserve légale de 8 848 485,40 euros et compte tenu du report à nouveau créditeur de 691 174 519,55 euros, le bénéfice distribuable au titre de l'exercice est de 859 295 742,17 euros ;
4. Décide de verser aux actionnaires, à titre de dividende, 70 centimes d'euros par action, soit un montant global, sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2008, de 179 248 478,50 euros (ce montant global sera, le cas échéant, augmenté pour prendre en compte le dividende éventuellement dû aux actions émises postérieurement au 31 décembre 2008) ; et
5. Décide d'affecter le solde du bénéfice distribuable au compte « report à nouveau ».

Le dividende de 70 centimes par action mentionné au paragraphe 4. ci-dessus sera mis en paiement le 4 juin 2009.

Il est précisé que les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende, ou qui auront été annulées avant cette date, ne donneront pas droit au dividende.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de déterminer, notamment en considération du nombre d'actions détenues par la Société à la date de mise en paiement du dividende et du nombre d'actions annulées avant cette date, le montant global du dividende et en conséquence le montant du solde du bénéfice distribuable qui sera affecté au poste « report à nouveau ».

Il est précisé que la totalité du dividende est éligible à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2° du Code général des impôts, étant précisé que les actionnaires qui opteront pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu par l'article 117 quater du Code général des impôts ne bénéficieront pas de cet abattement.

L'Assemblée générale prend note qu'au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 les dividendes ont été les suivants :

| Exercice | Nombre d'actions rémunérées | Dividende net |
|----------|-----------------------------|---------------|
| 2005 | 269 693 376 actions de 4 € | 0,41 € |
| 2006 | 266 241 719 actions de 4 € | 0,50 € |
| 2007 | 256 058 625 actions de 4 € | 0,70 € |

Les dividendes distribués au titre des exercices 2005, 2006 et 2007 ont été éligibles à l'abattement de 40 % mentionné à l'article 158-3-2e du Code général des impôts.

| |
|-----|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 5 |
| 6 |
| 7 |
| 8 |
| 9 |
| 10 |
| 11 |
| 12 |
| 13 |
| TDC |
| A |

**Quatrième résolution
(Conventions relevant de l'article L. 225-38
du Code de commerce)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état.

**Cinquième résolution
(Engagements relevant de l'article L. 225-42-1
du Code de commerce)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial présenté par les commissaires aux comptes, prend acte de ce rapport et approuve les engagements qui y sont mentionnés.

**Sixième résolution
(Approbation d'un programme de rachat d'actions)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration :

- autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société, représentant jusqu'à 10 % du capital social existant au jour de la présente Assemblée générale, étant précisé lorsque les actions sont rachetées pour assurer la liquidité de l'action Legrand dans les conditions définies ci-dessous, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite de 10 % correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de la présente autorisation ;
- décide que les actions pourront être achetées, cédées ou transférées en vue :
 - d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
 - de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce, toute attribution gratuite ou cession d'actions dans le cadre de tout plan d'épargne entreprise ou groupe conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, toute attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce et toute attribution d'actions dans le cadre de la participation

aux résultats de l'entreprise et réaliser toute opération de couverture afférente à ces opérations, aux époques où le Conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du Conseil d'administration agira,

- de la conservation et de la remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- de la remise d'actions à l'occasion d'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès par tout moyen, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société,
- de l'annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés,
- de toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens en dehors des périodes d'offres publiques sur les titres de la Société, sur le marché réglementé ou de gré à gré, y compris par voie d'opérations sur blocs de titres ou d'offre publique, de mécanismes optionnels, d'instruments dérivés, d'achat d'options ou de valeurs mobilières.

Le prix maximum d'achat par action de la Société est fixé à 30 euros, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence.

Le montant maximal alloué à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions est fixé à 500 millions d'euros.

La mise en œuvre de la présente résolution ne pourra avoir pour effet de porter le nombre d'actions détenues directement ou indirectement par la Société à quelque moment que ce soit à plus de 10 % du nombre total des actions formant le capital social à la date considérée.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

La présente autorisation est valable dix-huit mois à compter de la présente Assemblée générale et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour décider de la mise en œuvre de la présente autorisation, pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers ou de tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

À titre extraordinaire

Septième résolution (Autorisation d'annulation des actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, après avoir pris acte de l'adoption de la sixième résolution soumise à la présente Assemblée générale, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société acquises au titre de la mise en œuvre de la sixième résolution soumise à la présente Assemblée générale ou des programmes d'achat antérieurs ou postérieurs et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite de 10 % du capital social à la date de la présente Assemblée générale, et ce par période de 24 mois.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder aux dites réductions de capital, constater leur réalisation, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'à effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale et prive d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Huitième résolution (Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins de décider de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 225-134, L. 228-91, L. 228-92 et L. 228-93 :

1. Délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions ;
2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente

délégation, ne pourra excéder 500 millions d'euros, cette limite étant majorée du nombre de titres nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ; il est précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global de 500 millions d'euros prévu à la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale ;

3. Décide en outre que le montant global nominal des obligations et titres de créances susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 2 milliards d'euros (ou de la contre valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte) et s'imputera sur le plafond de 2 milliards d'euros relatif à l'émission de titres de créance prévu à la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale ;
4. Décide que les actionnaires pourront exercer leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. En outre, le Conseil d'administration aura la faculté de conférer aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières telles que définies ci-dessus, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'émission initialement décidée,
 - répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix,
 - offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;
5. Décide que toute émission de bons de souscription d'actions de la Société susceptible d'être réalisée, pourra avoir lieu soit par offre de souscription dans les conditions prévues ci-dessus, soit par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes et qu'en cas d'attribution gratuite de bons autonomes, le Conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondant seront vendus ;
 6. Constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, susceptibles d'être émises au titre de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

| |
|-----|
| 1 |
| 2 |
| 3 |
| 4 |
| 5 |
| 6 |
| 7 |
| 8 |
| 9 |
| 10 |
| 11 |
| 12 |
| 13 |
| TDC |
| A |

7. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions, fixer les montants à émettre, fixer la date de jouissance, même rétroactive, des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la Société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

En cas d'émission de titres de créance, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale et se substitue à celle donnée dans la huitième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007.

**Neuvième résolution
(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins de décider de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129 à L. 225-129-6, L. 255-134, L. 225-135, L. 225-136, L. 225-148, L. 228-91, L. 228-92 et L. 228-93 :

1. Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, par offre au public et/ou par offre s'adressant à des investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions et de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions ;

2. Décide que le montant nominal des augmentations de capital réalisées immédiatement et/ou à terme en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 350 millions d'euros, étant précisé que le montant réalisé en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global de 500 millions d'euros prévu à la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale, ces limites étant majorées du nombre de titres nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ;

Il est précisé que le montant nominal des augmentations de capital immédiates ou à terme, résultant des émissions qui seraient réalisées par offre(s) s'adressant exclusivement à des investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, n'excédera pas le montant du plafond prévu par la loi et la réglementation.

3. Décide que le montant nominal des titres de créance (y compris obligations) émis en vertu de la présente délégation, sera au maximum de 1,6 milliard d'euros (ou de la contre-valeur de ce montant, à la date d'émission, en cas d'émission en autres monnaies) et s'imputera sur le plafond relatif aux titres de créance prévu à la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale ;

4. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières à émettre, étant entendu que le Conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité à titre irréductible et éventuellement réductible, d'une durée minimale de trois jours de bourse sur tout ou partie de l'émission, en application des dispositions de l'article L. 225-135 alinéa 2 du Code de commerce, cette priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;

5. Prend acte que si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Conseil d'administration pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins du montant de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits entre les personnes de son choix ;

6. Constate et décide, en tant que de besoin, que cette délégation emporte de plein droit au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société, susceptibles d'être émises au titre de la présente résolution, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;

7. Décide que :
 ■ le prix d'émission sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours cotés de l'action de la Société lors des trois dernières séances de bourse précédant la date de fixation

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

de ce prix, éventuellement diminuée de la décote maximale de 5 % prévue par la réglementation en vigueur,

- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent ;
8. Décide que le Conseil d'administration pourra, dans le plafond visé au paragraphe 2 ci-dessus, procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières diverses donnant accès au capital de la Société ou à l'attribution de titres de créances, en rémunération de titres apportés à toute offre publique comportant une composante échange (à titre principal ou subsidiaire) initiée par la Société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce et décide en tant que de besoin, de supprimer au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions ou valeurs mobilières ;
9. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des émissions ainsi que la forme et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer, arrêter les prix et conditions des émissions (en ce compris la parité d'échange en cas d'offre publique comportant une composante échange initiée par la Société), fixer les montants à émettre (le cas échéant au vu du nombre de titres présentés à une offre publique initiée par la Société), fixer la date de jouissance même rétroactive des titres à émettre et le cas échéant les conditions de leur rachat, suspendre le cas échéant l'exercice des droits d'attribution d'actions de la Société attachés aux valeurs mobilières à émettre pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, fixer les modalités suivant lesquelles seront assurées le cas échéant la préservation des droits des titulaires des valeurs mobilières donnant à terme accès à des actions de la Société, procéder le cas échéant à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions, prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

En cas d'émission de titres de créance, le Conseil d'administration aura tous pouvoirs notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt, leur durée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en fonction des conditions du marché et les conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la Société.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale et se substitue à celle donnée dans la septième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007.

Dixième résolution (Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, le Conseil d'administration à décider, dans les délais et limites prévus par la loi et la réglementation applicables au jour de l'émission (au jour de la présente Assemblée générale, dans les trente jours de la clôture de la souscription, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale), pour chacune des émissions décidées en application des huitième et/ou neuvième résolutions soumises à la présente Assemblée générale, l'augmentation du nombre de titres à émettre, sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution en application de laquelle l'émission est décidée.

Onzième résolution (Autorisation consentie au Conseil d'administration à l'effet de fixer selon les modalités fixées par l'Assemblée générale, le prix d'émission en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce :

1. Autorise le Conseil d'administration pour chacune des émissions décidées en application de la neuvième résolution soumise à la présente Assemblée générale et dans la limite de 10 % du capital social par période de douze mois, à déroger aux conditions de fixation du prix prévues par la neuvième résolution susvisée et à fixer le prix d'émission des actions et/ou des valeurs mobilières à émettre, sans droit préférentiel de souscription, de manière à ce que :
 - le prix d'émission des actions soit au moins égal au cours moyen de l'action de la Société pondéré par les volumes le jour de la fixation du prix, éventuellement diminué d'une décote maximale de 10 %,
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix d'émission défini à l'alinéa précédent.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond fixé par la neuvième résolution soumise à la présente Assemblée générale ;

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

2. La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale et se substitue à celle donnée dans la quatorzième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007.

**Douzième résolution
(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins de décider d'une augmentation par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait admise)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration la compétence de décider d'augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de réserves, bénéfiques, primes ou autres dont la capitalisation serait légalement et statutairement admise, soit encore par la conjugaison avec une augmentation de capital en numéraire réalisée en vertu des huitième et neuvième résolutions soumises à la présente Assemblée générale, et/ou sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'augmentation de la valeur nominale des actions existantes, soit en combinant les deux opérations ;
2. Décide que le montant nominal global des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra excéder 100 millions d'euros, cette limite étant majorée du nombre d'actions nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ;
3. Décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation à l'effet notamment :
 - de déterminer les modalités et conditions des opérations autorisées et notamment fixer le montant et la nature des réserves et primes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet et procéder, le cas échéant, à toutes imputations sur la ou les primes d'émission et notamment celle des frais entraînés par la réalisation des émissions,
 - de décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues,
 - de prendre toutes les dispositions utiles et conclure tous accords afin d'assurer la bonne fin de la ou des

opérations envisagées et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire, accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitive la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de la présente délégation ainsi que procéder à la modification corrélative des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale et se substitue à celle donnée dans la dixième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007.

**Treizième résolution
(Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration aux fins de décider de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des adhérents à un plan d'épargne de la Société ou du groupe)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail et des articles L. 225-129-6, L. 225-138-1, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce :

1. Délègue au Conseil d'administration la compétence de procéder à l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, au profit des salariés et anciens salariés de la Société et des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de l'article L 3344-1 du Code du travail, dès lors que ces salariés ou anciens salariés sont adhérents à un plan d'épargne de la Société ou du groupe ;
2. Autorise le Conseil d'administration dans le cadre de cette ou ces augmentations de capital, à attribuer gratuitement des actions ou d'autres titres donnant accès au capital, notamment en substitution de la décote éventuelle visée au point 4 ci-dessous, dans les limites prévues à l'article L. 3332-21 du Code du travail ;
3. Décide que le montant nominal global des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente délégation ne pourra excéder 25 millions d'euros, étant précisé que cette limite ne tient pas compte des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ; il est précisé que le montant nominal des augmentations de capital réalisées en vertu de la présente résolution s'imputera sur le plafond nominal global de 500 millions d'euros prévu à la quinzième résolution soumise à la présente Assemblée générale ;
4. Décide que le prix de souscription des actions nouvelles sera égal à la moyenne des premiers cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, diminuée de la décote maximale prévue par la loi au jour de la décision du Conseil d'administration, étant précisé que le Conseil d'administration pourra réduire cette décote s'il le juge

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

opportun, notamment afin de satisfaire les exigences des droits locaux applicables ;

5. Décide de supprimer, en faveur desdits adhérents, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières pouvant être émises en vertu de la présente autorisation et de renoncer à tout droit aux actions pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution ;
6. Confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet notamment de :
 - déterminer les adhérents qui pourront bénéficier de l'offre de souscription,
 - décider que les souscriptions pourront être réalisées par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ou directement,
 - consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres,
 - fixer les modalités et conditions d'adhésion au plan d'épargne d'entreprise ou au plan partenarial d'épargne salariale volontaire, en établir ou modifier le règlement,
 - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres,
 - déterminer toutes les caractéristiques des valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - arrêter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières nouvelles à émettre,
 - constater la réalisation des augmentations de capital,
 - accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et formalités,
 - modifier en conséquence les statuts de la Société et, plus généralement, faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale et se substitue à celle donnée dans la onzième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007.

**Quatorzième résolution
(Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre de l'article L. 225-147 alinéa 6 du Code de commerce, délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission, en vue de rémunérer des apports en

nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Le montant nominal total d'augmentation de capital résultant des émissions réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond nominal global de 350 millions d'euros fixé par la neuvième résolution soumise à la présente Assemblée générale et le montant nominal des titres de créances émis en vertu de la présente délégation s'imputera sur le plafond de 1,6 milliard d'euros fixé par la neuvième résolution soumise à la présente Assemblée générale.

Le Conseil d'administration statuera, s'il est fait usage de la présente délégation, sur le rapport d'un ou plusieurs commissaires aux apports, mentionné à l'article L. 225-147 du Code de commerce.

L'Assemblée générale décide que le Conseil d'administration aura tous pouvoirs à cet effet, notamment pour approuver l'évaluation des apports et, concernant lesdits apports, en constater la réalisation, imputer tous frais, charges et droits sur les primes, et procéder aux modifications corrélatives des statuts.

La délégation ainsi conférée au Conseil d'administration est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée générale et se substitue à celle donnée dans la treizième résolution à caractère extraordinaire adoptée par l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2007.

**Quinzième résolution
(Plafond général des délégations de compétence résultant des huitième, neuvième, dixième, onzième, treizième et quatorzième résolutions)**

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des huitième, neuvième, dixième, onzième, treizième et quatorzième résolutions soumises à la présente Assemblée générale :

- le montant nominal des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra excéder 500 millions d'euros, cette limite étant majorée du nombre de titres nécessaires au titre des ajustements susceptibles d'être opérés conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions de la Société ;
- le montant global nominal des titres de créances (y compris obligations) émis ne pourra excéder 2 milliards d'euros (ou la contre valeur de ce montant en cas d'émission en autres monnaies ou unités de compte).

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
TDC
A

À titre ordinaire

Seizième résolution (Nomination d'un administrateur)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 5 mai 2009, de Monsieur Frédéric Lemoine en remplacement de Monsieur Jean-Bernard Lafonta, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée en 2014 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dix-septième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée générale, à l'effet d'effectuer tous dépôts, formalités et publications légaux.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

■ ANNEXE 5

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

Legrand

Société anonyme

128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

87000 Limoges

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice 2008 et jusqu'à la date de ce rapport

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Contrat d'ouverture de crédit consentie conclu avec la banque BNP Paribas

Lors de sa réunion en date du 3 octobre 2008, votre Conseil d'administration a préalablement autorisé la conclusion par la société Legrand France, filiale de votre Société, d'un contrat d'ouverture de crédit avec la banque BNP Paribas.

Ce contrat a été conclu le 7 octobre 2008, pour une ligne de crédit à hauteur d'un montant de 125 millions d'euros, utilisable par tirages renouvelables et ce pour une durée maximale de 24 mois. Au 31 décembre 2008, aucun tirage n'a été effectué par la société Legrand France sur cette ligne de crédit.

Administrateur concerné = Monsieur François Grappotte, administrateur de BNP Paribas et de Legrand France.

Engagement pris à l'égard de Monsieur Gilles Schnepf, administrateur de la Société

Le Conseil d'administration du 4 mars 2009 a pris acte de la décision de Monsieur Gilles Schnepf de démissionner de son contrat de travail ; cette démission a en conséquence entraîné la perte de l'indemnité de départ à la retraite et de l'indemnité de licenciement, ainsi que celle de l'indemnité due au titre de la clause de non-concurrence correspondant aux termes définis dans la Convention Collective de la Métallurgie et qui avait été insérée dans son contrat de travail à la fin de l'année 2003. Aucune indemnité ou avantage quelconque n'a été versé à Monsieur Gilles Schnepf en contrepartie de sa démission.

Le Conseil d'administration a toutefois jugé qu'il était dans l'intérêt de la Société de signer un nouvel accord de non-concurrence avec Monsieur Gilles Schnepf, d'une durée de deux ans et ne pouvant être mis en œuvre qu'à la seule initiative de la Société. En contrepartie de cette obligation, si la Société décidait de la mettre en œuvre, Monsieur Gilles Schnepf percevrait une indemnité mensuelle égale à 50 % de la moyenne mensuelle de sa rémunération fixe et variable perçue au cours des douze derniers mois de présence dans la Société.

Administrateur concerné = Monsieur Gilles Schnepf

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et des engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention d'Intégration Fiscale

La Société a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Le périmètre du groupe fiscal intégré de la Société a été modifié afin d'y inclure, rétroactivement à compter du 1^{er} janvier 2003, Legrand France, ainsi que les sociétés faisant partie du périmètre d'intégration fiscale de Legrand France préalablement à l'acquisition de plus de 95 % du capital de cette dernière par Legrand, à savoir notamment : Baco, Chessy, Distrasa, Groupe Arnould, Inovac, Legrand SNC, Pammelec, Planet Wattohm, Sarlam, Sute, et Ura. Sont également entrées dans l'intégration fiscale en 2006 les sociétés nouvellement acquises en 2005, à savoir Châteaudun Développement 3 et ICM Group.

Les économies d'impôt effectuées par le groupe grâce à l'utilisation des pertes fiscales des sociétés déficitaires membres du périmètre ne sont pas restituées à ces dernières par Legrand lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires.

Contrat de Refinancement

Les banques BNP Paribas, Crédit Mutuel - CIC, Natexis Banque Populaire, The Royal Bank of Scotland Plc et Société Générale ont conclu en qualité de prêteurs un Contrat de Crédit, intitulé en langue anglaise « *Facility Agreement* », en faveur des sociétés Legrand France, Van Geel Legrand BV et Legrand, en qualité d'emprunteurs, avec BNP Paribas agissant en qualité de *Facility Agent* et *Swingline Agent* et la Société étant partie au contrat en tant que *Guarantor*.

Au terme de ce contrat, les prêteurs ont mis à disposition de Legrand France, Van Geel Legrand BV et Legrand, agissant en qualité d'emprunteurs des crédits d'un montant global maximum de 2 200 000 000 euros.

Les frais d'émission versés par votre Société au cours de l'exercice 2006 sont répartis comptablement sur la durée de l'emprunt ; l'amortissement de ces frais constitue une charge de 0,9 million d'euros pour l'exercice 2008. Par ailleurs, la charge d'intérêts relative à cet emprunt s'élève à 17,7 millions d'euros pour l'exercice 2008.

Modification du contrat de travail de Monsieur Olivier Bazil, administrateur de la Société

Les indemnités forfaitaires de départ et de non-concurrence, qui avaient été insérées dans le contrat de travail de Monsieur Olivier Bazil en vertu d'une décision du Conseil d'administration du 13 novembre 2001, ont été supprimées.

La clause standard de non-concurrence correspondant aux termes définis dans la Convention Collective de la Métallurgie qui avait été introduite dans son contrat de travail à la fin de l'année 2003, en même temps que dans celui des autres membres du Comité de Direction, a été maintenue. Cette clause permet à la Société, à sa seule initiative, d'imposer aux intéressés une obligation de non-concurrence d'un à deux ans à compter de leur départ, rémunérée à cinquante pour cent de leur salaire de référence (fixe et variable).

Convention avec Messieurs Gilles Schnepf et Olivier Bazil, administrateurs de la Société

Cette convention fixe les modalités de calcul visant à garantir pour les intéressés – comme pour tous les membres du Comité de Direction – qui justifieraient d'au moins dix ans d'ancienneté et auraient au moins atteint, lors de leur départ en retraite à l'âge de 60 ans, un complément de retraite calculé de telle manière que, après prise en compte des versements au titre des régimes obligatoires, leur retraite soit égale à 50 % de la moyenne des deux années de rémunération (primes et indemnités comprises) les plus élevées perçues au cours des trois années précédant le départ de l'entreprise et assurerait une réversion de 60 % à leur épouse en cas de décès.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2009

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin
63, rue Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

Dominique Descours
185, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

◀ SOMMAIRE ▶

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

◀ SOMMAIRE ▶

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

TDC

A

Conception, création et réalisation :  Labrador 01 53 06 30 80

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié PEFC, à base de pâtes provenant de forêts gérées durablement sur un plan environnemental, économique et social.



Siège social

128, avenue de Lattre de Tassigny
87045 Limoges Cedex

France

Tél. : + 33 (0) 5 55 06 87 87

Fax. : + 33 (0) 5 55 06 88 88

www.legrandelectric.com